BnF Gallica

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons

Source gallica.bnf.fr / Société historique de Soissons

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. Auteur du texte. Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. 1922.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épit. XXIV.

TOME DEUXIÈME

4e série. — 1922 à 1926

SOISSONS

IMPRIMERIE DE L'*ARGUS SOISSONNAIS*

9 à 15, rue Saint-Antoine, 9 à 15

—

M.CM.XX.VIII

Source gallica.bnf.fr / Société historique de Soissons

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épit. XXIV.

TOME DEUXIÈME

4e série. — 1922 à 1926

SOISSONS

IMPRIMERIE DE L'*ARGUS SOISSONNAIS*

9 à 15, rue Saint-Antoine, 9 à 15

—

M.CM.XX.VIII

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

Des Années 1922-23-24-25 et 1926

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DES ANNÉES 1921 à 1926

SÉANCE DU 9 JANVIER 1922

Présidence de M. R. Firino, président

En ouvrant la séance, Monsieur le Président présente ses vœux à ses collègues à l'occasion du nouvel an qui vient de commencer et salue tout particulièrement Monseigneur Binet qui assiste à la séance. Après la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation et la présentation des ouvrages reçus, Monseigneur Binet lit une intéressante communication sur les Clercs laïques dans le diocèse de Soissons, et Monsieur Broche, archiviste départemental de l'Aisne, lit un travail fort érudit sur le croisillon sud de la cathédrale de Soissons.

M. D. Debout, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien Maire de Soissons, agent-voyer honoraire, est élu à l'unanimité membre titulaire de la Société. On présente ensuite la candidature de M. le Chanoine Delloue, ancien élève de l'école polytechnique, présenté par MM. les Chanoines Hivet et de Larminat.

Conformément aux statuts, il est procédé au renouvellement du bureau, qui, à l'unanimité, est réélu, et se trouve composé de la manière suivante pour l'année 1922-1923 :

Président : M. R. FIRINO ;
Vice-Président : M. Edmond DESCAMBRES.
Secrétaire : M. FOSSÉ D'ARCOSSE.
Bibliothécaire : M. S. LELOUTRE.
Archiviste : M. le Chanoine P. de LARMINAT ;
Trésorier : M. L. BATTEUX.

Il est ensuite décidé que la prochaine réunion aura lieu à l'Hôtel de Ville, le lundi 9 Février à 14 heures.

La séance est levée à 4 h. 10.

Le Président, R. FIRINO. — *Le Secrétaire,* FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1922

Présidence de M. R. Firino, président

Au cours de cette séance, il a été présenté une poterie ancienne trouvée dans un sarcophage à Fontenoy, dans des fouilles faites sous la maison de Madame Lefèvre-Chrétien.

M. Truchy, communique le relevé qu'il a fait d'une pierre tombale trouvée dans le terrain de M. Lengelé et sur laquelle on déchiffre un fragement d'inscription :

P. Corneli Saturnini

M. Firino a lu un chapitre de son étude sur Monseigneur Fabio-Brulart de Sillery, 86e évêque de

Soissons, puis a communiqué un très intéressant travail de M. Fromage, instituteur à Maast-et-Violaine, en réponse au questionnaire envoyé par la Société sur les évènements survenus dans cette commune, depuis la mobilisation jusqu'à l'armistice.

L'assemblée vote des félicitations à M. Fromage, en exprimant le vœu qu'il trouve de nombreux imitateurs parmi les instituteurs de la région.

M. le chanoine Delloue, ancien élève de l'école polytechnique, aumônier du Pensionnat de la Croix, à Soissons, est élu à l'unanimité membre titulaire de la Société.

A une question posée, M. le Président répond que les dames peuvent faire partie de la Société.

Il en est de même ainsi dans un grand nombre de sociétés voisines, notamment à Compiègne, Villers-Cotterets, etc...

On présente ensuite la candidature de M. Jean Billon, étudiant à Paris.

Conformément aux statuts, le vote aura lieu à la prochaine séance, qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, le lundi 6 mars, à 14 heures.

Le Président, *Le Secrétaire,*

R. FIRINO FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU 6 MARS 1922

Présidence de M. R. Firino, président

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation, M. le Président donne la parole à M. le Chanoine de Larminat

qui communique la traduction, accompagnée de très intéressantes observations, de diverses Chartes de Barthélemy de Vir, évêque de Laon et de son successeur Gauthier, concernant les origines de l'abbaye de Prémontré.

M. le chanoine Hivet lit ensuite un travail sur l'étymologie du mot « *Crux* », croix, qui vient du mot grec Charax, pieu.

La croix primtive n'était d'abord qu'un simple poteau, sur lequel le criminel était attaché ou cloué Plus tard, on ajouta au poteau une barre transversale en haut, lui donnant la forme d'un T majuscule (tau), ensuite la pièce transversale, ce fut la croix latine.

Enfin la croix en forme d'X majuscule dénommée *Crux*, de *custata*, tira son nom de *Decem*, dix, valeur du chiffre romain majuscule.

Elle prit le nom de Croix de Saint-André, après le martyre de cet apôtre sur cet instrument de supplice.

M. Jean Billon, étudiant à Paris, est élu à l'unanimité membre de la Société.

MM. Georges Deviolaine, Eissen et Waelès présentent la candidature de M. Paul Coze.

L'assemblée prend ensuite la délibération suivante :

Les membres présents, après avoir délibéré, donnent à l'unanimité à M. Firino qui accepte, le mandat de représenter la Société devant la première commission des dommages de guerre de Soissons, avec les pouvoirs les plus étendus pour traiter, transiger, demander ou refuser le réemploi, en un mot remplacer la Société et agir au mieux de ses intérêts.

Le 3 avril prochain, les membres de la Société se réuniront, 26, faubourg Saint-Christophe, chez leur collègue, M. Emile Lengelé, afin de procéder à la visite des nouvelles fouilles et des récentes découvertes faites au cimetière gallo-romain des Longues-Raies.

Le Président, R. FIRINO

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1922

Présidence de M. R. Firino, président

Malgré l'incertitude du temps, une dizaine de membres, parmi lesquels Mgr Binet, évêque de Soissons, se trouvaient au rendez-vous, à deux heures, 26, rue du faubourg Saint-Christophe, chez notre collègue, M. Emile Lengelé.

Bientôt on se rendit au cimetière gallo-romain des Longues-Raies, situé dans les grévières appartenant à notre collègue et où de nouvelles fouilles et de récentes découvertes avaient été faites.

Les fouilles furent continuées en présence des membres de la Société et bientôt plusieurs squelettes étaient mises à Jour. Autour d'eux, on trouva des clous, des fragments de poteries. La plus belle découverte fut celle d'un fer de lance.

Mais la tempête redoublait d'intensité ; la pluie tombait, le vent soufflait, les chapeaux s'envolaient.

Un coup de vent enleva même les lunettes de notre vénérable confrère, M. le chanoine Hivet. Il fut impossible de les retrouver. Nous signalons cet inci-

dent, afin de mettre en garde nos collègues à venir qui, en trouvant des lunettes dans le cimetière gallo-romain, seraient tentés de faire un rapport sur cette découverte *De compillicis gallo-romanis*.

Devant la persistance du mauvais temps, les sociétaires descendirent dans une tranchée, près de la stèle du *P. Corneli Saturnini*, dont il a été question à la séance du 6 février 1922.

Là, on procéda au vote pour l'élection d'un nouveau membre, et M. Emile-Paul Coze, de Vauxbuin, fut à l'unanimité élu membre titulaire de la Société.

Il fut ensuite décidé de regagner Soissons : il était quatre heures.

La prochaine séance se tiendra à l'Hôtel de Ville, le lundi 1er mai, à deux heures de l'après-midi, et il y aura lieu de procéder à l'élection de nouveaux membres.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU 1er MAI 1922

Présidence de M. R. Firino, président

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation, M. le Président énumère les volumes déposés sur le bureau depuis la dernière réunion, puis il donne lecture ensuite de son travail sur Monseigneur de Sillery, évêque de Soissons. On procède alors au vote de

l'élection de trois nouveaux membres titulaires : M. Pavot, architecte, présenté par MM. Marchand et Stanislas Leloutre ; M. Florant, architecte, présenté par MM. Marchand et Stanislas Leloutre ; M. Laval, directeur de la Société coopérative de reconstruction de Soissons, présenté par MM. Bague et Descambres. Ils sont élus, tous trois, à l'unanimité.

M. Firino et M. Stanislas Leloutre présentent la candidature de M. Emile Forzy ; conformément aux statuts, il sera procédé au vote d'admission à la prochaine séance qui se tiendra, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Soissons, le lundi 5 juin, à 2 heures de l'après-midi.

Le Président, R. FIRINO — *Le Secrétaire,* FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU 12 JUIN 1922

Présidence de M. R. Firino, président

La séance est ouverte à 2 heures précises. Après avoir donné connaissance des lettres diverses, reçues depuis la dernière séance et énoncé les ouvrages déposés sur le bureau de la Société, M. le Président donne la parole à M. Broche, archiviste départemental, qui commence la lecture d'un travail fort érudit sur l'origine des noms de lieux du département de l'Aisne.

Notre savant collègue communique à cette séance les résultats de ses recherches sur les époques franque et gallo-romaine. La suite de la lecture de ce remar-

quable travail est renvoyée à la prochaine réunion.

M. Truchy communique les reproductions qu'il a faites de divers objets, trouvés le 30 mai dernier, dans le cimetière gallo-romain des Longues Raies, appartenant à notre collègue, M. Emile Lengelé : ce sont des vases, des verres, des plats fort gracieux.

M. Broche demande que l'on veuille bien lui indiquer les divers monuments intéressants qui pourraient encore être classés comme monuments historiques, dans notre région.

L'on procède ensuite au dépouillement du vote pour M. Emile Forzy, qui est élu membre titulaire de la Société à l'unanimité.

MM. Cornu-Langy et Fossé d'Arcosse présentent une nouvelle candidature sur laquelle il sera statué, conformément au règlement, à la prochaine séance, qui se tiendra dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Soissons, le lundi 3 juillet, à 2 heures de l'après-midi.

La séance est levée à 4 h. 05.

Le Président, R. FIRINO

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU LUNDI 3 JUILLET 1922

Présidence de M. R. Firino, président

En ouvrant la séance, à deux heures de l'après-midi, le Président donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 12 juin dernier, qui est adopté sans observation.

M. le Président donne ensuite l'énumération des ouvrages déposés sur le bureau depuis la dernière réunion.

Après diverses communications, il donne la parole à M. Broche, archiviste départemental, qui continue la lecture de son savant travail, sur l'origine des noms de lieux du département de l'Aisne.

M. Buffenoir lit ensuite une étude très complète sur notre illustre compatriote, le général Foy, député de l'Aisne (1819-1825).

M. le Président remercie nos deux collègues de leurs intéressantes communications.

M. Stanislas Leloutre fait circuler un plan ancien de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, qu'il a retrouvé dans les greniers de l'Hôtel de Ville. Ce plan a été dressé par l'architecte Bénard pour les travaux à exécuter dans cette abbaye alors que Madame de La Rochefoucauld, dont on voit les armoiries sur ce plan, en était abbesse.

Il est décidé qu'à l'issue de la séance les membres de la Société se rendront dans cette ancienne abbaye, devenue la caserne Charpentier désaffectée depuis quelque temps, démolie maintenant en grande partie, afin de voir ce qui parmi les ruines, offre un intérêt particulier et mérite d'être conservé, notamment une porte de la Renaissance.

On se rendra également sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Quentin.

On procède alors au dépouillement du scrutin pour M. Henry Luguet, qui, à l'unanimité, est élu membre titulaire de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Président annonce que,

selon l'usage, les séances de la Société seront interrompues pendant le mois d'août et de septembre et que la première réunion aura lieu dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Soissons, le lundi 9 octobre 1922.

La séance est levée à 4 h. 30.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1922

Présidence de M. R. Firino, président

M. Firino, président, expose qu'il vient de recevoir du Crédit National le titre de créance relatif aux dommages de guerre subis par la Société et réglé par la première Commission cantonale de Soissons.

Le Crédit National demande la désignation d'une Banque dans laquelle pourront être opérés les versements qu'il aura à faire, par virements à un compte qui devra être ouvert à la Société.

M. le Président propose que, dans ce but, il soit demandé à la Banque de Soissons l'ouverture d'un compte courant, les opérations relatives à ce compte et, notamment les retraits de fonds devront être effectués sur la signature conjointe de deux membres.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de demander à la Banque de Soissons l'ouverture d'un compte courant et donne pouvoir à MM. Firino, président ; Descambres, vice-président ; Batteux, trésorier, et Fossé d'Arcosse, secrétaire, à

l'effet d'opérer les dépôts et retraits de fonds et donner toutes quittances nécessaires, étant entendu que ces quittances, pour être valables et engager la Société, devront être revêtues de la signature du Président ou du Vice-Président et de celle de l'un des deux autres membres ci-dessus désignés.

Ainsi qu'il avait été décidé à la séance du 3 juillet, la prochaine réunion aura lieu le 9 octobre 1922.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

R. Firino. — Fossé d'Arcosse.

SÉANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 1922

Présidence de M. R. Firino, Président

La réunion a lieu, pour la première fois, dans la nouvelle salle, que la Municipalité a l'amabilité d'accorder à notre Société pour y tenir les séances. C'est l'ancienne salle de la bibliothèque populaire. M. Firino adresse ses remerciements à M. Descambres, premier adjoint, qui voudra bien les transmettre à qui de droit. Après la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation, M. Truchy signale qu'on a découvert au cours des travaux de réfection de l'église Saint-Pierre-au-Parvis, une pierre tombale qui porte l'inscription suivante :

Ci-gît Maître Pierre Girard, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis et de Sainte-Sophie, décédé le 4 septembre 1779, âgé de 96 ans.

Au nom de M. Gailliard, M. Firino communique quelques notes sur la famille Rigeasse et les limites

du département en 1789, et un travail de M. Tellier sur la commune de Montigny-Lengrain en 1914, et le raid de cavalerie de la 8e Division.

Les candidatures suivantes sont proposées :

M. Ladouce, inspecteur de l'enseignement primaire à Soissons, présenté par MM. Firino et Bague ; M. Zilbermann, architecte à Soissons, présenté par MM. Descambres et Bague ; M. le baron de Marcé, au Château de Lizy, par Anizy-le-Château, présenté par MM. Firino et Descambres ; M. le chanoine Delorme, vicaire général, présenté par MM. les chanoines Delloue et P. de Larminat ; M. l'abbé de Boosère, curé de Margival, présenté par M. le chanoine de Larminat et M. d'Arcosse.

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu le lundi 6 novembre, à 2 heures de l'après-midi.

La séance est levée à 3 h. 40.

Le Président, *Le Secrétaire,*

R. Firino. Fossé d'Arcosse.

SÉANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 1922

Présidence de M. R. Firino, président

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observation, M. Firino lit une étude sur le Général Vezu, décédé à Mercin en 1828.

On fixe ensuite de la façon suivante le prix de vente des volumes en double de la Société :

De 1 à 5	10 Francs
De 6 à 10	8 Francs
De 11 à 20	5 Francs
21 et suivants	3 Francs

Il est bien entendu que la Société conservera deux collections reliées et une non reliée.

A partir du mois de janvier prochain, les séances se tiendront le jeudi au lieu du lundi, pour permettre aux professeurs du Collège, membres de la Société, de pouvoir y assister.

M. l'abbé Méra, membre de l'Académie de Vervins, directeur au Grand Séminaire de Soissons, est présenté comme membre titulaire par MM. les chanoines Parmentier et P. de Larminat.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 11 décembre.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 1922

Présidence de M. R. Firino, président

Monseigneur Binet, évêque de Soissons, assistant à la séance, M. le Président l'invite à prendre place au bureau. Après la lecture du procès-verbal, adopté sans observation et la présentation des ouvrages reçus, M. le chanoine de Larminat continue la traduction des Chartes des donations faites en faveur

de l'abbaye de Prémontré. M. le chanoine Delloue communique son travail sur un essai d'alphabet universel. M. Truchy signale que l'on a trouvé des sépultures gallo-romaines, dans le genre de celles des Longues-Raies, un pressoir et divers objets, dans une nouvelle rue que l'on trace actuellement derrière le Grand Séminaire de Soissons, de la route de Paris à l'avenue de la Halte Saint-Christophe.

M. l'abbé Méra, directeur au Grand Séminaire, est élu membre titulaire de la Société, à l'unanimité.

La prochaine réunion est fixée au 11 janvier 1923.

La séance est levée à 4 h. 10.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1923

Présidence de M. R. Firino, président

Dans la première réunion de l'année il doit être procédé au renouvellement du bureau.

A l'unanimité des votants, le bureau a été réélu et est ainsi composé pour l'année 1923 :

Président : M. R. FIRINO.
Vice-Président : M. Edmond DESCAMBRES.
Secrétaire : M. FOSSÉ D'ARCOSSE.
Bibliothécaire : M. S. LELOUTRE.
Archiviste : M. le chanoine P. DE LARMINAT.
Trésorier : M. BATTEUX.

Après l'énumération des ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président donne la parole à Mgr Binet qui communique quelques notes sur la Bibliothèque et les Archives de l'ancien Chapitre de la Cathédrale de Soissons.

M. le chanoine de Larminat lit ensuite la traduction qu'il a faites de plusieurs anciennes Chartes de l'Abbaye de Prémontré.

M. le chanoine Hivet émet le vœu que des plaques commémoratives soient apposées sur les nouveaux immeubles reconstruits dans Soissons pour rappeler le souvenir de certains monuments disparus.

Ce vœu est adopté et on nomme une Commission qui sera composée de : Mgr Binet, MM. le chanoine Hivet, Descambres, Debout, Leloutre et Truchy. Elle est chargée de rechercher les inscriptions qu'il serait utile de faire établir.

Le « British Museum » de Londres est admis, sur sa demande, comme membre de la Société.

La séance est levée à 3 h. 45.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1923

Présidence de M. R. Firino, président

A deux heures, en ouvrant la séance, M. le Président remercie M. Broche, président de la Société académique de Laon, d'assister à cette réunion et le félicite d'être parvenu à faire revivre la Société acadé-

mique de notre chef-lieu, pour laquelle il fait les vœux les plus cordiaux.

Après la lecture par le Secrétaire du procès-verbal de la séance de janvier, qui est adopté sans observations, M. le Président fait l'énumération des ouvrages déposés sur le bureau depuis la dernière réunion. Puis il communique la correspondance, notamment une lettre de M. Félix Brun, signalant une ordonnance du Roy Henri IV, de 1606, concernant la forêt d'Iren, située entre la Picardie et la Champagne et demande de quelle forêt il pourrait bien s'agir. Après discussion, on semble porté à croire qu'il y a dans cette ordonnance une erreur matérielle et qu'il doit être certainement question de la forêt de Retz ; et une lettre du Président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne annonçant, qu'à son vif regret, il se voit obligé de suspendre l'échange des Bulletins, en raison des frais d'impression. A ce propos, une discussion s'engage pour savoir s'il n'y aurait pas lieu, à l'exemple de la plupart des Sociétés voisines, d'augmenter le montant de la cotisation de notre Société, afin de pouvoir reprendre la publication du Bulletin. Il est décidé que la cotisation sera, à partir de cette année 1923, portée à 20 francs.

M. le Président donne ensuite la parole à Mgr Binet, qui communique un très intéressant travail sur les souvenirs archéologiques de la Ville de Soissons depuis l'époque gauloise jusqu'à la fin du 18e siècle, en énumérant les monuments ou vestiges qui subsistent de toutes ces époques.

Les renseignements donnés par Monseigneur serviront pour les inscriptions des plaques à apposer en ville. A ce propos, M. Broche indique qu'à Laon des plaques données par le Syndicat d'initiative local,

ont été apposées par les soins du service de la Voirie municipale. On demande à M. Descambres ce qu'il serait possible de faire à Soissons, ce dernier répond que la Municipalité, le Syndicat d'initiative de Soissons, le Touring Club et d'autres Associations pourraient coopérer à cette dépense.

Mgr Binet communique trois inscriptions funéraires qui ont été relevées dans l'ancienne église Saint-Pierre-au-Parvis, celles de :

Vincent Visignier, conseiller du Roy, inhumé en 1638 ;

Alexandre Allieras, vicaire prêtre chanoine, décédé, âgé de 41 ans, en 1684 ;

Et de Pierre Girard, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis et de Sainte-Sophie, âgé de 96 ans, décédé en 1749.

M. Broche fait une communication sur les églises à la fin du moyen âge, de l'ancien diocèse de Soissons et signale cette particularité que les nefs étaient toujours sans fenêtres.

M. Lengelé fait connaître qu'il a continué les fouilles dans le cimetière des Longues-Raies et qu'il a fait des découvertes intéressantes, notamment de diverses poteries. Plusieurs membres demandent si, comme avant la guerre, la Société ne pourrait pas, pendant la belle saison, organiser une ou deux excursions dans des villes voisines, il est décidé, en principe, qu'on ira visiter les fouilles de M. Lengelé et que l'on pourra organiser un voyage à Reims.

M. le chanoine de Larminat donne lecture d'un extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente concernant le moulage d'un crâne préhistorique appartenant à un enfant de huit

ans environ, trouvé dans le gisement moustérien de la Quina. Cette pièce est la première qui permet d'étudier le crâne de l'enfant néanderthalien.

La séance est levée à 3 heures 35.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 1er mars, à deux heures.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 1er MARS 1923

Présidence de M. R. Firino, président

La séance est ouverte à 2 heures. M. le Président donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 8 février, qui est adopté après une observation faite par M. le chanoine de Larminat, qui signale qu'il a été omis d'indiquer la communication d'un travail de notre compatriote M. l'abbé Breuil sur les diverses phases du paléolithique supérieur et leur signification.

M. le Président adresse en son nom personnel et au nom de tous les membres de la Société, ses plus vives félicitations à notre collègue M. Emile Lengelé, récemment nommé officier d'Académie, dont les fouilles archéologiques offrent tant d'intérêt dans le cimetière des Longues-Raies.

M. Lengelé remercie M. le Président de ses aimables paroles et présente à l'assemblée diverses poteries, verreries et pièces de monnaie de Marc-Aurèle et de Faustine, récemment découvertes par lui.

Après l'énumération des ouvrages déposés sur le bureau depuis la dernière réunion, il est question de nouveau de l'apposition des plaques dans différents endroits de la ville pour signaler d'anciens monuments.

M. Descambres est chargé de recueillir des renseignements qu'il fournira à la séance prochaine.

M. Truchy communique un magnifique projet de restauration de l'Abbaye royale de Saint-Jean des Vignes, qui avait été autrefois dressé par son père M. Truchy, architecte à Soissons.

M. le chanoine de Larminat lit ensuite une traduction de la huitième charte tirée des archives de l'ancienne Abbaye de Prémontré.

M. Marcel Lemoine, sous-préfet de Soissons, présenté par MM. R. Firino et E. Forzy, est admis comme membre titulaire de la Société.

Il est ensuite décidé que les membres se réuniront le 19 avril prochain, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Emile Lengelé, pour visiter les nouvelles fouilles faites au cimetière des Longues-Raies.

La séance est levée à 3 heures 50.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

R. Firino. — Fossé d'Arcosse.

Les Fouilles « Aux Longues Raies »

Sur l'invitation de son dévoué sociétaire, M. Emile Lengelé, officier d'Académie, conseiller municipal, la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons a assisté le jeudi 19 avril après-midi, aux fouilles faites « Aux Longues-Raies », où il existe un cimetière gallo-romain.

On remarquait la présence de M. Marcel Lemoine, sous-préfet, de M. Dubuquoy, président du Tribunal civil, de M. Banchet, procureur de la République.

Vingt-deux tombes furent ouvertes dans lesquelles on découvrit deux carafons terre blanche ; un bibe-ron en terre de Samos ; deux gros pots terre noire ; deux petits pots terre grise ; un jouet d'enfant en os, de la verrerie, ainsi que plusieurs poteries brisées.

Ces fouilles ont vivement intéressé les membres de la Société archéologique, qui ont tenu à remercier M. Emile Lengelé de son invitation et à le féliciter de son initiative.

Excursion, à Reims, du Mardi 8 Mai 1923

Une trentaine de membres de notre Société, sous la conduite de notre dévoué président M. R. Firino, se sont rendus à Reims, le mardi 8 mai.

Après avoir déjeuné au buffet de la gare dès l'arrivée, les membres de la Société ont été directement à la Cathédrale où ils furent reçus par leur éminent collègue, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société Française d'Archéologie, professeur à l'Ecole des Chartes et membre de la Commission des Monuments historiques, et par M. Deneux, le savant architecte de la Cathédrale, dont ils ont écouté avec le plus grand intérêt, les explications aussi documentées qu'érudites, données par ces deux archéologues.

M. Lefèvre-Pontalis guida particulièrement les visiteurs pour l'examen de l'extérieur de la Cathédrale, faisant l'historique de ce merveilleux monument, commencé le 6 mai 1211 par Robert de Coucy et achevé en 1430.

M. Deneux relata les curieuses découvertes des tombes faites récemment sous la nef, notamment de celle d'Albert de Liége et d'une crypte antérieure à la cathédrale actuelle.

Les travaux extérieurs de consolidation sont terminés, du moins ceux qui étaient d'extrême urgence. Certaines tourelles d'angle des tours avaient, par suite du bombardement, perdu toutes leurs piles, et l'on se souvient des porte-à faux effrayants formés par les dais, qui eussent, en se détachant, écrasé les parties inférieures. Au moyen d'échafaudages légers conçus et exécutés avec une habileté audacieuse, plusieurs piles absentes ont été remplacées, réparées et rejointées quand elles subsistaient encore.

La plupart des arcs-boutants avaient été sectionnés ou déplacés par le choc des obus tant à la nef qu'à l'abside ; ceux qui avaient été déplacés partiellement ont, après avoir été démontés, repris leur place. On s'est servi des vieilles pierres autant qu'il a été possible pour garder au monument son aspect ancien.

Au portail et à la tour Nord, les pierres calcinées par l'incendie ou brisées par les projectiles ont été descendues quand elles menaçaient de tomber ou recouvertes d'un enduit protecteur en ciment qui permettra d'attendre les réparations définitives.

A l'intérieur de la cathédrale, cinq des hautes voûtes à partir du portail, sont complètement restaurées et, depuis plusieurs mois, débarrassées des échafaudages, qui ont été reportés sous la sixième travée. Les réparations de la cinquième travée, en ce moment assez avancées, seraient terminées si le gros arc qui la sépare de la suivante, ne nécessitait d'importants travaux. A cause de la hauteur de l'édifice il est impossible, en effet, de se rendre un compte

exact du degré de solidité ou de délabrement des parties supérieures, et c'est seulement quand, les échafaudages montés, on peut examiner la construction de près, que l'on constate l'étendue des travaux nécessaires.

D'autre part, la cinquième travée qui, crevée par les projectiles, semblait vue d'en bas, menacer ruine, a pu être réparée sans être entièrement démontée. La moitié des voûtes de la grande nef se trouve, dès lors, restaurée.

On visita ensuite, à droite de la cathédrale, l'ancien palais archiépiscopal, beau monument des XV^e^ et XVII^e^ siècles. On y remarquait notamment la salle du Tau ou des Rois, dans laquelle se donnait le festin royal le jour du sacre des rois de France. Cette salle était ornée d'une belle cheminée du XV^e^ siècle, de portraits de rois sacrés à Reims et de médaillons représentant les archevêques de Reims. On y voyait aussi l'appartement du Roi, avec de beaux plafonds, enfin, la chapelle dite Palatine, élégante construction du XVI^e^ siècle dont les brèches et la corniche ont été réparées.

Tout cela avait été complètement anéanti par l'incendie qu'allumèrent les obus allemands le 19 septembre 1914 et qui calcina les statues de la tour Nord de la cathédrale qui s'effondrent maintenant, comme on a pu le constater avec tristesse.

La visite de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Remy a eu lieu ensuite sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis, qui n'a ménagé ni son temps, ni sa peine pour rendre à ses collègues Soissonnais leur excursion à Reims aussi intéressante qu'instructive. L'église Saint-Remy est le plus ancien monument religieux de Reims et le plus digne d'admiration

après la cathédrale. Commencée au IXe siècle, augmentée au XIIe siècle, reconstruite en 1409, elle n'a guère été terminée qu'en 1481.

Comme la cathédrale, la basilique de Saint-Remy a été constamment bombardée par l'artillerie ennemie et l'incendie de la voûte compléta l'œuvre néfaste des obus.

Nous constatons avec satisfaction qu'à Saint-Remy aussi bien qu'à la Cathédrale, des équipes d'habiles ouvriers travaillent au relèvement des ruines de ces deux joyaux de la cité rémoise.

Bientôt l'heure du train approchant, on dut se rendre à la gare et chacun de nous, en retournant à Soissons, se plaisait à rendre hommage à la compétence et à l'amabilité de MM. Lefèvre-Pontalis et Deneux, qui avaient été des guides merveilleux, comme à la bonne organisation de l'excursion si bien préparée par M. R. Firino, notre infatigable président, et par M. Stanislas Leloutre, notre dévoué bibliothécaire.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 14 JUIN 1923

Présidence de M. R. Firino, président

La séance est ouverte à 2 heures par M. le Président, qui donne communication de la correspondance reçue depuis la dernière réunion et fait l'énumération des nombreux ouvrages déposés sur le bureau.

Il donne ensuite la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 8 mai dernier, qui est un bref résumé de l'excursion faite par la Société à Reims. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Buffenoir, qui lit son très intéressant travail sur Merlin de Thionville et le département de l'Aisne ; M. le Président remercie son collègue de son érudite communication. Puis il communique une lettre de la Municipalité demandant à la Société d'établir une liste de noms de personnages pour la dénomination de nouvelles rues de la ville.

M. Stanislas Leloutre est chargé de dresser cette liste pour la prochaine séance, qui est fixée au 5 juillet prochain.

M. le Président fait connaître que le bureau a décidé de reprendre la publication du Bulletin de la Société.

On procède au dépouillement du vote pour l'élection de M. le docteur Laplace, présenté par MM. Job et Firino. M. Laplace est élu à l'unanimité membre titulaire de la Société.

La séance est levée à 3 h. 45.

Le Président, R. FIRINO. — *Le Secrétaire,* FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 5 JUILLET 1923

Présidence de M. R. Firino, président

Après avoir ouvert la séance à deux heures, M. le Président donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 14 juin der-

nier, qui est adopté sans observation. Puis il donne communication de la correspondance reçue et fait l'énumération des ouvrages déposés sur le bureau, notamment une notice biographique sur Edme Claude Bourru, envoyée par le docteur P. Mauclaire.

M. Paillet, qui assiste à la séance, offre à ses collègues une brochure sur le château de Vez, puis notre collègue lit une très intéressante étude sur l'élection dans l'Aisne en 1824 du baron Mechin.

M. Rouzé, de Cœuvres, fait part que cédant à la demande de Monseigneur Binet, il donne l'autorisation d'effectuer des fouilles sur l'emplacement d'une ancienne maison lui appartenant, détruite pendant la guerre et qui est située rue de l'Intendance. Dans une crypte qui existait autrefois à cet endroit avaient été déposés les corps des saints Crépin et Crépinien, lorsqu'ils avaient été retirés de l'Aisne après leur martyre.

M. S. Leloutre donne communication de la liste qu'il a établie pour la dénomination des nouvelles rues de Soissons, ce travail sera envoyé à la Municipalité. Deux candidatures sont posées ; conformément aux statuts, il ne sera procédé au vote qu'à la prochaine séance, qui est fixée au jeudi 4 octobre prochain.

La séance est levée à 4 h. 50.

Le Président, *Le Secrétaire,*

R. Firino. Fossé d'Arcosse.

Il n'y a pas eu de séance pendant les mois d'août et de septembre par suite des vacances ni pendant les mois d'octobre et de novembre par suite de la maladie de M. Firino.

SÉANCE DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 1923

Présidence de M. Edmond Descambres, Vice-Président

En l'absence de M. Firino, la séance est présidée par M. Edmond Descambres, vice-président, qui présente les ouvrages reçus.

M. Félix Brun offre à la Société une réimpression de son étude sur *Jeanne d'Arc à Soissons*.

La parole lui est ensuite donnée. M. Brun nous apporte d'abord d'assez bonnes nouvelles et d'aimables paroles de notre Président qui, dût-il ne garder qu'une fonction, resterait fidèle à notre Société.

M. Brun lit ensuite l'avant-propos d'un recueil de 110 pièces relatives au Soissonnais et qu'il a relevées dans les archives historiques du ministère de la Guerre. Il donne communication de quelques-unes de ces pièces, entre autres d'une lettre de Louis XIII sur les fortifications du faubourg Saint-Vaast où ce roi recommande de faire construire des moulins. Le recueil restera à la disposition des membres de la Société.

On procède ensuite à l'élection de M. l'abbé Raviart, curé de Longpont, et de M. Rouzé fils. Tous deux sont proclamés membres de la Société.

Enfin MM. Leloutre et Descambres donnent lecture du beau travail de M. Firino sur le Congrès de Soissons en 1728. Ce Congrès, provoqué par le Cardinal de Fleury, et qui réunit toutes sortes de diplomates dans l'ancien château de notre ville, ne fut pas sans donner à l'intendant de nombreux soucis dont le récit est à la fois vivant et plaisant. La suite de la communication de M. Firino est renvoyée à la prochaine séance.

M. Leloutre fait circuler quelques photographies de pierres tombales gallo-romaines récemment découvertes à Soissons, et la séance est levée non sans qu'aient été formés des vœux unanimes pour le prompt rétablissement de notre Président.

La séance est levée à 3 h. 45.

Le Vice-Président, E. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 6 MARS 1924

Présidence de M. R. Firino, président

La séance est ouverte sous la présidence de M. R. Firino, qui exprime la satisfaction qu'il éprouve de pouvoir reprendre ses fonctions après la maladie qui l'a retenu quelque temps éloigné de la Société.

M. Edmond Descambres, vice-président, assure M. Firino des sentiments qui animent tous les membres de la Société, qui se réjouissent de la complète guérison de leur dévoué président.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, faite par le secrétaire, M. Firino communique une note qu'il a préparée sur le littérateur Pougens mort à Vauxbuin en 1833.

M. le Président donne ensuite communication en ces termes de la liste des édifices classés comme monuments historiques :

Dans le *Bulletin monumental* de 1923, on trouve la liste des édifices classés en 1922 :

Eglises : Barbonval, Beugneux, Billy-sur-Ourcq, Bruyères-et-Montbérault, Chacrise, Couvrelles, Cramaille, Cuiry-les-Chaudardes, Maast-et-Violaine, Nouvion-le-Comte, Passy-sur-Marne, Saint-Bandry, Sergy, Vregny, Connigis (une croix dans le cimetière), Nesles (donjon du centre du Château), Soissons, tour de l'ancien Archiprêtré (aujourd'hui Goutte de lait) et chapelle de l'ancien Grand Séminaire (rue de Panleu).

M. Firino lit la notice ci-dessous sur notre regretté et éminent collègue M. Eugène Lefèvre-Pontalis, président de la Société Française d'Archéologie :

« Mes chers Collègues,

« Nous venons de faire une cruelle perte en la personne de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, décédé le 31 octobre dernier, à Vieux-Moulin. Il appartenait à notre Société depuis 1885 et lui faisait grand honneur. Il s'est toujours intéressé à notre région, et à sa sortie de l'Ecole des Chartes, il avait consacré sa thèse à l'architecture religieuse dans le diocèse de Soissons aux XI^e^ et XII^e^ siècles, thèse remarquable que l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres récompensa par le prix Fould. Hélas ! de tous ces édifices si bien étudiés par notre collègue, il ne reste trop souvent que le souvenir.

« M. Lefèvre-Pontalis avait pour l'architecture du Moyen-Age une véritable passion qu'il cherchait à inculquer à tous et en particulier à ses élèves ; il consacra toute sa vie à l'étude des édifices qui rappelaient notre vieille France.

« Il fut professeur à l'Ecole des Chartes pendant de longues années et y donna un enseignement très

remarqué, mais sa principale tâche fut peut-être la direction de la Société Française d'Archéologie qu'il assuma à partir de 1900.

« Combien de monuments presque inconnus il a ainsi rappelé à nos souvenirs, combien il en a arraché à la destruction.

« Par son enseignement, par ses écrits, par les nombreux congrès qu'il organisa, il donna un grand élan à l'Archéologie Nationale.

« La guerre terminée, M. Lefèvre-Pontalis s'adonna tout entier à la restauration de nos ruines accumulées. Il fonda la Société des Amis de la Cathédrale de Reims et nous l'avons vu guider les pas de notre Société dans l'église martyre.

« Hélas ! une courte maladie l'a enlevé à la tâche qu'il avait entreprise ainsi qu'à notre affection. »

***

Après la présentation des ouvrages reçus, M. Firino lit la suite de sa communication sur le Congrès de Soissons en 1728.

M. Leloutre donne lecture des propositions définitives des noms se rattachant à l'histoire locale en vue de la dénomination des nouvelles rues de Soissons.

M. Laval demande quand il sera possible d'opérer le transfert de l'ancienne porte du réfectoire de l'Abbaye Notre-Dame (Caserne Charpentier) qui doit être transportée dans un endroit à désigner. M. le Président répond qu'il faut une entente avec l'Administration municipale.

On procède ensuite au dépouillement du scrutin pour l'élection de trois membres :

M. Rigault, Château du Montois, à Ressons-le-Long. M. l'abbé Bernard et M. Pécoul sont élus à l'unanimité membres titulaires de la Société.

M. le Président annonce que M. Léon Labbé a envoyé sa démission en déclarant qu'il était sur le point de quitter Soissons.

Puis on dépouille le scrutin pour l'élection du bureau, qui est reñommé à l'unanimité et ainsi composé :

Président : M. R. FIRINO.
Vice-Président : M. Edmond DESCAMBRES.
Secrétaire : M. FOSSÉ D'ARCOSSE.
Bibliothécaire : M. S. LELOUTRE.
Archiviste : M. le Chanoine P. DE LARMINAT.
Trésorier : M. L. BATTEUX.

La séance est levée à 3 heures 45.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 1924

Présidence de M. R. Firino, président

La séance est ouverte à deux heures.

Après la lecture du procès-verbal par le Secrétaire et la présentation des ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. Firino lit une lettre de M. Cornette-Rolland, de Pavant, demandant des renseignements sur Marguerite de Buzancy, « Jadis Femme de Warmon de Harlen (*sic*) Seigneur de Pavant », dont la

pierre tombale se trouve dans l'église de cette commune.

Après une discussion assez longue, M. S. Leloutre est chargé de rédiger un vœu qui sera émis à la prochaine réunion pour protester contre le rattachement du Soissonnais au département de la Marne. La Société estime que notre région doit suivre le sort du département de l'Oise avec lequel elle a tant d'accointances.

M. le Président fait ensuite connaître que M. Brunet, architecte des Monuments historiques, s'est mis très aimablement à la disposition de la Société pour une visite à la Cathédrale de Soissons, dont la restauration est placée sous sa haute direction. Cette visite pourrait avoir lieu vers le milieu du mois de mai.

M. Leloutre annonce qu'il a surveillé l'enlèvement de l'ancienne porte du réfectoire de l'Abbaye Notre-Dame. Chaque pierre a été numérotée et il sera facile de rétablir ce portail, qui sera probablement édifié dans le square qui va être créé derrière l'église Saint-Pierre-au-Parvis.

M. le chanoine P. de Larminat continue ensuite sa communication sur les chartes de donation de l'Abbaye de Prémontré. Ces chartes, fort curieuses, datent du douzième siècle.

M. Lengelé a apporté à la séance un miroir gallo-romain fort bien conservé en bronze recouvert d'argent, trouvé dans une tombe récemment découverte. Ce miroir était placé dans la main de la morte.

Il signale ensuite une pierre trouvée dans la cave de l'Hôtel de la Croix d'Or sur laquelle on voit une inscription qui n'a pu encore être déchiffrée.

M. d'Arcosse, au nom de divers membres absents à la séance, regrette l'enlèvement « de la Fontaine de

la Grosse Tête », qui se trouvait rue des Cordeliers et qui, si elle n'avait pas une très grande valeur artistique, était un souvenir du vieux Soissons du siècle dernier. Il est à souhaiter que cette Fontaine soit rétablie dans un des musées lapidaires de la ville.

Le même membre, rappelant à ses collègues que la Société archéologique est également une Société scientifique, fait circuler une curieuse brochure dont voici le titre :

LA

FABRIQVE ET

VSAGE DE LA IAVGE,

OV DIAPASON.

Qui est l'instrument avec lequel on examine la mesure, la grandeur, la capacité des tonneaux et les vaisseaux circulaires.

Liure fort propre et neceſſaire à toutes Republiques, nouuellement mis en lumière par GERUAIS de la COURT, natif de la ville de Soiffons.

POVR IAQVES DV PVYS.

M. D. LXXXVIII.

Après la présentation d'un membre pour l'admission duquel on votera à la prochaine réunion, la séance est levée à 3 h. 40.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

PROMENADE ET CONFÉRENCE DU LUNDI 12 MAI 1924

La Société archéologique de Soissons, qui l'an dernier, à pareille époque, s'était rendue à Reims pour visiter, sous la conduite du regretté M. Lefèvre-Pontalis et de M. Deneux, architecte des Monuments historiques, la Cathédrale et Saint-Remy, a fait à Soissons même, le lundi 12 mai, une intéressante promenade archéologique sous la haute direction de M. Brunet, inspecteur des Monuments historiques, architecte en chef des travaux de la Cathédrale de Soissons et de Saint-Jean des Vignes.

Les membres de la Société et leurs invités se trouvaient exactement réunis à 14 heures, place du Parvis de la Cathédrale, ayant à leur tête M. Firino, président.

Avec une bonne grâce parfaite M. Brunet, l'éminent archéologue, se mit à la tête de la caravane et commença ses explications qui, pour savantes qu'elles fussent, n'en furent pas moins aussi claires qu'intéressantes.

Il attira tout d'abord l'attention des visiteurs sur le portail de droite de la façade principale, datant du XIII^e^ siècle, qui a conservé ses chapiteaux anciens. On pénètre ensuite dans la Cathédrale où l'on observe que les travaux ont été activement poursuivis. On monte ensuite à la tribune de l'orgue, d'où M. Brunet donne des renseignements nombreux sur l'édifice lui-même, relatant que la longueur hors d'œuvre est de 108 mètres, la hauteur sous voûte de 33 mètres et la largeur hors d'œuvre de 25 mètres 60. Une des beautés de la Cathédrale consiste dans le choix des matériaux qu'on y employa, dans la régularité de

ses assises. Les pierres employées sont celles de la région et proviennent principalement de Crouy.

La tour de la Cathédrale, achevée au XIV^e^ siècle, avait 66 mètres de haut, l'escalier y accédant comptait 351 marches.

On pénètre ensuite dans la partie de la Cathédrale rendue actuellement au culte et on admire les vitraux anciens qui ont pu être sauvés et replacés. M. Brunet signale ceux représentant le péché originel, les Signes du Zodiaque et les Arts libéraux.

Derrière l'autel du Rosaire se trouve un réduit accédant à un escalier conduisant à une petite salle voûtée en ogive.

M. Brunet fait espérer que le tableau de Rubens reprendra bientôt sa place près de l'autel du Rosaire. En passant dans le déambulatoire on admire dans une chapelle latérale la belle statue, en marbre blanc, de Monseigneur de Simony, due au ciseau de Foyatier, l'habile sculpteur de Spartacus au Musée du Louvre et de la statue équestre de Jeanne d'Arc à Orléans. Dans une autre chapelle située en face on remarque l'inscription relatant la consécration de la Cathédrale au XIII^e^ siècle.

Dans la grande sacristie on admire la tapisserie des Gobelins, fort bien conservée, donnée par l'évêque Jean Milet. Puis M. le chanoine Landais, curé-archiprêtre, montre aux visiteurs le trésor de la Cathédrale, un beau reliquaire, don de Monseigneur Thibaudier, et un Christ en buis, dû au sculpteur Girardon, auteur de la statue équestre de Louis XIV sur la place des Victoires, à Paris, et du mausolée de Richelieu dans l'église de la Sorbonne. Le meuble des Chasubles, datant du XVIII^e^ siècle, est remarquable

et fort bien conservé. Les boiseries de la sacristie sont également fort belles. Dans la salle capitulaire on admire un reliquaire en cuivre, très original, représentant, d'une manière un peu fantaisiste, la ville de Soissons au XVI^e^ siècle.

On visite avec beaucoup d'attention le croisillon du transept sud dont on ne saurait trop apprécier les détails qui en font un véritable chef-d'œuvre.

L'église Saint-Pierre au Parvis reçoit à son tour la visite des excursionnistes. Ce précieux morceau d'architecture romane est d'autant plus intéressant qu'il est le seul que Soissons puisse montrer aux touristes. Cette église a malheureusement souffert de la guerre par suite de l'explosion des munitions qu'elle contenait, elle a été réparée sous la haute direction de M. Brunet avec autant de compétence que d'habileté. A l'intérieur on remarque une petite tribune à laquelle on accède par un escalier à vis.

Les chapiteaux, au nombre de 4, ont pu être tous sauvés, ainsi que les colonnes qui ont été utilisées, sauf une qui a été reconstruite en pierre neuve. L'extérieur de l'église ne laisse pas indifférents ceux qui le regardent avec attention, admirant un bandeau sculpté de style ancien.

Dans la maison qui forme le coin de la rue de la Vieille-Gagnerie et de la place Saint-Pierre on voit deux fenêtres magnifiques datant du XII^e^ siècle, sculptées dans le style roman, derniers restes de l'église de l'ancienne abbaye Notre-Dame de Soissons. Cette église avait 90 mètres de longueur sur 24 mètres de largeur. Elle fut démolie à la Révolution. Il subsistait de cette abbaye divers bâtiments qui servaient de casernement mais qui furent incendiés par les Allemands au cours de la guerre.

On se rend à l'emplacement des casernes où l'on peut voir encore quelques vestiges de voûtes. L'abbaye royale des Bénédictines de Notre-Dame de Soissons avait été fondée par Ebroïn, maire du Palais de Neustrie, à l'instigation de Saint Drausin, évêque de Soissons, pour l'expiation de l'assassinat de Saint-Léger.

M. Brunet conduit ensuite les visiteurs à l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, qui dresse sa façade mutilée dont les deux flèches en pierre, d'art ogival flamboyant, avaient, celle de gauche 75 mètres de hauteur et celle de droite 70 mètres. Elles ont beaucoup souffert pendant le bombardement ennemi. L'Administration des Beaux-Arts a procédé, sous la haute direction de M. Brunet, à la réfection de la plus petite.

Pour la restauration de cette flèche, dont la partie supérieure avait été démolie, il a été établi un échafaudage à bascule, véritable tour d'adresse et de hardiesse, exécuté avec beaucoup d'habileté par les charpentiers de l'entreprise Sellier, de Soissons.

L'ensemble de Saint-Jean des Vignes est véritablement magnifique, les proportions en sont parfaites. L'église abbatiale de Saint-Jean des Vignes avait 60 mètres de longueur, 22 mètres de largeur et 26 mètres de hauteur sous voûtes. L'abbaye fut fondée en 1076, par Hugues, Seigneur de Château-Thierry. Le gros œuvre de l'église fut commencé à la fin du XII^e^ siècle, achevé en 1462 et consacré en 1478. C'est alors qu'on commença la construction de la façade et des deux flèches ; la plus petite fut terminée en 1516 et la plus haute en 1520, c'est celle qui, aujourd'hui a le plus souffert de la guerre.

Au niveau du beffroi de la plus haute flèche se

voit une scène complète du Crucifiement. Les personnages de la Passion, échelonnés sur les contreforts, sont tournés vers le Christ en Croix qui forme les meneaux de la fenêtre du deuxième étage, c'est une conception originale qui n'existe nulle part ailleurs en France. On ne la signale qu'en Saxe, au Jubé de Neubourg-sur-Saale.

M. Brunet rappelle aux membres de la Société que M. Blanchard avait consacré un intéressant travail à la statutaire de Saint-Jean des Vignes.

Après voir pénétré sous la tour de droite où l'on trouve un tank anglais — qui n'a rien d'archéologique — on pénètre dans le grand cloître qui est une belle œuvre du XIII^e^ siècle. Les bas-côtés des huit travées ont malheureusement beaucoup souffert des bombardements des guerres. Les arceaux et archivoltes reposent du côté du mur sur des corbeaux ou culs de lampe, et de l'autre sur des faisceaux de colonnettes. Chaque arcade se divise en deux ogives surmontées d'une rosace. Les voûtes du grand cloître étaient peintes. La galerie forme un véritable musée lapidaire contenant de nombreux morceaux — vestiges du passé — chapiteaux, médaillons, etc.

Dans l'angle sud-est du grand cloître une porte donnait accès dans le petit cloître ; il n'en reste plus que quelques arcades, murées assez grossièrement ; elles sont ornées de sculptures traitées dans le goût de la Renaissance. Le grand cloître s'appuie à l'est sur un vaste édifice qui est l'ancien réfectoire, datant du XIII^e^ siècle. Il est à deux nefs. On a eu le tort de le couper par un plancher qui s'appuie sur le tailloir des chapiteaux, ce n'est pas l'administration des Beaux-Arts qui a commis ce méfait, mais le Génie militaire.

Il y avait encore quelques peintures murales intéressantes mais qui ont beaucoup souffert. Au-dessous du réfectoire, il existe une cave voûtée en ogive, du XIII^e^ siècle. Sous le cloître existent également de longues galeries qui devaient servir de celliers.

Mais il est 6 heures du soir et M. Brunet prend congé des membres de la Société qui lui expriment leurs bien vifs remerciements pour la grande amabilité dont il a fait preuve à leur égard et pour l'intéressante promenade-conférence qu'il a bien voulu leur faire faire.

Le Président, *Le Secrétaire,*

R. FIRINO. FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 12 JUIN 1924

Présidence de M. R. Firino, Président

La séance est ouverte sous la présidence de M. R. Firino, président, qui donne la parole au secrétaire pour la lecture du compte rendu de la promenade-conférence du 12 mai, sous la conduite de M. Brunet, inspecteur des monuments historiques et architecte en chef des travaux de restauration des monuments de Soissons, comple-rendu qui est adopté sans observation.

Il est ensuite donné connaissance des divers ouvrages déposés sur le bureau depuis la dernière séance.

Puis M. Buffenoir lit une intéressante étude sur le général Foy et Napoléon d'après des documents inédits.

M. d'Arcosse communique un extrait du registre des délibérations du Conseil d'Etat de la séance du 6 ventose an 9 de la République Française, relatif à un échange entre la commission administrative de l'Hospice de Soissons et Louise-Victoire Brayer, veuve Mennesson, le citoyen François Levesque et Agnès-Victoire Mennesson, sa femme, et aux frais de ces derniers d'une maison et dépendances appartenant audit hospice, situé rue Neuve de ladite ville, N° 265, et à recevoir en contre-échange les terres situées dans les communes de Cutry, Fontenoy et dans la vallée de Saint-Médard, Crouy et Saint-Paul, dont l'étendue et la valeur sont constatées dans les procès-verbaux et rapports des citoyens Dien et Sagny, des 11 ventose et 16 germinal an 7.

M. Truchy présente des aquarelles fort artistiques dont il est l'auteur, reproduisant des églises et des monuments du Soissonnais.

M. André Perrin, architecte, présenté par MM. S. Leloutre et d'Arcosse, et M. Duvivier, ancien agriculteur, présenté par MM. S. Leloutre et Waelès, sont élus à l'unanimité membres titulaires de la Société.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 10 juillet prochain.

La séance est levée à 3 heures 40.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 10 JUILLET 1924

Présidence de M. R. Firino, Président

En ouvrant la séance, M. R. Firino, président, fait part à ses collègues de la mort, survenue depuis la dernière réunion, de deux membres de la Société :

M. Blamoutier, notaire honoraire, reçu en 1887, et M. le chanoine Hivet, ancien curé de Saint-Vaasi. reçu en 1898.

En quelques paroles émues, le Président salue la mémoire de nos collègues regrettés.

M. Maximilien Buffenoir lit la suite de sa très intéressante étude sur le général Foy et fait connaître, d'après les notes journalières inédites du général, d'après ses discours et d'après son ouvrage sur la guerre de la péninsule, les appréciations de notre éminent compatriote sur Napoléon.

M. Fossé d'Arcosse communique un « Arrest de la Cour du Parlement, portant règlement sur la communication par les Greffiers des Sièges de Maréchaussées de la Généralité de Soissons, aux Officiers des Présidiaux, des Procédures extraordinaires encommencées auxdits Sièges de Maréchaussées, pour les Jugemens sur la compétence du Prévôt desdites Maréchaussées ».

Cet « arrest » est du 28 mai 1770.

Le Bulletin de la Société (tome premier de la 4e série 1920-21) est remis aux membres présents.

Selon l'usage, la Société d'archéologie ne se réunira pas pendant les mois d'août et de septembre.

La prochaine séance est fixée au jeudi 9 octobre prochain.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 1924

Présidence de M. R. Firino, Président

La première réunion tenue après la période des vacances avait attiré de nombreux membres.

En ouvrant la séance M. Firino, président, annonce qu'un nouveau deuil a atteint la Société en la personne de M. Alexandre Bigand, membre titulaire depuis 1903. Il envoie à la famille du regretté défunt l'expession des sincères condoléances des membres de la Société. Puis il donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté sans observation.

M. le Président énumère ensuite les ouvrages reçus et lit la correspondance.

M. Georges Deviolaine, maître de Verreries à Vauxrot, communique l'inscription d'une plaque de cuivre relatant la pose de la première pierre de la Verrerie le 24 mai 1826 par son arrière-grand-père, M. Augustin Deviolaine. Les premières bouteilles furent fabriquées le 2 avril 1827. Cette plaque a été retrouvée dans les fondations lors de la reconstruction de la Verrerie détruite au cours de la guerre.

Le comte Olivier de La Rochefoucauld fait circuler une plaque de plomb datée du 10 décembre 1763 trouvée dans les fondations du château de Villeneuve, détruit également pendant la guerre. Ce château se trouvait sur l'emplacement de l'ancien monastère des Célestins, fondé par le célèbre Enguerrand VII, sire de Coucy. A la fin du XVII^e^ siècle, le couvent supprimé, devint maison de campagne de l'Evêque de Soissons. Au commencement du XVIII^e^ siècle, cette propriété fut achetée par le général Randon-Dulauloy. Vendu après la mort de sa veuve, il fut acquis par le grand-père de notre collègue.

M. d'Arcosse présente un titre de constitution de rentes sur le clergé, consenties à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1707. Ce document, imprimé avec partie manuscrite, porte les signatures du cardinal de

Noailles, archevêque de Paris, de l'abbé de Maulevrier, de l'abbé de Poudenc, de Pépin de Maisonneuve, etc.

M. le Président demande au nom de M. Edouard Cauderay, des renseignements sur l'ancien prieuré de Saint-Guislain, dépendance de Vaudesson, dont il était propriétaire et qui a été détruit pendant la guerre.

Un membre répond que l'on trouvera certainement des renseignements dans les *Annales du Diocèse de Soissons*, de l'abbé Pécheur, ancien secrétaire de la Société.

M. Henri Luguet demande à son tour des renseignements sur le tombeau du duc de Mayence.

L'ancien chef de la Ligue mourut à Soissons, dont il était gouverneur et fut inhumé dans la Cathédrale ainsi que la duchesse. Le cœur du duc de Mayence fut déposé dans l'église du couvent des Minimes comme une marque de l'affection particulière qu'il avait pour ces religieux, dont il avait été le bienfaiteur.

Il est répondu que des renseignements se trouvent certainement dans les *Annales* de l'abbé Pécheur, l'*Histoire de Soissons*, de Claude Dormay, et peut-être aussi dans les *Mémoires* du chanoine Cabaret.

M. Firino présente la copie d'un censier des seigneurs et comtes de Soissons, qui est des plus intéressants, car il donne le nom des anciennes rues de la ville. Il fait connaître ensuite que les ressources de la Société vont permettre d'éditer les divers travaux dont la guerre avait empêché la publication et que l'on ferait paraître dans un volume complémentaire.

M. Maximilien Buffenoir exprime le vœu que la Société fasse publier une Bibliographie de la Ville de Soissons comme aussi une Histoire sommaire de la Ville.

M. le Président répond que déjà M. Charles Perin a publié autrefois un Recueil bibliogaphique.

M. Firino lit son travail sur le général Dulauloy, qui s'était retiré au château de Villeneuve.

M. Jean Béreux, archiviste départemental de l'Oise, présenté par MM. Broche et Firino, et M. Henri Ferté, agriculteur, député de l'Aisne, présenté par MM. Firino et Emile Forzy, sont élus à l'unanimité, membres titulaires de la Société.

Le Président, *Le Secrétaire,*

R. FIRINO. FOSSÉ D'ARCOSSE

SÉANCE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 1924

Présidence de M. R. Firino, Président

A l'ouverture de la séance, M. Firino, président. donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 16 octobre dernier. Ce procès-verbal est accepté sans observations.

M. le Président souhaite ensuite la bienvenue à M. Jean Béreux, archiviste départemental de l'Oise, reçu récemment membre de la Société, il le remercie de son précieux concours et exprime le désir de le voir de temps à autre fournir des communications. Puis il donne la nomenclature des ouvrages reçus et lit la correspondance, signalant notamment une lettre du chef d'escadron O. de la Bourdonnaye, de l'Etat-Major du 1er groupe de subdivision du 8^{e} corps

d'armée à Dijon, qui demande si la Société pourrait lui fournir des renseignements sur son arrière-grand-père Charles-Esprit-Marie de la Bourdonnaye, comte de Blossac, qui fut intendant de la généralité de Soissons de 1785 à 1789.

En dehors des renseignements publiés sur ce personnage dans le tome 19 (2e série) du Bulletin de la Société, paru en 1888, que semble connaître l'arrière-petit-fils de l'ancien intendant de Soissons, il est à craindre que l'on ne trouve rien d'inédit.

M. Firino annonce que le prochain volume que va faire publier la Société portera la dénomination de tome XX *bis* et contiendra les divers travaux dont la guerre a empêché la publication.

M. Firino lit la suite de son travail sur le général Dulauloy et nous conduit aujourd'hui en Italie, en Sicile, en Espagne et en Hollande. Il signale les relations amicales qui existaient entre le général Dulauloy et Paul-Louis Courier, le célèbre helléniste et pamphlétaire alors officier d'artillerie, qui dut quitter l'armée en 1809, son esprit d'indépendance ne pouvant pas supporter les rigueurs de la discipline militaire.

M. Buffenoir rend compte d'une visite du général Foy au général Dulauloy, au château de Villeneuve-Saint-Germain, et signale les diverses circonstances dans lesquelles les deux généraux se sont rencontrés.

M. d'Arcosse communique un Congé militaire de 1787 du Régiment de Royal Infanterie, au nom du fusilier Creusonnet, natif de Soissons, âgé de 23 ans, de taille de cinq pieds deux pouces, qui obtint un congé absolu lui permettant de se retirer où bon lui semblera.

Après la présentation d'un membre pour l'admission duquel on votera à la prochaine séance, il est décidé que la Société ne se réunira pas au mois de décembre.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 15 JANVIER 1925

Présidence de M. R. Firino, Président

En ouvrant la séance, M. Firino, président, offre ses vœux aux membres présents, à l'occasion de la nouvelle année qui vient de commencer.

M. Edm. Descambres, vice-président, remercie M. le Président et lui adresse les souhaits les plus sincères.

Après la communication de la correspondance et l'énumération des publications reçues, M. le commandant Lerondeau fait don à la Société d'un ouvrage qu'il vient de faire paraître : LES MILICES DE SOISSONS. — *Essai historique sur les Compagnies d'Arc, d'Arbalète, d'Arquebuse et de Sapeurs-Pompiers, de 471 à 1924.*

Cet exemplaire, réservé par l'auteur à notre Société, constitue l'*édition princeps*, avec les photographies primitives ayant servi à l'établissement des clichés.

M. le Président remercie chaleureusement M. le commandant Lerondeau de ce précieux don qui va enrichir notre bibliothèque et il le félicite d'avoir mené à bien ce travail qu'il avait entrepris et qui constitue un véritable monument d'histoire locale du plus haut intérêt.

Il est décidé que ce volume sera relié avec soin.

Il fait connaître ensuite que le Congrès archéologique de France, organisé par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, s'ouvrira à Blois le 18 mai. D'intéressantes excursions aux châteaux des bords de la Loire sont inscrites au programme.

M. Félix Brun, membre de notre Société, fait don pour notre Bibliothèque, d'un recueil manuscrit de lettres et documents divers, concernant le Soissonnais, depuis 1599 jusqu'à 1792, copiés par lui-même aux Archives historiques du Ministère de la Guerre. Des remerciements sont votés à l'unanimité et M. S. Leloutre est chargé de les transmettre au donateur de ce précieux recueil.

Après l'énumération des ouvrages reçus, M. Descambres lit deux communications de M. Firino. La première sur un rapport de l'architecte Soufflot, relatif à plusieurs bâtiments de l'abbaye de Valsery en 1782 et la seconde sur une émeute à Cuisy-en-Almont en messidor an IV. La population de ce village avait en effet manifesté pour s'opposer à l'entrée en jouissance de l'acquéreur de l'ancien presbytère.

M. l'abbé R. Taine lit un travail aussi érudit que plein d'esprit sur le but et l'utilité des Sociétés d'archéologie.

Le président le remercie et le félicite de marquer son entrée dans la Société par une communication des plus intéressantes et exprime l'espoir qu'il en fera de nouvelles pour les séances prochaines.

M. Lengelé fait circuler dix-huit pièces de monnaie fort bien conservées, de la période des Antonins (96 à 192) trouvées dans un coffret dans ses fouilles du cimetière des Longues Raies, ainsi que des boucles

d'oreilles, des broches, des boucles de tunique et un petit cheval en terre cuite.

M. Descambres félicite chaleureusement notre sociétaire de ces superbes trouvailles et le remercie de les avoir apportées.

M. d'Arcosse communique divers documents, notamment une Ordonnance du bureau de la Ville de Paris concernant la navigation des Rivières d'Oyse et d'Aisne du 11 mars 1769 ;

— Une lettre de l'Inspecteur des forêts de Dompierre d'Hormoy, datée de Villers-Cotterets le 26 mai 1825, annonçant l'envoi de diverses pièces de gibier « pour la table de Mgr le Duc d'Orléans » ;

— Une affiche pour une vente après décès de M. Duroché, ancien Ingénieur et Architecte du département, au Palais de la Couronne, à Soissons, le lundi 23 octobre 1826, par les soins du Commissaire-Priseur A. C. Meurizet.

M. l'abbé Taine relate que de nombreuses poteries gallo-romaines ont été trouvées entre Tartiers et Vézaponin; il signale une pierre tombale du XVII^e^ siècle, provenant de l'ancienne église de Chavigny, sur laquelle sont représentés en costume de l'époque un habitant du pays et sa femme. Il serait bon de faire transporter cette pierre au musée lapidaire de Soissons.

Après la présentation d'un membre, pour l'admission duquel on votera à la prochaine réunion, conformément aux statuts, la séance est levée à 3 heures 30.

Le Vice-Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

M. le chanoine P. de Larminat communique sa traduction d'un certain nombre de Chartes de l'abbaye de Prémontré puis M. Buffenoir lit une intéressante Notice sur *Gérard de Nerval et le Soissonnais* et rappelle ses relations avec deux de nos illustrations départementales Arsène Houssaye et Alexandre Dumas père.

M. Job présente une tuile couverte de diverses inscriptions et d'abréviations, provenant d'une maison de Laffaux, détruite avant la guerre, dans laquelle on a trouvé une cachette contenant un certain nombre de pièces de monnaie.

Le même membre fait circuler une petite pièce d'argent anglo-saxonne du VII^e^ siècle, fort bien conservée, et qui fut trouvée autrefois par un bineur de betteraves dans un champ situé derrière Saint-Crépin-en-Chaye.

M. d'Arcosse rappelle que la Société n'est pas seulement archéologique et historique, mais encore scientifique, et à ce dernier titre il communique un petit volume de 94 pages qui a pour épigraphe cette phrase du *Dictionnaire encyclopédique* au mot *Eléments* t. v., p. 494 : « On ne saurait rendre la langue de chaque science trop simple, et, pour ainsi dire, trop populaire », et pour titre : *Catéchisme des accouchemens pour les sages-femmes de la campagne*, fait par l'ordre et aux dépens du gouvernement par M. Augier du Fot, Docteur en Médecine, Pensionnaire du Roi et de la ville de Soissons, Professeur de l'Art des Accouchemens, Médecin de la Généralité pour les maladies épidémiques et du dépôt des remèdes gratuits, Membre de la Société Royale d'Agriculture de la Province.

Ce curieux petit volume a été édité en 1775.

On vote ensuite pour l'élection de M. l'abbé René Taine, curé de Cuisy-en-Almont, présenté par MM. le chanoine de Larminat et S. Leloutre. Ce candidat est élu membre titulaire à l'unanimité.

Puis on procède au dépouillement du scrutin pour le renouvellement du bureau qui se trouve ainsi composé pour l'année 1925 :

Président : M. R. FIRINO.
Vice-Président : M. Edmond DESCAMBRES.
Secrétaire : M. FOSSÉ D'ARCOSSE.
Bibliothécaire : M. S. LELOUTRE.
Archiviste : M. le Chanoine P. DE LARMINAT.
Trésorier : M. L. BATTEUX.

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 11 février.

La séance est levée à 3 h. 55.

Le Président,
R. FIRINO.

Le Secrétaire,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 1925

Présidence de M. Edmond Descambres, Vice-Président

En l'absence de M. R. Firino, président, M. Edm. Descambres, vice-président, ouvre la séance et présente les excuses de MM. Firino, Ladouce, Cauderay et de Larminat, puis il forme des vœux pour le rétablissement de la santé du dévoué Président de notre Société.

Après la lecture, par le secrétaire, du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations, le Président communique la correspondance.

SÉANCE DU JEUDI 16 JUILLET 1925

Présidence de M. R. Firino, Président

En ouvrant la séance, M. R. Firino, président, fait part de la satisfaction qu'il éprouve de se retrouver au milieu de ses collègues, après une absence due à la maladie.

M. Edm. Descambres, vice-président, félicite M. Firino de l'amélioration de sa santé et dit toute la joie qu'éprouvent les membres de la Société en le voyant à nouveau présider la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le secrétaire, est approuvé sans observations.

La présentation des ouvrages reçus a lieu ensuite et, sur la proposition du Président, ils sont répartis entre les membres présents, qui les examineront et signaleront, s'il y a lieu, ce qui peut intéresser notre Société.

M. Firino fait don pour la bibliothèque, d'un ouvrage à tirage restreint qu'il vient de faire paraître, et qui est consacré à la *Famille Martell*, à laquelle il se rattache par sa mère.

Originaires de Serges, les Martell s'établirent à Bordeaux puis à Cognac, au commencement du XVIII^e^ siècle, où ils fondèrent la maison de commerce dont le nom est universellement connu et estimé.

M. le Président communique ensuite un recueil de contes et vues attribués à Leriche (François-Louis-Henri), mort à Soissons à la fin du XVIII^e^ siècle.

M. Firino a pu faire relever un plan de Soissons avec l'indication des travaux exécutés par les Prussiens pendant le siège de la ville en 1870. Il espère

pouvoir terminer un travail qu'il a entrepris sur ce siège maintenant que les Archives du Ministère de la Guerre sont ouvertes aux chercheurs.

Parmi la correspondance, M. le Président signale une lettre de M. le commandant O. de la Bourdonnaye, au sujet du portrait de son arrière-grand-père, le comte Charles-Ernest-Marie de la Bourdonnaye-Blossac, dernier intendant de la généralité de Soissons, qu'il veut faire éditer.

Il est décidé que la Société souscrira pour ce portrait.

On signale qu'une pierre tombale a été mise à jour à Saint-Pierre-Aigle.

M. l'abbé Taine lit la suite de son intéressant et spirituel travail sur le but et l'utilité des Sociétés d'Archéologie.

M. Truchy donne connaissance du mémoire pour servir d'instructions au citoyen Siéyés, ambassadeur extraordinaire de la République Française près de S. M. le Roi de Prusse et de la lettre de nomination de Siéyés, signée par Ch. M. Talleyrand, ministre des relations extérieures, contresignée Merlin.

M. d'Arcosse communique un « Arrest de la Cour de Parlement du XXV. May MDCC. XLI, portant réglement entre Dom Jean Poncelet, Religieux de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prez-lez-Paris, Prieur et Curé Primitif des Eglises Notre-Dame de Vailly et Saint-Précord, appelant et demandant contre Maistre Nicolas Boynin et Hylaire Paultre, Vicaires perpétuels desdites Eglises, Inthimez et deffendeurs.

On procède ensuite à l'élection de deux membres titulaires qui sont nommés à l'unanimité :

M. J. Pressoir, d'Acy, présenté par MM. R. Firino et Félix Brun ; M. Morval, de Braine, présenté par MM. R. Firino et Emile Lengelé.

Puis on distribue le tome XX (supplément 3e série) du Bulletin de la Société.

Selon l'usage, il n'y aura pas de réunion pendant les mois d'août et de septembre.

La séance est levée à 4 h. 10.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 1925

Présidence de M. R. Firino, Président

La Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons a repris ses réunions, interrompues par les vacances, le jeudi 8 octobre, dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville. De nombreux sociétaires avaient répondu à la convocation.

Après avoir ouvert la séance, M. Firino, président, donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation.

Après la présentation des ouvrages reçus et de la correspondance, M. le Président fait circuler un lot très intéressant de gravures du XVIIIe siècle, sérieuses et caricaturales, relatives au duc d'Orléans et à la Révolution. Il communique également un plan de Soissons et de la région de 1813.

M. l'abbé Taine, qui devait présenter un travail sur les origines de l'Abbaye de Saint-Jean des Vignes, expose que d'autres travaux, notamment des recher-

ches sur le culte de Saint Front à Neuilly, l'ont empêché de mettre au point les notes recueillies jusqu'à ce jour. Il fait connaître les règles des Chanoines réguliers établies en ce monastère. Il espère être à même de présenter son travail à la réunion du mois de novembre.

M. Leloutre demande s'il ne serait pas possible de faire, au cours des séances, lecture des mémoires inédits du chanoine Cabaret, où l'on retrouverait certainement des documents très précieux.

M. André Gosset signale qu'il y a dans un garage de Soissons un plan de la Ville fait pendant la guerre, qu'il serait utile de faire enlever pour le placer au Musée.

M. de Boosère, curé de Margival, signale que dans cette paroisse et dans d'autres qu'il dessert, il y a des restes intéressants de sculpture remontant parfois jusqu'au XIII^e^ siècle. M. Firino remercie M. l'abbé de Boosère de sa communication et le prie, pour une des prochaines séances, de dresser la liste complète de ces documents intéressants.

M. Truchy fait circuler une vue de l'entrée de l'Abbaye Notre-Dame telle qu'elle existait encore en 1872 dans la rue Notre-Dame. Il a pu faire cette restitution d'après un tableau de M. Salingre qui a été détruit presque totalement au cours de la guerre.

On signale qu'en procédant au nivelage de la Place Centrale, on vient de mettre à jour une pierre portant le millésime de 1762 et dont l'inscription porte cette mention :

AV NOM DE DIEV

J'AI ÉTÉ POSÉ PAR M. ANTOINE NICOLE OBRY, FILS DE M. ANTOINE OBRY, NOTAIRE ROIALE A SOISSONS, ET

ANCIEN BAILLY DES JVSTICES RELIGIEVSES... A CHARTRES, LIEVTENANT DE MONSEIGNEVR LE DVC DE LA TRÉMOILLE CE 3 AOVT MIL SEPT CENT SOIXANTE DEVX, FAIT PAR... BAZIN, MAÇON DE SOISSONS, 1762.

Cette pierre, qui date du règne de Louis XV, a été lansportée au Musée.

M. d'Arcosse communique :

« Arrest du Conseil d'Etat du Roi du 31 juillet 1773 et qui assujettit à 8 sous par livre les droits de Maître des Ponts et ceux de chablage qui se lèvent dans différents lieux des généralités de Paris et de Soissons. »

Après la présentation de deux nouveaux membres pour l'admission desquels on votera à la prochaine réunion, conformément aux Statuts, la séance est levée à 15 h. 45.

Le Président, R. FIRINO.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 1925

Présidence de M. Edmond Descambres, Vice-Président

En ouvrant la séance, M. Edmond Descambres, vice-président, présente les excuses de M. R. Firino, président, qui se trouve retenu à Paris.

Après la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation, il est procédé à la présentation des ouvrages reçus et à l'appréciation de ceux reçus à la précédente séance, qui avaient été confiés à divers de nos collègues.

M. le chanoine de Larminat expose que dans le Bulletin de mars 1925 de la Société Archéologique

Champenoise se trouve deux dissertations qui intéressent d'assez près notre région pour mériter d'être signalée. La première, du Docteur Guelliot, revendique pour la Marne l'honneur de donner son nom à la civilisation préhistorique connue jusqu'ici comme âge de la Tène, 1re période de civilisation, dont, chose paradoxale, aucun vestige ne se trouve à la Tène, tous ou presque tous les objets décrits venant des nécropoles de la Marne. L'autre, de M. l'abbé Favret, signalant l'existence, jusque là méconnue, de l'époque Hallstattienne, 1er âge du fer dans la Marne, à Warmeriville, Chouilly, près d'Epernay et ailleurs.

Dans le Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie, il signale seulement pour mémoire, dans une étude des églises romanes du canton de Roye, par M. Heuduin, le prieuré-cure de Rethonvilliers, de l'ancien doyenné de Nesle, diocèse de Noyon, appartenant à l'Abbaye de Vermand, mais ceci intéressant plutôt nos confrères du Vermandois.

Le Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine (1924) ne renferme rien qui intéresse notre région, sauf peut-être le nom d'un Evêque de Dol, Guillaume de Brie, mort en 1390, mais son nom a-t-il rapport avec notre Brie ?...

Les Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre de 1923 contiennent une notice nécrologique sur M. Eugène Lefèvre-Pontalis, qui en était membre correspondant et faisait partie de notre Société. Rien d'autre ne nous concerne dans cette publication.

M. Job fait la communication suivante :

« A une précédente réunion, vous avez bien voulu nous confier trois publications de Sociétés correspon-

dantes avec mission de les examiner et d'en extraire ce qui paraîtrait présenter un intérêt pour notre Société.

Les articles de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* contribuent surtout à l'histoire de cette région et ne présentent par le fait qu'un intérêt relatif pour nous.

Dans le « Bulletin du 4e trimestre de 1924 de la Société des Antiquaires de l'Ouest », nous relevons un article intitulé *La Tablette Celtique de Rom* par M. l'abbé Chapeau, article qu'il nous a paru intéressant de vous résumer.

M. l'abbé Chapeau expose que l'étude qu'il présente est pour une large part, une traduction de deux savantes brochures anglaises très rares ; la première, de M. Nicholson, conservateur de la Bibliothèque bodléïenne d'Oxford ; la seconde du professeur John Rhys, membre de l'Académie Britannique. Ces deux études contiennent un chapitre d'une très haute portée, concernant la linguistique de la Gaule à la fin du IIIe siècle.

Parmi les documents étudiés par ces deux savants, il en est un qui touche de près à l'histoire du Poitou ; je veux parler de la *Tablette Celtique de Rom.*

L'inscription est gravée sur les deux côtés d'une tablette de plomb qui a 9 centimètres de hauteur sur 7 centimètres de largeur. Elle fut trouvée dans un puits, à Rom, à environ 38 kilomètres de Poitiers. Dans le même puits, se trouvaient 15 autres tablettes semblables mais sans inscription.

M. Jullian, au sujet de ces tablettes, dit :

« C'était l'usage, dans l'antiquité Gréco-Romaine,
« de confier non seulement à des tombes, mais à la
« mer, aux fleuves et même aux sources des puits,

« des tablettes adressées aux divinités infernales, sur « lesquelles les dévôts avaient tracé leurs souhaits « ou leurs exécrations. »

Le puits de Rom était dédié à une divinité nommée Imona ; une invocation, à elle faite par deux personnes anonymes, remplit un des côtés de la tablette. Elle semble impliquer que le débit de l'eau n'est pas régulier, s'arrêtant parfois, ou diminuant de quantité. L'autre côté de la tablette contient des invocations à deux autres divinités : *Caticatona* et *Dibona*, par *Sucio* et par sa servante *Pontidunna Vouseia*. Il est fort possible que ces deux personnes soient les auteurs des deux invocations.

Selon M. Jullian, l'écriture de ces deux inscriptions daterait du III^e^ siècle.

La traduction du texte par Nicholson est la suivante :

Face A. — Pour des pensées d'amour. Toujours jaillissante Caticatona, pour tes serviteurs coule abondante, tant que tes serviteurs t'honorent. Sois gracieuse, Dibona. Te voici bonne divinité. Te voici toute pure, te voici joyeuse. Sucio t'honore. Te voici toute pure, ils t'honorent. Sa servante Pontidunna Vouseia.

Face B. — Gonfle, nous t'en prions. Aujourd'hui répands-toi, nous te payons ce tribut d'amour. Tous deux nous buvons à ce puits, le tien ; nous te possédons. Aimée, répands-toi, nous t'honorons chaque jour, au milieu du jour. Gonfle-toi, nous t'en prions. Pour ce tribut, *Imona*, à tes serviteurs jaillis promptement.

Dans le Bulletin « Mémoire de l'Académie de Nîmes. Années 1922 et 1923 », un article intitulé « L'art de la terre chez les Gallo-Romains » par M. Em. Esperandieu a particulièrement retenu notre attention.

L'intérêt qu'il présente, à notre avis, nous incite à vous en présenter quelques extraits.

La céramique, dit M. Esperandieu, fut de tous les arts mineurs, celui que les Gaulois connurent le plus vite. Au moment de la conquête, leurs potiers produisaient au tour, en se servant d'une roue horizontale qu'ils mettaient en mouvement au moyen du pied, non seulement des vases usuels pour la conservation des denrées, la cuisson des aliments et les besoins de la table du menu peuple, mais aussi de la vaisselle fine dont la forme rappelait les vases grecs.

De très bonne heure, de bons modèles leur étaient venus d'Orient par Narbonne et d'autres ports du Midi de la Gaule, d'Etrurie par le chemin des Alpes. Au décor peint figuré qu'ils ne savaient pas copier, ces potiers avaient substitué une ornementation linéaire faite au peigne, à la roulette ou à l'ébauchoir. Certaines nécropoles de la Marne, ont cependant fourni des vases de luxe où la couleur est employée en accompagnement du décor incisé.

Après la conquête, quand le trafic put s'opérer sans entraves, la vaisselle d'importation italienne tendit à supplanter l'autre, en raison de sa légèreté, de sa teinte comparable à celle du corail et de son prix moins élevé, car elle était produite mécaniquement.

Les potiers Gallo-Romains, quand le danger de disparaître les menaça, renoncèrent à leurs anciennes habitudes et passèrent rapidement de leur technique nationale à des imitations complètes, toutes de pâte tendre, des vases italiques. Il n'y eut pas de compro-

mis entre l'art celtique et l'art importé, il n'existerait donc pas de poteries Gallo-Romaines.

Joseph Dechelette a classé en 5 catégories la vaisselle fine des Ateliers Gaulois. Il distingue : 1° Les vases moulés ; — 2° Les vases à reliefs d'applique, ces reliefs étant soudés avant la cuisson à l'aide de pâte argileuse fluide, aujourd'hui dénommée barbotine ; — 3° Vases ornés à la barbotine ; — 4° Vases à décor incisé ; — 5° Vases divers, les uns imités de récipients en bronze, les autres tendant à représenter des hommes ou des animaux. Les premiers vases moulés fabriqués en Gaule, furent de terre blanche, grise ou jaunâtre, comme la plupart de ceux de la Haute-Italie et sortirent d'ateliers établis dans la Vallée de l'Allier (Gannat et Saint-Oremy-en-Rollat). Cette fabrication ne dura pas et fut remplacée par un produit céramique à pâte rouge et vernis brillant de même couleur dont le secret est perdu, dérivant de la technique dite *arétine* des vases toscans.

Indépendamment de quelques ateliers de moindre importance comme ceux d'Aoste, dans l'Isère, de Nouatre, en Indre-et-Loire, de Luxeuil, en Haute-Saône, et de Trêves, en pays rhénan, on connaît en Gaule quatre régions où furent créées de véritables manufactures qui travaillèrent jusqu'à la fin du IIIe siècle. Leurs emplacements sont marqués par des ruines de fours, des moules brisés, d'autres fragments d'outillage et une grande abondance de tessons et de vases de rebut.

La plus ancienne de ces régions est celle des Rutènes et des Gabales (Aveyron, Tarn, Lozère), qui furent bientôt concurrencés par les Arvernes, qui eurent des officines fort actives, notamment à Lezoux, entre Thiers et Clermont-Ferrand, où le Dr Plique

ne retrouva pas moins de 160 fours, dont 42 dans un état relatif de bonne conservation répartis sur une surface d'un millier d'hectares. Des deux autres grands centres, l'un fut en Argonne (Avocourt. Lavoye, Allieux), l'autre à Theinzabern, près de Spire, dans le Palatinat.

La céramique des Gallo-Romains est souvent marquée d'une estampille. Par les noms des fabricants, par les types des poinçons employés pour la décoration des vases, il est aujourd'hui possible de déterminer la provenance d'une poterie de terre rouge et d'établir le rayonnement de chaque centre de fabrication. Le décor ornemental des poteries de fabrication gallo-romaine était très varié. Les figures qui décorent les vases moulés sont extrêmement nombreuses. Dechelette en a réuni près de 1200, chiffre aujourd'hui notablement dépassé.

En outre des vases destinés à tous usages, les potiers gallo-romains fabriquaient des tuiles, des briques pour la construction des habitations ; des lampes pour l'éclairage, des statuettes de divinités. des jouets d'enfants. »

L'article de M. Esperandieu, qui ne contient pas moins de 15 pages de texte, serait à lire en son entier. Nous pensons qu'il intéresserait particulièrement notre collègue, M. Emile Lengelé, dont la belle collection de vases exhumés du cimetière des Longues-Raies renferme des types variés comme forme, couleur et décoration.

M. Pressoir, au nom de M. Félix Brun, empêché, communique une notice très curieuse sur l'ermite janséniste Henri Bertrand, de Bucy-le-Long. C'est un manuscrit de la fin du XVIII^e^ siècle intitulé : « Rela-

tion de quelques circonstances de la vie d'un pieux « Hermite ».

M. Félix Brun fait don à la Société de ce manuscrit qu'il a résumé d'une façon très humoristique dans un petit travail dont M. Pressoir donne lecture. M. Descambres, au nom de la Société, prie M. Pressoir de vouloir bien transmettre à notre collègue. M. Félix Brun, de vifs remerciements et des vœux bien sincères pour l'amélioration de sa santé.

M. l'abbé Taine commence la lecture de son étude sur les « Origines de l'Abbaye de Saint-Jean des Vignes ». Il se propose, dans son travail, d'étudier l'histoire de ce monastère sur toutes ses faces.

M. S. Leloutre donne quelques détails sur les Mémoires du Chanoine Cabaret et sur les manuscrits de Fiquet et de Bertin.

M. d'Arcosse fait circuler un mandement de Monseigneur François, Duc de Fitz-James, Pair de France, par la miséricorde Divine, Evêque de Soissons, Doyen et Premier Suffragant de la Province de Reims et qui ordonne qu'on chantera dans tous les Eglises de son Diocèse, une Messe Solennelle et le *Te Deum*, en actions de grâce de la protection qu'il a plû à Dieu d'accorder à ce Royaume, en préservant le Roy du danger qu'a couru sa Personne Sacrée.

On procède ensuite au vote pour l'admission de deux nouveaux membres : M. le Chanoine Clairambaux, présenté par MM. les Chanoines Parmentier et P. de Larminat, et M. Carolus Barré, à Rémy (Oise), et 2, boulevard Emile-Augier, à Paris, présenté par MM. Firino et Descambres. Ils sont élus tous deux à l'unanimité.

Après avoir décidé que la prochaine réunion aurait lieu le mercredi 9 décembre prochain, la séance est levée à 15 h. 45.

Le Vice-Président, *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1925

Présidence de M. Edmond Descambres, Vice-Président

La séance est ouverte à deux heures, par M. Edmond Descambres, vice-président, qui donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observations.

Il est procédé ensuite à la présentation des ouvrages reçus récemment avec leur répartition pour examen entre les membres présents.

Un numéro du *Journal des Débats*, du 2 décembre 1925, a été adressé aux membres du Bureau de la Société. Il contient un très intéressant article de M. Hubert Morand sur *la mort et la popularité du Général Foy* et signale l'étude publiée l'année dernière, dans le Bulletin de notre Société par notre érudit collègue, M. Maximilien Buffenoir, que M. Hubert Morand prénomme à tort Hippolyte, le confondant avec son père, auteur de très belles publications historiques.

A propos précisément du Général Foy, M. d'Arcosse présente un volume de 326 pages consacré à notre illustre compatriote par M. Victor Bompar, ayant pour titre : *Une belle figure — Le Général Foy* (1775-1825) et qui a paru à l'occasion du centenaire de la mort de l'ancien député de l'Aisne.

M. le Chanoine de Larminat lit ensuite la traduction qu'il a faite de quelques chartes de donation en faveur de l'Abbaye de Prémontré.

M. l'abbé Taine donne lecture de divers passages du manuscrit inédit de Fiquet, décédé en 1820. Si cet ouvrage n'a pas une très grande valeur littéraire, il contient néanmoins des renseignements très intéressants pour l'Histoire locale.

M. d'Arcosse fait circuler la reproduction d'un sceau de la commune de Soissons de 1228, représentant le maire de Soissons armé de toutes pièces, au milieu des échevins de la ville. Il porte en insigne l'inscription suivante : SIGILIVM SVESSIONENSIS COMMVNAE

Après que la prochaine réunion eut été fixée au jeudi 4 février, la séance est levée à 3 heures 55.

Le Vice-Président, — Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 4 FÉVRIER 1926

Présidence de M. Edmond Descambres, Vice-Président

En ouvrant la séance, M. Edm. Descambres, vice-président, donne lecture d'une lettre de M. R. Firino, président, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, étant retenu à Paris, et offre ses vœux à ses collègues.

M. Descambres, se faisant à l'avance l'interprète des membres de la Société, a déjà envoyé à notre Président, remerciements et souhaits sincères.

Après la lecture, par le secrétaire, du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations, il est procédé au vote et au dépouillement du scrutin pour le renouvellement annuel du bureau, qui se trouve composé de la manière suivante pour l'année 1926 :

Président : M. R. FIRINO.

Vice-Président : M. Edmond DESCAMBRES.

Secrétaire : M. FOSSÉ D'ARCOSSE.

Bibliothécaire : M. S. LELOUTRE.

Archiviste : M. le Chanoine P. DE LARMINAT.

Trésorier : M. BATTEUX.

M. le Vice-Président communique les ouvrages reçus qui sont répartis, pour examen, entre les membres présents.

M. J. Pressoir lit les notes qui lui ont été inspirées par la lecture de la revue *Romania*.

Il signale tout particulièrement une étude de M. Samara qui publie des fragments de manuscrits latins et français du Moyen-Age. Retenons seulement ici les fragments de trois poèmes provenant d'un manuscrit des *Miracles de la Vierge* de Gautier de Coincy, puisque ce dernier fut successivement prieur de Vic-sur-Aisne, puis de l'abbaye de Saint-Médard, au XIII^e^ siècle.

Le premier fragment a pour titre *Le miracle de Théophile*. Il s'agit d'un moine qui obtint son pardon de Dieu par l'intervention de Notre-Dame, dont le poète chante les louanges sous forme de litanies.

Dans le deuxième, le conte est intitulé : *La chaste impératrice*. Grâce à ses prières, l'impératrice dont il s'agit garde sa chasteté « contre moult tentations ».

Enfin dans le troisième fragment, l'auteur intitule son récit : *C'est le prieur de Vic qui translata ces miracles.*

Gautier donne alors libre cours à certains souvenirs personnels puis fait une véritable satire contre les gloutons qui n'ont d'autre but dans cette vie que de goûter les plaisirs du ventre auxquels l'auteur oppose l'éloge de la pauvreté, de la continence et de la charité.

On sait que les contes dévots de Gautier de Coincy ont obtenu au Moyen-Age un très grand succès.

Aujourd'hui un étranger, l'américain Trautmann, professeur assistant de langues romanes à Cleveland (Etats-Unis), prépare une édition complète des œuvres de notre vieux poète soissonnais.

M. Pressoir communique ensuite une note de M. Félix Brun sur une étude de M. Foulet, dans *Romania*, sur le roman de *Gaberan* et son auteur Jean Renart. Chose bonne à signaler, M. Foulet s'accorde avec M. Ch.-V. Langlois, dans son ouvrage si plein d'érudition et de charme à la fois, sur la *Vie française au Moyen-Age*, pour attribuer au même Jean Renart la paternité de trois autres poésies : *l'Escoufle*, *Guillaume de Dole* et *le Lai de l'ombre*. Ce qui nous intéresse très notablement, c'est que les deux érudits se montrent assez disposés, le second surtout, à reconnaître dans Jean Renart un Soissonnais, sinon de la ville même, au moins de la région.

M. F. Brun se garde bien de les contredire, non seulement parce que Jean Renart, malgré certaines subtilités de style et de pensée, fait, en tant qu'écrivain, grand honneur au pays, et qu'il faut donc l'y retenir, mais parce que, outre les raisons données à l'appui de cette attribution d'origine, on peut ajouter

qu'à deux reprises, dans *Galeran*, Jean Renart fait l'éloge du vin de Soissons :

Li bons vins de Soissons
(V. 5599)

et plus loin :

Vin fort et plaisant vien à Soissons.
(V. 6797)

M. F. Brun s'est empressé, comme bien on pense, de joindre ces deux textes à d'autres qu'il avait déjà recueillis et qui ne sont pas pour démentir cette bonne opinion :

Ci a bon vin frais et novel,
Çà d'Auxoirre, ça de Soissons ;

criait-on, au Moyen-Age, dans les rues de Compiègne.

En outre dans le fabliau bien connu *Du Prestre et d'Alison*, on lit, dans la description d'un bon dîner, bien arrosé, pour compléter la bonne chère « de blanc vin qui fu de Soissons ».

Constatons avec d'autant plus de soin l'antique renom vinicole de notre pays que ce renom a maintenant fort perdu de son brillant éclat.

Mais où sont les neiges d'antan ?

M. d'Arcosse présente une chanson « improvisée dans un banquet, à l'occasion du retour de S. M. Louis XVIII et de la paix » qui a pour auteur M. Huvier. Elle est intitulée la *Soissonnaise* et se chante sur l'air :

Eh ! Gai, gai, gai, mon Officier.

L'exemplaire présenté a été offert par l'auteur à M. Cabaret, sous-inspecteur des forêts à Soissons, neveu du chanoine qui a laissé les intéressants Mémoires que l'on connaît.

M. Descambres communique une affiche imprimée à Soissons chez P. Courtois, imprimeur du Roi, reproduisant un « arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui casse l'Ordonnance du Lieutenant Général de Police de Soissons du 7 mai 1775, lui fait défenses et à tous Juges d'en rendre à l'avenir de semblables sous peine d'interdiction, et qui lui ordonne d'indemniser les Boulangers du préjudice qu'ils auront pu souffrir de la taxe faite par son Ordonnance dudit jour 7 mai ».

Cet arrêt est extrait des registres du Conseil d'Etat du 12 mai 1775.

A la suite de la reproduction du texte officiel se trouve la formule d'exécution ordonnée par Louis le Peletier, marquis de Montméliant, seigneur de Mortefontaine, Plailly, Beaupré, Othis et autres lieux, Conseiller du Roi en ses conseils, Maître des Requêtes honoraire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de Soissons.

M. le Vice-Président lit ensuite une Notice rédigée par M. Firino sur Dom Jean de Watteville, appartenant à une ancienne famille de Franche-Comté, dont la vie constitue un véritable roman. Après avoir servi dans l'armée espagnole, Jean de Watteville serait entré à la Chartreuse de Bourg-Fontaine en 1651 ou 1652, mais une décision du Souverain Pontife, qui survint le 28 février 1654, déclara nulle et de nul effet sa profession religieuse.

M. l'abbé Taine fait connaître que dans les grévières de Saint-Audebert, hameau dépendant de la commune de Presles-et-Boves, on a trouvé un certain nombre de silex taillés disposés de façon à former une circonférence au centre de laquelle on remarque un tas de cendres.

MM. Descambres et Emile Forzy présentent la candidature de deux nouveaux membres pour l'admission desquelles il sera voté lors de la prochaine réunion qui est fixée au jeudi 11 mars, à deux heures de l'après-midi.

La séance est levée à 3 h. 55.

Le Vice-Président,
Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire,
FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 11 MARS 1926

Présidence de M. Edmond Descambres, Vice-Président

La séance est ouverte à 14 heures par M. Edm. Descambres, vice-président, qui donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la réunion précédente que l'assemblée adopte sans observations.

M. le Vice-Président communique les ouvrages reçus qu'il répartit, pour examen, entre les membres présents, puis invite ses collègues à faire connaître les résultats de leurs lectures.

M. le chanoine de Larminat a relevé dans le Bulletin de la *Société archéologique champenoise* une note importante sur les sépultures préhistoriques découvertes à Chassemy, dans la vallée de la Vesle. Mais il s'agit en réalité de la reproduction d'un travail déjà connu de M. Edmond Piette et qui se trouve publié à nouveau parce qu'il se rapporte à des sépultures de l'âge de fer auquel le *Bulletin de la Société archéologique champenoise* consacre un article.

M. de Larminat ajoute que dans le *Bulletin de l'Académie nationale de Reims* on trouve une étude de M. Gaston Robert sur la seigneurie d'Ecly qui appartenait à l'Hôtel-Dieu de Reims. Parmi les notables laïcs de cette seigneurie on relève les noms de demoiselle Mahaut de Monclin, épouse de Wilain d'Ecly et de Gaucher et Jean de Monclin. Peut-être faut-il voir en ces derniers les ancêtres de MM. de Monclin, qui étaient officiers au 67e régiment d'infanterie à Soissons avant la guerre ?

Dans le même *Bulletin* se trouve une étude du docteur Gosset, médecin des hôpitaux de Reims, sur les *Magneuses* (hôpital Sainte Marthe), fondation de Mme Colbert de Magneux, pour recevoir des jeunes filles pauvres.

Parmi les bienfaiteurs on signale d'abord la fondatrice qui, outre diverses terres, donne en 1635 une redevance de huit setiers de froment à prendre sur les moulins de Fismes, propriété de l'abbaye de Charreuve.

Catherine Lejeune, en 1662, donne des biens sis à Villesavoye et au Mont-Saint-Martin.

En 1690, Nicole de Blanzy lègue des maisons à condition de recevoir trois jeunes filles de Fère-en-Tardenois, de Sergy ou de Reims.

M. de Larminat lit ensuite la traduction de la 21e charte de donations faite en faveur de l'abbaye de Prémontré en 1210. Elle porte le sceau d'Enguerrand III de Coucy.

M. Waelès signale dans les *Mémoires de la Société de l'Aube* une notice de M. Morin sur les ouvrages de François Desrues, né à Coutances en 1554, mort en 1633. Historien, géographe et littérateur, François

Desrues était en 1602 receveur général des Finances à Soissons. Aussi parle-t-il de notre ville dans son ouvrage intitulé : *Délices de la France, avec une description des provinces et des villes du royaume* (1610, in-8°). Il a en outre publié d'autres œuvres : *Fleurs du bien dire, recueillies ès cabinets des plus. rares aspects de ce temps, pour exprimer les passions amoureuses de l'un comme de l'autre sexe, avec un amas des plus beaux traits dont on use en amour, par forme de dictionnaire* (Paris, 1598 et 1603, in-12) ; *les Marguerites françaises* ou *Trésor des fleurs de bien dire recueillies des plus beaux et rares discours de ce temps* (Rouen, 1602, in-12), ouvrage qui eut un très grand succès et dont il parut successivement six autres éditions à Rouen de 1606 à 1637 ; *les Antiquités, fondations et singularités des plus célèbres villes, chasteaux et places remarquables du royaume de France* (1605 et 1608, petit in-12). Cet ouvrage comme le précédent, a été souvent réimprimé à Rouen, Saumur, Troyes et Lyon, sous le titre que nous avons donné plus haut : *Délices de la France*, etc...

M. Job a relevé, dans le *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, une note d'un intérêt général pour les archéologues sur les creusets gallo-romains recueillis à Jarnac et dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente* une longue et curieuse notice sur le Cardinal François de La Rochefoucauld, évêque de Clermont et Senlis. Cette notice intéresse, en effet, notre région, en ce qu'elle mentionne à diverses reprises l'abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons et d'autres monastères du Soissonnais. L'Evêque de Soissons figure parmi les membres d'une commission créée par le cardinal pour étudier les réformes à apporter dans certains ordres religieux.

M. S. Leloutre signale, dans l'*Epitaphier de Picardie*, les inscriptions relevées dans l'abbaye Notre-Dame de Soissons ; notamment celles des abbesses Henriette de Lorraine d'Elbeuf, morte en 1669 et Gabrielle-Marie de La Rochefoucauld, morte en 1693, dont les deux statues se trouvent toujours à l'entrée du grand portail de notre cathédrale mutilée, dont la restauration se continue sous l'intelligente direction de M. Brunet, architecte en chef, inspecteur des monuments historiques, et de notre collègue M. Depondt. Ces deux statues ont été heureusement préservées de la destruction pendant la guerre, grâce aux dispositions prises pour les protéger.

Notre collègue continuera sa communication à une séance ultérieure.

M. d'Arcosse fait circuler un curieux titre de l'*Emprunt forcé établi par la Loi du 19 Frimaire, 4e année de la République*, qui a été délivré à l'un de ses trisaïeux.

On procède à l'élection de deux nouveaux membres titulaires présentés par MM. Edm. Descambres et Emile Forzy : M. Moinet, directeur de la succursale de la Banque de France, et M. Renard, directeur de l'Usine à Gaz de Soissons.

Tous deux sont élus à l'unanimité.

Après un échange de vues, il est décidé, qu'en raison des vacances de Pâques, il n'y aura pas de réunion avant le mercredi 5 mai.

La séance est levée à 16 h. 20.

Le Vice-Président,
Edm. Descambres.

Le Secrétaire,
Fossé d'Arcosse.

SÉANCE DU MERCREDI 5 MAI 1926

Présidence de M. Edmond Descambres, Vice-Président

La séance est ouverte à 14 heures, par M. Edmond Descambres, vice-président, qui présente les excuses de M. Firino, président, empêché d'assister à la réunion, mais qui espère pouvoir venir à celle du mois de juin, puis il rend hommage à la mémoire de M. Félix Brun, membre le plus ancien de la Société, décédé le 23 mars ; une délégation assistait aux obsèques et notre concitoyen, M. Jules Pressoir y prononça un discours dont il donnera lecture au cours de la séance. En outre, M. J. Pressoir est chargé de rédiger une notice nécrologique sur notre regretté collègue à la famille duquel la Société renouvelle ses bien sympathiques condoléances.

Il est ensuite donné lecture par le secrétaire du procès-verbal de la réunion du 11 mars dernier, qui est adopté sans observation.

M. le vice-président énumère ensuite les ouvrages reçus qui sont répartis pour études entre les membres présents, puis il invite ses collègues à faire leurs communications.

M. Buffenoir lit un intéressant extrait des Annales de l'Académie de Mâcon (tome XXIII, troisième série 1922-1923) relatif à un épisode de la grande guerre qui s'est déroulé dans le Soissonnais, raconté par le lieutenant-colonel de Langourian, du 4e hussards, sous ce titre : *Un peloton de cavalerie française au milieu des lignes allemandes pendant douze jours.*

M. le chanoine Clairambaux communiqua divers lettres d'un ancien évêque de Soissons : Henri-Jean-Claude de Bourdeille, qui fut le dernier évêque avant la Révolution. Nommé évêque de Tulle en 1762, de Bourdeille avait été transféré au siège épiscopal de Soissons en 1764 pour remplacer François de Fitz-James, décédé. Avant d'entrer au Séminaire, H.-J.-C. de Bourdeille avait servi aux Mousquetaires. Evêque, il se montra pieux et charitable dans les temps difficiles où il vécut. C'était déjà la vie chère en 1775 à Soissons, où le muid de blé atteignait 249 livres. Le pain de 10 livres coûtait 36 sous. Dans ces circonstances douloureuses l'évêque de Soissons se montra à la hauteur de la situation : « Je sais, disait-il, quelle est la véritable destination de mes revenus. Je ne puis en faire un usage plus digne et plus satisfaisant qu'en les consacrant au soulagement des malheureux ». Il fut encore la Providence du pays dans le grand débordement de l'Aisne de 1784. Il étendit considérablement les attributions du bureau de charité fondé par l'un de ses prédécesseurs Fabio Brulart de Sillery. C'est sous son inspiration qu'on établit à Soissons un bureau pour indemniser, dans la mesure du possible, les victimes des incendies. Toutefois, quoiqu'on se montrât très bienveillant, on refusait les secours à ceux dont l'imprudence constatée avait causé l'incendie et on rappelait souvent les précautions à prendre pour prévenir les incendies.

M. le chanoine de Larminat a lu le tome LXXII de la *Société d'émulation de Cambrai* et ne trouve à signaler que l'inventaire des riches archives du château de Sorval-en-Cambrésis. Plusieurs pièces intéressent notre département mais se rapportent à des communes de la partie du Nord : Autreppes, La Fla-

mengrie, Fontaine-Notre-Dame, etc. La pièce A A *ter*-3 relate un don fait par une douairière de Bourbon à Jacques de Clairmont de Touchebœuf, seigneur de Bourlon en 1698. Il se pourrait que ce seigneur de Bourlon fût parent du 85e évêque de Soissons Charles III de Bourlon, auquel l'Ordo diocésain accorde la particule nobiliaire que lui refuse la *Gallia Christiana*.

M. Balteux a dépouillé avec soin le *Précis analytique* des travaux de l'Académie de Rouen pendant les années 1922, 1923 et 1924. Cela lui permet de fixer, d'après un travail d'Auguste Dorchain, la date exacte de la première représentation de *Mélite*, comédie, de Pierre Corneille, qui eut lieu en 1625 et non seulement en 1629, comme on a coutume de l'écrire.

Il signale aussi une notice de M. Ed. Delabarre sur *M. Ernest d'Hauterive et son œuvre*, qui nous intéresse, puisque ce dernier a épousé Mlle Jeannine Dumas, petite-fille de notre illustre compatrioie de Villers-Cotterets et qu'il a publié un volume sur l'arrière-grand-père de sa femme sous ce titre: *Un soldat de la Révolution: le général Alexandre Dumas* (1762-1806).

Notre collègue, à propos de l'*Architecture gothique à Rouen* au XVIIe siècle, par le docteur Coutan, relève la question du style jésuite. L'opinion générale est qu'il y a un style jésuite et que ces religieux ont disséminé dans toute l'Europe et même plus loin, des édifices marqués d'une empreinte si particulière que, partout où l'on se trouve, on peut reconnaître, à première vue, l'église qui leur a appartenu. Mais cette question a été mise au point par les critiques contemporains notamment par Gaston Brière, dans la magnifique *Histoire de l'Art*, publiée sous la direction

d'André Michel (tome V, page 726). La conclusion est qu'il n'y a pas de style jésuite. Au contraire, les Jésuites étaient éclectiques en architecture et adoptaient, sans parti-pris, celle qui régnait dans les contrées où ils venaient s'implanter. Toutefois, il n'en est pas moins vrai que, par leur goût déclaré pour l'architecture classique italienne, le lien étroit qui rattachait les provinces au général de l'Ordre résidant à Rome, les Jésuites ont été les agents les plus efficaces de la romanisation de l'architecture catholique. Les Jésuites ont été aussi les propagateurs d'un certain goût théâtral dont la première manifestation fut la construction de la célèbre église du *Gesu* à Rome. Nul intérieur n'est plus fastueux. Cette église servit de type pour un grand nombre de sanctuaires bâtis en tous pays par les Jésuites.

M. Pressoir commence la lecture de son travail sur Hubert Sussaneau, en latin *Sussanaeus*, poète latin né à Soissons en 1512. Après de très brillantes études faites dans sa ville natale au Collège renommé des Oratoriens, dès l'âge de 18 ans, il professa l'éloquence et la poésie à Poitiers. Puis il passe à Nantes, puis à Paris, où il professe également. Il visita les principales villes de la Bretagne, puis Bourges, Lyon, Turin, où il enseigna pendant quelque temps, Pavie, Mantoue et plusieurs autres villes de l'Italie. Il revint ensuite à Paris, puis retourna à Turin, où il était appelé comme professeur ; mais il s'arrêta à Grenoble et au bout de quelque temps, revint à Paris, où il resta jusqu'à la fin de sa vie. Son dernier ouvrage date de 1550 et depuis cette époque il n'est plus parlé de lui. Le principal ouvrage de Sussaneau est un recueil de poésies latines intitulé : *Ludorum libri* (Paris, 1538 in-8°). Il a, en outre, publié des éditions complétées et annotées d'ouvrages de divers auteurs latins.

M. Pressoir lit ensuite le discours qu'il a prononcé aux obsèques de notre regretté collègue M. Félix Brun, célébrées à Bucy-le-Long, le 26 mars dernier.

M. l'abbé Taine communique le commencement de l'analyse des Constitutions de Saint-Jean des Vignes, abbaye fondée en 1076 par Hugues de Château-Thierry pour se faire relever des censures de l'Eglise qu'il avait encourues pour avoir usurpé plusieurs paroisses et autres bénéfices ecclésiastiques qu'il distribuait à des clercs à ses gages. Il remit tous ces biens entre les mains de Thibault de Pierrefonds, évêque de Soissons pour les confier aux clercs qui desservaient en cette ville l'église de Saint-Jean du Mont, à condition qu'ils vivraient en commun, qu'ils observaient la règle de saint Augustin et que cette nouvelle communauté serait érigée en abbaye. La charte de cette première fondation fut signée de Thibault, évêque de Soissons, des quatre archidiacres, du doyen et du chancelier de la Cathédrale. Elle fut confirmée, la même année, par Philippe I^er^, roi de France, qui la mit au rang des abbayes royales.

M. S. Leloutre complète sa première communication sur l'Epitaphier de Picardie. Cette fois, il nous transporte à Braine et rappelle les anciens tombeaux des comtes de Braine, magnifiques monuments funèbres en marbre, en bronze et en cuivre qui se trouvaient dans l'abbaye de Saint-Yved, fondée en 1130.

La seigneurie de Braine était passée en 1150 dans la maison de Dreux par le mariage d'Agnès de Baudiment avec Robert I^er^, comte de Dreux, frère du roi Louis VIII.

Robert V de Dreux fit donation du comté de Braine à son cousin Jean, comte de Roucy. Il resta dans cette famille jusqu'en 1504, où il passa par des mariages

à la maison des La Marck, ducs de Bouillon, puis à celle des Durfort, ducs de Duras, puis à celle des comtes d'Egmont Pignatelli qui la conserva jusqu'à la révolution.

M. d'Arcosse fait circuler une curieuse reproduction d'une lettre de cachet du début du règne de Louis XV. Elle est signée par le Roi et contresignée par Phelippeaux.

M. le Chanoine Clairambaux fait don à la Société de deux portraits, en lithographie, de deux anciens députés de l'Aisne : le général Maximilien-Sébastien Foy (1775+1825) et Alphonse Paillet (1795+1855), dont la statue érigée en 1863, orne la cour de l'Hôtel de Ville de Soissons, sa ville natale.

M. Descambres adresse les remerciements les plus vifs au donateur.

La date de la réunion du mois de juin sera fixée d'accord avec M. le président Firino.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Vice-Président, Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 3 JUIN 1926

Présidence de M. Edmond. Descambres, vice-président

En l'absence de M. R. Firino, président, empêché d'assister à la séance, M. Edmond Descambres, vice-président, ouvre la séance à 14 heures et donne la

parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 5 mai dernier qui est adopté.

Après la présentation des volumes des Sociétés correspondantes et leur répartition, pour étude, entre les membres présents, M. le Vice-Président prie ses collègues de faire connaître les résultats de leurs lectures.

M. le chanoine P. de Larminat, auquel avait été confiées les publications belges ci-après désignées, annonce qu'il a lu :

1° Les Bulletins de la Société Royale Belge de Géographie, fascicules 2, 3 et 4 de 1923.

Il signale qu'avec les fascicules 2 et 3 sont insérées deux très belles cartes, l'une générale du Congo belge à l'échelle du 4.000.000e et l'autre spéciale de la province minière du Katanga à l'échelle du 500.000e.

2° Les bulletins de l'Académie Royale de Belgique :

1. Classe des sciences, fascicules 6 à 12, rien à signaler.

2. Classe des lettres, fascicules 7 à 12.

Dans les fascicules 7 à 9, relation d'un voyage d'une certaine Madame Calderwood, née Sténart, fait en Belgique en 1756, où il a relevé une remarque amusante de Sir James Sténart, frère de la voyageuse, qui, après une conversation avec le ministre de France, résidant à Liège, M. d'Aubigny, explique à sa sœur que les Français n'entendent mot à la Constitution anglaise, qu'il en est d'ailleurs de même des Anglais, qui ne connaissent rien de l'organisation politique et des affaires de France et que la seule différence est que les Français croient l'Angleterre plus forte qu'elle ne l'est en réalité tandis que les Anglais exagèrent la faiblesse de la France.

Dans le fascicule 10 M. Leclercq proteste à bon droit contre un livre publié par un Irlandais, M. O'Donnell, intitulé The Lordship, of the World la Maîtrise du Monde. Dans ce livre, M. O'Donnell, qui est un ardent patriote Irlandais, s'indigne de l'oppression qu'a subie son pays, rien de mieux, mais, par un singulier contraste, son livre, au sujet de la guerre allemande, est un réquisitoire contre les Belges en faveur des Allemands ! Pour lui, des centaines de civils belges, francs-tireurs pour la plupart, souvent menés par leurs prêtres, furent jugés en cour martiale et légitimement exécutés. Ne va-t-il pas jusqu'à dire que les civils belges furent parmi les principaux artisans du désastre allemand sur la Marne !. Les désastres matériels en Belgique ont été énormément exagérés, ose-t-il écrire. Quant à l'Université de Louvain, si elle a été détruite, la faute en est, en grande partie, aux Belges, car les civils tiraient de toutes les fenêtres. Tout est à l'avenant !

Rien d'étonnant d'ailleurs, car il avoue naïvement que son livre est le résultat des voyages qu'il a fait en Allemagne pendant ces deux dernières années.

Dans la classe des beaux-arts, fascicules 6-12, un article de M. Horta, sur l'enseignement architectural et l'architecture moderne, s'inspire très largement de l'étude de la dernière exposition française des Arts décoratifs, de la comparaison des styles présentés par les divers palais des nations. Les producteurs soviétiques y reçoivent une appréciation sévère mais qui, par ailleurs, semble très juste. Dans un autre passage l'auteur dit, et à bon droit aussi, ce semble, que la standardisation universelle ne rendra pas tout ce qu'on en attend parce que dès qu'un objet est trop regardé, il cesse de plaire.

Dans les Annales de la Société royale zoologique de Belgique (1924) est un article intéressant sur l'instinct et l'intelligence chez les hymenoptères par la reconnaissance du nid et l'éducation de l'odorat chez la vespa germanica. Il y a là toute une série d'expériences savamment conduites dans la manière de Fahe mais avec des moyens plus étendus.

Enfin le Bulletin de la Société Archéologique Champenoise de décembre 1925 reproduit la suite du rapport de M. Edouard Piette sur les sépultures préhistoriques de Chassemy.

Dans les procès-verbaux de la Société Historique de Compiègne (1924) il ne se trouve rien intéressant spécialement le Soissonnais.

M. Maximilien Buffenoir, qui s'est chargé de la Revue des *Etudes préhistoriques* (avril-juin 1926) signale un très curieux article de Léon Deries : *Le Régime des Fiches sous le Premier Empire*. C'est sous le titre de *Statistique morale et personnelle*, que Napoléon Ier a pratiqué ce qu'aujourd'hui, avec un juste mépris, nous appelons le *Régime des Fiches*. Ce régime, il ne l'a pas d'ailleurs inventé, car la Révolution l'avait connu et appliqué en grand, jusque dans les moindres villages, pour dresser ses listes de suspects. Pour exécuter ce gigantesque travail, car l'Empire français comptait 130 départements, Napoléon eut recours à la plus grande machine qui ait peut-être existé, le Ministère de la police générale. Ce fut l'ex-oratorien Fouché, devenu duc d'Otrante, qui traça le plan initial du régime des fiches en 1807 et ce fut son successeur et ennemi Savary, duc de Rovigo, qui en poursuivit la réalisation. L'Empire fut divisé d'abord en trois, puis en quatre arrondissements formés d'un tiers des départements. Les titulaires de

ces grandes circonscriptions politiques ne changèrent guère. Ce furent, en laissant Miot de côté, Réal pour la première, Pelet (de la Lozère) pour la deuxième. Anglès pour la troisième.

De même que les chimistes dosent les corps simples qui entrent dans la constitution d'un corps composé, de même les policiers de Napoléon déterminèrent pour chaque département la proportion :

1° Des propriétaires ni pensionnés ni gagés d'un revenu supérieur à 1.000 francs ;

2° Des négociants, marchands et manufacturiers ;

3° Des notaires, avocats, gens de lois, médecins, hommes de lettres, artistes ;

4° Des prêtres ;

5° Des fermiers et petits cultivateurs ;

6° Des ouvriers, artisans et gens à gage ;

7° Des indigents, pauvres, mendiants.

Un questionnaire spécial intéressait chaque catégorie, auquel étaient annexés des modèles de tableaux ou d'états avec toute une série de colonnes pour les réponses. Et les préfets furent invités à apporter tout leur zèle dans l'assemblage de ces matériaux, dans l'envoi des résultats, dans la suite et le perfectionnement de ce grand ouvrage.

L'opération fut fort longue et provoqua de la part du ministère de la police des multiples rappels à la majorité des préfets de l'Empire épouvantés par cette énorme besogne qu'ils remplirent cependant chacun selon son tempérament.

Ce gigantesque travail fut-il utile à Napoléon ? M. Léon Deries ne le croit pas. « A la place de ces portraits fidèles, authentiques qui lui étaient nécessaires, il ne rencontrait que des images pâles, inconsistantes,

fantômales, construites avec des mots toujours les mêmes, de ces qualificatifs administratifs qui ne disent rien tout en semblant dire quelque chose. Trop d'intermédiaires et des intermédiaires peu sûrs, sujets à de multiples causes d'erreurs provenant, soit d'eux-mêmes, soit des autres, séparaient de ses sujets, l'Empereur qui, du fond de son cabinet de Fontainebleau ou des Tuileries aurait voulu pénétrer l'âme de tous les Français comme du haut du ciel Dieu pénètre l'âme de tous les humains. De la plus vaste enquête permanente que jamais gouvernement ait entreprise, il n'est ainsi demeuré qu'un amas de papiers qui, sans valeur jadis, n'ont pas davantage de prix aujourd'hui. Napoléon ne connaît pas mieux que nous ses amis et ses ennemis. Il y a là pour tous les gouvernants les plus opposés, en vertu d'une sorte de loi, une œuvre à la fois immorale, illusoire et infeconde qu'en dépit de l'expérience les maîtres successifs de l'heure renouvellent sans plus de succès avec un égal aveuglement. Quand ils tombent, ils n'ont pas de pires adversaires que leurs partisans les plus fervents de la veille et ce sont ceux-là même qui les embrassaient, qui les étranglent dans une contraire étreinte On le vit bien avant, pendant et après les Cent jours, Fouché et Talleyrand en tête ».

M. M. Buffenoir signale, en outre, dans le même numéro de la *Revue des Etudes historiques*, un article de son père, M. Hippolyte Buffenoir : *En Suède. — Impressions*. L'autre relate qu'envoyé en Suède, en 1902, pour étudier et constater quelle avait été, en Suède, au XVIII^e^ siècle, l'influence de l'art français, en outre de son rapport pour la Direction des Beaux-Arts, il nota diverses *Impressions* qu'il livre aujourd'hui au public. C'est d'abord une visite à Stockolm, au tombeau de Descartes. Ce qui lui fait confesser :

« J'ai pour ce grand homme non seulement de l'admiration, mais de l'affection, une sorte d'affection filiale, comme j'en ai une pour Bossuet, pour Jean-Jacques Rousseau et quelques autres éminents génies... Avec de tels Mentors, on peut faire agréablement le voyage de la vie, regarder de haut les événements et sourire même avec indulgence aux personnages de son temps ».

Le tombeau de Descartes est vide, comme celui de J.-J. Rousseau à Ermenonville, dans l'île des Peupliers ; ses restes ont été transportés en 1667 à Paris dans l'église Saint-Germain des Prés où ils reposent encore, mais le souvenir du philosophe y reste attaché pour toujours et suffit à l'immortaliser.

A Upsal, M. Hippolyte Buffenoir est allé consulter à la célèbre Université de cette ville « centre historique et moral du royaume de Suède » les lettres soigneusement conservées qu'une Française, la comtesse d'Egmont, fille du maréchal de Richelieu, écrivait au roi Gustave III, qu'elle aimait. Parmi les femmes à l'attiranee magique de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, la comtesse d'Egmont se fait remarquer par sa douceur, son élégance discrète, sa réserve un peu mélancolique. Elle mourut en 1773 à trente-trois ans.

La comtesse d'Egmont était une admiratrice de Rousseau et M. H. Buffenoir voulait rechercher dans sa correspondance ce qu'elle disait au roi de Suède du philosophe genevois. Il n'eut pas de peine à trouver la lettre qui l'intéressait. La comtesse d'Egmont écrit à Gustave III : « Le 8 mai au soir, 1771. — J'oubliais de dire à Votre Majesté que j'avais passé cinq jours à la campagne, pour entendre les Mémoires de Rousseau. Il ne nous a lu que sa seconde partie, la première ne pouvant se lire à des femmes, m'a-t-il dit.

Mon grand intérêt a été de vous entendre louer par quelqu'un digne de parler de vous. Son langage me semble être celui de l'héroïsme : il doit vous être consacré. »

« La campagne dont parle ici la comtesse d'Egmont était le magnifique château de Braine, dans l'Aisne, à 18 kilomètres de Soissons. C'est là, tout l'indique, que Rousseau fut amené, et qu'il fit une lecture des *Confessions*, à laquelle assistaient le comte et la comtesse d'Egmont, le prince de Pignatelli, la marquise de Mesmes, et le marquis de Juigné. Cette lecture dut avoir lieu dans courant d'avril 1771. Mme d'Egmont et Rousseau firent quelques herborisations dans le parc du château et la forêt de Braine ».

Le château a disparu dans la tourmente révolutionnaire.

Dans une autre lettre la comtesse dit au Roi :

« A Brêne, le samedi 13 juillet 1771. — ...Je me suis fait faire un appartement fort joli, où j'ai rassemblé toutes les occupations qui me rendent ce temps de calme si agréable, mes livres, ma guitare, mon clavecin. Je monte à cheval, je tire à l'arc, je donne de petites fêtes champêtres. J'établis de petits jeux dont la distribution des prix fait éprouver des plaisirs à cette partie de l'humanité qui semble n'être condamnée qu'aux travaux. Enfin, ces plaisirs simples m'empêchent de regretter ceux de la ville, m'y font trouver plus de piquant quand je les retrouve, et ce temps de calme me met à portée de faire des réflexions que le tumulte de Paris rend impossible. »

Tel est le genre de vie que menait à Braine une châtelaine de ce XVIII^e^ siècle que l'on considère comme si frivole.

Dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen* (1920), M. Batteux signale le discours de réception de M. Gensoul, premier président honoraire de la Cour d'appel, qui a pris un sujet juridique comme il convient à un magistrat et examine une thèse très actuelle : *La révolte des faits contre le Code*. En effet, les contraintes du Code civil et du Code pénal sont impuissantes à endiguer les grands mouvements humains. Le Code civil de 1804 est bien le Code de l'individu et n'est pas en harmonie avec les conditions économiques et sociales actuelles.

Dans sa réponse à ce discours le commandant Quénedy a examiné les rapports et les différences des Méthodes historique, judiciaire et militaire. Chacune d'elles a ses règles ou, pour mieux dire, un code établi en vue de ses besoins particuliers.

Dans la classe des Sciences il y a à relever un intéressant article de M. L. Cléry sur *la Fabrication des cloches*, un de M. Edmond Perrée sur *le port de Rouen pendant la guerre*.

Dans la classe des Belles-Lettres on remarque une curieuse étude de M. Delabarre sur *les Petits Dieux tutélaires romains*, d'après Apulée et Pline.

Dans le volume de 1921 il y a une belle notice de Mgr Prudent sur Paul-Hippolyte Flandrin, qui orna lant d'églises de ses belles peintures. Une église de notre département — celle de Marle — contient l'une d'elles, qui a figuré au Salon de 1902 et mesure 3 m. 75 sur 2 mètres : *Auxilium Christianorum*.

M. Maximilien Buffenoir lit ensuite la première partie de son travail sur *Adrien Sconin, oncle de Racine et principal du Collège de Soissons*, pour lequel il est vivement félicité par M. le Président et ses collègues.

M. Descambres fait circuler une pièce de monnaie romaine trouvée à Chevreux, et M. Job, deux pièces trouvées dans son jardin, rue du Mont-Revers.

M. d'Arcosse communique, au nom de M. Fernand Dubois, conseiller municipal de Soissons, un acte d'acquisition de terrain à Reims en 1590 par une de de ses aïeules.

Le même membre cite, d'après les journaux, les prix élevés de divers volumes de la vente de la bibliothèque de notre collègue, M. le comte Foy. Ces livres étaient remarquables aussi bien par l'état de conservation que par la provenance.

Il est décidé que la séance de juillet sera remplacée par une promenade archéologique, soit à la Cathédrale, soit à Saint-Médard.

Notre collègue, M. Leloutre, veut bien se charger de l'organiser.

La séance est levée à 15 h. 50.

Le Vice-Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 7 OCTOBRE 1926

Présidence de M. Edmond Descambres, Vice-Président

En ouvrant la séance, M. Edmond Descambres, vice-président, salue la mémoire de notre regretté président M. R. Firino, décédé le 28 juillet dernier.

C'est la première fois que notre Société se réunit depuis cette perte douloureuse, aussi, en son nom,

M. le Vice-Président adresse à Mme R. Firino, à M. Paul Firino, son fils, et à toute la famille l'expression renouvelée de la plus profonde sympathie.

Mme Firino avait tenu à informer elle-même notre Vice-Président du décès de son mari, qui aimait tant notre Société ; elle a en outre écrit à M. Descambres pour le remercier de l'hommage délicat qu'il avait rendu à la mémoire de son disparu en prononçant un discours aux obsèques.

M. Firino était bien le modèle des présidents, aussi aimable que dévoué, il entretenait avec chacun de ses collègues d'excellentes relations ; travailleur infatigable, il faisait très fréquemment d'intéressantes communications, fruits de ses recherches dans nos archives locales, départementales et nationales.

Il est décidé qu'il ne sera pas remplacé à la présidence avant les élections statutaires.

M. Stanislas Leloutre est chargé de rédiger une notice sur M. Firino.

Le Secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 3 juin 1926, qui est adopté sans observations.

Par suite de diverses circonstances, la promenade archéologique qui devait remplacer la réunion du mois de juillet, n'a pu avoir lieu.

On procède ensuite à la présentation des volumes reçus pendant les vacances et à leur répartition pour étude entre les membres présents.

M. J. Pressoir continue la lecture de son étude sur Hubert Sussaneau, poète latin né à Soissons en 1512.

M. Maximilien Buffenoir donne la suite de son travail sur Adrien Sconin, oncle de Racine et principal du Collège de Soissons.

M. Paul Waendendries fait une très intéressante communication relative au bureau de l'époque Louis XV qui se trouve dans le cabinet du Maire de Soissons et qui peut être classé parmi les meilleurs meubles de cette époque particulièrement glorieuse de l'art français.

On ignorait jusqu'à présent son véritable auteur, mais M. P. Waendendries a pu déchiffrer la signature, qui est celle du célèbre ébéniste Mathieu Criaerd (1689-1767).

Ce bureau occupe certainement une place de premier plan dans l'œuvre de cet excellent ébéniste d'origine flamande. Il est permis de dater ce meuble entre 1755 et 1760. Il est donc nettement antérieur à la construction de notre Hôtel de Ville, bâti dans le style Louis XVI, après 1772.

La destruction des archives locales, en 1814, ne permet pas d'identifier la date de son achat et d'établir s'il fit partie du mobilier de l'ancienne intendance de Soissons, mais la chose est très probable.

M. H. Luguet signale qu'au cours de fouilles nécessitées à Fontenoy pour la reconstruction de l'église, on a mis à jour un certain nombre de sarcophages en pierre, contenant des ossements. Lesdits sarcophages auraient été enfouis à nouveau tandis que les ossements étaient transportés au cimetière de la commune. On demandera à M. Emile Petit, entrepreneur à Soissons, qui a effectué les travaux dont s'agit, si les sarcophages méritent d'être examinés.

M. S. Leloutre annonce qu'il a fait faire une copie du manuscrit inédit des *Mémoires du chanoine Cabaret,* dont on pourra faire la lecture au cours de nos séances. Il exprime le vœu que ces *Mémoires,*

forts intéressants au point de vue local, soient publiés par les soins de notre Société.

La candidature de M. le général Paul Vignier est présentée par MM Edm. Descambres et S. Leloutre.

Conformément aux statuts, il ne sera procédé au vote qu'à la prochaine réunion, qui aura lieu le jeudi 4 novembre, à deux heures de l'après-midi.

La séance est levée à 4 h. 20.

Le Vice-Président, — *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. — FOSSÉ D'ARCOSSE.

Communication faite à la Séance du 7 Octobre 1926

par M. WAENDENDRIES

au sujet du Bureau se trouvant dans le Cabinet de Travail du Maire de cette ville

---

Il existe dans le cabinet du Maire de Soissons une table-bureau de l'époque Louis XV, qui peut être classée parmi les meilleurs meubles de cette période glorieuse de l'art français.

Ce meuble est dans un état de conservation parfait. De forme à la fois élégante et puissante, exécuté en ronce d'acajou et palissandre, rehaussé de bronzes superbes au complet ayant encore ses serrures de l'époque, il possède toutes les qualités que les amateurs les plus difficiles demandent à un objet ancien.

Ce meuble a dû subir en 1884 une restauration importante qui fut à l'époque confiée à notre sympathique concitoyen, M. André, ébéniste, qui avant la guerre était concierge du Théâtre.

M. André, qui était très fier de la confiance qui lui avait été alors témoignée, conservait précieusement dans son atelier sa photographie auprès de ce meuble, le plus beau vraisemblablement qui fut passé entre ses mains et dont la valeur était déjà connue à cette époque.

Le Numéro du 24 octobre 1884 du *Courrier de l'Aisne*, lui consacra en effet l'un de ses articles qui, découpé, a été collé sous le contre-fond des tiroirs où il existe encore, et dont voici le texte :

« La Ville de Soissons possède un bureau-secré-
« taire du XVIII^e^ siècle qui est, à l'avis des connais-
« seurs, un chef-d'œuvre de haute élégance. Sans
« parler de la forme tout à la fois large et gracieuse,
« on ne saurait trop admirer les cuivres ciselés qui
« se déroulent en bordures capricieuses, admirable-
« ment fouillées le long des bords de la table et des
« tiroirs.

« Ce meuble, placé dans le cabinet du Maire, ayant
« eu besoin de réparations, a été confié à M. André,
« ébéniste, rue de la Buerie, qui vient de le restaurer
« avec goût. Il nous a été donné de le voir rendu à
« sa première splendeur, et vraiment, en regardant
« de nouveau ces cuivres merveilleux, nous cher-
« chions la signature de Guittières. M. André nous
« a dit avoir remarqué un P. gravé sur les pièces
« principales. Il serait intéressant de savoir si cette
« initiale n'est pas celle de Pauquet ou de Pouget,
« le fils, élève de Lempereur, qui exerçaient leur art
« à Paris en 1762. La chose est d'autant plus pro-
« bable que ce bureau a dû être fabriqué à cette
« époque. »

Pendant la période de guerre ce bureau fut transporté à Paris et fut remisé dans les caves du Petit Palais. Chargé par la Municipalité d'assurer son retour à Soissons et de refaire des clefs s'ajustant sur les serrures anciennes, il me fut possible de l'examiner en détail.

Contrairement à ce qu'indiquait l'article du *Courrier de l'Aisne* relaté ci-dessus, aucun de ses bronzes ne porte une marque quelconque. Rien ne permet donc d'attribuer ses bronzes à Guittières, à Pauquet ou à Pouget. J'ai bien retrouvé sur deux d'entre eux une marque en forme de V. mais qui ne possède nullement les caractères habituels des cachets de maîtrise.



Par contre je pus relever la signature de son véritable auteur dont j'ai pris l'empreinte ci-après, qui authentifie totalement ce meuble, qui est l'œuvre du célèbre ébéniste Mathieu Criaerd.

Dans le monde de l'ébénisterie il est rare qu'une seule génération se consacre à ce métier d'art. Les Criaerd ont suivi cette coutume ; d'origine flamande comme de nombreux ébénistes de cette époque, ils s'illustrèrent à quatre dans cette profession.

Le premier, Antoine, signa A. Criaerd — Mathieu, celui qui nous intéresse présentement, son frère cadet, naquit en 1689 et fut admis à la maîtrise le 29 juillet 1738. Etabli rue Traversière, il ne tarda pas à acquérir une telle renommée que son illustre confrère Oeben, ébéniste du Roi et prédécesseur de Riesener, n'hésita pas à plusieurs reprises à lui remettre des commandes pour son magasin.

Etant devenu veuf, il céda en 1767 sa maison au plus jeune de ses fils, qui portait les prénoms de son père et de son oncle, Antoine-Mathieu.

Il mourut rue de Grenelle en 1779, à l'âge de 86 ans.

Tous ses meubles sont signés du même poinçon portant en grandes lettres sans point entre l'initiale de son prénom et son nom de famille M C R I A E R D Ceci fit croire à un moment à l'existence d'un ébéniste qui se serait appelé Moriaerd et qui n'a jamais existé.

Les productions de son atelier se caractérisent en général par des formes très mouvementées et par une fantaisie luxuriante des ornements. Il fabriqua également des commodes en laque et des meubles possédant des panneaux peints en camaieu avec des garnitures de cuivres argentés.

Après lui, son fils aîné Antoine-Mathieu continua le renom de sa famille et exerça le métier d'ébéniste, rues de Charenton, de Richelieu, Saint-Thomas du Louvre et rue du Bac. Ses meubles n'ont pas conservé le renom de ceux de son père. Ils sont signés M. Criard. Il mourut en 1787.

Son frère puîné, Sébastien-Mathieu, dit Criard le jeune, collabora d'abord avec son père, dont il con-

serva ensuite la maison comme marchand de meubles.

Le bureau de la Mairie de Soissons occupe une place de premier plan dans l'œuvre de l'excellent ébéniste que fut Mathieu Criaerd.

Il est permis de dater ce meuble entre 1755 et 1760. Il est donc nettement antérieur à la construction de l'Hôtel de Ville, bâti dans le style Louis XVI après 1772.

Il est regrettable que la destruction des archives locales ne permette pas d'identifier la date de son achat et d'établir s'il fit partie du mobilier de l'ancienne intendance de Soissons.

Soissons, le 8 juin 1926.

WAENDENDRIES.

SÉANCE DU JEUDI 4 NOVEMBRE 1926

Présidence de M. Edmond Descambres, Vice-Président

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 octobre 1926, qui est adopté sans observations.

M. Edmond Descambres communique les remerciements que lui a fait parvenir, après lecture de ce dernier procès-verbal, Madame Roger Firino, à laquelle un extrait avait été envoyé.

M. Stanislas Leloutre remet à la Société une notice sur le château de Septmonts due à Mlle Belle, à qui

M. le Président le prie de transmettre les remerciements de tous.

M. H. Luguet signale dans le *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, année 1925, une notice nécrologique rédigée par M. R. Fage et concernant Eugène Lefèvre-Pontalis, qui fit partie de notre Société de 1882 à 1923.

Lefèvre-Pontalis a consacré la plupart de ses travaux archéologiques à l'étude de notre région ; il avait choisi pour sujet l'histoire de l'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XI^e^ et au XII^e^ siècles, vaste programme qui l'obligea à visiter deux cents églises du Soissonnais. C'est dans les petites églises bâties entre Beauvais, Senlis et Soissons qu'il faut, selon lui, chercher les premières voûtes d'ogives. Parmi les monographies publiées par lui dans les volumes des Congrès archéologiques et du Bulletin Monumental, il convient de mentionner celles des églises de Soissons et de Noyon et ses études sur Coucy-le-Château. Citons encore, parmi ses nombreux ouvrages, une étude sur la date de la crypte de Saint-Médard de Soissons.

Dans le même Bulletin, M. Luguet relève une communication de M. Vallery-Radot signalant en l'ancienne Sainte-Chapelle de Dijon, monument du XIII^e^ siècle démoli en 1802, une réplique indiscutable de l'église Saint-Yved de Braine.

M. Pressoir signale, dans le Bulletin archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, année 1924, le compte rendu d'une étude de M. Léon Maître intitulée les Martrays. Dans un grand nombre de villes de France — et Braine est du nombre — il existe une place appelée « Martray » ou « Mar-

troy ». Quelle est l'origine de ce nom ? C'est une question fort discutée. Certains auteurs pensent que le Martray désignait le marché. Mais comme il semble que ce nom se rattache à un mot dérivé de martyr, on ne peut croire qu'il ait à l'origine cette signification. D'autres ont remarqué que sur certains martroys s'élevait le gibet. L'on a encore pensé que le martroy était le calvaire ou la croix qui se dressait sur la place publique. Pour Quicherat les lieux dits Martres ou Martray sont des emplacements de cimetières. M. Maître précise « de cimetières affectés à des hôpitaux et surtout à des maladreries ou léproseries ». Mais la démonstration n'est pas faite. Il y a des Martroys — et celui de Braine en est un — en des lieux où il n'y a jamais eu, qu'on sache, de maladrerie. Il s'en faut donc qu'on ait trouvé le trait commun à tous les martroys et aussi l'étymologie de « martroy ».

M. Maximilien Buffenoir donne lecture de la troisième et dernière partie de son étude sur Adrien Sconin. Il y traite surtout de la tragédie d'Hector, due à cet oncle de Racine qui fut principal du Collège de Soissons.

M. le chanoine Clairambaux lit une lettre de Portalis à l'Evêque de Soissons et la réponse que lui fit ce dernier relativement aux funérailles du général Leclerc, dont le corps avait été ramené de Saint-Domingue. Ce beau-frère du Premier Consul, marié à la célèbre princesse Pauline Bonaparte, qui épousa ensuite le prince Borghèse, fut enterré près de Villers-Cotterets, dans le parc du château de Montgobert, ainsi que son fils. Aujourd'hui le domaine de Montgobert appartient à Mme la duchesse d'Albufera, née Cambacérès.

Il est ensuite procédé au vote pour l'admission de M. le général Paul Vignier, présenté par MM. Edm. Descambres et S. Leloutre. A l'unanimité le général Vignier est élu membre de la Société.

La candidature de M. le docteur Paul Billon, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, est présentée par MM. Edm. Descambres et d'Arcosse.

La prochaine réunion est fixée au 9 décembre.

La séance est levée à 4 heures.

Le Vice-Président, Edm. DESCAMBRES.

Le Secrétaire, FOSSÉ D'ARCOSSE.

SÉANCE DU JEUDI 9 DÉCEMBRE 1926

Présidence de M. Edmond Descambres, Vice-Président

A l'ouverture de la séance, M. Edmond Descambres souhaite la bienvenue au nouveau membre titulaire élu, M. le général Vignier, qu'il est heureux de compter parmi nous, puis il exprime les condoléances de la Société à la famille de M. Eugène Bouchel, membre honoraire, ancien secrétaire, décédé le 24 novembre dernier, à Courcelles, dans sa 80e année.

M. Bouchel avait fait de nombreuses communications qui ont été insérées dans notre *Bulletin*.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 4 novembre, lu par le secrétaire, est adopté sans observation.

Après la répartition des volumes reçus entre les membres présents pour lecture, M. le chanoine P. de Larminat expose que dans le *Bulletin* de 1925, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, M. Bruley, secrétaire, professeur au Lycée d'Orléans et agrégé de l'Université, signale dans un court article que saint Lyé (*Letus*), ermite en Orléanais, est l'objet d'un culte dans le diocèse de Reims, notamment à Villedommange, qui possédait du moins jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, des reliques du saint et où son culte est déjà mentionné en 1066, et à Mohon, dans les Ardennes, où son culte doit remonter seulement aux premières années du XVI^e^ siècle, car c'est à l'époque où l'on construisait l'église de cette paroisse qu'une princesse de Château-Regnault y fit transporter le corps de saint Lyé jusqu'alors conservé au château de Pithiviers où Ermenthoe, évêque d'Orléans, l'avait fait transporter en 943. Ces reliques sont encore à Mohon dans deux reliquaires importants contenant le chef et un assez grand nombre d'ossements.

M. Bruley remarque que saint Lyé est invoqué dans ce pays pour les enfants languissants et pour la danse de saint Guy que l'on appelle dans les Ardennes danse de saint Lyé. Il signale qu'à la Francheville, village voisin de Mohon, où ses reliques furent mises en sûreté pendant les guerres de religion, se trouve encore aujourd'hui une fontaine de saint Lyé. Il peut être intéressant et c'est ce qui m'a fait signaler cet article, de remarquer qu'au-dessus de l'ancienne abbaye de Cuissy, de l'ordre de Prémontré, ou plus exactement près du petit château de Bellevue, entre Cuissy et Pargnan, se trouve également une fontaine saint Lyé.

M. Descambres donne ensuite lecture du travail du très regretté M. R. Firino sur les Renty, gentilshommes campagnards qui habitèrent Fontenoy et Osly et se rattachaient à l'illustre maison originaire de Renty en Artois, d'où sont issus les princes de Croy.

M. Waelès lit une très intéressante communication sur la bataille de Jules César sur l'Aisne contre Galba, roi de Soissons, qui commandait les peuplades confédérées et annonce que le général Lévy a fait une importante étude sur les deux batailles de Jules César qui sera publiée par les soins de la Commission historique du département du Nord.

M. S. Leloutre présente une notice de Mlle Françoise Belle sur *le château de Septmonts* qui, jusqu'à la Révolution, appartint aux Evêques de Soissons, depuis que l'un d'eux, saint Prince, 12e évêque de Soissons, frère de saint Remy, en eut fait don à l'évêché. Le château actuel date des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Malgré les ruines accumulées, on peut distinguer une partie des murs d'enceinte et des fortifications en forme de quadrilatère, avec des vestiges de la galerie couverte qui les dominait. Mais ce qui est remarquable, c'est la tour de l'angle nord-est, de 45 mètres de hauteur, flanquée de deux autres, dont l'une est en encorbellement. La tour principale ou donjon, du XIVe siècle, a cinq étages ; le premier est voûté, comme le rez-de-chaussée ; les arceaux retombent sur des chapiteaux très ornés, et la clef de voûte porte l'agneau symbolique avec la croix et son étendard.

La salle voûtée du XIIIe siècle, est de toute beauté ; c'était jadis la salle d'armes, où les Evêques de Sois-

sons recevaient les Rois de France au retour de leur sacre à Reims.

Jacques de Bazoches, 62e évêque de Soissons, y reçut saint Louis, dont il avait été le consécrateur.

Simon le Gras, qui avait sacré Louis XV, mourut au château de Septmonts le 28 octobre 1656.

Après la mort de Charles de Bourlon, 85e évêque, survenue en 1685, les Evêques de Soissons délaissèrent le château de Septmonts.

On sait que Septmonts s'appelait en premier lieu *Sauriacum* et changea son nom après le séjour que fit, dans le château des évêques, au IXe siècle, le Pape Jean VIII, qui sacra à Saint-Médard le roi Louis le Bègue le 7 septembre 878.

Expulsé de Rome, le Pape résida pendant une année à *Sauriacum*, dont il modifia le nom en *Septem montes*, Septmonts, faisant allusion à la ville des sept collines dont il était exilé et parce que la vallée s'élargissait en une sorte de cirque qui présente, sur son contour, sept proéminences principales.

M. d'Arcosse signale que M. l'abbé Saincir, curé de Montigny-Lengrain, a communiqué à la Société historique de Compiègne la relation des souffrances et du martyre de l'abbé Rousseau, vicaire de Saint-Jacques de Compiègne, pendant son séjour sur les pontons de Rochefort (1794-1795) et que cette relation a été écrite par le chanoine Petit de Reimpré, ancien doyen du Chapitre de Notre-Dame des Vignes de Soissons, sous la dictée du déporté lui-même.

M. le docteur Paul Billon, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique, est élu à l'unanimité des votants, membre titulaire.

Les candidatures de MM. Muaux, juge de paix à Soissons, et Henry d'Arcosse, Imprimeur Directeur-Propriétaire du Journal l'*Argus soissonnais*, sont présentées par MM. Edm. Descambres et d'Arcosse.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 13 janvier 1927 et la séance est levée à 3 heures 45.

Le Vice-Président, *Le Secrétaire,*

Edm. DESCAMBRES. FOSSÉ D'ARCOSSE.

LISTE

des Présidents et des Membres du Bureau

de la Société Archéologique, Historique et Scientifique

DE SOISSONS

depuis son origine

(1847)

ABRÉVIATIONS

Grand officier de la Légion d'honneur....	G O ✲
Commandeur de la Légion d'honneur....	C ✲
Officier de la Légion d'honneur.....	O ✲
Chevalier de la Légion d'honneur	✲
Croix de guerre	
Médaille militaire	
Officier de l'Instruction publique	I
Officier d'Académie	
Commandeur du Mérite agricole	C
Officier du Mérite agricole	O
Chevalier du Mérite agricole	
Autres décorations françaises	
Décorations étrangères	

Présidences honorifiques

Président d'honneur

Monseigneur Deramecourt, Evêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, ancien Président de l'Académie d'Arras 1898

Présidents honoraires

MM.

Leclercq de la Prairie I ✠ 1884
Choron 1891
Comte de Barral ✲ ✠ 1901
Plateau 1903

Composition du Bureau

depuis l'origine en 1847

Présidents

MM.

Leclercq de la Prairie I ✠	1847 à 1866
———	1871 à 1883
Perin ☥	1867 à 1870
Choron	1884 à 1890
Comte de Barral ✲ ✠	1891 à 1900
Plateau	1901 à 1902
Lieutenant-Colonel Leger O ✲	1903 à 1915
Firino ✲	1920 à 1926
Descambres ✲	1927

Vice-Présidents

MM.

Deviolaine (Paul) ✲ ✠	1847
Lemaire	1848
Williot	1849
———	1851 à 1860
de Vuillefroy ✲	1850
Suin	1861 à 1869
Piette	1870 à 1883
Deviolaine (Emile) ✲	1884 à 1886

Fossé d'Arcosse (Emilien) ✻ I ❦ ..	1887
Branche de Flavigny	1888 à 1896
Plateau	1897 à 1900
Michaux	1901 à 1904
Collet ❦	1905 à 1906
Burel	1907 à 1911
Firino ✻ ✠	1912 à 1919
Descambres ✻	1920 à 1926
Waelès	1927

Secrétaires

MM.

Chanoine Poquet	1847 à 1856
Abbé Pécheur ❦	1857 à 1896
Michaux	1897 à 1900
Collet I ❦	1901 à 1904
Blanchard ❦	1905 à 1912
Hennequin ✻ ✠ I ❦	1912 à 1919
Fossé d'Arcosse (André) I ❦ ♁ ✠ ✠	1920

Archivistes

MM.

Williot	1847 à 1848
Decamp	1849 à 1862
Perin ♁	1863 à 1866
Galland	1867 à 1868
Watelet I ❦	1869 à 1871
Truchy	1872
Branche de Flavigny	1873 à 1886
Michaux	1887 à 1896
Collet I ❦	1897 à 1904
Brucelle	1905 à 1908
Bouchel	1909 à 1911

Bibliothécaires

MM.	
Lieutenant-Colonel MAQUET O ✻ ⁂ ..	1912 à 1919
LELOUTRE	1920

Archiviste

M. le Chanoine DE LARMINAT ✻ ⁂ ..	1912

Trésoriers

MM.	
RIGAUX	1847
SUIN	1848 à 1860
LEROUX	1861 à 1869
DILLY	1870
COLLET I ❀	1871 à 1890
DELORME	1891 à 1908
BATTEUX	1909

Vice-Trésorier

M. BATTEUX	1907 à 1908

LISTE des MEMBRES

de la Société Historique, Archéologique et Scientifique

DE SOISSONS

1922 à 1926

Bureau

Président..... MM. Roger FIRINO ✲.

Vice-Président. Ed. DESCAMBRES ✲.

Secrétaire..... FOSSÉ D'ARCOSSE I ✲ ✠ ✠.

Bibliothécaire.. Stanislas LELOUTRE.

Archiviste..... Chanoine Pierre DE LARMINAT ✲ ✠.

Trésorier..... Louis BATTEUX.

Membres titulaires

ANNÉE
DE L'ÉLECTION

MM.

1878 Brun (Félix) ✻ archiviste principal au Ministère de la Guerre.

1882 d'Urclé ✻ trésorier-payeur général honoraire.

1885 Lefèvre-Pontalis (Eugène), directeur de la Société française d'Archéologie, membre du Comité des travaux historiques du Ministère.

1886 Firino (Roger) ✻ conseiller général, maire de Fontenoy.

1887 Blamoutier, notaire honoraire à Soissons.

1888 Bertier de Sauvigny (comte A. de) ✻ 15, rue Montaigne, à Paris.

1889 Montesquiou-Fezansac (le comte Henri de), maire de Longpont.

1893 Reiset (le vicomte de), à Vic-sur-Aisne.

1897 Landais (chanoine G.), 17, place Mantoue, à Soissons.

1898 Hivet (l'abbé), ancien curé de Saint-Vaast.

1900 Arcosse (A.-F.-A.-E. Fossé d') I ⚘ ♁ ✠ ✠ président du Tribunal de Commerce de Soissons, 15, rue Saint-Antoine, à Soissons, et Villa Sainte-Anne, 1, rue de la Faisanderie, à Villers-Cotterets (Aisne).

1901 Batteux (L.), 10, avenue de Paris, à Soissons.

1901 Job (E.-L.), 14, rue du Mont-Revers, à Soissons.

1903 Fournier (Georges), ancien entrepreneur à Soissons.

MM.

1903 Gosset (A.), maire d'Acy, Acy, par Vénizel (Aisne).

1904 Bayeux (J.-E.) ✻ ❀ archiviste, 39, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1904 Jacquelet (chanoine L.-A.-O.), curé de Vauxbuin, par Soissons.

1904 Le Pelletier (baron L.-M.-H.), archiviste paléographe, Silly-la-Poterie, par La Ferté-Milon (Aisne).

1904 Foulon, notaire à Vailly.

1905 Binet (S. G. Monseigneur C.-J.-H.) ✻ ❀ ✠ Evêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, 35, rue de la Congrégation, à Soissons.

1905 Brunehant (L.) ✻ O ❀ président du Comice agricole de Soissons, membre de l'Académie d'Agriculture, 19, boulevard Pasteur, à Soissons.

1905 de Chauvenet, G O ✻ général de division retraité au château de Villers-Hélon.

1905 Guillemot (G.) ✻ ❀ agriculteur, Sainte-Geneviève, par Soissons.

1905 Ferrey (M.) ❀ commissaire-priseur, 24, rue Racine, à Soissons.

1905 Leloutre (S.), 16, boulevard Pasteur, à Soissons.

1905 Trétaigne (le baron de), O ✻ ✠ conseiller général à Festieux.

1906 Delaby (O.), place Dauphine, à Soissons.

1906 Dulong (L.), notaire, 10, rue Deflandre, à Soissons.

MM.

1906 Hennequin (L.-R.) ✻ I ❁ avocat, ancien sous-préfet, 23, boulevard du 14 Juillet, à Troyes (Aube).

1906 Lubersac (marquis G. de), O ✻ sénateur de l'Aisne, maire de Faverolles, 23, Parc de Montretout, à Saint-Cloud.

1906 Macherez (A.), Saint-Paul, par Soissons.

1906 Rouzé (H.) O. ❁ Cœuvres-et-Valsery (Aisne).

1907 Broche (L.-A.-E.), I ❁ ✠ archiviste départemental de l'Aisne, président de la Société académique de Laon, conservateur du Musée de Laon, conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Aisne à Laon.

1907 Lerondeau (commandant J.-J.-A.) ✻ I ❁ ♁ ♁ ♁ C ✠ adjoint au Maire de Soissons, inspecteur départemental des services d'incendie, 38, rue Porte-Crouy, à Soissons.

1907 Waendendries (P.-F.) ✻ ❁ ✠ administrateur de la Banque de France, membre de la Chambre de Commerce de l'Aisne, 1, rue du Commerce, à Soissons.

1908 Chaleil (R.-A.), ❁ architecte diplômé par le Gouvernement, architecte des Monuments historiques, 4, rue de l'Echelle-du-Temple, à Soissons.

1908 Delagarde, ✻ propriétaire à Ecuiry.

1908 Dubuquoy (H.) ❁ président du Tribunal civil, 35, rue de Meneau, à Soissons.

1908 Henry (L.), 35, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

MM.

1908 Waelès (A.-G.-G.), ingénieur des Arts et Manufactures, juge au Tribunal de Commerce de Soissons, 6, rue Deflandre, à Soissons.

1909 Bouvet, propriétaire à Soissons.

1910 Aubineau (J.), Ciry-Salsogne (Aisne).

1910 Buttet (comandant X.-P.-M. de) ✲ ✠ 5, rue Lemerchier, à Amiens.

1910 Deviolaine (G.) ✲ C ✠, 5, rue Frédéric Bastiat. à Paris, et 9, place Mantoue, à Soissons.

1910 Duez (R.), 59, avenue Kléber, à Paris, et Château de Bellevue, par Soissons.

1910 Kretzschmar (C.) ✲ ✠ ingénieur des Arts et Manufactures, 35, rue Mahieu, à Soissons.

1910 Larminat (chanoine P.-A.-M. de) ✲ ✠ professeur au Grand Séminaire, 8, rue Matigny, à Soissons.

1910 Lhote (H.-F.), 82, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1910 Rabourdin (C.) ✲ ❀ directeur de la Succursale de la Banque de France à Laon.

1911 Deviolaine (L.), président de la Société d'Horticulture de Soissons, 63, rue de Vaugirard. à Paris.

1911 Cornu-Langy (A.-J.-P.) ✲ ✠ ❁ ancien officier, président du Syndicat d'Initiative de Tourisme de Soissons et président de la Société hippique, 57, rue Saint-Christophe, à Soissons.

1911 Maquet ✲ lieutenant-colonel à Paris.

MM.

1911 MARCHAND (J.-A.), architecte des Monuments historiques, 10, rue des Feuillants, à Soissons.

1911 MOREAU-NÉLATON ✲ propriétaire à Fère-en-Tardenois.

1912 LENGELÉ (E.-D.) 26, avenue de Compiègne, à Soissons.

1912 VERGNOL (A.), 9, rue du Collège, à Soissons.

1913 BAUDIER (L.-E.) docteur en droit, suppléant du juge de paix de Braine, à Braine (Aisne).

1913 CAUDERAY (E) ✲ 72, avenue Victor-Hugo, à Paris, et Fermes de la Motte et Saint-Guislain (Aisne)

1913 DEPONDT (A.) architecte départemental. diplômé par le Gouvernement, 18, rue Saint-Remy, à Soissons.

1913 DECAMBRES (Edm.) ✲ ancien avoué, 23, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1913 EISSEN (F.-C.-M.) ✲ ✠ ✠ 127, boulevard Malesherbes, à Paris.

1913 JOUY (M.), notaire, rue des Minimes, à Soissons .

1913 PAILLET, avocat à Paris.

1913 TRUCHY (C.-F.), conservateur du Musée de Soissons, 21, rue d'Héricourt, à Soissons.

1920 FIRINO-MARTELL (P.) Cognac (Charente).

1920 LABBÉ, propriétaire à Soissons.

1920 MONTESQUIOU-FÉZENSAC (comte F. de) 107. rue de la Pompe, à Paris, et château de Longpont (Aisne).

MM.

1920 PARMENTIER (vicaire général, doyen du Chapitre, G.-A.-H.-J.), 6, rue de la Trinité, à Soissons.

1920 PONIATOWSKI (Prince) ✲ 15, rue Berton, à Paris, et château de Rilly, par Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher).

1921 ALBUFERA (Suchet L.-J., duc d') ✲ ⚜ ✠ ✠ 40, avenue Hoche, à Paris.

1921 BAGUE (J.) ✲ adjoint au Maire de Soissons. 1, rue Coligny, à Soissons.

1921 BUREAU (H.), notaire, 7, rue de l'Hôpital, à Soissons.

1921 CHÊNEBENOIT (L.) ✲ sénateur de l'Aisne, 17, Chaussée de la Muette, à Paris, et Château-Thierry (Aisne).

1921 FOY (comte), carrefour Napoléon, à Compiègne (Oise), et 8, rue du Cirque, à Paris.

1921 FOURREY, ancien notaire, 3, place Saint-Christophe, à Soissons.

1921 GAILLIARD (V.-E.) ♁ publiciste, Hangest-en-Santerre, Grand'Place (Somme).

1921 MARANDON (P.), avoué, 14, rue Saint-Remy, à Soissons.

1921 MARQUIGNY (F.) ✲ I ♁ ❁ C ✠ avoué, député de l'Aisne, conseiller général, maire de Soissons, 11, rue Deflandre, à Soissons.

1921 PLEUVRY (P.-H.), notaire, 3, rue de Panleu, à Soissons.

1921 QUÉQUIGNON (chanoine C.-F.-J.-A.), secrétaire particulier de Monseigneur, Evêché, 35, rue de la Congrégation, à Soissons.

MM.

1921 La Rochefoucauld (comte O. de) ✠ 16, avenue de la Bourdonnais, à Paris, et château de Villeneuve, par Soissons.

1921 Sabatié Garat ✻ 132, avenue Victor-Hugo, à Paris, et Vauxbuin, par Soissons.

1921 Valentin (E.-F.), I ❁ licencié ès-lettres (anglais), professeur au Collège, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1922 Billon (J.), 9, rue de l'Echelle-du-Temple, à Soissons.

1922 Boosère (abbé J.-P. de), curé de Margival (Aisne).

1922 Coze (Emile-Paul), à Vauxbuin.

1922 Buffenoir (M.-H.-A.) ❁ licencié ès-lettres, dipômé d'Etudes supérieures, professeur au Collège, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1922 Debout ✻ ancien agent voyer à Soissons.

1922 Delloue (chanoine A.-P.), aumônier du Pensionnat de La Croix, 10, rue Saint-Jean, à Soissons.

1922 Delorme (vicaire général L.), 3, rue des Feuillants, à Soissons.

1922 Florand (P.), architecte diplômé par le Gouvernement, 2, rue du Griffon, à Soissons.

1922 Forzy (E.) ✻ O ❁ conseiller général, maire de Villemontoire, 24, rue Saint-Remy, à Soissons.

1922 Laval ✻ architecte à Soissons.

1922 Ladouce (J.-A.) ✻ ✠ I ❁ inspecteur de l'Enseignement primaire, 8 bis, avenue de Reims, à Soissons.

MM.

1922 Luguet (H.) ✠ 25, rue du Gnéral-Pille, à Soissons.

1922 Marcé (baron M. de) ✲ ✠ ancien officier, château de Lizy. par Anizy-le-Château (Aisne).

1922 Méra (doyen G.), licencié ès-lettres, Aubenton (Aisne).

1922 Pavot (F.), architecte diplômé par le Gouvernement, 5, avenue Perrichont, à Paris.

1922 Zilbermann ❁ architecte, 48, boulevard Alexandre-Dumas, à Soissons.

1923 Britisch Museum, London-England.

1923 Laplace (A.-A.) ✠ docteur en médecine, 3, place de l'Hôtel-de-Ville, à Soissons.

1923 Lemoine (M.) ✲ ✠ O ❁ ♁ G O ✠ sous-préfet de Soissons.

1923 Raviart (abbé J.), curé de Sainte-Eugénie, à Soissons.

1923 Rouzé (L.), Cœuvres-et-Valsery (Aisne).

1924 Béreux (J.) ◎ ✠ archiviste départemental de l'Oise, 16, rue Jules-Ferry, à Beauvais (Oise).

1924 Duvivier (P.), 1, rue Saint-Remy, à Soissons.

1924 Ferté (H.), député de l'Aisne, conseiller général, maire de Ressons-le-Long (Aisne).

1924 Pécoul (G.), juge de paix des cantons de Braine et Vailly-sur-Aisne, à Sermoise, par Ciry-Salsogne (Aisne).

1924 Perrin (A.) ✲ ✠ ❁ architecte-expert, 11, place Saint-Christophe, à Soissons.

1924 Rigault ✲ château de Montois, par Ressons-le-Long (Aisne).

MM.

1925 Barré (C.-A.), 14, rue des Marronniers, à Paris, et Rémy (Oise).

1925 Clairambaux (chanoine P.), 4, rue Saint-Remy, à Soissons.

1925 Taine (abbé), curé de Connigis, par Condé-en-Brie (Aisne).

1926 Billon (P.) ✻ I ❁ ✠ docteur en médecine, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, 9, rue de l'Echelle-du-Temple, à Soissons.

1926 Champion (H.), libraire, 5, quai Malaquais, à Paris.

1926 Morval (F.), Braine (Aisne).

1926 Pressoir (J.-E.) ✻ agrégé des lettres, professeur honoraire du Lycée Louis-le-Grand. Acy, par Vénizel (Aisne).

1926 Vignier (général P.-H.-J.) C ✻ ✠ ❁ ♁ ✠ ✠ du cadre de réserve, 18, Grand'Place, à Soissons, et la Belle Porte, à Vailly-sur-Aisne.

1927 Arcosse (H. Fossé d'), imprimeur, directeur de l'*Argus soissonnais*, à Mercin-et-Vaux (Aisne) et 15, rue Saint-Antoine, à Soissons.

1927 Beauchamps (L.-E.-M.), 72, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1927 Débruyère (L.) C ❁ 36, avenue de la Gare, à Soissons.

1927 Firino (Madame née de Rivocet), 11 bis, rue Saint-Dominique, à Paris, et Fontenoy (Aisne).

1927 Henry (J.-L.-E.), ✠ ♁ pharmacien de 1re classe, 2, rue des Cordeliers, à Soissons.

MM.

1927 LEBERGUE (chanoine J.-C.-E.) ♁ 20, avenue de Paris, à Soissons.

1927 LEROY (J.), docteur en pharmacie, 84, rue Saint-Martin, à Soissons.

1927 MOINET (N.-E.), directeur de la Succursale de la Banque de France, 5, place de la République, à Soissons.

1927 MUAUX (C.-I.-J.) ❦ juge de paix de Soissons, licencié en droit, 8, boulevard de Strasbourg, à Soissons.

1927 NAUDIN (A.-L.), ingénieur des Arts et Métiers, 28, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1927 RENARD (L.-A.) ✲ ✠ ingénieur des Mines, directeur de l'Usine à Gaz, 6, place d'Alsace-Lorraine, à Soissons.

1927 VIGNIER (A.-E.-H.) ✲ ⚜ ingénieur des Arts et Manufactures, Saint-Germainmont (Ardennes) et la Belle Porte, à Vailly-sur-Aisne.

Membre correspondant

M.

1905 RIOMET, 25, rue des Chesneaux, à Château-Thierry (Aisne).

LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

Sociétés françaises

AISNE

Société Académique de Laon.
Société Académique de Saint-Quentin.
Société Archéologique de Vervins.
Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
Société Historique régionale de Villers-Cotterets.
Société Historique de Haute-Picardie.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, de Bône.
Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

CALVADOS

Sociélé française d'Archéologie à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique de Montpellier.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MARNE

Académie Nationale de Reims.
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.
Société Archéologique Champenoise à Reims.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences à Dunkerque.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.
Société Historique de Compiègne.
Comité Archéologique de Senlis.
Comité Archéologique de Noyon.
Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, à Beauvais.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.
Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.
Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Société d'Anthropologie.
Société Philomathique de Paris.
Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Société des Etudes historiques.
Bulletin du Comité des Travaux historiques.

SEINE-INFÉRIEURE

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société Havraise d'Etudes diverses, au Havre.

SEINE-ET-OISE

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société Linnéenne du Nord de la France.
Société d'Emulation d'Abbeville.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Vimeu.

TARN-ET-GARONNE

Société Archéologique et Historique de Montauban.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.

Sociétés étrangères

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à Bruxelles.

Société Belge de Géographie, à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

NORVÈGE

Nork historisk-videnskap à Kristiania.

DEUXIÈME PARTIE

TRAVAUX
ET
COMMUNICATIONS

ADRIEN SCONIN

Oncle de Racine

et Principal du Collège de Soissons

Qu'un des oncles maternels de Racine, Adrien Sconin, de la Compagnie de Jésus, ait été Principal du Collège de Soissons, qu'il ait composé quelques ouvrages dont une tragédie intitulée *Hector*, le fait n'est pas universellement connu, mais il est connu toutefois et depuis longtemps. Paul Mesnard en fait état dans son édition de Racine qui remonte à 1865. Des membres de la Société Archéologique de Soissons l'ont mentionné : Médéric Leconte dans sa remarquable *Histoire de La Ferté-Milon* parue en 1862, l'abbé Pécheur dans le Tome VI de ses *Annales du Diocèse de Soissons*, pour ne citer que ceux-là.

En 1910 Masson Forestier, avocat distingué et qui se rattachait à la famille de l'auteur de *Phèdre*, dans un livre qui fit beaucoup de bruit : *Autour d'un Racine Ignoré* consacrait quelques pages à Adrien Sconin. La même année, il donnait dans le *Mercure de France* (numéro du 1er Avril) une étude mieux informée : *Le méchant Dom Cosme, oncle de Racine et son rival*. On peut déplorer chez cet écrivain une

certaine intempérance d'affirmation : il a du moins le mérite d'avoir sinon renouvelé du moins rajeuni la biographie de Racine. On se saurait se dispenser de le suivre et de le discuter.

Il n'a pas dissipé le mystère qui s'attache à l'oncle du grand poète : sans doute ne le dissipera-t-on jamais tout à fait, mais on peut fixer quelques points et poser la question sinon la résoudre.

Il a déjà coulé beaucoup d'encre sur l'origine de la famille maternelle de Racine. Les Sconin, selon Paul Mesnard, viennent d'Allemagne. Selon Masson Forestier ce sont des Francs détachés du rameau scandinave. Leur nom signifierait : Beaux, Brillants. Le maintien de ce nom demeuré rebelle à toute gallicisation indiquerait qu'ils ont conservé longlemps la pureté de leur race. Le fait qu'ils possèdent des armoiries « un cerf issant à senestre et à mi-corps d'un rocher de sable placé à dextre » attesterait une origine seigneuriale.

Masson Forestier veut qu'ils aient habité le Soissonnais qui fut, dit-il, un pays de Francs par excellence. Rien assurément ne s'y oppose, mais ce n'est toutefois qu'une hypothèse. Dire que Saconin est le nom légèrement retouché du village habité jadis par les Sconin me semble pure fantaisie. Il est moins indifférent de savoir que les archives de l'Aisne permettent de retrouver au Moyen-Age deux Sconins, l'un au village d'Aizy, l'autre à Soissons. Ce dernier aurait été Doyen du Chapitre en 1517 (1). Il est certain

---

(1) Masson Forestier : *Autour d'un Racine ignoré*. Edition de 1910, page 144.

que les Sconin ont les yeux tournés vers Soissons siège de l'Evêché, mais en cela ils ne se distinguent pas de mainte autre famille du diocèse.

C'est au milieu du 16ème siecle qu'un Adrien Sconin s'établit à la Ferté-Milon. Le prénom d'Adrien est donc ancien dans la famille. Le fils de ce nouveau venu, Pierre Sconin, le grand père de Racine, grâce à sa richesse, son esprit entreprenant, sa vitalité et sa nombreuse postérité, fait figure de potentat dans sa petite ville. Il envahit toutes les fonctions qu'on peut exercer à La Ferté. Il est procureur du Roi des Eaux et Forêts de la forêt de Retz, puis commissaire enquêteur et examinateur, garde du Sceau et Président au grenier à sel. Ajouterait-il à tous ces titres quelques titres littéraires ? C'est une question de savoir s'il est l'auteur d'une *Vie de Saint Vulgis*, dédiée à l'Evêque de Soissons et signée P. Sconin, ou s'il faut en faire honneur à un de ses fils qui avait le même prénom. A l'exception de Paul Mesnard, tout le monde est d'accord pour la lui attribuer.

Pierre Sconin mourra à 91 ans en 1667 l'année même de la représentation *d'Andromaque*, laissant une fortune de 48.870 livres (1). Racine héritera pour sa part conjointement avec sa sœur de 66 arpents de terre situés à Dammard.

Son grand père avait eu quinze enfants. Sa propre mère Jeanne Sconin morte dès 1641 et son oncle Antoine Sconin, vicaire général d'Uzès et qui lui fit

---

(1) Médéric Leconte : *Histoire de La Ferté-Milon.*

dans cette ville un si bon accueil, sont du premier lit, car Pierre Sconin se maria deux fois, une première fois avec Marguerite Chéron, une seconde avec Claude Joly.

Adrien Sconin est du second lit. Il est né à la Ferté-Milon en 1638 : tout au moins son acte de baptême est du 1er Octobre de cette année. Celui de Racine étant du 22 décembre 1639, on en peut conclure que l'oncle n'a guère qu'un an de plus que le neveu.

Médéric Leconte, sans indiquer d'où il tire le renseignement, déclare qu'il s'engage dans la Compagnie de Jésus avant 1657, c'est-à-dire à moins de dix-neuf ans. En 1661 Racine l'appelle dans une lettre : le Père Adrien. Cet engagement dans l'illustre Compagnie prouve manifestement que les Sconin n'ont aucunement l'esprit Janséniste dont sont pénétrés certains membres de la famille Racine. Actifs, ambitieux, bien doués, peu dévots, ils sont loin, même s'ils ont choisi l'état ecclésiastique, de tenir en mépris le talent et la fortune. Le fameux oncle d'Uzès (et comme on le comprend !) se réjouira des succès de son neveu, alors que Port Royal ne trouvera pour lui que des anathèmes.

Comme cet illustre neveu, le Père Adrien Sconin se sentira poète et tentera d'écrire. On connait de lui des pièces de circonstance : *le Divorce du Lys et de la Rose*, *Soissons à la France*, *Monseigneur le Dauphin au Roi et le Roi à Monseigneur le Dauphin*, et une tragédie : *Hector*.

Trois questions surtout se posent à son sujet : ses relations avec Racine, son principalat de Soissons, ses ouvrages.

I

Les relations d'Adrien Sconin et de Racine

Avant d'étudier les rapports de l'oncle et du neveu il peut sembler utile de citer le seul texte qui les concerne, c'est-à-dire les passages de la correspondance de Racine où l'on pense reconnaître Adrien Sconin. Ils datent de 1661 et 1662. Le fils de Pierre Sconin et de Claude Joly appartient alors à la Compagnie de Jésus. Il n'est plus à La Ferté-Milon. Où est-il ? Probablement déjà à Soissons : en tout cas pas bien loin de cette ville.

Dans une lettre adressée par Racine à sa sœur Marie (lettre qui fut conservée longtemps à Soissons dans la famille de cette dernière) (1), on lit ceci :

« J'écrirai demain au P. Adrien qui m'a écrit une fort belle lettre et bien obligeante. »

La date de la lettre ? Paris 9 Janvier 1660, si l'on en croit l'Abbé de la Roque qui l'a publiée pour la première fois, 1664 propose Paul Mesnard qui ne la croit pas datée du chiffre de l'année, 1661 affirme Masson Forestier qui prétend avoir vu la lettre datée de la main de Racine (2).

Ne pouvant trancher la question puisque je ne dispose pas du document et que j'ignore où il se trouve, forcé de raisonner à priori sur un fait, j'aurais toutefois tendance à croire ici Masson Forestier plutôt que Paul Mesnard. Celui-ci avoue n'avoir pas lui-même vérifié le texte sur l'original (3). Considé-

---

(1) Paul Mesnard. Edition de Racine : Tome VI, page 511.

(2) *Mercure de France*. 1er avril 1910.

(3) Paul Mesnard : Tome VI, page 366. Le texte fut revu par Adolphe Régnier fils.

rant que la lettre a un cachet noir et qu'allusion y semble faite à un règlement de compte, il la suppose écrite après la mort de la grand'mère du poète, Marie Desmoulins, décédée le 12 août 1663, c'est-à-dire cinq mois avant la date qu'il propose.

Masson-Forestier, parent éloigné de l'auteur d'*Andromaque*, paraît avoir eu plus de loisir pour consulter les lettres demeurées dans sa famille. Surtout révisant le texte en question pour établir une argumentation et réfuter justement Paul Mesnard, son affirmation si formelle l'exposerait à un reproche plus grave que celui d'erreur si elle ne se trouvait pas d'accord avec la réalité.

Les autres lettres où Racine ferait allusion à Adrien Sconin sous le nom de Dom Cosme sont datées d'Uzès et adressées à Nicolas Vitart son cousin et son grand ami. La première est du 15 octobre 1661. Racine parle de son oncle d'Uzès accablé d'affaires :

Non seulement il fait toutes celles du diocèse **mais il a même l'administration de tous les revenus du chapitre, jusqu'à ce qu'il ait payé** quatre-vingt mille livres de dettes où le chapitre s'est **engagé. Il a pris pour cela un terme de six ans. Il s'y entend** tout-à-fait **et il n'y a point de Dom Cosme en son affaire.**

Plus loin, le poète fait allusion à un démissoire dont son oncle d'Uzès regrette qu'il ne soit pas pourvu. Le démissoire ou dimissoire est une lettre par laquelle un évêque autorise un de ses diocésains à être consacré par un autre évêque. Cette pièce est donc nécessaire à quiconque, hors de son diocèse, aspire à devenir prêtre ou, tout au moins, à être tonsuré. Or l'oncle d'Uzès voulait que son neveu le fût, pour qu'il put obtenir des bénéfices.

Il est fort fâché de ce **que je n'ai point apporté de démissoire mais c'est la faute de M. Sconin. Je l'ai pressé le plus que j'ai pu pour cela et lui-même lui en écrit, mais j'appréhende furieusement sa longueur.**

Et il a recours à Vitart lui-même pour lui procurer le démissoire qu'il s'agit d'obtenir de l'Evêque de Soissons. Le 16 mai 1662 il est en possession de la pièce nécessaire par les soins de son cousin qu'il remercie et qu'il entretient en outre d'un bénéfice d'Anjou, peut-être le prieuré de l'Epinay qu'il obtint pour lui-même plus tard.

Je vous suis infiniment obligé de la peine que vous avez prise de m'envoyer un démissoire. Je ne l'aurais jamais eu si je ne l'eusse reçu que de Dom Cosme. Il y a deux mois qu'il ne nous a point écrit ni à mon oncle ni à moi. Nous n'en savons pas le sujet et nous ignorons tout de même à quoi en est le bénéfice d'Anjou. Mon oncle est tout prêt de vous l'abandonner puisqu'aussi bien il n'en espère plus rien. Mais j'ai bien peur que Dom Cosme ne veuille point lâcher les papiers qu'il a en main, Il n'y a que Blandin, le procureur dont on puisse savoir l'état de l'affaire et puis il ne faut qu'une lettre pitoyable de Dom Cosme pour faire pitié à mon oncle qui laissera perdre cette affaire entre ses mains. Comme la dernière fois qu'il m'écrivit il me mandait que son âme ne tenait plus qu'à un filet tant il avait pris de peine, jugez si cela ne toucherait pas son frère.

Lettre du 30 mai 1662 : allusion à un voyage que Vitart a dû faire, peut-être à La Ferté-Milon.

Je ne sais si vous y aurez vu M. Sconin ; il nous écrivit avant hier de Paris. Dans ma lettre, il se plaignait fort de vous et de M. du Chesne. Je dissimule tout cela à cause de son frère, mais s'il continue davantage sur cette matière je ne pourrai pas toujours me tenir et j'éclaterai.

Lettre du 6 juin 1662. Nouvelle allusion au bénéfice d'Anjou :

Mon oncle est résolu d'écrire à son frère qu'il remette entre vos mains l'affaire d'Anjou, mais j'y prévois bien de la répugnance de la part de Dom Cosme... Il vous aura peut-être dépeint l'affaire plus difficile qu'elle n'est... Ce que M. Sconin nous oppose c'est qu'il dit que toute la famille de Bernay sollicite contre nous. Je n'en sais rien, mais en tout cas vous connaissez ces Messieurs là. Et par un admirable raisonnement, il me mandait il y a huit jours que les blés sont gâtés en Anjou pour trois ans, et qu'il valait mieux qu'il tirât son argent et qu'il laissât le bénéfice. Au contraire il me semble que les autres seront bien plus aises de s'accommoder puisqu'ils n'ont rien à prendre de trois ans, et ils avaient déjà fait l'an passé porter parole qu'on les remboursât des frais et qu'ils dés steraient Mais Dom Cosme, à ce qu'il dit, fut bien fin, car il leur dit : « Remboursez-moi et je vous laisse le titre. » Son frère est assez scandalisé de cette conduite.

Plus loin, éloge de l'oncle d'Uzès, au détriment des autres membres de la famille Sconin :

Il est tout-à-fait bon, je vous assure et je crois que c'est le seul de sa famille qui a l'âme tendre et généreuse, car ce sont tous de francs rustes, ôtez le père qui en tient pourtant sa part. Je n'en dirais pas tant, n'était la colère où je suis du vilain tour qu'ils vous ont joué.

Lettre du 13 juin 1662 :

J'écrivis la semaine passée à D. Cosme pour le disposer à vous abandonner le bénéfice ou à quelqu'un de vos amis qui lui fut moins suspect puisqu'il a pour vous des sentiments si injustes et mon oncle approuva ma lettre par une apostille, car il a tout de bon envie de me le donner.

Et plus loin :

La méchante condition que d'avoir affaire à D. Cosme. Je crois que cet homme-là est né pour ruiner toutes mes affaires.

Lettre du 25 juillet 1662 :

Depuis vous avoir adressé la lettre que j'écrivais à M. de La Fontaine, j'en ai reçu deux des vôtres dont la dernière m'a extrémement consolé, voyant que vous preniez quelque part à l'affliction où j'étais de la trahison de D. Cosme. Nous n'avons point encore reçu de ses nouvelles, au moins mon oncle, car pour moi je n'en attends plus de lui, étant bien résolu de ne lui plus écrire de ma vie. Son silence étonne son frère qui attendait de merveilleux effets de sa conduite pour l'affaire d'Ouchie.

Ces passages ont donné lieu à de multiples controverses.

Et d'abord, qui est ce Dom Cosme dont Racine a tant à se plaindre et qu'il appelle aussi indifféremment M. Sconin ? C'est, nous dit-il un frère de son oncle d'Uzès, donc un de ses propres oncles maternels. On est porté à penser qu'il s'agit du Père Adrien Sconin.

Paul Mesnard n'en convient pas (1) mais, pour l'unique raison — assez fragile — qu'il date de 1664

---

(1) Edition de Racine. Tome 1, page 47.

la lettre où Racine se loue du Père Adrien. L'abbé Pécheur (1), qui date la lettre de 1660, a moins de raison encore pour contester une identification vraisemblable. Il voit une contradiction dans la façon dont Racine parle du Père Adrien et celle dont il parle de Dom Cosme. Mais où est la contradiction si l'on admet que le poète était en bons termes avec son oncle Adrien quand il est parti pour Uzès et qu'il s'est brouillé avec lui au cours de son séjour dans cette ville ?

Il paraît naturel que le Dom Cosme de la correspondance soit un religieux, puisque Racine lui applique un sobriquet ecclésiastique. Tout donne à penser qu'il est à Soissons ou dans la région de Soissons et que, sans doute, il a quelque crédit à l'évêché, puisque son neveu compte sur lui pour lui procurer un démissoire. Adrien Sconin semble remplir ces conditions. Bien plus, nous avons vu que Dom Cosme se plaint toujours, qu'il déclare ne plus tenir à la vie que par un filet, et le Père Adrien est, dit-on, malade et, si l'on en croit Médéric Leconte, il quittera bientôt la Compagnie de Jésus pour raison de santé.

La certitude n'est pas absolue : Racine a deux autres oncles du nom de Sconin (Jacques et Charles), appartenant à l'état ecclésiastique et plus précisément à l'Ordre de Sainte Geneviève, mais rien n'indique qu'ils soient alors dans la région de Soissons. Je donnerais donc là-dessus pleinement gain de cause à Masson-Forestier, s'il avait le triomphe plus modeste et s'il voulait bien ne pas présenter comme un fait définitivement acquis ce qui n'est qu'une

---

(1) *Annales du Diocèse de Soissons*. Tome VI, page 598.

très forte présomption. Bien avant lui, d'ailleurs, Médéric Leconte avait signalé la possibilité d'assimiler Adrien Sconin et Dom Cosme.

Reste à savoir pourquoi Racine a gratifié son oncle de ce surnom, et pourquoi il jugeait avoir tant à se plaindre de lui ? Ici encore, on en est réduit aux conjectures.

Le titre de Dom suivi non pas du nom de famille mais d'un nom de religion conviendrait plutôt, si l'on en croit Paul Mesnard, à un feuillant qu'à un bénédictin, et il y avait en ce temps un célèbre prédicateur feuillant du nom de Dom Cosme. Adrien Sconin avait-il avec lui quelque ressemblance ? Avait-il rêvé d'être feuillant et prédicateur ? Nous ne le saurons probablement jamais.

Au contraire, les raisons de la brouille de l'oncle et du neveu ressortent, tant bien que mal, des lettres. Si Racine se rend à Uzès, c'est avec l'espoir que, par l'entremise d'Antoine Sconin, grand vicaire de cette ville, il pourra obtenir un ou plusieurs bénéfices lui permettant de vivre largement. Il est prêt à recevoir la simple tonsure qui n'engage pas à grand'chose, et même il paraît résigné, si le bénéfice est d'importance, à se laisser imposer la prêtrise. Dans cette chasse aux prieurés et aux abbayes, il est associé à son cousin, Nicolas Vitart, intendant de la maison de Luynes, avec lequel il vient de passer à Paris quelques années agréables, et à un certain abbé Le Vasseur, qu'on entrevoit, à travers la correspondance, très mondain, galant et charmant. Tous deux tiennent alors dans ses affections, la première place.

Or, il arrive qu'à tout instant il doit avoir recours à son oncle Adrien, que je présume habiter déjà Soissons. Il lui demande un démissoire, sans

doute parce qu'il l'estime bien placé pour l'obtenir. Surtout il doit s'adresser à lui pour deux affaires qui lui tiennent à cœur : le prieuré d'Anjou et celui d'Oulchy-le-Château. Pourquoi cette nécessité ? Il n'est pas trop facile de le dire. Tantôt le Père Adrien apparaît comme l'homme d'affaires de son frère d'Uzès qui lui confie ses papiers et le soin de faire valoir ses droits, tantôt il semble qu'il ait lui-même des droits sur les bénéfices en question. De toute façon rien ne peut se faire sans lui. Racine et ses amis le trouvent perpétuellement sur le chemin de leurs ambitions ecclésiastiques. A tort ou à raison, ils le rendent responsable de leurs déceptions.

C'est d'abord le démissoire qui n'arrive pas, sans que l'on sache s'il faut en accuser la négligence de l'oncle ou sa mauvaise volonté. C'est un bénéfice d'Anjou sur lequel la famille Sconin a des droits et que Racine, malgré ses instances, ne peut obtenir, du moins à ce moment, car nous ne savons s'il ne s'agirait pas du prieuré de l'Epinay, dont il fut titulaire un peu plus tard (1). Toujours est-il que ce bénéfice est contesté par la famille de Bernay, que celle-ci y renonçerait sans doute moyennant quelque argent, mais qu'Adrien Sconin, loin d'entrer dans les vues de son neveu, se refuse à tout arrangement. Racine se consolerait si le bénéfice passait aux mains de son cousin Vitart, mais il ressort des lettres qu'Adrien est résolument hostile à ce dernier .

L'histoire du prieuré d'Oulchy nous ramène dans le Soissonnais. Racine convoite ce bénéfice sur lequel, manifestement, sa famille a des droits, mais sur lequel en a aussi son aimable ami l'abbé Le Vas-

---

(1) Paul Mesnard. I. *Notice Biographique*, page 44.

seur qu'il ne voudrait pas léser. Il se résignerait, pour l'obtenir, à l'état ecclésiastique, car le prieuré dépend de Saint-Jean-des-Vignes et le prieur doit porter l'habit blanc des moines de cette maison. « Je commence mon noviciat, écrit-il d'Uzès à l'abbé (1), mais je souhaiterais qu'on me le fit achever à Ouchie... Je passerai volontiers par-dessus toutes ces considérations d'habit noir et d'habit blanc qui m'inquiétaient autrefois... » Si la négociation réussit, il promet à son ami une reconnaissance efficace : « Je pourrais être le seul titulaire, mais nous serons bien quatre bénéficiers. » Il a, d'ailleurs, à Oulchy, un oncle qui ne se confond pas avec Adrien Sconin car, dans la même lettre où il dénonce la trahison de Dom Cosme, il recommande à Vitart : « Souvenez-vous de me mettre en bonne posture dans l'esprit de mon oncle d'Oulchie (2). » Ce parent inconnu s'occupe-t-il de ses intérêts ? A coup sûr Vitart s'en occupe ; mais, ici encore, si nous en croyons la correspondance, l'oncle désobligeant ferait tout échouer.

Si l'on admet, comme nous l'avons fait, qu'Adrien Sconin et Dom Cosme ne sont qu'un, il faut reconnaître que Racine l'a pris en haine et en est venu à le considérer comme son mauvais génie à la suite d'une discussion d'intérêt. A-t-il raison ? Ce n'est pas sûr. S'il est vrai que le prieuré d'Anjou soit celui de l'Epinay qu'il obtint plus tard et si celui d'Oulchy doit finalement échoir, comme le croit Paul Mesnard, à son ami l'abbé Le Vasseur, futur membre de

---

(1) Lettre du 30 avril 1662.
(2) Lettre datée d'Uzés 25 juillet 1662.

l'Académie de Soissons, c'est donc que l'oncle tant accusé n'a rien irrémédiablement compromis.

Si, d'autre part, on ne peut douter de l'antipathie du poète, on peut se demander quel en est le degré. C'est à Vitart uniquement qu'il la confie, à Vitart qu'Adrien Sconin ne peut souffrir et qui, sans doute, le paye de retour. N'est-il pas porté, dès lors, pour plaire à son correspondant, à accentuer l'expression de ses propres sentiments ? On a pu remarquer qu'après avoir traité les Sconin de « francs rustes », il ajoute : « Je n'en dirais pas tant n'était la colère où je suis du vilain tour qu'ils vous ont joué. » Comment savoir dans quelle mesure la sympathie pour le cousin entre dans le ressentiment qu'il semble éprouver contre l'oncle ?

On entrevoit à ce moment un Racine jeune, impatient, intéressé, très arriviste. Les soucis d'argent et les inquiétudes d'avenir alternent dans ses lettres avec la galanterie et les brillants projets littéraires. Beau, mondain, spirituel, auteur de vers déjà remarqués, il n'a évidemment aucune vocation religieuse, mais il n'a pas davantage de scrupule et il prendrait volontiers place parmi ces abbés dont parle La Bruyère « qui entrent auprès des femmes en concurrence avec le marquis et le financier et qui l'emportent sur tous les deux. » Que lui tombe du ciel un bon bénéfice : il en profitera pour sa plus grande joie et celle de ses amis. Personne d'ailleurs autour de lui, ni son ami Le Vasseur, ni son cousin Vitart, ni même son bon oncle d'Uzès, ne se fait une autre idée de la destination des biens du clergé. C'est merveille de voir à quelles intrigues sans nombre, à quels trafics, à quels litiges donnent lieu, sous l'ancien régime, abbayes et prieurés. Il faut avoir l'esprit

chagrin de l'auteur des *Caractères* pour penser, devant l'heureux bénéficiaire de six vingt mille livres de revenu ecclésiastique, qu'il y a ailleurs « six vingts familles indigentes qui ne se chauffent point pendant l'hiver, qui n'ont point d'habit pour se couvrir, et qui, souvent, manquent de pain. » Encore La Bruyère n'écrit-il guère avant 1688. En 1662 le jeune Racine souhaite à tous les diables quiconque l'empêche d'atteindre la belle abbaye de ses rêves ou ne s'emploie pas efficacement à la lui procurer dans le plus bref délai.

La figure d'Adrien Sconin n'apparaît malheureusement pas dans la même lumière que celle de son neveu. S'il est bien, comme on le croit, le Dom Cosme des lettres, et si Racine dit vrai, c'est un parent à la fois malintentionné et plaintif. Ce dernier trait s'accorde assez bien avec ce que nous savons de sa faible santé, mais pourquoi s'attacherait-il de parti pris à nuire à son neveu, si tant est que l'accusation soit fondée ?

Masson Forestier prétend qu'élevés tous deux au Collège de La Ferté-Milon, puis au Collège de Beauvais, ce dont il ne donne aucune preuve, leur inimitié date de là. Tous deux poètes, tous deux parents, il faut, paraît-il, qu'ils se détestent. L'argumentation n'est peut-être pas irrésistible. Rappelons-nous, cependant, qu'Adrien Sconin, né d'un autre lit que Jeanne Sconin, la mère de Racine, peut fort bien ne pas voir de très bon œil les enfants du premier lit et leur descendance. Il n'est pas impossible non plus, qu'entré dans la Compagnie de Jésus il n'ait qu'une sympathie modérée pour un neveu qui fut l'élève des Jansénistes. Peut-être faut-il attribuer à une raison de ce genre son aversion pour Nicolas Vitart, dont la

famille, tout au moins, était fort attachée à Port Royal.

Mais ce sont là, il faut l'avouer, des hypothèses qu'aucun texte ne légitime. Les Sconin semblent en général peu embarrassés de scrupules religieux. Racine est alors moins janséniste que jamais : bientôt même, il va entrer en lutte ouverte avec Port-Royal. Rien enfin dans la *Correspondance* ne suggère l'idée d'une haine invétérée antérieure au voyage d'Uzès : telle lettre indique nettement de bons rapports : le fait que le neveu demande à l'oncle un petit service qu'il pourrait aussi bien demander à d'autres, prouve tout au moins qu'ils n'étaient pas en mauvais termes.

Si l'on s'en tient au seul texte que nous possédons, il faut reconnaître que ce qui divise avant tout et peut-être uniquement les deux hommes, est l'attribution de deux prieurés, c'est-à-dire une question d'argent. Si l'oncle a raison de résister aux impatients désirs du neveu, ou celui-ci de dénoncer la mauvaise volonté de l'oncle, nous ne le saurons sans doute jamais. N'est-il pas, en tout cas, très exagéré d'appeler Adrien Sconin, comme fait Masson Forestier « un ennemi de Racine et le premier de ses ennemis. »

L'étude des extraits des lettres que nous avons citées aboutit, hélas ! à plus de doute que de certitude. Du moins, ne nous écarte-t-elle guère du Soissonnais : par tout ce qui touche au prieuré d'Oulchy elle nous y ramène, et aussi par ce qui regarde Adrien Sconin, que nous présumons dès lors à Soissons.

Celui-ci qui s'était engagé dans la Compagnie de Jésus avant 1657 la quitte, selon toute apparence pour raison de santé, en octobre 1666, au dire de Médéric Leconte, quatre années donc après ses démêlés avec Racine. Il revient alors à La Ferté-Milon, dans la maison de son père. L'année même de la mort de celui-ci, décédé en avril 1667, il se prépare à la prêtrise. Quelques actes notariés dont Médéric Leconte a eu connaissance permettent de l'affirmer. Il reçoit de son frère Sconin d'Angivilliers et de sa sœur Madame de La Marre, une pension de 75 livres, bientôt accrue d'une autre de 100 livres payée par le frère seul ; et presque tout de suite après, en juin 1667, le frère et la sœur accroissent sa pension de 100 nouvelles livres « pour chacune des trois premieres années de prêtrise, dans lesquelles, dit le texte, il allait entrer par suite du titre sacerdotal à lui conféré cinq ou six jours auparavant. »

C'est donc en juin 1667 qu'il est ordonné prêtre. Bientôt après, tandis que montent encore à lui les échos peut-être importuns du succès d'*Andromaque*, représentée au mois de novembre de cette mémorable année, il franchit, à Soissons, les portes du vieux collège Saint-Nicolas, dont il vient de recevoir la direction .

II

Adrien Sconin à Soissons

Selon toute apparence, Adrien sconin est principal du Collège Saint-Nicolas de 1668 ou 1671 jusqu'à 1675.

Il ne l'est pas avant 1668, puisqu'en 1667 des actes notariés établissent son séjour à La Ferté-Milon.

L'est-il après 1675 ? C'est fort douteux. Dès le 20 décembre de cette année, un traité passé avec la Viile donne à la Congrégation de l'Oratoire la direction du Collège. Il est vrai qu'un second traité fut conclu le 3 décembre 1682. C'est une question de savoir quand les Oratoriens ont pris effectivement possession de la maison, si c'est en 1675 ou 1682. Il est sûr, du moins, qu'Adrien Sconin n'a pu prolonger son principalat au-delà de cette dernière date.

Il existe — c'est Paul Mesnard qui l'affirme (1) — des exemplaires de l'élégie *Soissons à la France*, datée de 1668, qui comportent en outre deux petites pièces : *Monseigneur le Roi au Dauphin* et *le Roi à Monseigneur le Dauphin*, signées Sconin, *principal du Collège de Soissons*. Ce serait une raison — mais certes non décisive — de penser que, dès 1668, le Collège est sous l'autorité de l'oncle de Racine. Il l'est certainement en 1675, puisque l'édition d'*Hector*, qui date de cette année et que j'ai vue, porte une dédicace également signée : Sconin, *principal du Collège de Soissons*.

Dans le *Bulletin* de notre Société, année 1868, deuxième série (page 77), on lit, à la suite de pièces précieuses relatives au Collège, et communiquées par un notaire : M. Suin :

« Le dernier principal de ce Collège, avant les Oratoriens, est nommé Chonin (1671 à 1675). Ce devait être Sconin, oncle de Racine. »

Il est regrettable que notre *Bulletin* n'ait pas alors publié tous les documents apportés par M. Suin.

Celui-ci avait découvert un mémoire fait à l'Hôtel

---

(1) Paul Mesnard : *Œuvres de Racine*. Tome 1, page 9.

de Ville, le 7 avril 1756, et intitulé : « *Recueil de pièces trouvées dans les archives de l'Hôtel de Ville de Soissons, qui servent à prouver la supériorité qu'a cette Ville sur le Collège Saint-Nicolas.* » Tout ce que l'on sait de précis sur le Collège aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, vient des trop rares extraits du dossier de M. Suin.

C'est, je pense, de la simple affirmation qu'on vient de lire, que part Masson Forestier (1) qui ne cite pas ses sources pour déclarer « qu'Adrien Sconin est souvent appellé dans les actes de la ville de Soissons : Adrien Chonin ». Les actes de la Ville ont été, paraît-il, détruits en 1814 : de toute évidence il ne les avait pas vus.

C'est encore à l'autorité de M. Suin que se réfère, sans le dire, l'Abbé Pécheur quand il écrit en parlant du collège : « On croit non sans vraisemblance que le dernier principal de cette maison de 1671 à 1675 nommé Chonin, n'est autre que Adrien Sconin » (2).

Que l'oncle de Racine ait été principal du Collège Saint-Nicolas : nous en avons la preuve certaine ; qu'il soit appelé Chonin dans les Actes de la Ville, cela est plus que probable : M. Suin ne l'aurait pas inventé ; qu'il ait été principal exactement de 1671 à 1675, cela n'est que possible, car nous ne savons si les textes dont disposait M. Suin et que nous ne pouvons connaître le lui prouvaient péremptoirement ou le lui suggéraient seulement par la voie d'un raisonnement peut-être discutable.

---

(1) Masson-Forestier : *Autour d'un Racine Ignoré*, page 143. Il n'y pas lieu de discuter l'affirmation du même auteur (page 157) prétendant qu'Adrien Sconin a été Principal du Collége de Beauvais : c'est une simple inadvertance.

(2) *Annales du Diocèse de Soissons*. Tome VI, page 597.

Quoiqu'il en soit de la durée de son principalat, on peut se demander qui appelle l'ancien Jésuite à la direction du collège. Est-ce l'évêque, le chapitre, la ville ? Vraisemblablement tous les trois, puisque la désignation du principal leur appartenait également. Il est toutefois permis de penser que l'évêque Charles de Bourlon a dans ce choix la plus grande part. Selon toute apparence, il protège la famille Sconin : c'est à lui que Pierre a dédié sa *Vie de Saint Vulgis* et qu'Adrien lui-même vient d'adresser ou s'apprête à adresser une dithyrambique élégie : *Soissons à la France*. Peut-être la qualité d'ancien Jésuite recommandait-elle le candidat. Enfin ce dernier avait déjà probablement séjourné à Soissons avant 1666 : il y était connu. Qui sait même s'il n'avait pas déjà rempli au collège quelques fonctions, celle de régent par exemple, s'il ne la remplissait pas même en 1668 avant sa nomination ?...

L'établissement avait connu de beaux jours au XVI^e^ siècle, particulièrement entre 1529 et 1576, sous la direction de Jean Desmarest, mais depuis longtemps il était en décadence. Au début du XVII^e^ siècle, la ville songeait, pour le relever, à le confier aux Jésuites. Le roi dont en 1613 le duc de Mayenne avait sollicité l'agrément avait consenti, et en 1622 des lettres patentes dont M. Suin a donné le texte autorisaient les Jésuites à occuper la maison et fixaient les revenus qui devaient leur être attribués.

C'est une question de savoir si l'illustre compagnie prit effectivement possession du Collège. M. Suin cite (1) une délibération du Conseil de la Ville qui

---

(1) *Bulletin Archéologique de Soissons*. Deuxième série-2-1868, page 76.

constate, le 12 décembre 1622, la difficulté de trouver les 2.000 livres de rente auxquelles il s'est déclaré tenu envers les Jésuites. On lit à la suite dans notre *Bulletin* : « On voit par les délibérations suivantes que les Jésuites ne purent être installés au Collège Saint-Nicolas ». Ici encore, force est bien de croire M. Suin sur parole, puisque les délibérations suivantes, il ne les cite pas. L'abbé Pécheur semble laisser entendre que les Jésuites auraient, pour un temps du moins, assuré la conduite de l'établissement (1) : ils l'auraient abandonné mais non peut-être sans y conserver quelque influence, et le collège serait retombé aux mains de prêtres séculiers.

Ce qu'il était entre 1668 et 1675 il est difficile de le savoir. Rien ne subsiste de ses bâtiments d'alors. Tout a été refait de 1741 à 1760. Seule l'antique chapelle de Saint-Nicolas, que la grande guerre s'était contentée de mutiler, que des architectes implacables ont fait sauter en 1919, pouvait garder encore dans ses vieux murs le souvenir de l'oncle de Racine. Elle dut le voir souvent, agenouillé avec son préfet des études, ses régents et ses élèves, prier pour sa ville, pour sa maison, pour lui-même, et, peut-être, consulter l'ombre du plus heureux de ses prédécesseurs : ce Jean Desmarest qui s'y trouvait inhumé. Mais la chapelle elle-même n'est plus là pour nous parler de lui : il nous faut faire un effort de mémoire pour nous la représenter dans sa modeste simplicité. Une eau forte teintée, signée Jeannin *d'après Foussier*, et qu'on peut voir dans le bureau du maire de Soissons, en reproduit une image peut-être plus dramatique que fidèle.

---

(1) *Annales du Diocèse de Soissons*. Tome VI, page 344.

L'organisation nous est à peine mieux connue que l'état des bâtiments. Selon toute apparence il y a quatre classes : quatrième, troisième, seconde, rhétorique. La délibération du Conseil de la Ville, le 12 décembre 1622, indique que les Jésuites devaient suffire à l'entretien de cinq classes et c'est encore cinq classes qui seront imposées en 1676 aux Oratoriens, mais comme il est spécifié que ceux-ci devront ajouter la philosophie, il est vraisemblable que du temps de Sconin, il n'y avait que quatre classes. Sans doute y avait-il au moins un nombre égal de régents. Le latin était la grande étude. C'est du latin que devaient user les écoliers, même dans leurs conversations familières (1).

Pour l'entretien du personnel, la ville fournissait sur les revenus de la Charité une somme variable. Peu de temps après, les Oratoriens seront autorisés à prélever sur chaque écolier six livres par an, « compris les droits pour chandelles, chassis, réparations, balayage, portier etc... » et sur chaque pensionnaire 400 livres (2). Sans doute Adrien Sconin percevait-il sur ses élèves des droits analogues.

Il est peu probable que les destinées de la maison aient été plus particulièrement brillantes sous sa direction puisque dès 1675, l'Evêque, le Chapitre, la Ville s'entendaient pour les remettre aux Oratoriens. Il y avait, toutefois, près de 120 écoliers. L'Evêque, Monseigneur Charles de Bourlon, faisait envoyer au collège les élèves du Séminaire qu'il avait créé en 1668, l'année même de l'arrivée de Sconin : ils y sui-

---

(1) Cette condition sera imposée aux Oratoriens.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique de Soissons*. Deuxième série-2-1868, page 10. Abbé Pécheur : *Annales VI*, pages 344-345.

vaient les classes d'humanités et recevaient au séminaire les leçons spéciales de théologie que leur donnaient des prêtres séculiers. Nous ne savons pas si, comme l'un de ses prédécesseurs, le principal avait encore à se plaindre de la concurrence que faisaient au Collège les moines de Saint-Jean-des-Vignes qui, tout au moins pendant une partie du siècle, avaient tenu des écoles publiques dans leur monastère.

Depuis longtemps sans doute Adrien Sconin composait des vers : Soissons ne le dissuada pas d'en écrire et même lui en inspira. L'année de son arrivée, peut-être avant d'être principal, il dédie à son évêque Charles de Bourlon, un opuscule de 12 pages simplement signé : Sconin, et sur la première page duquel on peut lire :

Soissons à la France, élégie à Soissons, chez Nicolas Anseline, imprimeur, marchand libraire, rue des Cordeliers, 1668.

Deux versions correspondantes, l'une française, l'autre latine, l'une formée de 156 alexandrins, l'autre exprimant la même pensée en distiques élégiaques exhalent les plaintes et les suppliques de Soissons.

Il convient, pensons-nous, de s'arrêter à cette élégie qu'on peut consulter à la Bibliothèque Nationale (1) : elle contient des moins médiocres vers de l'auteur et offre un intérêt particulier d'histoire locale.

C'est une pièce de circonstance mais de quelle circonstance ?

---

(1) Cote du Catalogue : Ye. 4378.

« Soissons à la France, écrit Masson-Forestier (1), supplication en faveur de Soissons, l'ancienne capitale franque, la ville d'art et de lettres que la Fronde vient de ruiner ».

Qu'en 1668 Soissons vienne d'être ruiné par la Fronde, voilà qui est difficile à imaginer. L'histoire nous apprend qu'en 1652 une armée espagnole s'étant emparé de Chauny, envoya deux cents cavaliers en reconnaissance jusqu'à Soissons, mais c'était en 1652 ; d'ailleurs les cavaliers ne purent pénétrer dans la ville et durent se retirer après une échauffourée où ils laissèrent quelques hommes. Que le Soissonnais ait, avec d'autres provinces, immensément souffert de la Fronde, c'est un fait. Des bandes étrangères, particulièrement allemandes et lorraines, à la façon des routiers du Moyen-Age, portaient dans toute la campagne le massacre, le viol, l'incendie, et laissaient derrière elles une longue désolation, dont le cri déchirant parvint comme un appel à saint Vincent de Paul. Mais Soissons même, à notre connaissance, n'eut pas directement à souffrir : à plus forte raison ne pouvait-il, en 1668, se plaindre de la Fronde.

Aussi bien ce n'est pas de la Fronde qu'il est question dans les vers d'Adrien Sconin. Il suffit de les lire pour s'en convaincre, et de se reporter à l'année 1668 sur laquelle, entre autres études, le 6e volume de l'abbé Pécheur nous renseigne assez (2). Le fléau qui sévit alors à Soissons n'est pas la guerre, mais la peste. Elle aurait commencé au mois de mars par

---

(1) *Autour d'un Racine Ignoré*, page 156.
(2) *Annales du Diocèse de Soissons VI*, page 156.

deux bataillons du régiment d'Orléans, puis elle prit un tel développement que le nombre des morts atteignit de 1100 à 1200 personnes, le septième de la population (1). Tout commerce fut suspendu : beaucoup d'habitants avaient quitté la ville devenue déserte et où l'herbe poussait parmi les pavés. Le Parlement de Paris lui-même s'émut et prit un arrêt publié par nos *Annales* (2), témoignant des craintes que lui inspirait le fléau et prescrivant des mesures pour l'éviter.

A Soissons même, on fit tout le possible pour lutter. On transportait les malades dans des loges établies pour les recevoir : on en construisit d'abord 12 au Champ des Pestiférés puis 40 et jusqu'à 50 le long des murs de Saint-Crépin-en-Chaye, puis on convertit en lazarets les bâtiments de cette abbaye abandonnée par ses religieux.

Ceux qui avaient la charge de la Ville furent à la hauteur de leur tâche. C'était la première fois que Soissons avait un maire électif, c'est-à-dire nommé par le roi sur trois candidats présentés par les syndics des paroisses. Ce maire nommé Chantereau Lefèvre rivalisa de courage avec l'évêque.

Monseigneur de Bourlon fut admirable. C'était, si l'on en croit Cabarel, « un homme doux, humain, simple et affable envers tout le monde » quand il n'agissait pas sous l'influence d'autrui, particulièrement d'un de ses frères qu'il avait fait abbé de Saint-Léger. Pendant la peste, assisté d'un autre frère, chanoine et trésorier de la Cathédrale, et qui jouis-

---

(1) *Bulletin de la Société Archéologique de Soissons*. Première série. Tome XIX, page 226.

(2) *Bulletin* : Première série. Tome XIX, page 226.

sait, lui, de l'estime de tous, il exposa sa vie pour porter aux pestiférés le secours de sa parole et de sa charité. Son épitaphe, dûe au chanoine Moreau, le montre « consolant les brebis affligées, secourant les malades, assistant les mourants. » « Combien de fois, prosterné au pied des autels, ne s'offrit-il pas en victime expiatoire, pour apaiser la colère divine. »

L'histoire a retenu aussi le zèle d'un chirurgien d'Oulchy-le-Château, Pierre Petit, qui soigna les pestiférés et guérit, dit-on, tous ceux qu'il pansa.

Il fallut cinq à six mois pour venir à bout du fléau : alors on mit le feu aux loges en signe de réjouissance, on fit des processions solennelles, on chanta des *Te Deum* et, le 3 septembre, la municipalité prit un arrêté pour rappeler les habitants qui avaient émigré, et annoncer le rétablissement du commerce.

Il était nécessaire de connaître ces événements pour aborder l'étude de l'Elégie : *Soissons à la France.*

Voici la dédicace :

A Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Soissons.

Monseigneur,

J'ose présenter à votre Grandeur deux mots de poésie sur les misères de Soissons. L'intérêt que vous prenez à tout ce qui touche cette ville affligée me fait croire que la lecture ne vous en sera pas entièrement désagréable. Si votre modestie vous oblige d'improuver les louanges qu'elle vous donne, considérez, Monseigneur, qu'il doit être permis de dire ce que vous avez bien voulu faire et que d'oublier sitôt de si grands bienfaits ce serait pour elle une faute de mémoire qui manquerait un peu de jugement. La constance, le courage et le zèle dont vous avez secouru cette illustre captive méritent au moins qu'elle vienne aujourd'hui baiser la main de son libérateur. L'on sait comme généreuseument vous vous êtes exposé ainsi qu'un bon Pasteur pour votre troupeau, de quelle manière vous avez soulagé ce peuple accablé du poids de sa propre charité et avec quelle application parmi tant de hasards vous n'avez rien intermis du soin de votre diocèse, cet infatigable génie sur qui vous parûtes lors vous reposer de la conduite de l'évêché, suppléant par

ses travaux en tous lieux à votre présence. Enfin, Monseigneur, l'on n'ignore pas que si votre exemple a étonné toute la France, votre douceur et votre libéralité, cette bonté, cette affabilité sans pareille jointes aux rares qualités de l'esprit et du corps qui brillent en vous avec tant d'avantages sont capables de ravir le reste de l'univers. Voilà, Monseigneur, la vérité, voilà ce que chacun doit savoir et ce que publiera toujours, Monseigneur, De votre Grandeur le très humble, très obéissant et très obligé serviteur, Sconin.

Ce document n'est pas sans poser quelques questions. « Très obligé serviteur » semble faire allusion à une grâce récente de l'Evêque. Peut-être s'agit-il du titre de Principal. Toutefois, la pièce même est signée simplement Sconin et nous savons par deux autres publications que l'oncle de Racine aime assez à se prévaloir de son titre.

On peut se demander, d'autre part, quel est cet infatigable génie sur lequel l'Evêque se repose de la conduite de l'évêché. Très probablement, il s'agit de son grand vicaire et commensal Du Tour, qui avait déjà été le bras droit de son prédécesseur, Simon Legras (1).

On a souvent remarqué l'extrême habileté des dédicaces de Racine, la délicatesse des louanges qu'il ne ménage pas aux grands, sans toutefois compromettre sa dignité. Son oncle n'a sans doute pas la même sûreté. Je ne sais si Monseigneur de Bourlon fut charmé de s'entendre appeler le « libérateur de Soissons » et proclamé assez bel homme pour ravir l'univers : il y a là quelque faute de goût, si courante que fut alors l'exagération dans la flatterie. Toutefois, il faut reconnaître que, dans l'ensemble, l'ex-jésuite s'en tire assez bien : entre sa dédicace et celles de Racine, il

---

(1) Abbé Pécheur : *Annales du Diocèse*. Tome VI, page 297.

n'est peut-être pas impossible de distinguer un air de famille : elle est un peu comme une première épreuve des autres, une épreuve à retoucher. Il y avait chez les Sconin un art de louer, dont Racine a fait son profit.

Il y avait également chez eux une certaine aptitude à écrire en vers, talent serait certainement trop dire. Le début de la pièce, où le poète retrace le passé historique de Soissons, s'il manque peut-être un peu de clarté, ne manque ni de fermeté, ni d'une certaine grandeur. C'est Soissons qui parle :

Si l'excès infini du malheur qui m'oppresse
Peut frapper ta constance ou toucher ta tendresse,
France, tourne la vue et jette ici les yeux :
Vois l'effet du courroux de la terre et des cieux...
Moi que l'on vit jadis dans un bonheur suprême
Posséder justement les droits du diadème,
Contre trois grands rivaux défendre mes états
Et remplir l'univers du bruit de mes combats ;
Qui depuis même encor sans sceptre ni couronne
Conservai le haut rang que ma beauté me donne,
Et parmi cent cités de marque et de renom
Fis éclater ma gloire et respecter mou nom,
Aujourd'hui dans le deuil, sans grâce et désolée,
Aux pieds de la vengeance on me voit immolée,
Ne posséder plus rien, en un mot n'être plus
Qu'un reste inanimé de tout ce que je fus !

Selon toute apparence, Sconin fait allusion au Royaume de Soissons, constitué au profit de Chilpéric : « les trois grands rivaux » sont probablement les frères de ce roi barbare : Haribert, Gonthram et Sighebert, qu'Augustin Thierry a, depuis, rendus si vivants dans ses *Récits des Temps Mérovingiens*. Que Soissons ait, dans la suite du Moyen-Age, conservé par sa beauté un rang honorable, on peut le croire d'autant plus facilement que d'admirables monuments l'attestent encore.

L'ancien jésuite est moins heureux quand il évoque l'état présent et lamentable de la ville. Comme on retarde volontiers en province, il en est resté en 1668 au mauvais goût et à la préciosité du début du siècle. Racine aussi avait quelque peu sacrifié à ces défauts mais l'oncle n'a pas pour se les faire pardonner le génie du neveu. Citons toutefois ce tableau de Soissons : il montre, du moins que c'est bien de la peste qu'il s'agit :

... Un cœur fût-il de marbre et plus dur qu'un rocher
A de telles douleurs se laisserait toucher.
Une si noble ville autrefois si superbe
N'être plus qu'un désert à produire de l'herbe !
Tant de temples si beaux, de si pompeux remparts
Devenir le refuge et le nid des lézards !
Au moment que la mort achève mes disgrâces
Et la faux à la main triomphe dans mes places,
Le silence et l'effroi règnent de tous côtés,
Je ne vois que mourants et que morts empestés.
Mes filles qui toujours parurent si galantes,
Que cent appas rendaient si belles, si brillantes
Souffrent bien d'autre feu que celui de l'amour
Et perdent leurs attraits à pleurer nuit et jour.
Mon clergé plus que tous prenant part à ma peine
Sollicite pour moi la Bonté souveraine
Et du pied des autels par cent cris élancés
Semble arrêter les dards que le ciel a poussés :
Mille vœux éclatants, autant de voix aigues
Retentissent partout et percent jusqu'aux nues.
Assise cependant sur un vaste cercueil
Parmi tant de trépas je mène le grand deuil,
Me voyant déchirer le cœur et les entrailles
Je commence déjà mes propres funérailles
Et comme une ombre errante au milieux des tombeaux
Je grossis de mes yeux et mon fleuve et ses eaux.

A cette peinture sombre, succède un long et médiocre éloge de Monseigneur de Bourlon, qualifié d'auguste prélat et d'ange tutélaire : par la voix du poète, la ville supplie « la terrible intelligence qui gouverne les astres malins » d'épargner un si grand

homme : s'il devait périr, qu'elle périsse du moins avec lui :

S'il faut finir un jour finissons de la sorte,
Ma perte sera moindre et ma douleur moins forte.

On croit rêver devant cet excès de platitude. L'éloge de l'Evêque entraîne celui du Vicaire :

Du reste de la peine en sa charge infinie
Il se remet aux soins de ce veillant génie
Dont l'éclatant mérite et le profond savoir
Assurent bien son âme, acquittant son devoir.

Vient ensuite le tour des Echevins et du Maire Electif Chantereau-Lefèvre, dont l'activité est assez vivement retracée :

Mes magistrats zélés pour l'intérêt publique
Savent bien seconder cet esprit héroïque,
Surtout ce chef illustre et digne de mon choix
Qui le premier enfin a mérité ma voix...
Qui verrait le Soleil dans les quatre saisons
Sans repos visiter ses brûlantes maisons,
D'un cours précipité passer sous chaque signe,
Saurait bien ce que fait ce magistrat insigne ;
Plus d'une fois le jour on le voit à grands pas
Réunir et compter tous ces ardents soldats
Qui sous des pavillons et des tentes funestes,
Combattent comme lui contre les feux célestes.

Puis le poète invite les Soissonnais à élever leurs prières vers le ciel, et il termine par une invocation à la France et à son roi, qu'il trouve tout naturel de comparer à Dieu. Voici le passage le plus supportable :

Et toi dont la prudence et politique et sage
M'interdit du commerce et les droits et l'usage,
France, si tu me crains, fais du moins que la peur
M'écarte de l'état et non pas de ton cœur :
Songe à mes accidents, réfléchis sur ma peine
Et montre toi ma mère en te disant ma reine.
Inspire à ton monarque au milieu de sa cour
Comme tu fais pour moi des sentiments d'amour :
Son âme fut toujours magnifique et royale
Et j'ai vu les effets de sa main libérale.

Tous les défauts qui gâtent cette pièce : goût souvent détestable, platitudes, et, plus que tout le reste : ce déplaisant parfum d'adulation, n'empêchent pas d'y reconnaître, çà et là, certaines qualités de langue et de nombre. Mais j'avoue ne pas comprendre pourquoi Masson-Forestier veut que ces vers « dénotent une véritable précocité » (1). Né en 1638, Adrien Sconin a exactement 30 ans quand il les écrit, et il n'y a pas de quoi crier au prodige.

Plus étonnante encore est cette phrase du même auteur (2) : « Adrien Sconin entend montrer qu'il tourne le vers aussi bien que son neveu, lequel n'a encore rien donné de très bon, car *les Frères Ennemis* sont encore franchement mauvais et *Alexandre* est bien ampoulé. » Laissons *les Frères ennemis* et *Alexandre*, puisque Masson-Forestier le veut ainsi : mais ignorait-il qu'en 1667 Racine avait écrit *Andromaque ?*

Il n'y en a pas moins intérêt à constater que, parmi les Sconin, quelqu'un n'est pas incapable de donner parfois, si rarement que ce soit, cette impression de pureté et d'élégance à laquelle se reconnaissent les vers du grand tragique. Celui-ci a, semble-t-il, trouvé dans l'héritage intellectuel de sa famille maternelle des aptitudes qu'il a portées à leur perfection.

---

(1) Masson-Forestier : *Autour d'un Racine Ignoré*, page 155.

(2) Masson-Forestier : *Le méchant Dom Cosme*. Mercure de France du 1er avril 1910.

III

Adrien Sconin, poète tragique

En dehors de l'Elégie *Soissons à la France*, on connait d'Adrien Sconin trois ouvrages : *Le Divorce du Lys et de la Rose*, deux petites odes : *Monseigneur le Dauphin au Roi* et *le Roi à Monseigneur le Dauphin*, la tragédie d'*Hector*.

Le Divorce du Lys et de la Rose, opuscule sur le différend des royaumes de France et d'Angleterre représentés par ces deux fleurs, a paru en 1667, à Paris, chez Denis Langlois le Jeune, rue Saint-Estienne-des-Grecs, au Bon Pasteur. Aucun érudit à ma connaissance n'en fait mention. Il est cependant facile de le consulter à la Bibliothèque nationale (1). On ne peut douter qu'il soit dû à la plume d'Adrien Sconin : non seulement il est signé Sconin, mais on y trouve des vers que l'auteur a répétés ou dans son Elégie : *Soissons à la France*, ou dans sa tragédie : *Hector*.

Le Divorce du Lys est une poésie de circonstance, inspirée sans doute par les inquiétudes de l'Angleterre lors de la conquête de la Flandre, réalisée par Louis XIV cette même année 1667, en moins de deux mois. Fidèle au genre allégorique en honneur chez les précieux et qui déjà en 1667 devait sentir son vieux temps, le poète imagine qu'il s'est égaré sur les bords de la Meuse et s'est assis dans l'herbe, au milieu des fleurs :

---

(1) Bibliothèque Nationale. Cote Ye 4377.

C'était aux plus beaux jours de la saison charmante,
Un peu devant la nuit
Que je vins sur les bords où la Meuse naissante
Roule à peine et sans bruit.
Fatigué que j'étais, je m'assis dessus l'herbe
De ce plaisant séjour :
Aisément on l'eût pris pour le palais superbe
Où Flore tient sa cour.

Bientôt, dans une espèce de rêve, il a entendu la dispute de la Rose et du Lys, deux discours où il faut de la bonne volonté pour reconnaître le différend de la France et de l'Angleterre. La rose se plaint du lys dans un style peu naturel :

Je saurai le traiter de la même manière
Et puisqu'il est monarque et si grand et si vain
Je lui conserve encore un mépris souverain.

Le lys répond avec fierté :

Je puis donner mon cœur et le reprendre aussi.

Les fleurs se partagent entre les deux adversaires mais Flore intervient et tâche d'apaiser la querelle. Le poète se réveille sans en connaître l'issue.

Les deux odes : *Monseigneur le Dauphin au Roi* et *le Roi à Monseigneur le Dauphin*, figurent, paraît-il, à la suite d'une édition que je n'ai pu retrouver de l'Elégie : *Soissons à la France*. Elles auraient donc été composées vraisemblablement vers le même temps, c'est-à-dire vers 1668. Masson-Forestier (1) en cite une strophe assez bien venue, et qui, visiblement, fait partie du discours du Dauphin au Roi :

Quoi ! ne puis-je suivre le Roy !
Si semblable à lui de visage
Ne le saurais-je être en courage :
Sire ou changez mon cœur ou changez mon emploi.

---

(1) *Autour d'un Racine Ignoré*, page 157.

Ce dernier vers semble tout à fait dans la manière de Corneille.

Dans les deux odes symétriques, le Dauphin doit demander à accompagner le roi aux armées, et le roi lui répondre en le modérant. Ingénieuse idée de flatterie, destinée à valoir à l'ex-jésuite la faveur du prince, et dont son neveu Racine, excellent courtisan, dit l'histoire, n'eut pas été incapable.

La tragédie *Hector* serait sensiblement postérieure, tout au moins si l'on s'en fie à la date de sa publication. Elle est imprimée en 1675, à Soissons, chez Louis Mauroy, imprimeur et marchand libraire, rue des Cordeliers, et forme un petit livre de 72 pages, que la Bibliothèque Nationale possède de toute éternité (1).

Il est donc assez plaisant de lire dans le livre de Masson Forestier (2) : « Nous aurions bien voulu parler de cet *Hector*, mais malgré le dévoué concours de l'Académie Archéologique de Soissons, il nous a été impossible de retrouver cette tragédie. Elle dut être brûlée par les obus allemands en 1870, avec la bibliothèque de la Ville. Paul Mesnard la mentionne, mais, vérification faite, il ne l'a jamais lue ; M. Médéric Lecomte non plus. La retrouvera-t-on ? »

Peu de temps après, écrivant dans le *Mercure de France* son étude sur Adrien Sconin, Masson-Forestier avait pris connaissance de la tragédie d'*Hector*, mais il se gardait d'indiquer où il l'avait trouvée.

---

(1) Bibliothèque Nationale. Cote Yf. 11588.
(2) Page 153.

En 1675, l'oncle de Racine est encore principal du Collège de Soissons. Il dédie sa pièce au Cardinal César d'Estrées, duc et pair de France, évêque de Laon, abbé de Longpont.

« La protection générale que vous prenez de tous les gens de lettres, dit-il au Cardinal, les obligations particulières de notre famille et la bonté que vous avez eue d'approuver autrefois mes petites compositions me font prendre la liberté de présenter aujourd'hui ce nouvel ouvrage à Votre Eminence, comme une marque infaillible de mes profonds respects, de ma reconnaissance et de mon zèle. » Puis vient naturellement l'éloge du grand personnage et l'allusion aux « emplois glorieux où il est depuis tant de temps occupé en France, en Portugal et à Rome pour la gloire de l'Eglise et le bien de l'état. » Sconin le loue « de surpasser par une vivacité d'esprit toute miraculeuse la délicatesse même des Italiens de nos jours. »

La famille d'Estrées est alors une des plus puissantes de la région. C'est un d'Estrées François-Annibal 1^er^ frère de la fameuse Gabrielle d'Estrées, maréchal de France et marquis de Cœuvres, qui avait fondé à Soissons en 1628 le couvent des Feuillants. L'Eglise qui d'ailleurs ne fut achevée qu'en 1698 devait servir de sépulture à sa famille. Un de ses fils François-Annibal II, duc d'Estrées, fut pair et maréchal de France, un autre fut César d'Estrées, celui là même dont il est ici question.

César d'Estrées cumulait toutes sortes de titres ecclésiastiques. Outre celui de Cardinal du titre d'Albano et celui d'évêque duc de Laon dont il se démit en faveur de son neveu Jean d'Estrées, il était abbé de Longpont, de Saint-Eloi, de Noyon, de Saint-Ni-

colas-au-Bois, de Saint-Claude, d'Anchin, de Saint-Germain des Prés, de Staffarde-en-Piémont (1).

« Il est, écrit l'ambassadeur Prussien Spanheim (2), d'une taille et d'une mine avantageuse ; celle-ci marque de l'esprit et de la fierté au besoin. Sa mine n'est point trompeuse à ces deux égards. » Voltaire lui-même (3) le déclare homme d'esprit, rappelle qu'étant ambassadeur de France à Rome, il poursuivit Molinos, mais qu'il le vit dans sa vieillesse « plus occupé des agréments de la société que de théologie. »

César d'Estrées était déjà l'un des Quarante de l'Académie Française. Quand, en 1674, le Roi eût, par lettres patentes, institué une académie à Soissons, ce fut lui qu'il désigna comme protecteur à la naissante institution.

Les éloges de Sconin ne sont donc qu'à peine exagérés. L'ex-jésuite fait preuve d'habileté en se conciliant la protection d'une famille brillante et qui tient au pays par des liens multiples. Peut-être avait-il l'espoir de s'ouvrir les portes de l'Académie de sa petite ville, d'être l'un de ses vingt académiciens.

C'est une question de savoir si la tragédie d'*Hector* fut représentée par les élèves au Collège de Soissons, comme c'était assez la coutume sous l'ancien régime dans les maisons d'éducation. L'abbé Pécheur écrit :

---

(1) Voir sur César d'Estrées : Abbé Pécheur, *Annales du Diocèse de Soissons*, *VI*, pages 147 et 542.

(2) Edition de la Société d'Histoire de France, page 263.

(3) Voltaire : *Siècle de Louis XIV*. Edition classique Emile Bourgeois (Hachette), pages 242 et 773.

(1) « La ville avait empêché, en 1638, la représentation d'une tragédie que le principal voulait faire jouer au Collège. Ce principal devait être Sconin, le parent de Racine, qui est l'auteur d'une tragédie d'*Hector*. » Il est exact que le Conseil de la ville a interdit en 1638 la représentation d'une tragédie au Collège : notre bulletin a publié sa délibération à ce sujet (2) : elle est du 1er septembre 1638, mais il est certain que ce n'est pas de la tragédie d'*Hector* qu'il s'agit, pour cette raison péremptoire qu'à cette date, son auteur est encore à naître. On sait d'ailleurs le nom du principal mis en cause : il s'appelle Maître Lepoix et il avait décidé de passer outre à l'interdiction de la Ville. Plus tard, notamment en 1711, les Oratoriens feront jouer des pièces au Collège par les élèves, et le Conseil se plaindra encore, non pas des spectacles eux-mêmes, mais du fait de n'en avoir pas été prévenu. Sous le principalat d'Adrien Sconin, rien n'autorise à affirmer qu'on ait joué au Collège des tragédies et plus particulièrement *Hector*, mais des représentations de ce genre eussent paru très naturelles.

On peut marquer un peu d'étonnement de voir l'oncle et le neveu s'attacher à des sujets étroitement unis, l'un choisissant celui d'*Andromaque*, l'autre celui d'*Hector*. Masson-Forestier suppose (3) que dans une ville de clercs telle qu'était au XVII^e^ siècle La Ferté-Milon, l'histoire de Francus inventée

---

(1) Abbé Pécheur : *Annales VI*, page 344.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique de Soissons*, Deuxième série-2-1868, page 93.

(3) Dans son article du Mercure de France, 1er avril 1910.

par l'Eglise « pour rattacher les Francs aux héros Troyens » était répandue et qu'elle avait rendu populaires Hector et Andromaque de qui Francus, disait-on, était issu. Nous verrons que la légende de Francus, illustrée déjà par Ronsard, était certainement présente à l'esprit d'Adrien Sconin. Il faut reconnaître aussi que le nombre des sujets tragiques au XVII^e^ siècle est limité : ce sont toujours les mêmes qui reviennent. Pour s'en tenir à la légende Troyenne, elle a déjà inspiré, en 1603, un *Hector* à Montchrétien, en 1630 un *Hector* à Montléon, en 1639 une *Andromaque* à Sallebray, en 1640 une *Troade* au même auteur. Le fait qu'un sujet a été plusieurs fois traité ne rebute ni les auteurs, ni le public, qui se font alors de l'originalité une idée assez différente de la nôtre. S'il n'est pas impossible, il n'est pas indispensable que, pour écrire, l'un *Hector*, l'autre *Andromaque*, Racine et Sconin aient du penser l'un à l'autre.

Parcourons à loisir la pièce : nous serons mieux préparés à l'apprécier.

La scène est à Troie. Les personnages sont Priam, ses fils : Hector, Pâris, Troïle ; Achille et Ulysse ; Héoube, Hélène, Andromaque, Polyxène. La galanterie remplit dans ce monde héroïque les intervalles de la guerre.

1^er^ *Acte*. — Grecs et Troyens doivent remettre à deux guerriers le soin de régler par les armes leur différend. Priam et ses fils délibèrent sur le choix du guerrier Troyen, ce qui donne lieu à d'âpres querelles entre Hector et Pâris. Les autres scènes gravitent autour d'Hélène. Ulysse vient lui parler d'Achille, amoureux de la princesse Troyenne

Polyxène et qui ne veut pas répondre au choix des Grecs. Le rusé diplomate, dans un but manifeste, essaie d'intéresser à Achille la fille de Tyndare, mais celle-ci doit se retirer sans pouvoir écouter jusqu'au bout ses propositions. Arrive Achille lui-même : Ulysse essaie en vain de le décider à combattre .

2e *Acte*. — Après une première scène toute de galanterie entre Achille et Polyxène, l'attention se concentre sur le choix du guerrier Troyen. Ce choix, les oracles consultés l'ont remis à Hélène, d'où nouvelles disputes d'Hector et de Pâris, et longues plaintes d'Hécube. Hélène choisit Hector, ce qui lui vaut les récriminations de Pâris et les reproches d'Andromaque.

Acte 3. — Amours d'Hélène et d'Achille. Dès leur première entrevue, les deux personnages ne peuvent retenir leur admiration l'un pour l'autre. C'est dire qu'Achille obéira à cet ordre d'Hélène :

Allez combattre Hector et me tirez de Troie !

Mais voici Hector également amoureux d'Hélène. Il ne se résoudrait pas à combattre si la nouvelle ne se répandait — fausse d'ailleurs — qu'Achille a attaqué les Troyens. Hélène se demande si c'est bien pour elle que se bat le héros grec dont Polyxène incrimine l'infidélité.

Acte 4. — Achille va prendre enfin une résolution. Ce n'était pas lui, en effet, mais Patrocle qui avait attaqué les Troyens. Instruit par Ulysse de l'initiative de son ami, il pense à lui porter secours. Mais voici revenir piteusement Hector : parti dans le dessein de tuer Achille, il a tué Patrocle par mégarde. Achille en conçoit une juste fureur. Polyxène ne réussit pas à l'arrêter. Hélène l'encourage par un aveu qui pro-

voque l'étonnement comique de la confidente « Vous en aimez donc trois au lieu d'un. »

Acte 5. — Mort d'Hector. Celui-ci dit adieu à sa femme Andromaque : il prend dans ses bras son fils Astyanax à qui il prédit de hautes destinées, puis on apprend successivement l'enlèvement du Palladium et la mort d'Hector immolé par Achille. La pièce finit par les gémissements d'Hécube qui ira réclamer au vainqueur le corps de son fils.

Il est difficile d'imaginer action plus invraisemblable, plus languissante et caractères plus dénués d'intérêt. Les critiques de Masson-Forestier sont ici trop justifiées. Pas la moindre liaison entre les scènes ; les personnages vont et viennent avec une désinvolture qui étonne. Ulysse et Achille circulent librement à Troie en pleine guerre sans que l'auteur suggère la moindre explication. Et quelle lenteur ! quelles interminables scènes où l'on ne fait aucun progrès.

Les caractères sont déplorables. Hector et Achille fatiguent le lecteur, que serait-ce du spectateur ? par leur perpétuelle irrésolution. Trop souvent ils font sourire. Achille et Hélène tombent stupidement en pamoison l'un devant l'autre :

Clymène qu'il est beau ! Ulysse qu'elle est belle !

Hector rapportant la tête de Patrocle au lieu de celle d'Achille et s'apercevant de sa bévue est d'un comique irrésistible que l'auteur sans doute n'a pas cherché.

Quand ils ne font pas rire, les personnages laissent indifférent. Les scènes amoureuses sont sans amour, les scènes héroïques sans héroïsme. Qu'Achille aime Polyxène ou Hélène, Hélène Achille ou Hector, peu

importe : aucun d'eux ne nous intéresse : nous sentons trop qu'ils n'ont point d'âmes. Ils n'ont pas davantage de goût ni de tact. Qui pourrait s'émouvoir des adieux d'Hector et d'Andromaque, après avoir vu le héros troyen porter ses hommages aux pieds d'Hélène.

Rien assurément dans cette misérable action dramatique qui fasse penser à Racine, si ce n'est peut-être les âpres querelles de famille, si fréquentes dans le théâtre du grand tragique : pas la moindre psychologie, la moindre intelligence des passions, pas même hélas ! le moindre bon sens.

Le style est souvent détestable : il ne l'est pas toujours.

Les fautes de goût sont innombrables. Que dire de cette déclaration d'Achille à Polyxène :

> Serez-vous insensible autour de tant de feu ?
> Vous qui m'en donnez tant en aurez vous si peu ?. ,
> J'irai le fer en main : vous me verrez, Madame,
> Augmenter dans le sang le lustre de ma flamme.

Voici par quelle galanterie Ulysse croit devoir aborder Hélène :

> Votre logis me trompe : en le voyant fort ample
> Ce n'était qu'un palais : je l'ai pris pour un temple,
> Quoiqu'on le dirait tel encore en vérité
> Puisqu'enfin j'y retrouve une divinité.

Les platitudes sont encore plus nombreuses que les fautes de goût. Voici en quels termes Ulysse engage Achille à retourner de Polyxène à Briséïde :

> Du moins ayez pitié de cette pauvre amante
> Qui sans cesse pour vous dans le camp se lamente,
> Dont le constant amour vous offre en sûreté
> Ce qu'on ne trouve pas avec facilité.

On pourrait multiplier les exemples. Il est plus intéressant de constater que parfois Adrien Sconin

écrit moins mal. C'est en vers d'une ampleur assez tragique que le vieux Priam ouvre la pièce.

Enfin votre valeur au bout de neuf années
Lasse aujourd'hui les dieux, force les destinées,
Et les Grecs à leur tour et moins fiers et plus doux
Ont épuisé leur art ainsi que leur courroux,
Troie enfin se voit libre et malgré la tempête
Plus haute que jamais elle porte la tête :
Oui, Pergame et ses murs sont le funeste écueil
Où brisent leurs vaisseaux et périt leur orgueil.

Les reproches d'Andromaque à Hélène ne manquent pas d'éloquence :

N'était-ce point assez par votre hymen fameux
De mettre tant de monde et de pays en feu,
Du flambeau nuptial allumant l'incendie
Confondre en un bûcher et l'Europe et l'Asie :
Voyez dedans nos murs ces tristes monuments :
Partout les champs semés de morts et d'ossements,
Le Scamandre rougi de meurtre et de carnage,
Les provinces en feu, les villes au pillage.

Voici comment Hélène répond à sa confidente qui la berce de l'espoir qu'Achille se bat pour elle :

Tu te trompes, Clymène : apprends ici de moi
Que tous ces conquérants, quoiqu'ils nous fassent croire,
Ont moins de passion pour nous que pour la gloire.
Achille fut jadis élevé dans le sang :
Il est sorti de Troie : il a revu le camp.
C'est un lion fougueux échappé de sa cage
Qui remet et-la dent et la griffe au carnage.
Le son de la trompette et le bruit des tambours
Ont réveillé ses sens et banni ses amours,

On retrouve donc çà et là dans la pièce les qualités de langue et de style dont nous savons qu'à l'occasion Adrien Sconin est capable.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de se demander quelles influences a subies l'auteur d'*Hector*. A ce point de vue l'étude même des poètes médiocres

n'est pas indifférente : l'histoire littéraire en fait son profit.

L'action de Corneille semble prépondérante dans l'ensemble et dans le détail. L'idée même de la lutte de deux peuples réduite à un combat singulier rappelle *Horace*. Tel récit où Calchas est représenté arrêtant les armées prêtes à combattre imite directement un beau récit de la pièce de Corneille. Ulysse faisant craindre à Achille de ne point se montrer digne de Polyxène si, pour obéir à la volonté de cette princesse, il refuse de combattre le guerrier Troyen use du raisonnement même par lequel le Cid se persuadait de tuer le père de Chimène. Et comment ne pas reconnaître Corneille dans maint endroit, particulièrement dans ces vers qui si misérablement le copient et que l'auteur a mis dans la bouche de Priam :

Mais vous savez aussi que tout rois que nous sommes
Nous pouvons nous tromper comme les autres hommes.

L'influence de Corneille n'est pas la seule : je ne crois pas m'abuser en reconnaissant çà et là celle de Racine lui-même. Achille déclarant à Polyxène, en vers d'ailleurs détestables, qu'il est prêt à tout entreprendre pour elle, fait penser, pour les regretter, aux beaux vers par lesquels Pyrrhus promet tant de choses à Andromaque si elle veut le favoriser d'un regard. Hécube déplorant ses malheurs évoque un peu l'Andromaque Racinienne :

Reine de tant d'états, mère de tant de rois,
Je vois les uns perdus, les derniers aux abois...
...Ilion que j'aimais, ce lieu toujours si beau,
N'est plus qu'un grand désert ou qu'un vaste tombeau.

La pâle Andromaque de Sconin, quand elle parle du Scamande rougi de carnage et des champs semés

d'ossements, n'est-elle pas une faible image de celle de Racine ? Achille disant à Polyxène :

Je sais
Que de mille serments je vais rompre les chaines

parle comme Pyrrhus disant à Andromaque :

Je sais de quels serments je romps pour vous les chaines

Enfin Polyxène elle-même tient un langage parfois voisin de celui d'Hermione. Celle-ci disait à Oreste :

Va faire chez tes Grecs admirer ta fureur !

Elle dit, elle, à Achille :

Va vanter chez tes Grecs des exploits si fameux !

Elle parle d'Hélène un peu comme Hermione parlait d'Andromaque et sans dissimuler davantage sa jalousie :

Voici celle qui peut te rendre la parole :
Ma présence te nuit, la sienne te console.
Adieu : tu peux jouir des charmes de ses yeux.
Mais ne crois pas encore être au bout de tes vœux.

S'il faut donc que de l'oncle ou du neveu l'un ait imité l'autre, tout porte à croire que c'est l'oncle qui a imité le neveu.

Aux influences récentes de Corneille et de Racine, qu'on ajoute celle de Ronsard et de la tradition clérical relative à Francus : elle donne à Sconin, incorrigible flatteur, l'occasion d'exalter la monarchie. Hector avant de partir au combat forme des vœux pour son fils Astyanax :

Que les dieux envers nous devenus plus humains.
Te préparent l'bonneur loin des peuples d'Asie
De fonder quelque jour une autre monarc' ie,
Un royaume éternel, un état fleurissant
En guerre comme en paix de tous côtés puissant
D'où cent rois descendus, héritiers de ta gloire
Marchant dessus tes pas se liront dans l'histoire,

Où cent et cent héros dignes fils de ces rois
Feront trembler la terre au bruit de leurs exploits
Et vengeront des Grecs les ruines de Troie,

Enfin on peut se demander si par delà Ronsard, Racine et Corneille, Sconin n'a pas quelquefois pensé à Homère comme le sujet l'y conviait. L'ignore-t-il totalement comme le soutient Masson Forestier. Il est certain qu'on chercherait en vain dans *Hector* le moindre sens de la poésie Homérique, mais que Sconin ait tout à fait ignoré *l'Iliade* il est difficile de le croire : où aurait-il pris si ce n'est dans Homère l'idée de porter sur la scène les adieux d'Hector et d'Andromaque et celle, tout au moins indiquée, de faire réclamer à Achille le corps d'Hector ?

L'analyse de la pièce permet peut-être de discuter le point suivant : à quelle époque Sconin l'a-t-il écrite ? Je n'aurais pas songé à soulever la question si Masson-Forestier ne l'avait agitée, et, bien entendu, résolue. Pour lui, il ne fait pas de doute qu'*Hector* soit l'œuvre d'un collégien. « Si l'auteur de cette pauvre tragédie, dit-il, (1) avait plus de treize ans quand il l'a rimée, nous n'y comprendrions rien. Mais, évidemment, il a fait *Hector* soit à La Ferté, soit peu après son arrivée à Beauvais et c'est pour cela (à Beauvais comme à La Ferté on parlait picard), qu'il s'est servi de locutions de terroir. »

Y a-t-il dans *Hector* des locutions particulièrement picardes ? J'avoue n'être pas à même de les découvrir. Toujours est-il que la fertile imagination de Masson-Forestier entrevoit Racine et son oncle rivalisant déjà sur les bancs du Collège de Beauvais où

---

(1) Mercure de France, 1er avril 1910.

il veut à toute force qu'ils se soient trouvés ensemble : l'un compose *Hector*, l'autre la *Thébaïde*, « tragédie écrite comme par un enfant et, comme conception, de la force de l'oncle Adrien ». Plus tard, Sconin joue à Racine le bon tour de publier sa tragédie, pour lui rappeler qu'il n'est pas le seul poète de la famille.

A ces hypothèses, je cherche en vain l'appui d'une démonstration.

Le seul argument de Masson-Forestier est que sept ans avant la publication d'*Hector*, l'auteur de l'élégie *Soissons à la France* écrivait dans une langue excellente et trouvait de belles images. Mais, de cette élégie, il ne semble connaître que les premiers vers.. S'il avait lu la pièce jusqu'au bout, il aurait vu qu'en maint endroit elle n'est pas mieux écrite qu'*Hector*. Enfin, il semble admettre que toute œuvre puérile doit être forcément l'œuvre d'un enfant, ce qui est une règle contestable.

Rien ne prouve, d'autre part, que Racine ait entrepris la *Thébaïde* sur les bancs du collège : il semble plutôt l'avoir conçue à Uzès. En tout cas, il n'y a rien de commun entre l'*Hector* médiocre de Sconin et la *Thébaïde*, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est un brillant exercice, où les beaux vers, les belles tirades abondent, et où déjà, comme l'a vu Jules Lemaître, Racine est en germe tout entier.

Si, comme nous le croyons, *Hector* porte des traces de l'imitation d'*Andromaque*, il faut bien qu'il ait été composé après 1667 et, puisqu'il paraît en 1675, il n'y a pas de raison de penser qu'il remonte beaucoup plus haut. Sconin, qui publiait ses moindres œuvres aurait-il caché longtemps celle-ci ? Peut-être l'écrit-il pour son Collège ? Peut-être a-t-il l'intention candide de rivaliser avec son

neveu qui, si l'on excepte *Phèdre*, a déjà donné toutes ses tragédies profanes ?

Rien ne nous renseigne sur le sort d'Adrien Scomin après 1675. Il a alors 37 ans. Meurt-il à cette date ? Quitte-t-il de plein gré le Collège de Soissons ou cède-t-il à une pression quelconque ? Retourne-t-il à La Ferté-Milon ? Sur tous ces points il faut avouer notre ignorance.

Ce n'est pas d'ailleurs pour cette lacune fâcheuse de nos connaissances que je demande grâce. Bien plutôt dois-je m'excuser d'avoir appelé l'attention sur un personnage qui, par lui-même, n'en est pas très digne, bien qu'il ait été quelquefois capable d'écrire honnêtement en vers. Mais il nous appartient doublement et comme ancien principal du Collège, et comme auteur d'une pièce de vers sur Soissons : il nous sert de guide dans l'exploration d'un coin déjà ancien de notre histoire locale. Et surtout il est l'oncle de Racine. Celui-ci a beau l'avoir tenu en assez piètre estime, il a trop de gloire pour que n'en bénéficient pas dans quelque mesure tous les membres de sa famille. Bien plus : il n'est pas indifférent de savoir que, parmi ses ascendants, comme d'ailleurs parmi ses descendants, il y a des poètes. Qu'est-ce que le génie ? Quelle est dans ce phénomène inexpliqué la part de la famille et de la race, et celle de l'individu ? Ceux qui se penchent sur ces mystères trouveront peut-être quelque intérêt à l'auteur obscur et, somme toute, médiocre de la tragédie d'*Hector*.

Maximilien Buffenoir.

Merlin de Thionville dans l'Aisne

Ses relations avec le Général Foy

Le nom de Merlin de Thionville évoque l'image du Conventionnel en mission, énergique et rude comme les soldats dont il partage la vie. Sa défense de Mayence, ses luttes en Vendée restent ses meilleurs titres de gloire. Hégésippe Moreau peut écrire sans trop d'exagération :

> Carnot montrait du doigt la frontière entamée,
> Et Merlin y tombait, pesant comme une armée.

Ce n'est pas toutefois sur les champs de bataille où il s'illustre, ni même à la Convention où il joue un rôle parfois considérable, que je me propose de le suivre, mais seulement dans ce département de l'Aisne qui tient une grande place dans ses pensées et dans sa vie.

***

Il y vient vraisemblablement très jeune voir son oncle le chartreux Dom Barthélemy Effinger, ancien procureur de l'Abbaye du Val Saint Pierre, qui possédait le château de Dizy et s'y était retiré. Lui-même deviendra plus tard propriétaire de ce grand domaine Mais c'est vraiment sous la Législative qu'il prend contact avec notre région.

Déjà député à celle assemblée, il est envoyé en 1792, avec son collègue Jean Debry, originaire de Vervins, en qualité de commissaire, dans notre département comme d'ailleurs en plusieurs autres, pour activer l'enrôlement des volontaires. Il rendra comple de sa mission à l'Assemblée le 14 septembre. L'enthousiasme révolutionnaire est alors dans son premier feu.

Arrivés à Saint-Quentin, dit l'illustre rapporteur, les témoignages les moins équivoques de respect pour l'Assemblée Nationale et d'attachement à la liberté nous environnèrent. Nous n'eûmes rien à y dire. Nous ne trouvâmes plus dans cette ville riche et patriote que les enfants, les femmes, et les vieillards. Tous les citoyens capables de porter les armes venaient de partir.

Nous nous rendîmes à Vervins patrie de Jean Debry. Là tout le monde lui ressemble et nous pouvons vous dire qu'il ne reste plus dans cette ville que des administrateurs. Tous les citoyens sont aux frontières et chérissent d'autant plus la liberté qu'ils savaient braver le despotisme tout puissant.

A Laon, si on s'en rapporte à Jean Reynaud (1) qui ne cite aucun document mais qui a pu recevoir les confidences de Merlin, celui-ci se heurte à des difficultés inattendues. Il y arrive peu de temps après qu'ont eu lieu à Paris les affreux massacres de Septembre. Il y trouve, paraît-il, la populace en plein soulèvement, prête à massacrer les prisonniers et les suspects, et secondée par un bataillon de fédérés partis de Soissons où viennent de se produire comme à Paris des scènes de carnage. Aussitôt arrivé il se jette au milieu de la foule, lui parle et réussit à la

---

(1) Les principales sources de cette étude sont le livre de Jean Reynaud: « Vie et Correspondance de Merlin de Thionville, » Paris, Furne, 1860, qui contient les papiers de Merlin, et les Notes journalières du général Foy que m'a aimablement permis de consulter son petit-fils, M. le Comte Foy, dont la mort récente a mis en deuil tous les amis de l'histoire.

calmer. Il ramène aussi à de meilleurs sentiments les fédérés de Soissons dont il casse le chef et les détermine à marcher vers la frontière.

Force est bien de remarquer qu'il se tait sur ces incidents dans son rapport et reste à cet endroit d'un grand vague sans doute volontaire. Il dit en effet :

A Laon chef-lieu du département de l'Aisne, ville ci-devant peuplée de prêtres, de moines et de praticiens, nous trouvâmes cependant beaucoup de zèle dans les administrateurs du département... Les citoyens avaient déjà fait des sacrifices à la patrie, et cette ville déclarée en état de guerre quand elle est démantelée et désarmée, croit cependant devoir se garder et ne pas éloigner les citoyens. Nous y avons trouvé un commandant militaire très actif. Le 16me bataillon des fédérés nous a adressé ses plaintes : nous l'avons satisfait. Le patriotisme, le désir de combattre animent ces généreux défenseurs de la patrie ; nous en avons vu pleurer d'indignation de se voir inutiles et sans armes.

De Soissons le représentant se déclare très satisfait :

Dans le district de Soissons tous les citoyens veulent marcher : il ne manque que des armes. Le camp s'indigne de ne pas en recevoir et ce militaire très actif. Le 16me bataillon des fédérés nous a adressé ses agents, augmente partout l'horreur pour les rois et la royauté.

Il se félicite enfin d'avoir partout montré au peuple toute l'étendue de ses droits mais de lui avoir aussi rappelé ses devoirs.

Il faut que son passage laisse un vif souvenir puisque tout de suite après, quand il est question d'élire les députés à la Convention, il se trouve élu par le département de l'Aisne aussi bien que par celui de la Moselle. Il opte d'ailleurs pour ce dernier

Rentré dans la vie privée aux approches de l'Empire, c'est dans notre département qu'il songe à se retirer. D'heureuses spéculations faites au moment de la vente des biens du clergé l'ont rendu très riche : c'est du moins l'explication que donne Jean

Reynaud, son historien et son parent, quand il essaie de rendre compte d'une fortune qui a provoqué des étonnements. Il achète pour 192.600 francs à la veuve du général Schérer, décédé en 1804, les domaines considérables de Saint-Eloi Fontaine et de Commenchon près de Chauny. L'acte de vente qu'on peut consulter chez Maître Delorme, notaire à Paris 11 rue Auber, nous apprend que la vente a eu lieu le 29 Pluviôse an 13, c'est-à-dire le 17 février 1804, l'année même de la mort de Schérer, que le domaine de Saint-Eloi Fontaine était un bien national, celui de Commenchon un bien patrimonial, que le premier contenait plus de 90 hectares, le second plus de 46, en tout 137 hectares 10 ares 53 centiares ; qu'il y avait une maison d'habitation avec bâtiment d'exploitation, cour, basse-cour, jardins fermés de murs et de fossés, et un nombre vraiment imposant de terres labourables, plants de bouleaux, bosquets, bois, étangs, etc...

Merlin avait écrit dès 1795 au Comité de Salut Public : « J'ai si peu envie de conserver de la puissance que je vais, je l'espère, devenir paysan. » Il tient parole, cultive lui-même son domaine, allant, dit-on, jusqu'à conduire la charrue de ses propres mains. Il vit en famille. Il a près de lui deux enfants qu'il a eus d'un premier mariage. Il a épousé en secondes noces une fort jolie femme dont il a une fille. Enfin il a accepté les modestes fonctions de suppléant du juge de paix à Commenchon, ce qui le met en relation avec les gens du pays dont il apaise les querelles et parmi lesquels il est populaire.

L'invasion de 1814 détruit cette prospérité et cette paix ininterrompues depuis dix ans. La maison et les terres sont mises à sac par l'ennemi. Merlin dési-

reux de servir son pays et plein des souvenirs de 1792 où la population s'était soulevée contre l'envahisseur dans un irrésistible élan, obtient du ministre de la guerre le titre de colonel et rassemble à ses frais un corps franc. Il semble établi que Napoléon en 1814, comme d'ailleurs en 1815, n'épuisa pas toutes ses chances de succès : il pouvait réveiller dans le peuple l'enthousiasme révolutionnaire : il ne voulut pas. Merlin qui avait réussi à recruter parmi les paysans des environs de Chauny une légion qu'il rêvait de jeter sur les derrières de l'ennemi, abandonné à ses propres forces, dut se borner à protéger Péronne et finalement se retirer devant la défiance croissante de l'autorité militaire. L'entretien de son corps franc, la destruction de ses récoltes qui se renouvelle en 1815 ébranlent sa fortune. Le retour des Bourbons qu'il déteste n'est pas de nature à le consoler. Comme il n'a pas eu l'occasion de voter la mort de Louis XVI, occupé qu'il était en mission, il obtient de ne pas être exilé. Du moins ne peut-il pendant un certain temps regagner sa propriété de Commenchon. Le 29 mai 1816 le préfet de l'Aisne, le Marquis de Nicolay, le lui signifie encore en termes caractéristiques (1) :

> Il m'est pénible, Monsieur, de dire à qui que ce soit des choses fâcheuses à entendre, mais j'aime mieux vous expliquer franchement ma pensée que de vous montrer des dispositions favorables que les circonstances actuelles me défendent d'avoir à votre égard. Je ne pense pas, Monsieur, que vous puissiez d'ici à un certain temps, vous remontrer dans ce pays. Vous y avez eu une influence remarquable ; les traces en existent encore, et, quelque mesurée que puisse être votre conduite, votre seule présence ranimerait les espérances d'un parti qui ne doit plus exister, et après vous avoir vu éloigner par ordre supérieur on interprèterait mal cet acte de tolérance.

---

(1) Cité par Jean Reynaud p. 294.

D'après ces observations, je dois vous dire, Monsieur, que je persiste dans la demande que j'ai faite au ministre de la police générale de vous donner une autre résidence afin d'éviter à ce département des désordres dont vous seriez sinon la cause, du moins le prétexte.

Merlin obtient quelque temps après permission de revenir. Il reconstitue son domaine. Il restera à Commenchon jusqu'en 1824, c'est-à-dire encore à peu près huit ans. Sur cette dernière période nous avons un document qui est le témoignage du général Foy.

***

Comment les deux hommes se sont-ils connus ? Rien ne permet de le préciser. Mais le fait que dès janvier 1820 le général écrit à l'ancien conventionnel en l'appelant « mon cher voisin et vieux camarade » (1), semble indiquer qu'ils se sont rencontrés avant la Restauration. Etait-ce dans l'Aisne, dans quelque club, ou plutôt aux armées ? Toujours est-il que leurs relations paraissent remonter à la période révolutionnaire dont ils partageaient tous deux l'enthousiasme. La correspondance du général et plus encore ses notes journalières nous permettent de nous en faire une idée. Les deux illustres voisins ne cessent de s'écrire et de se fréquenter de 1820 à 1825 date de la mort prématurée du député de l'Aisne. Aussitôt que le général Foy vient prendre ses vacances à Pithon il invite Merlin ou va le voir lui-même à Commenchon. Leurs lettres et leurs entretiens portent souvent sur les événements du jour et la politique du département, souvent aussi sur la Révolution qui les passionne également : ils nous permettent enfin de pénétrer en quelque sorte dans l'intérieur, la famille, la propriété de Merlin.

---

(1) Lettre du 28 janvier 1820.

Celui-ci est-il à Commenchon quand le général Foy est élu en 1819 député de l'Aisne ? C'est probable. Nous ne relevons point de trace de son influence dans l'élection : cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'en ait pas eu. Sans aucun doute il se réjouit du résultat : les libéraux ne sont-ils pas les défenseurs de la tradition révolutionnaire qui s'oppose à celle de l'ancien régime ? Dès lors il est pour le nouveau député un ami, un partisan, un conseiller. C'est à lui que le général confie ses espérances persistantes en 1820 après le vote des lois impopulaires de la Restauration (1) : « En vain on nous aura enlevé la liberté individuelle et la liberté des journaux : rien ne sera perdu et nous les retrouverons bientôt si nous avons le bonheur de conserver notre excellent système électoral. » C'est à lui qu'il confie son désespoir en 1822 (2) : « La place n'est plus tenable à côté de cette majorité turbulente, cupide et contre-révolutionnaire. C'est par honneur et dévouement à la patrie que j'y reste. » C'est avec Merlin qu'il s'entretient des élections futures de l'Aisne en 1822 et en 1823. Merlin de son côté lui signale les occasions d'intervenir, qu'il s'agisse de démarches pour le juge de paix de Chauny (3), ou de ce jardinier de son canton dont le préfet veut faire abattre la chaumière parce qu'elle est construite à moins de deux kilomètres de la forêt de Saint-Gobain (4). Il contribue enfin de toute sa force à le rendre populaire. Le général écrit le 8 septembre 1820, étant à Pithon, ces quelques lignes qui montrent leur réciproque sympathie (5) :

(1) Lettre du 30 mars 1820.
(2) Lettre du 9 juin 1822.
(3) Lettre du 28 janvier 1820.
(4) Lettre du 12 juin 1823.
(5) Notes journalières du Général Foy.

Merlin de Thionville et Fleury de Chauny ont déjeuné avec nous. Ils me pressent de céder à l'empressement des patriotes de Chauny qui veulent me donner une fête... Merlin pétille d'esprit et est exubérant de vigueur d'âme. C'est avec ses cheveux blancs l'homme de la Révolution, le représentant du peuple aux armées de Mayenne et de Vendée.

« L'homme de la Révolution », c'est bien ainsi qu'apparaît aux générations nouvelles le propriétaire de Commenchon. On comprend qu'entre l'ancien capitaine d'artillerie et l'ex-proconsul la conversation porte plus d'une fois sur la grande époque. Comme tous les anciens Conventionnels, Merlin vit surtout dans le passé : vieux lutteur les années de la Législative et de la Convention font tout pâlir à ses yeux. Aussi en parle-t-il volontiers. Sur les grandes journées le 10 août, surtout le 9 Thermidor, il abonde en anecdotes et jugements, d'ailleurs discutables, et que son interlocuteur n'accepte pas toujours sans réserves.

On lit dans les notes journalières :

3 octobre 1820. — (Il s'agit d'un grand dîner d'électeurs à Pithon). Merlin a raconté qu'allant chez Pétion, dans la nuit du 9 au 10 août, il l'avait trouvé effrayé, abattu. « Attendez, disait-il, Louis XVI donnera sa démission, et tout ira à l'amiable. » Le vieux Meudon partisan connu du duc d'Orléans était avec Pétion, Silleri aussi. Silleri ramena Merlin dans sa voiture et lui dit : « Ah ça ! il faut prendre un parti — Quel parti ? — Mettre sur le trône non pas d'Orléans, il est usé, mais son fils aîné. » — Merlin, tête ardente, travaillait de bonne foi pour la République.

4 octobre 1820. — Merlin rentrant de l'armée à la Convention le jour de la fête de l'Etre Suprême, Robespierre lui parlait de choses indifférentes, d'écharpe... Collot d'Herbois survient : « Comment tu parles à ce scélérat ! — J'arrive, je n'entends rien à vos divisions. Je me mettrai du parti qui attaquera le premier l'autre. »

3 novembre 1822. — Merlin est venu. J'aime à l'entendre parler de la Révolution quoiqu'il soit parfois exagérateur. Suivant lui, Custine était en correspondance de trahison avec les Prussiens à Stronberg sur le Rhin. Je ne le crois pas (1). Il dit avoir des lettres de Doiré, commandant à Mayence, qui prouvent qu'il trahissait.

---

(1) Voir Arthur Chuquet : Mayence. L'éminent historien justifie tout à fait les doutes du Général Foy sur la trahison de Custine.

Il dit avoir vu Robespierre caché derrière un lit et transi de peur le soir du 10 août.

Le renversement du système de Terreur fut décidé le 20 prairial par une portion de la Montagne et surtout par les amis de Danton. Les députés avaient décidé de profiter de la première désunion dans le Comité de Salut Public pour appuyer la portion qui demanderait leur appui. L'opinion était plutôt pour Robespierre que pour les autres contre Robespierre. Mais celui-ci tergiversa. Il sentit le danger approcher et ne sut pas chercher des appuis. Le 8 Thermidor encore il déclamait aux Jacobins contre les hommes de sang et contre tout le monde.

Tallien n'était pas un homme d'ardeur, ni d'élan.

Merlin prétend qu'il n'y avait pas grand danger à faire cet éclat, qu'un autre l'aurait fait également parce que la Convention était presque unanime.

Quand Robespierre voulut parler, les tribunes garnies des amis des conjurés, les députés par leurs interruptions le firent taire. Thuriot président l'étourdissait à coups de sonnette.

Au 18 fructidor Merlin était encore député, mais terne et étranger aux affaires comme ennemi du Directoire et des monarchistes.

5 mai 1823. — Merlin est venu. Celui-là est d'une bien autre vieillerie. Danton, Legendre, Camille Desmoulins ; autant vaudrait nous parler des Gracques. Je presse Merlin d'écrire ses mémoires. Il me dit des faits remarquables. Deux jours avant d'être arrêté Danton lui a dit: « Croirais-tu que j'ai eu la lâcheté d'aller chez ce misérable (Robespierre). Je lui ai demandé la vie. Il ne me l'a pas accordée... et peu de temps après Legendre lui dit les larmes aux yeux dans le jardin des Tuileries : « Je suis un malheureux. Robespierre m'a fait appeler : il m'a dit : Sois prêt à soutenir une attaque contre Danton ou je te joins à eux. J'ai promis, moi infâme, de soutenir l'attaque contre mes amis. »

Dans la fameuse séance du 9 Thermidor, Merlin causant avec André Dumont, secrétaire, pendant que Robespierre était à la tribune pour la dernière fois, Merlin apostrophait celui-ci de continuelles injures pour l'empêcher de parler et l'égosiller.

Comme on le voit, Merlin qui avait été l'ami de Danton et l'adversaire de Robespierre, à la ruine duquel il a contribué, contre lequel il signa ensuite un violent pamphlet, s'attache surtout au 9 Thermidor. Son opposition à Robespierre semble avoir été toutefois plus de circonstance que de principe si on s'en rapporte à son mot : « Je me mettrai du parti qui attaquera le premier l'autre. » Enfin comme à plusieurs Conventionnels cette grande jour-

née lui inspire quelquefois des remords : le besoin d'en parler vient peut-être chez lui d'un obscur besoin de se justifier. Jean Reynaud déclare l'avoir entendu dire : « Je me demande si nous avons sagement fait en renversant Robespierre et si ce qui eût suivi sa dictature eût été pire que tout ceci. Que voulez-vous, ajouta-t-il, la France ne voulait plus de despotisme, et celui de la guillotine était le pire de tous. » Ce n'est pas notre affaire de trancher ici cette grave question : quand on touche à Robespierre on touche au mystère même de la Révolution : c'est faute d'avoir éclairci cette énigmatique figure que nous comprenons encore si mal cette terrible période de notre histoire. Constatons seulement que les arguments de Merlin n'ont pas persuadé le Général Foy. Celui-ci écrit en effet à propos de Robespierre (1) : « L'homme, comme tant d'autres, est mal jugé. Il se trouvera dans un avenir bien avancé quelque philosophe érudit qui entreprendra de prouver que le régime de la Terreur n'est pas plus de Robespierre que d'un autre et qu'il a péri précisément au moment où il voulait se séparer de ses collègues et fonder sa puissance sur la cessation de cet affreux régime. » Il est assez piquant de constater que le Général semble avoir ainsi prévu toute une école de modernes historiens dont M. Albert Mathiez est le chef.

Il va sans dire que les deux amis ne s'entretiennent pas toujours de politique et d'histoire. La propriété de Merlin, ses occupations rustiques, sa famille tiennent une grande place dans leurs pensées et dans leurs propos.

---

(1) Notes journalières 22 juillet 1821.

Grâce au Général Foy nous faisons un peu connaissance avec la famille du Conventionnel. Le frère de celui-ci, le Général Merlin ne lui inspire qu'une médiocre sympathie : son gendre Golberg, conseiller à la cour de Colmar et latiniste aimable, l'attire davantage. Surtout il éprouve une vive admiration pour la femme de son illustre ami : « la belle Madame Merlin », comme il l'appelle. « Ses beaux yeux noirs, remarque-t-il, forment un éclatant contraste avec les yeux gris de son mari. Elle a de l'inspiration, de la chaleur, de la race méridionale. » Admirable cantatrice elle le séduit encore par sa voix : « Madame Merlin fait vibrer l'âme et agite le sang de qui l'écoute. » Quand elle aura quitté Commenchon pour Paris elle donnera de magnifiques concerts, et le fait que Rossini ne dédaignera pas d'y tenir le piano confirme assez la richesse de ses dons.

Le député de l'Aisne n'a garde d'oublier dans ses notes journalières la propriété de Commenchon qu'il a un moment l'idée d'acquérir. Il écrit le 10 septembre 1822 :

Nous avons été en char à bancs chez Merlin de Thionville. Pour la première fois j'ai vu sa propriété en détail. Elle est fort belle, excellente pour un homme qui voudrait faire de l'agriculture. Il y a de tout, moins les vignes auxquelles on a renoncé de mémoire d'homme. C'est dommage que la maison soit dans une partie basse et humide. C'était une abbaye, Saint-Eloi Fontaine. On l'a bâtie près de la fontaine où était le souvenir religieux. Elle eut mieux été à mi-côte vers l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Fiacre, saint très important dans ce pays de jardiniers.

De là on a une vue magnifique sur la chaîne boisée de Saint-Gobain à Coucy, sur les vallées de la Lette et de l'Oise et sur la chaîne qui sépare ces vallées de la vallée de l'Aisne. Merlin a agrandi et arrondi sa propriété du terrain nu des bois qui l'entouraient. Ces bois abattus enlèvent au paysage la plus grande partie de son charme. Merlin est assez peu sensible à ce charme du paysage. Il l'est davantage aux souvenirs historiques. Il m'a montré le champ Renier où, dit-il, a été tué, sous Charles-le-Chauve, le chef militaire dont le tombeau est au point le plus

élevé de la petite montagne, le Tombernier. Il a fait respecter le massif d'arbres qui décore le tombeau.

Merlin est bon à voir dans cette campagne, au milieu des paysans qui viennent de toute part le consulter sur leurs procès. Brusque, ours de forme, mais bon mais compatissant, mais d'excellent conseil, parce qu'il connait les lois et qu'il a l'esprit juste. Ce qu'il fait de bien en empêchant les procès est très considérable.

Nous lisons encore :

22 octobre 1823. — J'ai été à cheval avec Arthur (c'était son neveu) à Commenchon. Journée magnifique. Nous avons passé par Ville-Selves, Guivry et le Tombernier d'où l'on voit Saint-Quentin tout entier, la tour de Ham, la tour de Coucy, etc. Nous sommes revenus par Laneuville et Beaumont. Merlin a grande envie que j'achète sa propriété. Elle a son charme bien que la maison soit triste. La montagne, des bois, des eaux, une terre fertile et une parfaite solitude. Tout cela vaut beaucoup, mais avec quoi, bon Dieu ! achèterais-je des terres ?

En janvier 1824 Merlin vend Commenchon et vient habiter Paris avec sa famille. Le général Foy l'y retrouve. Il est des concerts de Madame Merlin. Quant à l'ancien défenseur de Mayence il le trouve plus ermite dans sa petite maison de Montparnasse qu'il ne l'était à Commenchon. Il nous confie : « Merlin regrette et sa femme pleure Commenchon. Je vois par eux comme on s'attache à son manoir et cela redouble mon envie d'en avoir un. »

Le Conventionnel survit au général puisqu'il ne s'éteint qu'en 1833. Ses funérailles n'ont pas l'éclat qui signala celles de son illustre ami. Elles émeuvent d'autant plus un jeune poète dont les vers énergiques célèbrent « le vétéran de la liberté ». Hégésippe Moreau accompagne sans doute l'obscur convoi et s'étonne qu'il passe à ce point inaperçu :

Rien ne s'émut autour de cette gloire morte ;
Quelques rares amis ont seuls formé l'escorte,
Et les mille clochers dont il fondait l'airain
Pour voter un budget au peuple souverain.

Et les mille canons qu'il pointait aux batailles
N'ont point hurlé dans l'air un glas de funérailles,
Et rien ne rappela qu'il fut un des cent rois
Devant qui tous les rois chancelaient à la fois !...

Mais depuis longtemps Merlin ne tenait plus à occuper l'opinion. Notre département dont il fit pendant près de vingt ans, de 1804 à 1824, à deux ou trois années près, sa résidence, fut pour lui la terre bienveillante où il goûta, avec les joies domestiques et les avantages de la fortune, un repos à vrai dire un peu forcé mais que plus d'un pouvait lui envier parmi ses anciens collègues qui, après avoir siégé comme lui sur les sommets de la Montagne, traînaient alors dans l'exil leurs désillusions et leurs rancunes.

Maximilien Buffenoir.

Le Général Foy et Napoléon

La destinée de Napoléon entraîne celle des Français de son temps, en particulier celle du Général Foy, qui a vingt-quatre ans au moment de Brumaire et quarante en 1815, et qui se trouve être un homme de guerre pendant cette période militaire. Son attitude envers l'Empereur s'explique par des causes profondes : ses origines, ses débuts, son caractère ; elle influe non seulement sur sa carrière mais sur son esprit. Elle contribue à le définir.

Nous montrerons ses relations avec le maître tout-puissant jusqu'en 1815, puis ses sentiments envers le grand homme disparu. Outre les documents cités par Girod de l'Ain dans son livre sur la *Vie militaire du Général Foy* (1), nous avons pour établir cette étude : les *Notes Journalières*, inédites, du Général (2) ses *Discours* (3) et son *Histoire de la Guerre de la Péninsule*, publiée en 1828 après sa mort (4).

---

(1) Paris Plon, 1900.

(2) Ces notes vont de 1820 à 1825. Elles nous ont été aimablement communiquées par M. le Comte Foy.

(3) Paris. Moutardier, 1826, 2 volumes.

(4) 4 volumes publiés par la Comtesse Foy : Paris, Baudouin.

I

Les deux hommes ne sont pas de la même génération : Foy est plus jeune que Bonaparte de six ans, mais tous deux ont ceci de commun qu'ils sortent en quelque façon de la Révolution, ont passé par les écoles militaires et commencé par être officiers d'artillerie. Ces analogies pouvaient servir à les rapprocher un jour. Ajoutons que Foy avait pour camarades à l'école de Châlons-sur-Marne Duroc et Marmont qui devaient pénétrer plus avant dans la faveur du maître et auraient pu l'y faire parvenir.

Mais il s'est pris tout de suite pour la Révolution d'un enthousiasme qu'il n'abdiquera jamais. Dès l'école de Châlons, quand les autres ne sont encore que royalistes constitutionnels, il est jacobin. Son tempérament et son caractère sont d'un homme d'opposition : c'est comme tel qu'il s'inscrira dans l'histoire. D'ailleurs les circonstances le tiennent éloigné de Bonaparte. Ce n'est point à l'armée d'Italie qu'il est attaché mais à celle du Rhin, où plus qu'ailleurs peut-être les sentiments républicains sont en honneur. Aux côtés du général Desaix et de Marmont, alors capitaine comme lui, il entend parler, dès 1795, entre deux batailles, du jeune Corse dont la gloire apparaît comme une aube lointaine. Marmont qui l'avait déjà approché en faisait l'éloge avec enthousiasme, mais nous savons par lui-même (1) que ses interlocuteurs ne le suivaient pas. Après les foudroyantes victoires d'Italie, Desaix aurait dit à Foy :

---

(1) Mémoires de Marmont.

« Voilà l'homme que j'attendais », mais le jeune capitaine partageait-il les sentiments de son général ? Rien ne le prouve.

En 1798, c'est-à-dire après la paix de Campo Formio, étant chef d'escadron, il reçoit de son ancien camarade Marmont le billet suivant (1) qui nous apparaît maintenant et lui apparut à lui-même plus tard comme une invitation de la fortune :

Paris, le 25 germinal, an 6 de la République.

Le Chef de brigade, commandant le second régiment de l'artillerie à cheval, aide de camp du général en chef Bonaparte,

Au citoyen Foy, chef d'escadron au deuxième régiment d'artillerie à cheval,

En conséquence des ordres du général Bonaparte, commandant en chef l'armée d'Angleterre, vous voudrez bien, citoyen, vous rendre sur le champ près de lui pour y remplir les fonctions d'aide de camp. Je vous engage à ne mettre aucun délai à l'exécution de cette disposition.

MARMONT.

Il s'agit d'accompagner Bonaparte en Egypte en qualité d'aide de camp. Moment décisif. On ne peut douter que Foy n'en sente l'importance. Bonaparte, après ses campagnes d'Italie, est le premier général de la République. Beaucoup déjà mettent en lui leur espoir. Il semble que pour un officier jeune qui compte sur la guerre pour faire sa fortune il y ait avec lui tout à gagner. Et pourtant le jeune chef d'escadron refuse l'offre séduisante et aventureuse. Dans quelles conditions?

Qu'il ait vu Bonaparte à cette occasion, les *Notes Journalières* permettent de l'affirmer et de reconstituer l'entrevue. L'impression qu'il en a ressentie

(1) Papiers du général Foy.

a été si grande que, longtemps après, il l'évoque à plusieurs reprises, avec une extrême précision. Il écrit le 13 décembre 1822 :

Avant dîner nous avons été chez Madame Bertrand, dans la maison héroïque. (Il s'agit de l'ancienne maison de Bonaparte dans la rue Chantereine, appelée de son temps et redevenue depuis rue de la Victoire.) Tout y rappelle le grand homme. C'est dans ce salon que j'ai été présenté au général Bonaparte au printemps de 1798. Il était assis près de cette fenêtre, au fond, à droite, à une petite table, lui d'un côté, Bourrienne de l'autre.

C'est là qu'il m'interrogea ; c'est là qu'il me choisit pour aide de camp. Je le vis un moment dans le jardin, jouant aux barres avec Hortense Beauharnais, Lavalette et d'autres personnes. Il avait de grands cheveux en oreilles de chien poudrés. En courant il se mit à tousser d'une toux qui le força à s'asseoir et qui me fit croire, vu son teint blême et sa tournure délicate, qu'il était poitrinaire.

En repassant par la salle à manger pour m'en aller, Marmont me présenta à Madame Bonaparte (la mère), qui me parut maigre, noire et vieillotte.

Je redirais encore toutes les paroles du héros, les inflexions de sa voix, sa conversation sur des terrains voisins, alors couverts de chantiers, qu'on voulait lui vendre hors de prix. J'étais tout yeux, tout oreilles...

Qu'ils sont loin ces grands jours ! La rue de la Victoire est redevenue la rue Chantereine. Lefebvre-Desnouettes à qui le héros a donné sa maison est mort misérablement l'été dernier dans un naufrage. La maison est habitée à bail par Bertrand et sa famille. Dans le salon, sur la cheminée, est un écran chinois rapporté de Sainte-Hélène et dont on se servait pour donner de l'air au grand Napoléon dans les derniers jours de sa déplorable existence. Quel rapprochement ! O altitudo !

Même souvenir plus brièvement rappelé le 7 mars 1823.

Un fait est donc certain : dès 1798 Foy, introduit par Marmont, voit Bonaparte dont il n'est pas sans subir le prestige. Et un autre fait n'est pas moins certain : après des hésitations dont sa visite même rue de la Victoire est la preuve, il décline l'offre d'aller en Egypte.

Quelles raisons trouver à une résolution qui déplaît à Marmont et sans doute aussi à Bonaparte et qui

a sur la carrière de son auteur une néfaste influence ? Attachement du jeune officier à cette arme de l'artillerie qui lui a valu ses premiers succès ; à l'armée du Rhin dont il gardera toujours un souvenir ému ; surtout à son général Moreau qui l'a distingué et dont son ambition peut aussi espérer beaucoup. Il écrira lui-même en 1817 : « J'ai refusé un peu par opinion personnelle et beaucoup par l'influence du général Moreau. » Il dira plus explicitement encore dans les *Notes Journalières* (7 décembre 1821) en parlant de la maison du général Tilly, à Chaillot : « La maison occupée par Tilly est tout près de celle qu'habitaient ensemble en 1798 Moreau et Kléber. C'est là que Moreau m'a dissuadé d'accepter l'emploi d'aide de camp de Bonaparte. »

Ainsi, placé entre Moreau et Bonaparte, Foy choisit Moreau vers lequel l'inclinent son passé et ses opinions républicaines. De ce choix il s'est dans la suite plus d'une fois repenti, bien qu'ait subsisté jusqu'au bout son admiration pour le chef de l'armée du Rhin (1) Souvent il lui arrivera de dire : « Si j'avais été en Egypte... » et d'envisager tout un avenir différent auquel sa brillante imagination prêtera les plus belles couleurs. C'est ainsi qu'il écrira (19 mai 1820) à propos du général Leclerc qui était devenu le beau-frère de Bonaparte : « Le général Leclerc que je n'ai vu qu'une fois m'a paru un homme de sens, mais comme instinct et animation tout à fait au dessous de la destinée à laquelle il était appelé. Quelle bizarrerie !

---

(1) Il écrira dans l'Histoire de la Guerre de la Péninsule : « Moreau vivait : sa vie était pure alors et sa gloire entière. Général d'inspiration, il fut le premier de l'époque dans l'art de faire combattre une quantité limitée de troupes sur un terrain donné. Mais son caractère n'était pas au niveau de son talent. »

Si j'eusse été aide de camp de Bonaparte en l'an 6, il y avait des chances pour que j'épousasse une de ses sœurs et pour que je devinsse roi ! »

Que dites-vous de ce rêve rétrospectif d'un libéral ? Tout au moins faut-il convenir qu'il est très humain. Très humain aussi le mouvement qui dresse l'homme conscient de son mérite devant le triomphe des parvenus et lui arrache le cri intérieur : « Pourquoi pas moi ? » qui est la protestation des légitimes fiertés !

Après le refus d'aller en Egypte les circonstances semblent conspirer à écarter l'un de l'autre Napoléon et l'ami de Moreau. Celui-ci est employé à l'armée d'Italie en 1801 quand son général Moncey se propose de l'envoyer au Premier Consul exposer la situation politique de la Cisalpine et dissiper certaines accusations, mais justement il tombe malade et ne retrouvera pas de si tôt l'occasion d'une entrevue avec l'homme de qui de plus en plus tout dépend.

Son attachement plus courageux qu'habile à Moreau qui ralliait les mécontents et devenait de plus en plus suspect à Bonaparte lui fait courir en 1803 un sérieux danger. « Un soir, raconte Marmont dans ses Mémoires, étant allé travailler aux Tuileries avec le Premier Consul, il me dit brusquement : « Que fait à Paris le colonel Foy ? » Je lui répondis : « Mon général, il est en congé et s'occupe, je crois, de ses plaisirs. » Il me dit : « Non, il intrigue avec Moreau et je viens de donner l'ordre de l'arrêter : il le sera cette nuit même. » Marmont se vante d'avoir averti et fait cacher son ami et d'avoir ensuite apaisé le Premier Consul à son sujet. Exagère-t-il le danger pour faire valoir le service ? Il n'est pas impossible, mais il ressort nettement de l'aventure que dans la pensée du chef, Foy est classé comme un opposant.

S'il est vrai qu'il ait encore refusé d'inscrire son nom sur les adresses qui demandaient au Premier Consul un gouvernement héréditaire, on s'explique qu'il soit l'objet d'une demi-disgrâce et qu'on le tienne écarté des grands commandements.

Il en a si bien le sentiment qu'il songe plus d'une fois à quitter le service. Il songe aussi à se disculper auprès de l'empereur. Girod de l'Ain a publié la lettre suivante qui se trouve dans ses papiers et dont on ne peut dire s'il l'a envoyée ou non :

Paris, 18 brumaire an XIII (9 novembre 1804).

Sire, qu'il me soit permis de présenter à Votre Majesté Impériale quelques explications sur les préventions défavorables qui ont pu s'élever contre moi à l'époque où un affreux complot a été tramé contre le bonheur de la France. J'ai servi plusieurs années sous les ordres du général Moreau ; il s'était établi de lui à moi des rapports de l'espèce de ceux qui peuvent exister entre un général en chef et un colonel estimé. Mais s'il était possible que j'eusse eu connaissance d'un projet, quel qu'il fût, contre la personne ou contre le gouvernement de Votre Majesté, si j'avais été préparé directement ou indirectement à y prendre part, ou même si ma manière de penser avait pu faire croire que j'étais capable de me réjouir ou de profiter du succès d'une conspiration, je n'hésiterais pas un moment : je quitterais le service.

Fort de ma conscience, de mon amour pour la gloire, et du sentiment de ce que je peux faire, je ne forme qu'un vœu, celui de trouver à la guerre des chances de péril et d'honneur propres à me réhabiliter entièrement dans l'esprit du héros que je sers, et je prends la liberté de déposer aux pieds de Votre Majesté l'expression de mon dévouement absolu à votre personne auguste et à la famile régnante.

Admiration et intérêt inspirent donc au jeune colonel un désir de rapprochement qui se marque aussi par la demande qu'il fait et qu'on lui accorde d'assister à la cérémonie du sacre. Quelques jours avant cette date mémorable, l'empereur se faisant présenter dans la grande galerie du Louvre les députations des divers régiments, lui aurait adressé quel-

ques questions. « Il avait, dit un témoin, la physionomie ouverte et radieuse. » Mais l'ambition satisfaite explique assez cette belle humeur.

Quelques jours après, c'est le défilé solennel des députations devant le nouveau César. Foy en garde comme un éblouissement. Bien plus tard, sous la Restauration, en 1823, il écrira :

Après avoir passé devant le roi, j'ai traversé le salon du Trône, nouvellement restauré avec splendeur. Sur ce trône j'ai vu un homme assis une seule fois : c'était Napoléon. Peu de jours après le couronnement du nouvel empereur, les députations de l'armée rangées dans le Museum défilèrent par le Pavillon de Flore et par la grande galerie dans la salle du Trône. Silence absolu. Eclat des bougies, des broderies, des dorures. C'était un empereur romain ou un sultan de l'Asie, mais plutôt un empereur romain car il en avait la pose et la face. Ce jour restera longtemps dans ma mémoire.

Mais l'éblouissement des fêtes passé, Foy sent grandir son amertume d'être réduit à un rôle de second plan. Effet du hasard et des circonstances, ou de la prévention du maître? Il est difficile de le dire avec précision. Il écrit en 1806, dans un moment de découragement : « Tout autour de moi a pris une nouvelle forme : mes égaux, mes inférieurs eux-mêmes ont passé devant moi, et je ne les rencontrerai plus jamais. » En 1807 il assiste à Udine à une revue passée par l'empereur. Il en note tous les détails. « Il a bourré à plusieurs reprises et quelquefois sans motif les généraux de division ; il a toujours été bon pour les soldats ; il les a tous vus les uns après les autres ; il a reçu un grand nombre de placets et il a accordé beaucoup de grâces. » Mais il n'a pas lui-même l'occasion de lui parler. Il lui faut attendre l'expédition de Portugal pour obtenir enfin, en 1808, le grade de général de brigade dans la ligne, après être resté neuf ans colonel d'artillerie. Napoléon en

1809 passe en revue à Astorga la division dont il fait partie et lui adresse ces brèves paroles : « Vous parcourez une nouvelle carrière, vous vous en tirerez bien. »

Mais ce n'est qu'en 1810 que les deux hommes se découvrent vraiment. Envoyé par Masséna à Paris pour exposer à l'empereur la situation de l'armée de Portugal, Foy a avec lui deux entrevues que ses papiers ont permis à Girod de l'Ain de reconstituer. Dans ces entretiens mémorables, comme d'ailleurs en beaucoup d'autres, nous croyons entendre la voix brève, incisive, tranchante du chef. Il se promène de long en large selon sa coutume, s'arrête parfois et se penche sur la carte, pour lui singulièrement vivante et parlante, presse son interlocuteur de questions précises sans attendre toujours la réponse, se fraye un passage vers la vérité qu'il ignore.

Cette conversation fulgurante le livre tout entier. Il n'est pas dans notre dessein de la reproduire complète mais de rendre intelligible par quelques fragments l'impression qu'elle a pu faire sur le général Foy.

Vous avez été blessé à Bussaco, dit Napoléon. Que diable allait faire Masséna dans cette échauffourée ? A quoi pense-t-il d'attaquer de front une pareille position au lieu de chercher à percer sur un seul point ? Même en plaine les colonnes n'enfoncent les lignes qu'autant qu'elles sont appuyées par le feu d'une artillerie très supérieure qui prépare l'attaque. C'est en tournant l'ennemi, en se portant sur son flanc qu'on gagne les batailles...

Cette insubordination de Ney et de Junot est singulière. Quelle folie ! Junot était capitaine et Ney était général de brigade quand Masséna commandait les armées. En tout temps un maréchal a été commandé par un autre maréchal, son ancien...

Il y a bien peu de ressources avec des hommes qui n'ont pas reçu une éducation première ; ils sentent vivement, ils devinent mais ils n'analysent rien, et lorsqu'ils entrent dans des circonstances nouvelles ils ne font que des sottises. J'avais formé un homme qui entendait la grande guerre et qui avait un grand talent ; c'était un miracle de la nature :

je veux parler de Lannes. Avez-vous connu Desaix ? Je l'avais perfectionné en Egypte ; il était plein d'instruction, de talent, d'énergie, du sentiment et de l'aptitude de la guerre ; Desaix était l'homme le plus distingué que j'aie connu. C'est le caractère bien plus que l'esprit qui distingue les hommes et qui les rend célèbres. Après tout Soult est le plus en état de commander une armée, je ne sais à quoi il était destiné, à être juge, médecin ou prêtre, mais il a reçu une bonne éducation première...

Junot n'a fait que des sottises en Portugal : sa bataille de Vimeiro a été mal donnée ; les Anglais n'avaient que 17.000 hommes : s'il avait su manœuvrer il aurait pu leur en opposer davantage. Que ne se retirait-il à Almeida ou à Elvas ? Que ne faisait-il sauter la place sur laquelle il ne se retirait pas ? C'était alors le moment de la moisson : il pouvait approvisionner les places...

Je me suis toujours attendu à l'insurrection des Espagnols. Une grande nation, qui n'a jamais été vaincue, ne se laisse pas conquérir sans résister ; mais cette maudite affaire de Dupont a précipité l'insurrection. Je croyais le système plus facile à changer dans ce pays ; toutefois je ne me repens pas de ce que j'y ai fait ; il fallait détruire cette nation. Charles-Quint a été sur le point de régner à Paris. Les Espagnols sont fiers, ils ont de la passion, d'anciens souvenirs ; ils n'ont pas sur le continent d'autres ennemis que la France ; tôt ou tard ils nous auraient fait beaucoup de mal. S'ils ne nous ont pas attaqués les premiers, c'est parce qu'ils avaient un ministre corrompu, un roi faible et une reine dévergondée.

Ces réflexions trahissent à la fois et le prodigieux homme de métier, et le génial appréciateur d'hommes et l'illusionniste obstiné. On ne peut douter que le général n'ait été dès lors définitivement acquis à l'empereur et que celui-ci n'ait alors jugé à sa pleine valeur le brillant officier qu'il avait devant lui et abdiqué, s'il lui en restait encore, les préventions qu'il avait pu autrefois concevoir. Car dans ce fameux tête à tête, Foy ne reste pas inactif. Il répond : il défend de son mieux Masséna et Junot. Il oppose à l'empereur des arguments dont celui-ci doit plus d'une fois reconnaître la justesse. Le fait que Napoléon le nomme alors général de division, à la demande, il est vrai, de Masséna, prouve assez sa satisfaction. Celle de son interlocuteur n'est pas moins grande. Il écrit :

Paris, 12 décembre 1810.

Le prince d'Essling m'a rendu le plus grand des services en m'envoyant ici, et surtout en me laissant une grande latitude dans ma mission. L'empereur parait avoir été content de ma manière de lui parler. J'étais à mon aise ; rien n'est plus facile que de parler à l'empereur quand on a quelque chose à lui dire ; mais malheur à celui qui n'a que des phrases à lui donner ! J'ai été constamment frappé de la justesse de ses idées sur les matières dont il n'avait pu lui parvenir que des rapports mensongers ou imparfaits. Si grande est la supériorité de son génie que dans notre campagne il a aperçu des fautes, des nuances, des détails que n'avaient pas vus les bons esprits de l'armée. Il y a immensément à gagner dans la conversation de l'empereur. Quel homme j'aurais été si je l'eusse suivi en Egypte, en 1798 !

Avant de le renvoyer en Portugal, Napoléon le rappelle pour lui donner de dernières instructions.

En 1811, nouvelle mission à Paris ; nouvel entretien : même satisfaction de l'empereur, qui accorde au général une gratification de 20.000 francs sur sa cassette. Marmont a raison d'écrire de son ancien camarade : « Si le régime impérial eût duré, il aurait rapidement réparé le temps perdu. Apprécié enfin par Napoléon, il s'était tout à fait donné à lui. »

Malheureusement, l'Empire est sur son déclin. A son grand regret, Foy est renvoyé en Espagne, théâtre de luttes pénibles et stériles. Blessé à la bataille d'Orthez en 1814, il apprend à Cahors où il est soigné la prise de Paris et la déchéance de Napoléon. Il écrit tristement au milieu des transports de joie de la population :

9 mai 1814... C'en est fait de vingt-cinq ans de travaux et de gloire. L'armée et la nation ont abandonné l'empereur... Personne n'a été plus contraire que moi à l'élévation de Buonaparte ; je n'avais nul motif pour être attaché particulièrement à sa personne ; je ne me suis jamais dissimulé son épouvantable ambition, sa passion exaltée qui allait jusqu'à la frénésie, son despotisme d'esprit et de cœur. Mais j'avais donné mes serments et ma vie à l'empereur, j'avais mis mon avenir dans le sien ;

j'admirais le grand général, le grand roi, le grand homme. Je ne doutais pas que l'adversité ne le corrigeât de la fureur des conquêtes et ne tournât son talent éminent vers les arts de la paix et le perfectionnement de la société.

Un peu plus tard, se trouvant à Paris, au milieu même des monuments et du souvenir de l'illustre exilé, il ajoute : « Le mal qu'a fait Napoléon sera bientôt oublié ; le bien qu'il a fait durera des siècles ; nos arrières-neveux béniront l'homme que la génération actuelle met dans la boue après l'avoir élevé jusqu'aux nues. »

Nommé par le nouveau gouvernement inspecteur général de la 12e division militaire, il est à Nantes au moment du retour de l'île d'Elbe. Il se trouve ainsi heureusement à l'écart, sans ordres, et peut attendre sans trahir personne le rétablissement du régime impérial. Napoléon lui fait bon accueil mais ne lui donne toutefois à commander qu'une division d'infanterie. C'est avec elle qu'il prend part à l'émouvante bataille de Waterloo. Il y observe l'empereur qu'il ne reverra plus :

Je l'ai vu avec ma lunette, se promener de long en large, revêtu de sa redingote grise, et s'accouder souvent sur la petite table qui porte sa carte. Après la charge de la cavalerie française il s'est porté à la Haye Sainte ; à la fin du jour, il a chargé avec sa garde. Je m'attendais qu'il parcourrait les lignes pour enflammer les soldats. Le soir quand j'ai vu la vieille garde charger sur la grande route et qu'on m'a dit que l'empereur était à la tête, j'ai cru qu'il voulait mourir. Le sort l'a épargné. Affreuse destinée de celui qui était naguères le maître du monde !

Ainsi le général Foy assistait à la chute de Napoléon sans avoir obtenu le rôle auquel il aspirait et dont très légitimement il se sentait digne. Son attitude du début l'avait fait tenir à l'écart ; les circonstances ne l'ont pas favorisé. Mais le régime impérial n'était pas celui des talents méconnus ni des

forces perdues : dans sa prodigieuse consommation d'énergies et d'intelligences, il devait, s'il avait duré, recourir de plus en plus au général Foy. Celui-ci en avait la certitude. Il écrivait dès 1814 : « Avec l'empereur les hommes de ma trempe avaient tout à espérer ». Cette assurance aide à comprendre les sentiments d'ailleurs complexes qu'il conservera à l'égard de l'empereur déchu puis de l'empereur mort.

II

Son premier mouvement à l'égard de l'exilé de Sainte-Hélène est de regret et de dépit. Il n'a pas été traité selon son mérite par le dieu tombé. Il n'a pas rempli son destin qui était celui d'un grand homme de guerre. Il se compare à ceux que la faveur de l'empereur a distingués : il les valait bien : souvent il les surpassait, mais le maître ne voulait autour de lui que des têtes serviles. Il y a de la rancune en même temps que de la fierté dans les lignes suivantes :

23 août 1820. — Je n'ai pas été traité par Napoléon en raison de mon talent connu et de mes faits d'armes multipliés. Il me connaissait pour frondeur et ennemi du pouvoir absolu. Ce qui lui convenait par dessus tout, c'était du cœur sans esprit ou de l'esprit sans cœur.

16 août 1822. — Ce que j'ai fait comme homme de guerre n'est pas connu, ne le sera jamais de mes concitoyens. J'étais fait pour commander les armées avec un tout autre éclat que ceux auxquels j'ai vu parcourir cette carrière. J'étais, je suis encore supérieur à tous, moins Napoléon qui n'a pas de pairs. La grande gloire m'a été refusée sur ce théâtre à cause du pouvoir absolu.

29 juillet 1825. — C'est avec un sentiment de plaisir que je me sens sur cette terre d'Espagne où j'ai tant éprouvé d'émotions, tant bâti de combinaisons. Si j'avais eu en Espagne le commandement de Marmont, j'aurais peut-être battu les Anglais : très certainement je n'aurais pas été battu par eux, et dans tous les cas les destinées du monde eussent été

différentes. Il ne m'a manqué que le commandement en chef pour me faire un nom immortel dans la guerre. Oh ! que j'eusse été loin par delà tous ceux que j'ai vus, tous hormis le grand homme dans les jours de ses inspirations lumineuses ! Il n'y faut plus penser !

Ces derniers mots marquent avec une émouvante sincérité le regret d'un règne qui avec les périls dispensait la gloire. Nous avons d'ailleurs vu le général Foy se demander ce qui serait advenu s'il avait été en Egypte, s'il avait approché l'empereur de plus près. Son orgueil, sa vanité même, car il n'était pas exempt de quelques faiblesses humaines, trouvaient leur compte à ces remaniements d'un passé qui lui semblait laisser quelque chose à désirer. Au reste, quand il veut découvrir dans ses souvenirs militaires de quoi se satisfaire pleinement, ce n'est pas aux années de l'Empire qu'il pense le plus volontiers mais à celles de la République. Il écrit en 1822 (3 juillet) : « J'ai eu bien des succès, bien des célébrités. Le souvenir de ma gloire de capitaine d'artillerie à cheval à l'armée du Rhin passe avant mes autres souvenirs. »

Mais qu'il se complaise ou non dans l'évocation de l'époque impériale, le général Foy, pas plus que les autres survivants de la grande épopée, ne peut s'affranchir de l'image fascinatrice de Napoléon. Entré depuis 1819 au Parlement, ayant réussi, par une sorte de prodige, à se refaire à quarante-quatre ans, une vie nouvelle, il ne peut s'empêcher de tourner ses pensées vers Sainte-Hélène et son prisonnier déjà légendaire. Que fait-il là-bas ? On dit qu'il lit avec soin les gazettes d'Europe : que pense-t-il de lui, de ses succès oratoires, de sa politique ? Sa renommée présente l'aide-t-elle à apprécier enfin comme ils le méritent ses services passés ? Quand en 1821 il

apprend la maladie et la mort de l'empereur il ne peut se défendre d'une grande émotion. Il écrit dans ses *Notes Journalières* :

4 juin 1821. — On dit Napoléon très malade à Sainte-Hélène. C'est merveille que l'oubli où est tombé le plus immense des hommes depuis que personne n'attend plus rien de lui.

5 juillet 1821. — L'empereur est mort le 5 mai. Un billet anonyme l'a annoncé tout à l'heure chez Lord Holland chez qui j'étais. Nous avons tous été comme frappés d'atonie. Je suis sorti. Ma Lise (sa femme) à qui je raconte l'événement verse des larmes. Hélas ! quelle fin déplorable de tant de génie et de tant de grandeur ! Achille est mort ; de lâches Thersites pèsent sur la terre de leur poids ignoble.

6 juillet 1821. — Revenant à la Chambre par le quai et passant à côté du Pont des Arts, je me suis souvenu d'avoir vu sur ce pont, peu de temps après qu'il fut fait, le Premier Consul Bonaparte, en redingote grise, accompagné de Bessières et de Lauriston. Il rêvait alors la gloire et la puissance quoiqu'il eut déjà trop de puissance et assez de gloire. Et aujourd'hui !

Je suis arrivé à la Chambre suffoqué de mes souvenirs. A peine parlait-on du grand événement. On en parlait comme d'une chose indifférente... Et cependant il y a dans cette Chambre tant d'hommes qui ne sont en lumière et en fortune que par Napoléon.

Napoléon mort l'occupe autant que Napoléon vivant. Il médite souvent sur les épisodes de la grande aventure, sur les dernières années en particulier : 1814 et 1815 l'obsèdent encore en 1823. Il écrit (1^er^ décembre) :

En 1814 Napoléon, immense comme général, plus grand, plus habile, plus puissant de génie que le Bonaparte de l'an IV et puis trahi par les siens, et puis tombé de si haut. Cela émeut l'âme.

En 1813 je vois à chaque moment le conquérant enflé d'orgueil, passionnné, ne prévoyant pas, n'aperçevant pas avec tout son génie ce qui ne peut échapper aux yeux les plus vulgaires.

Une curiosité extrême le porte à rechercher ceux qui ont pénétré dans l'intimité du grand homme, non parfois sans une nuance de jalousie à leur égard. Bertrand, Las Cases, le renseignent sur Sainte-Hélène; Drouot lui parle de l'île d'Elbe :

4 novembre 1821. — Bertrand a vivement flatté mon amour-propre. Il me dit que l'empereur parlait souvent avec admiration et surprise de mon talent parlementaire qu'il ne connaissait pas, et avec estime et considération de ma conduite franche et ferme dans la ligne que j'ai suivie. Mon discours sur la Légion d'honneur a été lu et relu par le grand homme...

6 janvier 1823. — J'ai appris aujourd'hui quelque chose qui m'a fait plaisir. Il est dit dans les Mémoires de Las Cases que Napoléon avait projet de nommer ses quatre premiers maréchaux : Gérard, Foy, Clausel, et Lamarque.

11 février 1823. — Bertrand est venu. Homme de peu, très peu de ressources dans l'esprit, mais plein d'honneur et de délicatesse. J'aime à lui entendre dire les derniers moments de l'empereur.

12 février 1823. — Ce bon Stanislas m'a mené chez Las Cases. Il y a là un culte pour Napoléon, culte qui m'eut fait horreur aux jours du grand empire et qui me parait touchant et respectable depuis la mort du grand homme. Napoléon a été jusqu'au dernier moment entouré d'illusions ; il est mort croyant à son infaillibilité. Dans sa position c'eût été cruauté de le dissuader et ceux qui l'accompagnèrent dans l'exil en savaient sur toute chose bien moins que lui et comme lui ne vivaient que du passé. Dans son mémorial Las Cases a très peu rayé. C'est un écho fidèle. Je voudrais bien qu'il eût été à Sainte-Hélène quand l'empereur qui lisait les journaux avec avidité m'a vu débuter dans la carrière parlementaire.

19 février 1823. — Drouot m'a raconté ses entretiens et sa vie avec Napoléon à l'île d'Elbe. Drouot n'a pas l'esprit vaste, tant s'en faut. Pour bien faire et surtout pour bien exécuter, un esprit vaste est de trop. Il suffit de la rectitude et de la force. L'empereur devait donc aimer de prédilection, et d'une prédilection raisonnée, lorsqu'il était au pouvoir, ces esprits applicables, parce que c'était d'eux qu'il avait besoin. Mais déchu et livré à la contemplation de sa vie passée, il eût été désirable que des hommes plus élevés, plus généralisants, plus pénétrants, l'environnassent et demandassent raison à cet éclatant génie de ses grandeurs et de ses fautes.

On remarquera la satisfaction qu'éprouve l'ancien combattant, le héros des luttes d'Espagne, à lire le témoignage que lui rend enfin le maître de la guerre. Il aurait donc, lui aussi, figuré sur la liste de ces maréchaux d'empire dont il avait ambitionné le commandement. Cette nomination suprême tombée de si haut et venue de si loin bien qu'elle ne le place

plus à la tête d'aucune armée, achève du moins dans l'idéal, sa gloire militaire, le réunit moralement aux plus grands généraux de son temps, le fait maréchal en dépit de tout.

Un autre passage du *Mémorial* doit achever de le réconcilier avec Napoléon disparu. Automarchi rapporte en effet, dans une publication jointe à celle de Las Cases, que l'empereur concluait ainsi de façon fort inattendue une conversation sur les fourmis dont il admirait la ténacité.

Ce n'est qu'à force de constance qu'on arrive... Si nous avions eu cette ténacité de vues ! Mais les nations ont aussi leurs moments d'oubli, de lassitude ; il faut faire la part de l'humanité ; et puis tout n'avait pas plié sous l'orage. Si le héros de Castiglione était éteint, Gérard, Clausel, Belliard, Lamarque, Foy, une foule d'autres conservaient l'énergie du début.

Les Notes Journalières permettent d'entrer en quelque sorte dans l'intimité du général, de savoir ce qu'il pense de l'empereur dans la solitude de ses souvenirs et de ses méditations. *L'Histoire de la Guerre de la Péninsule* et les *Discours* apprennent ce qu'il en pense publiquement. Le premier de ces ouvrages, bien qu'il ne l'ait pas publié lui-même et n'ait pu ni le mettre au point ni l'achever, l'a beaucoup occupé. Il y travaille surtout entre 1815 et 1819, dans le court intervalle qui sépare sa vie militaire de sa vie politique, mais il ne cesse d'y penser et de réunir des documents capables de compléter son propre témoignage sur un sujet qui le passionne. Or la première partie est consacrée à des réflexions générales sur l'empire et l'empereur.

Il explique fort bien l'avènement de Bonaparte : « La nation entière désirait le rétablissement de

l'ordre. C'était l'unique besoin dont elle fût préoccupée. Les peuples ne veulent jamais qu'une chose à la fois. Rien de si imprévoyant que la voix publique: elle se rapporte toujours au présent, jamais à l'avenir. »

Le gouvernement du Premier Consul et de l'Empereur a établi le despotisme mais aussi la prospérité. « On ne trouvera pas dans l'histoire un autre exemple de tant de prospérité amassée sur un pays livré à la guerre continuelle. C'est que Napoléon était despote pour son compte mais ne déléguait pas le despotisme. Avec lui on ne connaissait ni les vexations des subalternes ni l'insolence des castes, ni l'intolérable domination des partis ; la loi était forte, souvent dure, mais égale pour tous. »

Les fautes sont marquées avec clairvoyance. Le général Foy considère comme une grave erreur politique le rappel des émigrés : « Ils bouleversèrent l'opinion, non pas du peuple, mais des salons... Que pouvait leur importer le triomphe d'un drapeau qui était à leurs yeux l'étendard de la révolte ? » Il blâme judicieusement l'influence néfaste de la nouvelle cour, la création des monarchies impériales et les agrandissements illimités. Il dénonce la tyrannie de la conscription et montre combien le pays était las de la guerre.

Pour les soldats comme pour les citoyens la guerre sans fin est contre nature. Aussi Napoléon seul a voulu conquérir le monde. Pas un Français n'a été son complice. Ses admirateurs les plus passionnés avaient retranché leur ambition bien au dedans du cercle de ses espérances insensées. Hormis quelques jeunes officiers sortis hier des écoles, il n'y avait pas dans l'armée un être pensant qui ne fut pénétré de douleur en voyant après tant de guerres entreprendre encore des guerres nouvelles.

Le jugement que le général Foy porte sur la guerre ne l'empêche pas, cela va sans dire, de s'y intéresser

passionnément. Le chef prestigieux et génial l'attire plus que le souverain. Cet amour des batailles qu'on lui reproche il n'est pas sans l'avoir éprouvé aussi : il est homme à le comprendre sinon à l'excuser. Il sait qu'il est enivrant de vivre dans l'agitation, au sein des tempêtes. Il écrit à ce sujet une page à la fois brillante et pénétrante que je tiens à citer car elle le peint lui-même au moins autant que Napoléon : tout ce qu'il y avait en lui d'ardeur combattive y a passé :

Les hommes étrangers au métier des armes, dit-il, ne sauraient concevoir cette inquiétude turbulente qui conduisait Alexandre aux bords du Gange et Charles XII à Pultava. La guerre est une passion jusque dans les derniers ordres de la milice ; pour ceux qui commandent elle est la plus impérieuse et la plus enivrante des passions. Où trouverez-vous un champ plus vaste à l'énergie du caractère, aux calculs de l'esprit, aux éclairs du génie ? A celui que la gloire enflamme, la faim, la soif, les blessures, la mort même sans cesse menaçante produisent une sorte d'enivrement ; la combinaison soudaine des causes indéterminées avec les chances prévues jette dans ce jeu d'exaltation un intérêt de tous les moments égal à l'émotion que font naître à longs intervalles les situations les plus terribles de la vie. Quelle puissance dans le présent que cette volonté du chef qui enchaîne et déchaîne à son gré la colère de tant de milliers d'hommes ! Quelle suprématie sur l'avenir que ce talent dont les inspirations vont régler le sort de plusieurs générations.

Son admiration pour le génie militaire de l'empereur ne tarit pas :

Le passage des Alpes reporte la pensée au temps d'Annibal ; la série de marches terminée par la bataile de Marengo atteste le point où la science était parvenue.

La bataille d'Austerlitz peut passer pour une des plus savantes de l'histoire moderne.

Suivez le profond stratège dans les manœuvres brillantes de talent et d'audace qui ont précédé les journées de Marengo, d'Ulm, d'Austerlitz et d'Iéna. Voyez-le ensuite prendre son champ de bataille et ne vous étonnez plus de ce qu'une seule victoire renverse un Etat.

De toutes ses campagnes les plus mémorables sont la campagne de l'Adige où, général de la veille, commandant à une armée peu nombreuse et dans le commencement mal ordonnée, mal outillée, il se plaça de prime abord plus haut que Turenne et à côté de Frédéric, et la campagne

de France en 1814 où réduit à une poignée de soldats harassés, il combattait à un contre dix. Les dernières lueurs de la foudre impériale éblouissaient encore les yeux de nos ennemis.

Entrant dans le détail de l'organisation de l'armée, il y trouve encore de nouvelles raisons d'admirer. Il envisage tour à tour l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie : presque partout il justifie les mesures prises par Napoléon. Faut-il expliquer l'essor inespéré de notre cavalerie ? « La cause principale fut dans le système adopté par Napoléon pour la conduite de cette arme à la guerre ». Envisage-t-il l'artillerie : « Le train de l'artillerie fut sans contredit une des plus utiles institutions militaires de l'empereur ». Il cite comme « décelant le doigt du grand homme » le décret impérial relatif aux aigles des régiments qu'on dirait avoir été rédigé dans le sénat romain, et celui du 24 décembre 1811 sur la défense des places de guerre « où respire une si héroïque connaissance du cœur humain et de la profession des armes. »

Il conclut sur l'homme de guerre : « Avec ses passions et malgré ses erreurs, Napoléon est à tout prendre le plus grand homme de guerre des temps modernes. Il a porté dans les combats un courage stoïque, une ténacité profondément calculée, un esprit fécond en inspirations soudaines qui déconcertaient par des ressources inespérées les plans de l'ennemi. »

Ce qui nous intéresse plus encore que les considérations de l'homme de métier sur l'homme de métier, ce sont les passages où, s'inspirant souvent de ses propres souvenirs, le général Foy essaie de définir le caractère de Napoléon ou mieux encore den fixer la silhouette. En voici quelques-uns :

... Il avait reçu le jour dans l'île de Corse en dehors des mœurs de la France et du siècle. La nature lui avait donné avec un corps de fer

une tête puissante de conception, une imagination ardente, une invincible ténacité.

... Ne confondons pas un despotisme dont la colère s'arrêtait à la limite de ce qu'il croyait être son intérêt avec une tyrannie passionnée, aveugle et sanguinaire. Napoléon n'était pas méchant. Toujours on le vit plein d'indulgence pour les siens ; il ne savait pas même haïr longtemps ni fortement ses ennemis.

Sa conversation renfermait une séduction inexprimable et nous ne connaissons pas d'homme qui ait possédé au même degré que lui le secret de pénétrer dans les cœurs de ceux qui l'écoutaient.

Il interrogeait à fond. Il savait écouter, talent rare chez les grands de la terre.

Il ne convenait ni à sa politique ni à son humeur d'éveiller des mérites transcendants et surtout de leur donner trop d'essor.

Voici un croquis que l'on sent pris sur le vif :

Napoléon avait à trente ans l'attitude imposante du vieux Frédéric. Il parcourait les rangs à pied et lentement. Les grands de la cour et de l'armée se tenaient derrière à un long intervalle afin qu'il n'y eut pas d'intermédiaire entre l'empereur et ses soldats. Chacun l'approchait librement et lui racontait l'histoire de ses griefs et de ses prétentions. Il voyait tout, répondait à tout, et faisait droit sur le champ aux réclamations fondées, même à celles qui ne l'étaient pas. A l'air enjoué de son visage on connaissait qu'il était en famille. Dans ces jours solennels les grâces pleuvaient sur les braves et les leçons de la discipline sur les généraux, quelquefois sur les colonels, jamais au-dessous. On manœuvrait et toujours Napoléon apprenait aux plus habiles quelque secret nouveau. Après la revue on relisait dans le camp les oracles sortis de la bouche du maître de l'art. On savait par cœur les brûlantes proclamations où si peu de mots renfermaient de si héroïques présages. A l'approche du danger ce qu'on sentait pour lui était plus que de l'admiration : on lui rendait un culte comme au dieu tutélaire de l'armée.

L'Histoire de la Guerre de la Péninsule destinée à être publiée montre à quelle opinion définitive le général Foy est arrivé. L'admiration a fini par l'emporter sur la rancune. Le souvenir de l'épopée impériale émeut ce qu'il y a en lui d'héroïque. La Restauration contribue par contraste à le lui rendre cher. Le parti libéral tend d'ailleurs à s'annexer la

gloire napoléonienne, par haine des Bourbons, par désir de capter une force puissante, et parce qu'une insensible légende s'emparant peu à peu de Napoléon, continuateur de la Révolution, le transforme de façon inattendue en défenseur de la liberté.

Sans se laisser toucher par elle, et sans désirer le moins du monde l'avènement du jeune Napoléon (1), le député de l'Aisne ne s'en fait pas moins dans ses *Discours* l'éloquent avocat de la France impériale, de ses victoires, de ses glorieuses défaites, de son peuple laborieux, par-dessus tout de son armée, si dévouée et si désintéressée. Cette partie d'une œuvre oratoire brillante ne nous intéresse ici qu'indirectement. Elle se rapporte plus à l'Empire qu'à l'Empereur. Qui ne voit cependant qu'à magnifier les vainqueurs d'Austerlitz et les vaincus de Waterloo, à dissiper l'accusation de despotisme militaire portée contre le régime impérial, à légitimer l'attitude du pays au retour de l'île d'Elbe, le général Foy travaille lui aussi, sans le vouloir, à la grande légende : il dresse de ses mains le piédestal sinon la statue.

On peut se demander d'autre part si la popularité dont lui-même a joui, et qui fut grande, ne tient pas dans quelque mesure à ce qu'il a été un homme de l'Empire, un survivant des temps héroïques, si elle ne participe pas un peu du prestige de l'empereur. Bien qu'il soit difficile de lire dans le cœur des foules on peut le supposer.

Maximilien BUFFENOIR.

---

(1) Notes journalières. 1822. 9 avril.

LES MÉDAILLES

à l'effigie du Général Foy

L'image du général Foy a été souvent reproduite par la peinture, la gravure et la sculpture. A en suivre les reflets multiples on se rend compte de ce que fut la popularité du député de l'Aisne autant que par les éloges en prose et en vers qu'il a inspirés. L'iconographie d'un homme célèbre est un témoignage non pas toujours de ce qu'il fut mais de la façon dont l'ont vu ses contemporains ou les générations suivantes : elle atteste sa réputation.

Nous nous attacherons seulement ici à l'étude des médailles qui portent l'effigie du général.

Avant de l'aborder directement, il est permis de se demander quels traits le modèle offrait aux artistes. L'allure physique d'un homme qui fut un chef militaire et un orateur ne saurait être indifférente.

Quelques contemporains nous ont laissé leur témoignage. C'est ainsi que Cormenin, dans son *Livre des Orateurs* qu'il publia sous le nom de Timon, reconnait au général Foy « des yeux étincelants d'esprit et des tournures de tête chevaleresques ». Il l'a vu surtout à la tribune : « Son front bombé, renversé en arrière, écrit-il, s'illuminait d'enthou-

siasme ou se plissait de colère. » Mais nous avons un document plus précieux : les pages inédites que le général se consacre à lui-même. Dans ses *Notes Journalières*, qui sont en possession de M. le Comte Foy, il se décrit avec complaisance et précision. C'est en 1812 : il fait alors campagne en Portugal et il a trente-sept ans. Voici comment il se voit. Les lignes suivantes sont datées : Busto, 17 octobre 1812:

J'ai cinq pieds quatre pouces et quelques lignes (il avait 1^m73). Dans ma jeunesse je marchais droit et la tête levée. Maintenant je commence à perdre quelque chose de ma taille. Il y avait dans ma pose quelque chose de mobile et d'aventureux qui s'efface tous les jours... Mes cheveux sont chatains. Je n'en ai jamais eu beaucoup. Aujourd'hui je suis chauve. Ce qui me reste de cheveux est épars en petite quantité au haut du front, en plus grande quantité près des tempes et au bas de la tête : il y a beaucoup de cheveux blancs parmi ceux des tempes et du front. Mon front est large et élevé. Geoffroy Saint-Hilaire grand partisan du système de Gally, y trouvait de l'esprit et du talent. Mon front n'a de rides que quand mon visage s'anime et se démonte. Mes sourcils sont d'un chatain plus foncé que mes cheveux : ils sont peu épais. Une rainure courte et profonde les sépare. Mes yeux sont d'un bleu gris, petits et peu garnis de cils. J'ouvre peu les yeux : toutefois mon regard acquiert facilement beaucoup d'expression et n'en est jamais entièrement dépourvu. J'ai autour des yeux la patte d'oie et au-dessous un peu la poche. Un signe très marqué, placé à un pouce au-dessous de l'œil droit, n'a jamais été oublié par ceux qui ont fait mon portrait. Mon nez jadis retroussé, aujourd'hui presque droit laisse encore voir l'intérieur des narines. Il n'est pas placé perpendiculairement à la ligne des yeux ; il ne forme pas un angle égal avec la joue. De là vient que mon visage est un peu de travers ou plutôt que ma physionomie n'est pas placée droite sur mon visage. Ma bouche est d'une grandeur raisonnable. Les lèvres ont de la fraîcheur. La lèvre supérieure est bien formée ; la lèvre inférieure est trop épaisse. J'ai habituellement la bouche ouverte. Si j'entendais bien mes intérêts je la tiendrais toujours fermée. Mon menton est arrondi. Une fossette est creusée au fond. Je porte peu de favoris. Mes joues sont plutôt maigres que pleines. Elles étaient autrefois vivement colorées. Elles sont encore rouges surtout quand je m'anime. Mon visage était autrefois remarquablement rond : il commence à s'allonger. Ma physionomie est vive, animée, mobile. Mes impressions morales se peignent sur mon visage comme les objets physiques se retracent dans la mémoire. Je rougis, je pâlis avec une extrême facilité. Aucun peintre n'a jusqu'à présent saisi ma ressemblance. Mes oreilles sont plutôt petites que grandes. Mon col n'est pas tout à fait assez long relativement à ma taille et à la dimension de mes

épaules. Il n'est pas gros. J'ai ce qu'on nomme la clé d'Adam fortement saillante. Mes épaules sont saillantes et font avec le col un angle trop rapproché de l'angle droit. Elles ne sont pas assez effacées. Elles commencent à se voûter. C'est négligence de ma part dans la tenue de mon corps. Mes bras sont minces et faibles. Mes mains sont petites, douces et bien faites. Ma poitrine est large, arrondie, saillante.

En résumé j'ai la figure plus expressive que jolie, belle ou distinguée et si j'attachais plus d'importance à faire valoir mes avantages physiques on trouverait que ma tournure a encore de l'agrément.

Cette page si détaillée nous renseigne à souhait. Retenons les principaux traits par lesquels la physionomie traduit l'âme : l'air vif et mobile, spirituel et intelligent. Ajoutons l'expression d'énergie et aussi, ce qui ne surprendra pas les lecteurs du précédent extrait, le reflet d'une certaine satisfaction de soi-même.

Tel nous venons de le voir, tel l'ont vu les artistes: tel les sculpteurs de médailles ont tâché de le fixer dans le bronze. Ce sont Caunois, Pingret, Peuvrier, Donadio, et l'auteur d'une médaille frappée à Lyon dont les initiales seules R. G. nous sont connues. Je n'ai guère trouvé de renseignements que sur Caunois et Pingret.

Augustin Caunois est né dans la Meuse, à Bar-sur-Ornain en 1787 et il devait mourir à Paris en 1859. Elève du sculpteur Dejorex il exposa au Salon de 1819 à 1849 et obtint en 1824 une seconde médaille. Il a laissé des statuettes, des bustes, des médailles. Le musée de Troyes possède de lui entre autres œuvres un buste de plâtre qui représente Horace Vernet. Versailles lui doit un Poniatowski, Amiens un jeune Spartiate vouant son bouclier à la patrie.

Joseph Arnold Pingret est un belge né à Bruxelles en 1798 et qui devait mourir à Paris en 1862. Elève du sculpteur Bosio, il exposa au Salon de Paris de 1824 à 1855. Il était membre de l'Institut et professa à l'Ecole des Beaux Arts.

De Peuvrier et de Donadio nous ne savons rien si ce n'est que le premier est un médailleur français dont la période active se place de 1823 à 1833 et que le second est un Italien.

Nous connaissons en tout six médailles à l'effigie du général. M. le Comte Foy les possède toutes les six : nous lui devons le plaisir de les avoir vues : le Cabinet des Médailles en possède cinq, la Monnaie quatre.

Toutes ont été frappées, du moins sous la forme où nous les voyons, après la mort du grand orateur, c'est-à-dire après le 28 novembre 1825. Les manifestations de la sympathie populaire qui se produisirent alors en furent l'occasion. Il en est une cependant, celle de Caunois, qui était préparée depuis longtemps, que devait frapper l'établissement de la Monnaie dirigé alors par le baron de Puymaurin, qu'il frappa peut-être dès 1823 ou 1824, mais sans doute à très petit nombre, puisque nous ne connaissons de ce premier tirage aucun exemplaire.

On lit dans les *Notes Journalières* :

Année 1823.

15 avril. — M. Caunois sculpteur en miniature fait ma médaille. J'ai posé pour lui : c'est fatigant : c'est plus long et plus minutieux qu'au crayon.

3 mai. — Caunois m'a fait poser pour ma médaille. C'est la dernière fois. On me trouve ressemblant. Je voudrais qu'on me médaillât sur l'échantillon de la cire. Mais je serai réduit au type de la collection.

Frapper des médailles est un droit usurpé par l'établissement de Puy-maurin. C'est un monopole qu'aucune loi ne motive.

Année 1824.

22 mars. — Il me semble que mon visage dit bien moins que je ne suis et que je ne vaux. Ma femme désire souvent avoir un portrait ou un buste ou une médaille de moi. Après tout je n'ai que le portrait de Grégorius qui donne le général Foy de 1814, gros, gras, frais. Mais l'orateur maigre, frappé par la maladie, atteint par une vieillesse précoce, les lithographies, *même la médaille de Caunois*, ne donnent rien qui lui ressemble. Il faudrait que Gérard fit mon portrait ou bien H. Vernet, Mauzaise ma lithographie et Flatters mon buste.

Il résulte de ces quelques lignes que le général a posé devant Caunois en 1823, que celui-ci a d'abord fait en cire une ébauche plus grande de sa médaille, que celle-ci a pu même être réalisée en bronze du vivant même de l'original. L'œuvre prend de ce fait une valeur singulière. Elle est la seule à notre connaissance pour laquelle ait posé le modèle. C'est d'elle qu'il convient de s'occuper d'abord, bien que nous n'en ayons pas d'exemplaires antérieurs à 1825.

Il y a deux médailles en bronze de Caunois. La plus grande, la plus belle, celle pour laquelle, pensons-nous, le général a posé, a 51 millimètres de diamètre. Si on considère l'avers, on voit le député de l'Aisne représenté en buste, presque de profil, la tête tournée vers la droite. Il porte l'habit militaire reproduit avec une minutieuse précision : un col haut brodé de feuilles de chêne, des épaulettes et, sur la poitrine, deux croix à droite, une plaque étoilée à gauche. La tête est conforme à la description citée plus haut : cheveux au-dessus des tempes et derrière le crâne, oreille moyenne, favoris légers, beau front vaste et bombé ; œil assez petit souligné d'une poche avec au-dessous un léger signe, nez saillant, ferme, très légèrement courbé et découvrant un peu la narine, bouche assez épaisse et un peu entrouverte,

menton rond. La physionomie respire l'assurance, l'énergie si accusée dans le menton et peut-être aussi quelque amertume visible aux deux plis qui partent de l'œil et rident la joue, l'amertume d'un homme qui n'a pas rempli son destin dans l'armée et qui, descendu dans la vie politique, ne jouit pas d'une fortune à la hauteur de ses talents. Du premier coup d'œil on devine le chef, le grand administrateur tel que l'empire en a produit.

La légende porte : le Général Foy, député de l'Aisne. Il y a cependant des épreuves où on lit simplement : le Général M. S. Foy. En bas Caunois F. (fecit).

Sur le revers dans un encadrement formé par une couronne de laurier, on lit : Né à Ham — Dép. de la Somme — Le 3 février 1775 — Mort à Paris — Le 28 novembre 1825.

Cette médaille qui se trouve à la Monnaie fait partie d'une collection où figurent d'autres célébrités du temps particulièrement le Stanislas de Girardin qui fut l'ami et le collègue du général. On peut en conclure que c'est bien à elle que celui-ci faisait allusion dans ses *Notes Journalières*.

Caunois a fait une seconde médaille en bronze qui ne se trouve pas à la Monnaie. Elle porte au revers comme à l'avers la même légende que la précédente, celle du revers toutefois ayant pour cadre un cercle formé en partie de feuilles de chêne, en partie de feuilles de laurier. Elle est plus petite ayant seulement 36 millimètres de diamètre. On ne voit que la tête tournée toujours à droite et le cou nu avec la clé d'Adam très accusée pour parler comme le général. L'expression est très différente un peu à cause de la disparition de l'uniforme qui permet de voir une

partie de la joue jusque-là cachée, un peu parce que le visage est tourné davantage vers la droite, le nez rendu plus rectiligne et les plis des joues atténués. La figure n'a plus le vigoureux réalisme de la précédente : elle est légèrement idéalisée. On devine que le graveur s'est proposé de léguer à la postérité moins les traits du député tel qu'il l'avait vu que ceux du grand orateur, du Cicéron moderne, car d'admiration des contemporains égalait le général Foy aux plus éloquents des anciens.

Avec la première médaille de Caunois la plus expressive est sans contredit celle de Pingret également en bronze et qui a 41 millimètres de diamètre.

Pingret a-t-il vu le général, l'a-t-il approché ? C'est au moins probable mais il est douteux qu'il l'ait fait poser devant lui car les *Notes Journalières* n'en disent rien. Le général est représenté tout à fait de profil, le visage tourné vers la gauche. Il porte l'uniforme : col brodé de feuilles de chêne, deux croix, l'épaulette sous laquelle est gravé le nom de l'artiste. La tête est légèrement penchée en arrière, l'œil vif sous une arcade sourcillière bombée, le nez visiblement recourbé, le menton fermement accusé. Pas un trait qui ne dénote l'énergie. Pingret, à travers l'orateur de la Restauration et le général de l'Empire, a retrouvé l'homme de la Révolution que le général d'ailleurs ne cessa point d'être.

Pour toute légende : le Général M. S. Foy.

Sur le revers une couronne de chêne et de laurier et dans le champ à l'intérieur : Député — Du Dép. — De l'Aisne — Né à Ham — le 3 février 1775 — Mort à Paris — Le 28 Novembre — 1825.

Les médailles de Donadio et de Peuvrier ont ceci de commun qu'elles sont exécutées d'après les dessins d'Horace Vernet, soit que ce peintre alors fameux ait fourni directement un dessin au graveur ou plutôt que le graveur se soit inspiré d'un de ses tableaux.

Les deux médailles, du reste, ne se ressemblent guère si ce n'est que le général y est présenté dans toutes deux de profil, le buste tourné vers la gauche et qu'elles ont le même format, c'est-à-dire 41 millimètres de diamètre.

Celle de Donadio présente le général le col nu, le nez un peu recourbé, des lèvres fortes, le menton rond. L'impression est celle d'une sérénité un peu banale. Ce buste pourrait aussi bien être celui d'un membre quelconque de l'Institut. Légende : Maximilien Sébastien Foy ; signature : Donadio F. H. Vernet D. Sur le revers on voit : Né — A Ham — En Picardie — En M. DCC LXXV — Mort — A Paris — En M.DCCC XXV.

Peuvrier, toujours d'après Horace Vernet, montre la tête du général sur son lit de mort. On voit l'oreiller sur lequel il repose, le col de la chemise, le rebord du drap. Le visage, vu de profil, est amaigri par la mort, la paupière est close. Il fallait que la mort du député de l'Aisne fut un évènement de grande importance pour qu'un sculpteur de médailles songeât à la reproduire dans le champ restreint dont il disposait et consentît à priver du rayonnement des yeux le portrait qu'il exécutait.

Comme légende : Le Comte S. M. Foy. Signature : Peuvrier F. H. Vernet D.

Sur le revers en exergue :

La France en le voyant — Sur sa couche étendu — Implorait un accent de cette — Voix chérie — Hélas!

au cri plaintif jeté par — La Patrie — C'est la première fois qu'il n'a — Pas répondu.

Ces vers sont de Delphine Gay. Cependant sur l'épreuve que j'ai pu voir ils sont signés : S. Gay. On a confondu la fille avec sa mère : Sophie Gay.

Au-dessous des vers : Né à Ham (Somme) en 1775 — Mort à Paris en 1825 — Paris 1826.

Voici enfin une pièce que ne possèdent ni la Monnaie, ni le Cabinet des Médailles et que je n'ai vue que dans la collection de M. le Comte Foy. Sa valeur documentaire est d'ailleurs supérieure à sa valeur artistique.

C'est une médaile grand modèle de 54 millimètres de diamètre, en métal noir. Elle a été évidemment frappée à Lyon. Le général est représenté de face en habit civil, une vaste redingote, semble-t-il. On entrevoit seulement ses bras croisés. Il a le front découvert très vaste, le visage regardant vers la droite. Sur sa poitrine, une décoration. Comme légende : les Lyonnais au Général Foy. Très vraisemblablement, la médaille a été exécutée d'après une gravure populaire.

Le revers présente la Ville de Lyon en pleurs devant une urne funéraire posée sur un fût de colonne placé lui-même sur un socle orné d'une épée et, semble-t-il, d'un stylet à écrire qui se croisent. L'urne recouverte dans le haut d'un voile funèbre est bizarrement surmontée d'une couronne d'étoiles qui lui fait auréole. La femme qui symbolise Lyon est assise, le front couronné de tours et drapée à l'antique. Elle a le bras gauche passé autour de l'urne tandis que du bras droit elle s'essuie les yeux. Auprès d'elle, par terre, un bouclier où se devine le lion qui figure dans

les armes de la ville. La légende porte: Au défenseur des libertés publiques. Au-dessous de l'image on lit : 28 nov. 1825, et encore au-dessous: « R. G., auteur ».

Cette médaille a un caractère populaire, un peu naïf, qui atteste à merveille la sympathie des Lyonnais pour la mémoire du général. Elle nous rappelle que le parti libéral était puissant à Lyon où il disposait d'un journal remarquablement conduit et rédigé : *Le Précurseur*. La mort de l'orateur qui avait lutté jusqu'au dernier souffle pour empêcher le retour de l'ancien régime éveilla certainement dans la grande ville ouvrière de profonds échos.

Telles sont les six médailles dont j'ai pu avoir connaissance. Puissent ces quelques notes contribuer à l'histoire d'une popularité qui fut immense et légitime !

Maximilien BUFFENOIR.

Gérard de Nerval

et le Soissonnais

Gérard de Nerval est par excellence le poète des souvenirs. Or si les souvenirs qu'il se plaît à évoquer se rapportent plus particulièrement au Valois, aux villages de Mortefontaine, Chaalis, Ermenonville, immortalisés dans Sylvie, ils entraînent aussi quelquefois le morbide rêveur par delà ces villages bien-aimés, vers Soissons et le Soissonnais.

Déjà quand il parle de son cher Valois cet adorateur de l'ancienne France évoque des coutumes qui sont aussi de chez nous, par exemple les fêtes de l'arc auxquelles il confère en quelque sorte leurs lettres de noblesse littéraire. Quiconque a lu *Sylvie* ne peut oublier cette journée du Bouquet Provincial retracée avec tant de charme, les blancs cortèges de jeunes filles, le banquet dans une île, le cygne sauvage s'échappant à la fin du repas de la corbeille où il était retenu captif sous les fleurs et dispersant de tous côtés guirlandes et couronnes. Mais n'est-ce point là, idéalisés et touchés d'un rayon de poésie, une cérémonie traditionnelle, un jeu très ancien, mais toujours vivace dans notre pays et qui survit à tous les régimes.

Quant aux curieuses chansons recueillies par Gérard dans le Valois et qu'il publie une fois de plus à la suite de *Sylvie*, il n'est pas défendu de supposer qu'elles étaient également répandues dans le Soissonnais. J'ai entendu dire que les fillettes y chantaient encore, il y a quelque vingt ans, ce naïf épithalame qui n'a pas échappé au candide amateur de notre poésie populaire :

Enfin vous voilà donc, ma belle mariée,
Enfin vous voilà donc à votre époux liée,
Avec un long fil d'or
Qui ne rompt qu'à la mort.

Mais il y a plus, et Gérard de Nerval a chez nous des attaches que lui-même se plaît à rappeler.

Dans les Promenades et Souvenirs, minces feuillets qui datent de la fin de sa vie, alors qu'il errait autour de Paris en des promenades hallucinées, il écrit cette page dont la poésie calme, patriarcale, contraste avec le trouble de son esprit.

Un jour un cheval s'échappa d'une pelouse verte qui bordait l'Aisne et disparut bientôt entre les halliers ; il gagna la région sombre des arbres et se perdit dans la forêt de Compiègne. Cela se passait vers 1770.

Ce n'est pas un accident rare qu'un cheval échappé à travers une forêt et cependant je n'ai guère d'autre titre à l'existence.

Mon grand-père était jeune alors. Il avait pris le cheval dans l'écurie de son père, puis il s'était assis sur le bord de la rivière, rêvant à je ne sais quoi pendant que le soleil se couchait dans les nuages empourprés du Valois et du Beauvaisis.

L'eau verdissait et chatoyait de reflets sombres ; des bandes violettes striaient les rougeurs du couchant. Mon grand-père en se retournant pour partir ne trouva plus le cheval qui l'avait amené. En vain il le chercha, l'appela jusqu'à la nuit. Il lui fallut revenir à la ferme.

Il était d'un naturel silencieux ; il évita les rencontres, monta à sa chambre et s'endormit, comptant sur la Providence et sur l'instinct de l'animal qui pouvait bien lui faire retrouver la maison.

C'est ce qui n'arriva pas. Le lendemain matin mon grand-père descendit de sa chambre et rencontra dans la cour son père qui se promenait à

grands pas. Il s'était aperçu déjà qu'il manquait un cheval à l'écurie. Silencieux comme son fils il n'avait pas demandé quel était le coupable : il le reconnut en le voyant devant lui.

Je ne sais ce qui se passa. Un reproche trop vif fut cause sans doute de la résolution que prit mon grand-père. Il monta à sa chambre, fit un paquets de quelques habits et à travers la forêt de Compiègne il gagna un petit pays situé entre Ermenonville et Senlis, près des étangs de Chaalis... Là vivait un de ses oncles... Mon grand-père aida le vieillard à cultiver son champ et fut récompensé patriarcalement en épousant sa cousine.

Qu'y a-t-il de vrai dans ce captivant récit qui n'est pas sans rappeler les migrations et les mariages des patriarches mais où le rêve semble avoir parfait la réalité ? Nous le savons grâce à M. Aristide Marie, le plus récent et le mieux informé des historiens de Gérard de Nerval. (1)

Il résulte de ses patientes recherches que le grand-père maternel de l'auteur de *Sylvie*, Pierre-Charles Laurent est originaire de Laffaux. Sur ce point pas de doute. M. Aristide Marie s'est reporté aux actes religieux de ce village situé dans l'arrondissement de Soissons. On y voit figurer les Laurent dès le début du dix-huitième siècle. Pierre-Charles Laurent y est né en 1757. Il est le fils de Jean Laurent et de son épouse Marie-Louise Demon Sablon (ou de Monsablon) issue elle-même de laboureurs du pays.

Quant à la scène du cheval échappé, Gérard la place sur les bords de l'Aisne, c'est-à-dire à une assez grande distance de Laffaux. Ce village, situé entre Soissons et Laon, se trouve bien sur un plateau que limitent au loin de sombres masses de forêts mais il n'y passe aucune rivière. Il faut admettre que Pierre-

---

(1) Aristide Marie : Gérard de Nerval. Paris. Hachette. 1914. Nous avons trouvé dans ce livre très documenté les principaux éléments de cette étude.

Charles Laurent s'est considérablement éloigné de chez lui pour voir se coucher le soleil dans les nuages du Beauvaisis et laisser son cheval s'égarer dans la forêt de Compiègne. N'y aurait-il pas plus de vraisemblance à imaginer la scène sur les bords de l'Ailette qui coule au nord de Laffaux ? Je pose là question sans prétendre la résoudre.

Il est probable qu'après le départ du fugitif sa famille continua à habiter Laffaux ou en tout cas la région Soissonnaise et à y faire souche. Pierre-Charles avait deux sœurs et un frère. D'autre part les Demon Sablon pouvaient être nombreux. Il y a encore aujourd'hui à Soissons une famille qui porte ce nom. Il n'est pas impossible qu'elle se rattache à ces Demon Sablon de Laffaux d'où était issu le grand-père de Gérard.

Pierre-Charles Laurent, après avoir quitté la ferme paternelle, cherche un refuge à Mortefontaine, vraisemblablement auprès d'Adrien Boucher qui n'est d'ailleurs aucunement son oncle mais tout au plus peut-être un vague parent, puis très vite il entre au service de Le Peletier de Mortefontaine qu'il suit à Paris. Ce n'est qu'après le décès d'Adrien Boucher qu'il revient à Mortefontaine en 1782 épouser la fille du défunt : Marguerite-Victoire Boucher qui sera la grand'mère de l'écrivain. Ce n'est donc pas en cultivant le champ du vieillard qu'il aurait mérité la main de la jeune fille, et la belle légende biblique s'évanouit.

On peut d'ailleurs le suivre au delà de son mariage. Revenu à Paris il ne tarde pas à quitter le service de Jean Le Peletier et s'établit fripier aux environs du Temple. Puis il devient linger et sans doute sa boutique située au 23 de la rue Coquillère connait-

elle de nombreux clients. Toujours est-il qu'il est en mesure de doter ses deux filles et, quand il meurt en 1834, son héritage en partie recueilli par son petit-fils Gérard vaut à ce dernier une trentaine de mille francs et un bref essai de l'opulence. Je ne sais si dans sa boutique parisienne l'honorable commerçant évoquait souvent le souvenir de sa lointaine équipée et du plateau de Laffaux d'où une trop vive réprimande l'avait chassé, mais son petit-fils l'entendit sans doute raconter l'histoire : il est probable qu'il la tenait de lui.

Les Boucher, cette autre branche de la famille maternelle du poète, sont eux-mêmes originaires d'Estrées-Saint-Denis, bourg situé au nord-ouest de la forêt de Compiègne, en province picarde. Dès 1707 un Andrien-François Boucher quitte Estrées-Saint-Denis pour venir apprendre et exercer à Ermenonville le métier de boucher auquel son nom sans doute n'était pas seul à le prédisposer. Un de ses fils Adrien-Joseph s'établit voiturier et cabaretier à Mortefontaine. C'est à sa porte que vient frapper, vraisemblablement vers 1772, Pierre-Charles Laurent ; c'est sa fille que doit épouser le fugitif, c'est son frère Antoine Boucher qui accueillera à Mortefontaine l'enfance de Gérard. Celui-ci le désigne dans *Sylvie* sous le nom d'ailleurs inexact « d'oncle de Montagny », il décrit sa maison où il a passé plusieurs années et évoque mainte fois son souvenir.

Ainsi les origines du poète, aussi loin qu'on peut les suivre, plongent profondément dans le sol de la Picardie et du Soissonnais. Ses ancêtres maternels en quittant les plateaux pour les vallées, Estrées Saint-Denis et Laffaux pour Mortefontaine, n'émigraient que relativement. Ils ne cessaient de se

mouvoir dans le cercle de cette plus vieille France dont Gérard de Nerval a si bien parlé.

Celui-ci aura toujours pour son grand-père Pierre-Charles Laurent et sa grand'mère Marguerite-Victoire Boucher des sentiments d'autant plus affectueux que sa mère est morte très jeune en Silésie et qu'il ne l'a jamais connue. Trois ans après la mort de sa grand'mère décédée en 1828 il lui consacre une odelette si touchante que je ne résiste pas au plaisir de la citer:

Voici trois ans qu'est morte ma grand'mère,
La bonne femme, et quand on l'enterra,
Parents, amis, tout le monde pleura
D'une douleur bien vraie et bien amère.

Moi seul j'errais dans la maison, surpris
Plus que chagrin, et comme j'étais proche
De son cercueil, quelqu'un me fit reproche
De voir cela sans larmes et sans cris.

Douleur bruyante est bien vite passée :
Depuis trois ans d'autres émotions,
Des biens, des maux, des révolutions
Ont dans les cœurs sa mémoire effacée ;

Moi seul j'y songe et la pleure souvent :
Depuis trois ans par le temps prenant force
Ainsi qu'un nom gravé dans une écorce
Son souvenir se creuse plus avant.

Il est remarquable qu'il n'ait jamais éprouvé de pareils sentiments pour sa famille paternelle celle des Labrunie originaire d'Agen: il n'en parle presque jamais et semble ne s'être rendu qu'une seule fois à Agen dans sa jeunesse.

Au contraire il est permis de supposer que le souvenir des Laurent et des Boucher guide un peu ses pas quand il revient vers Morlefontaine, Chaalis, Ermenonville, ou quand obéissant à des sollicitations plus lointaines il remonte vers le Nord jusqu'à Soissons.

Il faut avouer que les pays de l'Aisne l'ont moins bien inspiré que ceux de l'Oise où son enfance s'était écoulée, où sa sensibilité s'était éveillée. Il parle de Soissons dans un roman feuilleton composé en 1850 pour le *National* : *Les Faux Saulniers*, comprenant deux récits : *Angélique* et l'*Abbé de Bucquoy* dont le principal mérite est d'être une préparation de cette *Sylvie* qui est le joyau de son œuvre.

Les digressions abondent dans *Angélique*. Elles se rapportent presque toutes aux paysages du Valois. L'une d'elles raconte un voyage de Gérard dans notre ville. La voici :

J'ai continué ma route vers Soissons à travers la forêt de Villers-Cotterets entièrement dépouillée de feuilles mais reverdie çà et là par des plantations de pins qui occupent aujourd'hui les vastes espaces des coupes sombres pratiquées naguère. Le soir j'arrivai à Soissons, la vieille Augusta Suessonium où se décida le sort de la nation française au sixième siècle.

Suit l'histoire, à vrai dire peu nouvelle, du vase de Soissons, et l'auteur poursuit :

Soissons, ville forte de seconde classe, renferme de curieuses antiquités. La cathédrale a sa haute tour d'où l'on découvre sept lieues de pays ; un beau tableau de Rubens derrière son maître-autel. L'ancienne cathédrale est beaucoup plus curieuse avec ses clochers festonnés et découpés en guipure. Il n'en reste que la façade et les tours, malheureusement. Il y a encore une autre église qu'on restaure avec cette belle pierre et ce béton romain qui font l'orgueuil de la contrée. Je me suis entretenu là avec les tailleurs de pierre qui déjeunaient autour d'un feu de bruyère et qui m'ont paru très forts sur l'histoire de l'art. Ils regrettaient comme moi qu'on ne restaurât point l'ancienne cathédrale Saint-Jean des Vignes plutôt que l'église lourde où on les occupait. Mais cette dernière est, dit-on, plus logeable. Dans nos époques de foi restreinte on n'attire plus les fidèles qu'avec l'élégance et le confort.

Les compagnons m'ont indiqué comme chose à voir Saint-Médard situé à une portée de fusil de la ville, au delà du pont et de la gare de l'Aisne. Les constructions les plus modernes forment l'établissement des sourds muets. Une surprise m'attendait là. C'était d'abord la tour en partie

démolie où Abailard fut prisonnier quelque temps. On montre encore sur les murs des inscriptions latines de sa main ; puis de vastes caveaux déblayés depuis peu où l'on a retrouvé la tombe de Louis le Débonnaire formée d'une vaste cuve de pierre qui m'a rappelé les tombeaux égyptiens.

Près des caveaux composés de cellules souterraines avec des niches çà et là comme dans les tombeaux romains on voit la prison même où cet empereur fut retenu par ses enfants, l'enfoncement où il dormait sur une natte et autres détails parfaitement conservés parce que la terre calcaire et les débris de pierres fossiles qui remplissaient ces souterrains les ont préservés de toute humidité. On n'a eu qu'à déblayer et ce travail dure encore amenant chaque jour de nouvelles découvertes. C'est un Pompéï carlovingien.

En sortant de Saint-Médard je me suis un peu égaré sur les bords de l'Aisne qui coule entre les oseraies rougeâtres et les peupliers dépouillés de feuilles. Il faisait beau, les gazons étaient verts et au bout de deux kilomètres je me suis trouvé dans un village nommé Cuffy où l'on découvrait parfaitement les tours dentelées de la ville et ses toits flamands bordés d'escaliers de pierre.

On se rafraîchit dans ce village avec un petit vin blanc mousseux qui ressemble beaucoup à la tisane de Champagne. En effet le terrain est presque le même qu'à Epernay. C'est un filon de la Champagne voisine qui sur ce coteau exposé au midi produit des vins rouges et blancs qui ont encore assez de feu. Toutes les maisons sont bâties en pierres meulières trouées comme des éponges par les vrilles et les limaçons marins. L'église est vieille mais rustique. Une verrerie est établie sur la hauteur.

..... Je parlerais bien encore de la grande foire qui avait lieu en ce moment-là dans la ville ; du théâtre où l'on jouait *Lucrèce Borgia*, des mœurs locales assez bien conservées dans ce pays situé hors du mouvement des chemins de fer.

Gérard termine en déclarant avoir pris la diligence de Soissons à Reims qui le conduisit à Braine.

Ce témoignage, où s'atteste le goût de naturel et de simplicité qu'eut toujours son auteur, nous met sous les yeux une image de Soissons en 1850, alors que la ville n'est pas encore touchée par les chemins de fer, que les diligences existent toujours, que la vigne est plus répandue dans les environs. L'Eglise qu'on restaure en ce temps est, je pense, Saint-Pierre du Parvis et il nous plaît de constater l'admiration de notre voyageur pour Saint-Jean des Vignes qu'il appelle inexactement l'ancienne cathédrale.

Mais surtout ces quelques lignes nous permettent d'imaginer l'auteur de *Sylvie* promenant sur nos maisons et nos monuments ces yeux « lointains comme des étoiles » dont parle Paul de Saint-Victor. Elles rapprochent de nous ce doux vagabond; elles ajoutent à notre passé son ombre discrète et pensive.

En visitant Soissons Gérard de Nerval ne peut manquer d'évoquer les souvenirs familiaux qui l'y rattachent. Nous l'en voyons occupé dans une lettre non datée qu'il adresse à son ami Arsène Houssaye sans doute avant le voyage qu'il raconte dans *Angélique* ou avant un autre analogue :

> Je retourne dans le Valois, dit-il, pour continuer l'*Abbé de Bucquoy* et revoir Soissons et Laon d'où nous sommes originaires tous deux, moi du côté de ma mère. Je crois fermement que cela explique les relations et les sympathies.

Cette lettre a le double intérêt de nous montrer que Gérard dans sa pensée ne sépare pas Soissons et Laon de ce Valois qu'il a tant aimé, et que plusieurs de ses amis les plus intimes sont originaires de l'Aisne. Citons parmi ces derniers Arsène Houssaye né à Bruyères près de Laon en 1815 et Alexandre Dumas, né à Villers-Cotterêts en 1813. Ce n'est pas sortir de notre sujet que de raconter brièvement leurs relations avec lui.

Arsène Houssage est un ami ancien, rencontré aux beaux jours, vers 1835. Avec lui et Camille Rogier, un artiste, Gérard fait un moment vie commune dans un appartement resté célèbre de la rue du Doyenné. C'est l'âge vite passé des brillantes folies et des tapageuses excentricités. Malheureusement, au bout de dix-huit mois, quelqu'un vient qui trouble la fête, et ce n'est ni la statue du Commandeur ni le

spectre de Banco; mais tout simplement le propriétaire qui, habitant la maison et désirant enfin dormir, donne congé à cette trop bruyante jeunesse. Houssaye n'en reste pas moins jusqu'au bout très dévoué au charmant bohême qu'il lui fut donné de connaître si intimement. Il a de désir de l'obliger et il en a bientôt le pouvoir, étant devenu par le choix du Prince Président directeur de la Comédie Française. Il le charge d'adapter pour son théâtre le drame de Kotzebue : *Misanthropie et Repentir* qui ne sera joué d'ailleurs qu'en 1855,, c'est à dire après la mort de Gérard. Celui-ci a plus souvent recours pour d'autres que pour lui-même à l'influence du Directeur. Il lui dédie en 1853 ses *Petits Châteaux de Bohême* où il évoque avec une aimable fantaisie les joies du passé. Quand en 1855, par un livide matin de janvier, il est trouvé pendu dans une impasse du vieux Paris, la rue de la Vieille-Lanterne, l'administration du Théâtre Français, sur l'initiative de Houssaye, se charge des obsèques. C'est encore Houssaye qui veille sur la tombe au Père Lachaise, et fait poser sur la pierre tumulaire une fine colonne en marbre blanc supportant une urne voilée. Ajoutons que les *Confessions* de l'ancien directeur de la Comédie Française renferment sur son ami beaucoup de renseignements mais doivent être contrôlées de très près, la fantaisie s'y mêlant dans une large mesure.

Quant à Dumas, Gérard fait vraisemblablement sa connaissance dans les milieux romantiques que fréquente sa jeunesse, particulièrement dans l'atelier du sculpteur Jehan Du Seigneur. L'auteur d'*Antony* à la figure alors maigre, à la chevelure noire et crépue, sorte de Maure de Venise somptueux et sensuel selon l'expression de M. Aristide Marie, y forme

un parfait contraste avec le jeune traducteur de *Faust* dont le front lumineux s'encadre de boucles blondes. Mais les mêmes ferveurs littéraires les assemblent et aussi sans aucun doute les communs souvenirs du Valois. Toujours est-il qu'en 1836 ils s'entendent pour une collaboration dramatique. Chacun doit signer alternativement la pièce qui résultera de leur double effort, pour la classer plus commodément dans ses œuvres. De leur commun travail résulte d'abord l'opéra comique de *Piquillo* dont le livret est signé par Dumas et qui est joué en 1837 .L'année suivante en 1838 les deux amis se donnent rendez-vous en Allemagne et séjournent un mois à Francfort. Ils en reviennent avec deux pièces: l'*Alchimiste* que signe Dumas, et Les *Burkart* que signe Gérard. Là s'arrête la collaboration, mais l'amitié lui survit. C'est à Dumas que Gérard dédie en 1853 *Les Filles du Feu* qui contiennent ses meilleures pages. Le journal *le Mousquetaire* que dirige le célèbre romancier reste ouvert au poète et publie les vers mystérieux composés pendant sa folie.

Ainsi Gérard de Nerval marche dans la vie entre deux compatriotes. Est-ce le hasard qui les lui avait donnés pour compagnons ? Il ne le pensait pas, car nul plus que lui n'a cru à la vertu de la terre et au culte des morts et ce n'est pas sans raison, que Maurice Barrès a salué en lui un précurseur. Dans sa vénération il associait les pays de l'Aisne à ceux de l'Oise. Il aimait ces deux belles rivières « si calmes et si paisibles en été » remarque-t-il. Et peut-être la pensée de ses aïeux de Laffaux se mêlait-elle à celle de ses ancêtres plus proches de Mortefontaine quand

il écrivait dans *Angélique* : « Quoiqu'on en puisse dire philosophiquement, nous tenons au sol par bien des liens... Le plus pauvre garde quelque part un souvenir sacré qui lui rappelle ceux qui l'ont aimé. »

Maximilien BUFFENOIR.

SILLERY

Evêque de Soissons

Brulart de Sillery (Fabio) naquit le 25 octobre 1655 au château de Pressigny (1). Il fut tenu sur les fonts du baptême par le cardinal Piccolomini, alors nonce en France, qui lui donna le prénom du pape Alexandre VII Fabio Chigi (2).

Notre futur évêque appartenait à une famille de noblesse assez récente, mais qui avait fait une rapide fortune.

M. Pol Gosset, qui connait si bien toutes les familles champenoises, nous apprend dans ses Notes généalogiques extraites des registres paroissiaux du canton de Verzy (p. 24) que les Sillery appartenaient à la

---

(1) Pressigny-le-Grand, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loches (Indre-et-Loire). On y trouve une église des XII^e^, XIV^e^ et XVI^e^ siècles, avec une chapelle seigneuriale contenant de curieuses peintures du temps de Henri III. On y remarque aussi les débris de deux châteaux dont le plus récent, construit par le marquis de Villars, date du XVII^e^ siècle. C'est sans doute dans ce dernier château que naquit notre évêque, mais par suite de quelles circonstances s'y trouvait-elle nous l'ignorons.

(2) Dans l'Eloge funèbre présenté à l'Académie française en 1715 par l'Académie de Soissons on lit : « On peut dire qu'il fut ainsi que Samuel consacré aux autels par le Grand Prêtre dès sa première entrée dans le lieu saint et que son baptême fut véritablement le commencement du sacerdoce dont il reçut ensuite la plénitude et dont il remplit si dignement le ministère. »

noblesse de Bourgogne ; leurs armes étaient : De gueules à la bande d'or chargée d'une traînée de cinq barillets de poudre de sable.

Ils avaient acquis la châtellenie de Sillery (1) qui fut érigée en marquisat, en faveur de Pierre Brûlart, en mai 1631 (2).

Si nous en croyons au contraire M. Jean de Boislisle la famille des Sillery était rémoise, anoblie au XV^e^ siècle dans les charges municipales.

Quoiqu'il en soit, le premier de la famille qui marqua dans l'histoire fut l'arrière grand-père de Fabio.

Nicolas Brûlart de Sillery, né à Sillery en 1544, conseiller au parlement en 1573, puis maître des requêtes, fut ambassadeur en Suisse de 1587 à 1596, puis de septembre 1601 à mars 1602. Créé garde des sceaux en 1604, il devint chancelier sous Henri IV et eut ensuite la confiance de Louis XIII. Il fut cependant disgracié le 1^er^ mai 1616, mais il revint aux affaires de jour même du meurtre du maréchal d'Ancre (24 avril 1617) et conserva encore les sceaux pendant sept ans.

Richelieu, qui contribua à sa disgrâce, écrit dans ses Mémoires (3) : « Cette année (1624) commença par la chute du Chancelier, grand colosse de faveur, qui s'était maintenu dix-neuf ans durant, sous le règne de deux rois, sans recevoir aucune atteinte qu'une seule fois, en un orage si grand qu'aucun des ministres ne se put garantir du naufrage. »

---

(1) Nous ne devons pas oublier que le regretté Mgr Péchenard a écrit une savante histoire de la commune de Sillery, dont il fut le curé.

(2) M. Pol Gosset nous apprend aussi que de nombreux portraits de la famille qui se trouvaient au château de Sillery furent détruits en 1793.

(3) T. IV, p. 1 (édit. de la Soc. de l'Histoire de France).

Les sceaux furent en effet redemandés le 1er janvier à Sillery. Celui-ci avait voulu exercer seul toute l'autorité, ce qui suscita naturellement beaucoup de jalousie, mais sa chute semble surtout due à ses malversations fort connues.

Suivant Richelieu (1), le chancelier n'avait eu de ses parents que mille livres de rente, et sa femme Claude Prudhomme que vingt-cinq mille écus de dot ; il quitta le pouvoir « avec soixante mille écus de rente, quantité de pierreries et deux cent mille livres qui courent à l'intérêt à l'Epargne. »

Il ne jouit d'ailleurs plus longtemps de toutes ces richesses, car il mourut à Sillery le 10 octobre suivant.

Son fils Pierre Brûlart, vicomte de Puyzieulx, marquis de Sillery, secrétaire d'Etat des affaires étrangères le suivit dans sa chute ; lui aussi n'avait pas les mains très nettes.

Marié tout d'abord à Madeleine de Neufville-Villeroi, morte en novembre 1613, il épousa en deuxièmes noces Charlotte d'Estampes-Valençay, veuve du marquis de Maussy. C'était une étrange femme à laquelle Tallemant des Réaux (2) a consacré une curieuse historiette.

Grande amie d'Anne d'Autriche, de Mme de Scudery et de Bussy-Rabutin et, malgré la disgrâce de son mari, elle sut se maintenir à la cour. « Le Roi et Monsieur, dans leur enfance, écrit St-Simon, ne bougeaient de chez elle ; dans leur jeunesse ils continuèrent à y aller ,et, tant qu'elle a été au monde, le roi l'a toujours singulièrement distinguée et considérée. »

---

(1) T. 1, p. 16.
(2) T. 1, p. 468 (3e édition 1854).

Charlotte d'Estampes ne mourut qu'en 1677, à 80 ans (1), elle était veuve depuis de longues années, car son époux relégué à Sillery y décéda vers 1646.

Leur fils, Louis-Roger Brûlart, marquis de Sillery, vicomte de Puysieulx (2), mestre de camp d'infanterie, ne semble avoir joué qu'un rôle effacé, quoique il se fût allié à une illustre famille. Il épousa par contrat du 27 mai 1638 Marie-Catherine de La Rochefoucauld, née le 16 février 1622, fille de François, duc de La Rochefoucauld, et de Gabrielle du Plessis-Liancourt. Elle était sœur de l'auteur des Maximes.

Saint-Simon, qui n'aimait ni les Sillery, ni les La Rochefoucauld, nous donne de cette union une description légèrement satirique.

« Les ducs de La Rochefoucauld, écrit-il, (3) s'étaient accoutumés depuis longtemps à ne vouloir chez eux qu'un successeur pour recueillir tous les biens et toute la fortune du père, à ne marier ni filles, ni cadets... De six filles (4) qu'il eut... la troisième, plus coriace que les autres, voulut absolument un mari. On ne lui voulait rien donner. Mme de Puysieulx, qui a depuis été en faveur auprès de la reine-mère, pendant sa régence, languissait dans la disgrâce et l'exil (5) où était mort le chancelier, son beau-père, et qui avait fait perdre à son mari la charge de secrétaire et sa fortune. Elle était Valencay

---

(1) Il existe au Louvre un crayon attribué à Dumoustier et représentant Charlotte d'Estampes en 1634.

(2) Né le 26 janvier 1619, il avait été tenu sur les fonts baptismaux le 3 février par Louis XIII et le comte de Soissons.

(3) Edit. Boislisle, t. XXIII, p. 227, 228.

(4) En réalité sept, l'une mourait à 24 ans et cinq autres furent religieuses.

(5) Cela ne concorde pas avec ce que dit Saint Simon dans un autre passage, v. plus haut.

(1), glorieuse à l'excès, et faite, comme on le vit depuis, pour le monde et pour l'intrigue. L'alliance l'éblouit avec raison, elle tint lieu de dot. Cette raison courba l'orgueil des La Rochefoucauld ; le duc donna sa fille à Sillery. Tous deux sont morts longues années depuis à Liancourt, ruinés (2), et Mme de Sillery qui n'avait rien eu, y a passé la plupart de sa vie, défrayée, pour se servir d'un terme honnête, par son mari et son neveu. »

Ils moururent, en effet, tous deux à Liancourt, lui le 19 mars 1694, elle le 7 mars 1698.

Ils eurent quatre filles et sept fils, dont Fabio était le sixième.

Les quatre filles se marièrent, l'une épousa le marquis de Cavaglia et mourut à Turin le 31 janvier 1708 ; les trois autres furent la marquise de Bois-février (morte en 1710), la comtesse de Montferrand (décédée en 1717) et la marquise de Thibergeau (3).

Tous ces Sillery, hommes et femmes, étaiet admis des lettrés et on disait l'esprit « à la Sillery », comme l'esprit des Mortemart (4).

Consacrons maintenant quelques lignes à chacun des frères de Fabio :

1° L'aîné, Roger, baptisé le 1er avril 1640, dit le marquis de Puysieulx, fit une assez brillante carrière surtout militaire. Capitaine au régiment de Turenne,

(1) Elle était sœur de Léonar d'Estampes Valençay, archevêque de Reims de 1643 à 1651.

(2) Sourches, Mémoires, t. III, p. 371, dit qu'ils avaient été immensément riches, mais qu'ils avaient tout mangé.

(3) Gabrielle-Françoise épousa, le 23 mai 1675, Louis de Thibergeau, chevalier de la Motte-au-Maine. Il mourut le 27 juin 1732. La Fontaine lui dédia la fable XIII, livre VIII (tome II, p. 273). En allant rejoindre son frère à Soleure, elle découvrit le Génie comique de Néricault Destouches.

(4) Jean de Boislisle. Les Suisses et le marquis de Puysieulx.

Infanterie, plusieurs fois blessé (1), lieutenant-colonel en 1665, brigadier en 1672, colonel lieutenant du régiment de Turenne après la mort du maréchal, devint maréchal de camp le 25 février 1676, mais vit sa carrière entravée par l'inimitié de Louvois qui prétendait que le marquis de Sillery, son père, fomentait dans les conseils de guerre « une liaison étroite de Monsieur le Prince et de M. de Turenne (2). »

Il ne fut promu lieutenant général que le 3 janvier 1696.

Il avait eu le gouvernement d'Huningue en 1619; il y vivait retiré, lorsqu'en décembre 1697, il fut nommé ambassadeur de France en Suisse (3).

Ce fut au cours de cette ambassade qu'il eut la douleur de perdre son fils unique, jeune colonel d'infanterie, tué à la bataille d'Almonza (25 avril 1707).

Il demanda peu de temps après à être relevé de son poste et rentra en France en juin 1708.

Il avait été nommé chevalier des Ordres du Roi en 1704.

Il mourut le 28 mars 1719 des suites d'une indigestion, au dire de St-Simon, qui nous apprend qu'il aimait fort les plaisirs de la table et fait d'ailleurs grand éloge du défunt.

Le marquis de Puysieulx ne laissait que des filles.

Viennent ensuite :

---

(1) Notons que trois des frères de Roger furent tués à l'ennemi et qu'un autre, Carloman, fut dangereusement blessé à Nerwinde.

(2) Mémoires de Gourville.

(3) Il dut en grande partie cette nomination à son cousin germain, le duc de La Rochefoucauld, grand favori du Roi, grand maître de la garde-robe et grand veneur. M. Jean de Boislisle a fait de cette ambassade un intéressant récit auquel nous avons déjà eu recours.

2° Louis, chevalier de Malte, tué en Portugal, le 17 juillet 1664, à 22 ans; il servait sous les ordres du maréchal de Schomberg.

3° François, abbé de St-Basle en Champagne, mort en 1666, d'après le Gallia Christiana, rectifiant l'erreur des auteurs qui donnent la date de 1668.

4° Charles-Henri, seigneur de Briançon, enseigne de la colonelle au régiment de Turenne, tué à l'âge de 13 ans et demi à la bataille de St-Gothard, le 1er août 1664, en défendant son drapeau.

5° Achille, chevalier de Malte, aide de camp du maréchal de Turenne, capitaine d'infanterie dans son régiment, mourut à Landau, le 3 juillet 1674, des blessures qu'il avait reçues au combat de Sinzheim. Il était âgé de 19 ans et 10 mois.

6° Fabio.

7° Carloman-Philogène, dit le comte de Sillery, d'abord capitaine de vaisseau, puis colonel du régiment d'infanterie du prince de Conti dont il était le premier écuyer. Très attaché à son maître, il le suivit dans son voyage en Hongrie, après avoir épousé une demoiselle Bigot, fort riche et de beaucoup d'esprit avec laquelle il vivait depuis longtemps (1).

Il partagea la disgrâce de son maître (2) et perdit son régiment.

Le prince de Conti étant mort, le 9 novembre 1685, son frère, le second prince de Conti, donna à Sillery la charge de premier écuyer, et Souches (3), en annonçant cette nouvelle, ajoute : « M. le Prince de

---

(1) Saint Simon, t. IV, p. 195.

(2) Celui-ci et ses compagnons avaient encouru la colère du Roi pour des lettres qu'ils avaient écrites au cours de leur voyage et qui avaient été saisies.

(3) Mémoires, t. I, p. 426, 427.

Conti aurait peut-être mieux fait de ne pas lui donner un grand emploi dans sa maison, parce qu'il n'était guère agréable au Roi. »

Carloman fut d'ilfleurs le seul des frères de Fabio qui fit souche. Son fils, Louis-Philogène, devint en 1747 secrétaire d'Etat des affaires étrangères.

Si nous avons cru devoir nous arrêter un peu longuement sur la famille de Sillery, c'est parce que la situation qu'elle occupait dut, il nous semble, influer sur la carrière de notre évêque.

Or, il faut le constater, depuis la chute du Chancelier, les Sillery, malgré leurs belles alliances, étaient presque en disgrâce. Le père et la mère de Fabio avaient dû vivre loin de la cour, et ce n'était pas une bonne note auprès de Louis XIV. L'aîné de ses frères avait encouru l'inimitié de Louvois et le dernier était fort mal vu du Roi.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'évêque de Soissons, malgré ses réels tallents, sa souplesse, son esprit, n'arriva pas aux hautes dignités auxquelles il aspira et dont il était digne.

Revenons maintenant à Fabio.

Pour le récit de ses premières années, nous aurons recours à lui-même.

On trouve, en effet, à la Bibliothèque Nationale un manuscrit (p. 8177) tout entier consacré à Sillery ; il contient un grand nombre de ses œuvres littéraires, et aussi deux documents importants : un récit de la main de notre évêque, du rôle qu'il joua à la célèbre assemblée du clergé de 1713 et aussi une autobiographie malheureusement trop tôt interrompue.

C'est ce fragment que nous voudrions reproduire en entier. Il nous permet d'entrer dans l'intimité de

notre évêque, d'avoir une assez juste idée de ses sentiments, du jour sous lequel il envisageait sa vie. Il nous ouvre aussi des horizons assez curieux sur le genre d'existence que menait un jeune homme d'une famille noble et riche et se destinant à l'Eglise.

« Je (1) veux laisser à ma famille une espèce d'histoire des évènements les plus remarquables de ma vie, afin qu'elle connaisse que, si je ne suis pas arrivé aux hautes dignités (2), ainsi que le public s'y était toujours attendu, il ne faut m'en imputer la faute. Elle apprendra aussi par là que, bien qu'il convienne à un homme de ne point négliger sa fortune, on lui doit néanmoins toujours préférer dans le cours de sa vie et sa conscience et son honneur.

« Je naquis au Château de Grand Présigny en Touraine, le 25 octobre l'an 1655; c'est le jour auquel l'Eglise célèbre la feste des Martyrs St-Crespin et St-Crespinien, qui apportèrent à Soissons les lumières de la foy, et l'église paroissiale du Grand Présigny est dédiée aux martyrs St-Gervais et St-Protais auxquels l'Eglise Cathédrale de Soissons est pareillement dédiée. La singularité de ce petit évènement est telle que, lorsque je fus nommé à l'Evesché de Soissons en 1689, je fis ma première entrée dans cette ville-là en qualité d'évesque, le jour de St-Crespin et de St-Crespinien, et cela par pur hazard et sans que j'y eusse nullement pensé. Enfin, ayant fait unir par le Roi l'abbaye de Valsery à l'évesché de Soissons, il est encore arrivé que c'est le jour de St-Crespin et de St-Crespinien que j'ai signé avec les

---

(1) Bibliothèque nationale. Ms fr., 8177.

(2) Probablement allusion à l'archevêché de Reims auquel il avait aspiré.

religieux de cette abbaye le pacte et partage qui unissent à perpétuité à l'éveschè de Soissons la manse abbatiale de la mesme abbaye. Dieu veuille que le peu de bien que j'ai pu faire dans le gouvernement de l'église de Soissons justifie cette espèce de vocation et qu'elle soit comme les arrhes de mon salut éternel.

« A l'âge d'environ onze à douze ans (1), je fus pourvu de l'abbaye de St-Baasle, diocèse de Reims, (2) et deux ou trois années après, je le fus encore de l'abbaye de St-Michel de Tonnerre, diocèse de Langres (3). La première vacqua par la mort d'un de mes frères et ce fut M. de Turenne qui la demanda au Roy, lorsque Sa Majesté faisait le siège de Sillery en 1667 (4). Le marquis de Puysieulx, mon frère aisné, montait ce jour-là la tranchée en qualité de lieutenant-colonel du régiment de Turenne. Ce régiment était la bonne école de ce temps-là pour la guerre. M. de Turenne dit au Roy que le marquis de Puysieulx, qui était à la tranchée, venait de recevoir la nouvelle de la mort d'un de ses frères et que, par cette mort, il vacquait une telle abbaye, mais qu'il ne pouvait pas quitter la tranchée pour la venir demander à Sa Majesté et qu'il s'était chargé de cette commission. Le Roy l'accorda sur le champ. Ce n'était point encore la mode en ce temps-là de passer par les mains d'un confesseur pour obtenir des

---

(1) En 1667.

(2) Commune de Verzy (Marne) fondée en 664. Cete abbaye eut successivement à sa tête quatre membres de la famille de Sillery (Gallia Christiana t. IX, p. 196) : Nicolas-François, promu en 1644, abdique, en 1655, en faveur de son neveu, Louis (frère de Fabio), qui, en 1663 cède son abbaye à son frère François. Celui-ci mourut en 1666 (ou 1667), avant d'avoir obtenu ses bulles.

(3) En 1670 d'après le Gallia Christiana, t. IV, p. 713.

(4) Août 1667.

bénéfices (1). Une demie heure après que le Roy eût accordé cette abbaye, le marquis de Louvois vint trouver le Roy pour la lui demander, parce qu'elle était voisine de la terre de Louvois, aussi bien qu'elle l'était de celle de Sillery et, sans doute, il l'aurait obtenue, s'il était arrivé un moment plus tôt, mais le Roy lui dit qu'il venait de la donner au marquis de Puysieulx, qui la lui avait fait demander par M. de Turenne. Ce fut Mme de Puysieulx, ma grand'mère, qui obtint du Roy pour moy l'abbaye de St-Michel de Tonnerre.

« Je me suis donc trouvé assez de biens, dès ma première jeunesse, pour m'entretenir honnêtement, de sorte que, lorsqu'à l'âge de seize ans, je fus mis en philosophie (2), on me donna un carrosse et tout un équipage, ce qui me procura de bonne heure une espèce de distinction entre tous les jeunes gens de qualité de même profession que moi. Mes principaux camarades d'étude, depuis ma philosophie jusqu'au doctorat, ont été l'abbé de Beuvron, frère du maréchal d'Harcourt, l'abbé de Villars, frère du maréchal de Villars, l'abbé du Luc, depuis évêque de Marseille, et enfin archevêque d'Aix, l'abbé de Bezons, frère du maréchall de Bezons et évêque d'Aire, depuis archevêque de Bordeaux, l'abbé de Janson, neveu du cardinal de Janson, l'abbé de Nesmond, depuis évêque de Montauban, et aujourd'hui archevêque d'Albi, l'abbé de Mailly, qui a été archevêque d'Arles et est actuellement archevêque de Reims (3), l'abbé de Gesvres, archevêque de Bourges et nommé au cardinalat par le Roy de Pologne, Stanislas, et

---

(1) Réflexion à noter.

(2) Au collège de la Marche.

(3) Depuis juillet 1710, ce fragment est donc postérieur à cette date.

plusieurs autres dont il serait trop long de faire l'énumération, car alors tout était plein de jeunes gens de qualité qui étudiaient et embrassaient le parti de l'Eglise. Les longues guerres depuis les ont détournés, et deux autres causes encore y ont contribué : l'une, la règle que l'on s'est faite à la Cour de ne donner point d'abbaye aux jeunes gens qu'ils n'aient dix-huit ans accomplis, au lieu qu'auparavant on les donnait à tout âge ; et l'autre, de les avoir assujettis à entrer dans des séminaires, ce qui ne se pratiquait point auparavant. Il est certain que si l'on ne pourvoit à ces deux points, à la longue les personnes de naissance ne prendront plus le parti de l'Eglise, et l'on voit assez les maux qui s'en suivront.

« Quand je naquis au Grand Présigny, on se contenta seulement de m'ondoyer, et on réserva à suppléer les cérémonies du baptême à un voyage que l'on devait faire à Paris quelque temps après. Monseigneur Piccolomini était alors nonce en France, il fut depuis cardinal. Il était parent de ma mère, Marie-Catherine de La Rochefoucauld par le côté des princes de la Miranda. On voulut qu'il me tînt sur les fonts de baptême, et on lui joignit pour marraine la marquise de Valençay, cousine germaine, par son mari, de mon père, Louis Brûlart, marquis de Sillery, et sœur du duc de Luxembourg, si célèbre par ses grandes actions de guerre; j'avais deux ans et demi lorsque se fit ce voyage de Paris. Le nonce Piccolomini, après la cérémonie qui fut faite dans la paroisse de St-Sulpice, proposa fort sérieusement à mon père et à ma mère de m'emmener à Rome à la fin de sa nonciature, qui arriva à quelques années de là, après qu'il eût été fait cardinal, et de me faire

élever à la suite de la cour Romaine. On ne jugea pas à propos de faire la dépense nécessaire pour m'entretenir dans un pays si éloigné. Il est pourtant certain que, si l'on avait pris ce parti, et que si, depuis, on m'avait fait pourvoir des mêmes abbayes dont j'ai parlé tout à l'heure, je serais infailliblement parvenu à Rome à une grande fortune, et j'aurais été regardé presque comme un naturel du pays.

« Je dois mettre au rang des plus grands malheurs de ma vie la perte que je fis à la guerre de trois de mes frères, l'un tué en Portugal, à l'âge de 22 ans, en l'année 1664, dans un malheureux petit combat d'infanterie, l'autre tué en Hongrie à la bataille de St-Gothard contre les Turcs, dans la même année, et l'autre tué à la bataille de Sintzeim en Allemagne, l'année 1674. C'étaient trois jeunes gens de la plus grande espérance, pleins d'esprit, de courage, faits à peindre, admirablement beaux de visage et de la plus belle taille du monde. Le premier avait un esprit de premier ordre, capable des plus grandes vues et montrait de grands talents pour la guerre ; sa conversation était fine, spirituelle et toute charmante; on ne s'ennuyait point partout où il était, il réveillait et égayait toutes les compagnies, pourvu qu'elles lui plussent et qu'il se trouvât de l'esprit comme il en avait ; du reste, il était fier et haut, en sorte qu'il se faisait faire comme une espèce de cour par les jeunes gens de la plus haute qualité. Le second fut tué à l'âge de quatorze ans, si bien que l'on ne peut dire comment il aurait été, mais il montrait tant de gentillesse à cet âge qu'il faisait des délices de quiconque le voyait. Il y a donc lieu de conclure qu'il serait devenu aussi un personnage. Pour le troisième, il fut si regretté du Vicomte de Turenne et de tous les honnê-

les gens de son armée que cela seul fait son éloge ; c'eût été un homme certainement qui aurait été à tout. Je le connaissais plus que les autres, parce que nous étions qu'à un an de différence d'âge ; il était mon aîné et n'avait que vingt ans lorsqu'il fut tué. En quelque temps que ces hommes-là eussent vécu, ils auraient fait une grande fortune à la guerre et auraient été des généraux d'armée sans doute de premier ordre, à en juger par la qualité de leur esprit qui était plein de sens, de pénétration et de lumières, et tout cela dans le degré le plus parfait. Mais, à examiner les temps qui ont suivi, où la France s'est vue totalement privée et de ses généraux d'armée et de ministres, ces hommes-là auraient laissé bien loin derrière eux tous ces généraux incapables que nous avons vus à la tête de nos armées et auraient fait, par conséquent, mais à bien meilleur titre, les grandes et brillantes fortunes qu'ils ont faites ; ils seraient aujourd'hui ducs et pairs, maréchaux de France et tout le reste qui aurait suivi. Ils auraient sauvé l'Etat par la bonté de leurs conseils, aussi bien que par celle de leurs actions à la guerre, (1) et la conjecture n'est pas vaine, quand j'assurerai que, si j'avais eu ce secours dans ma famille, il y aurait eu plus de vingt ans que j'aurais eu en ma personne la dignité de cardinal.

« La mort de M. de Turenne, arrivée en 1675, a été encore un de nos malheurs. Ce grand homme n'avait point de meilleur ami au monde que le marquis de

---

(1) L'admiration de Sillery pour ses frères est vraiment touchante, mais n'exagère-t-il pas et, quand Saint Simon, dans un cruel portrait sur lequel nous aurons à revenir, écrit en parlant de notre évêque : « Il joignait à tout cela l'arrogance et ce rang des La Rochefoucauld, dont était sa mère, et la fatuité des fils de ministres », peut-être le noble duc n'est-il pas trop médisant. Dans un autre endroit Fabio fait remonter la noblesse de sa famille à 1150.

Sillery, mon père, il lui confiait tous ses secrets, ils étaient toujours ensemble et ils n'admettaient qu'avec peine un tiers dans leurs conversations. M. de Turenne aimait fidèlement ses amis et il était toujours occupé des moyens de leur faire du bien. Son dessein, quand il fut tué, était de pousser mon père aux plus hautes dignités et, en partant pour cette malheureuse campagne de 1675, il dit au Roy, en propres termes, lorsqu'il prit congé de lui, qu'il n'avait qu'un seul homme à lui recommander, qui était le marquis de Sillery, et qu'il suppliait Sa Majesté de vouloir bien lui faire des grâces telles qu'il pourrait lui demander dans les occasions. Le Roy le lui promit, mais, M. de Turenne mort, il ne s'en souvint plus, quoique d'ailleurs mon père fût l'homme du monde dont l'entretien lui plaisait davantage.

« A l'âge de vingt et un ans (1) je soutins ma thèse de tentative et je la dédiai au Roy. A peu près dans le même temps, mon père souhaita que je changeasse l'abbaye de St-Michel de Tonnerre contre celle de Notre-Dame de la Plesse, diocèse du Mans. Cette dernière était possédée par l'abbé de Sillery, frère de mon père, et il la tenait de son oncle, le marquis d'Estampes, archevêque de Reims. Ce fut donc avec mon oncle que l'échange se fit (2). J'entrai ensuite en licence et, six mois après, ma licence faite, je pris le bonnet de docteur (3).

« Dans l'intervalle des trois années qui s'écoulèrent

---

(1) Du collège de la Marche il était passé à la Sorbonne.

(2) en 1675. Cette abbaye Notre-Dame avait d'abord appartenu à Léonar d'Estampes de Valençay qui la céda à son neveu François-Nicolas Brulart de Sillery, qui fut ainsi abbé de Saint-Basle de Jard, de Saint-Michel de Tonnerre.

(3) De la Faculté de théologie en 1681.

depuis ma thèse de tentative jusqu'à ma licence, j'appris la lange hébraïque, et je me remis dans une plus parfaite intelligense de la grecque. Le savant docteur de Launay, si célèbre par ses ouvrages, me venait voir fort souvent, et je dois dire que, pour le dogme théologique, aussi bien que pour tout ce qu'on appelle la théologie positive, j'ai beaucoup appris de ce grand homme. »

Ici s'arrête malheureusement ce curieux fragment (1) en tout cas, et nous n'avons plus guère à nous arrêter sur les premières années, sur les débuts de Sillery. Disons seulement qu'il devint chanoine de la cathédrale de Paris, doyen du chapitre de la cathédrale de Reims.

En 1685, il fut député du second ordre à l'assemblée du Clergé.

Il passait bientôt à un rang plus élevé dans la hiérarchie ecclésiastique.

Il avait été nommé évêque d'Avranches, le 10 juin 1689 (2), mais ce poste lui plaisait peu et il put, dès le mois d'octobre permuter avec le savant Pierre Daniel Huet, qui avait été nommé par le Roi évêque de Soissons, le 17 novembre 1685, mais n'avait pas encore reçu sès bulles (3).

St-Simon, toujours malveillant pour Sillery, s'ex-

---

(1) On trouve dans le même manuscrit de la Bibliothèque nationale un autre récit de la vie de Sillery presque identique au premier et aussi élogieux. Il débute ainsi : « Je ne dirai rien du reste dont je ne sois parfaitement bien informé, ayant eu le bonheur, dès ma première jeunesse, d'être admis à la hantise des premiers hommes de l'Etat et à la familiarité de la meilleure cour. »

(2) Gallia Christiana t. IX, p. 382. Dangeau t. II, p. 410.

(3) Gallia Christiana t. IX, p. 382.

prime à ce sujet dans une addition au journal de Dangeau (1), dans les termes suivants :

« Ce Brûlart... était un homme pétri d'orgueil et d'ambition. Il fut longtemps évêque d'Avranches (2), où il était outré de se voir, comme disait M. de Noyon, un évêque de second ordre et reculé de tous moyens de se faire valoir. M. Huet, si célèbre par son rare savoir, et qui avait été sous-précepteur de Monseigneur, était évêque de Soissons et ne faisait cas que de ses livres ; M. d'Avranches lui proposa de troquer d'évêché et lui montra du retour. Huet y consentit et l'autre crut avoir fait sa fortune de s'être rapproché de Paris, des terres de sa famille et de l'église de Reims, dont, en qualité de suffragant, il muguettait la translation. »

Le marquis de Sourches écrit plus simplement (3) : « Cette permutation les contenta tous les deux, car Soissons était situé quasi à une égale distance de Paris et du château de Sillery (4), et Avranches était, pour ainsi dire, le pays natal de M. l'abbé Huet, outre qu'il conservait une pension sur l'évêché de Soissons et que M. l'abbé de Sillery lui donna encore une petite abbaye qu'il avait. »

Le père Léonard dit ausi (5) qu'Avranches accommodait mieux M. Huet, parce qu'il avait déjà dans ce diocèse l'abbaye d'Aunay.

---

(1) Dangeau t. xv, p. 281 — 20 novembre 1714. Addition faite à l'occasion de la mort de Sillery.

(2) De juin à octobre 1689 seulement.

(3) Mémoires t. III, p. 170.

(4) Sillery, situé à une dizaine de kilomètres S. E. de Reims, est célèbre par ses vignobles, La châtellenie fut érigée en marquisat en 1631 en faveur de Pierre Brulart, fils du chancelier et grand-père de notre évêque. Mgr Péchenard a écrit une intéressante histoire de Sillery et de ses seigneurs.

(5) A. N. t. 1742. Papiers du Père Léonard.

D'ailleurs, ainsi que l'indique Sourches, Huet ne consentit à cette permutation qu'en s'assurant certains avantages.

Dangeau (1) fait en effet remarquer que Sillery abandonna à son prédécesseur une pension de 4.000 livres sur l'évêché de Soissons, dont le revenu ne dépassait pas cependant la moitié de celui d'Avranches (2).

Cette affaire ne laissa pas d'entraîner de sérieuses contestations entre Huet et Sillery, et il ne semble pas que celui-ci ait fait preuve de beaucoup de bonne volonté.

Le traité qui réglait les conditions de la permutation des deux évêchés datait du 14 septembre 1689 et, pour mettre fin au différend qui existait entre eux, les deux évêques résolurent de s'en remettre à l'arbitrage de l'archevêque de Reims (3), et des évêques de Troyes (4) et de Meaux (5).

On trouve, à plusieurs reprises, trace de cette affaire dans la correspondance de Bossuet publiée par Urbain et Lévesque sous les auspices de l'Académie française.

Le 13 août 1695, (6), il écrit de Germigny à Huet pour lui accuser réception de son mémoire, il sera à Paris le 15 ou le 16.

Il recevait aussi un mémoire de l'évêque de Sois-

---

(1) Dangeau t. III, p. 52 — 13 janvier 1690, jour auquel Dangeau apprit cette permutation.

(2) Soissons ne rapportait que 8.000 l. et nous verrons plus loin que, pour augmenter ses revenus, notre évêque obtint l'union de la mense abbatiale de l'abbaye de Valsery à l'évêché.

(3) Le Tellier.

(4) Bouthillier.

(5) Bossuet.

(6) T. VII, p. 185.

sons ; il l'étudiera et, ajoute-t-il, en donnant cet avis à Huet le 28 septembre (1) « je suis très aise, Monseigneur, de l'instruction que vous me donnez, et je puis vous garantir, avec la grâce de Dieu, de toute crainte de prévention. »

Cependant l'affaire traînait. Le 15 décembre. (2) Bossuet écrivait à Huet que l'archevêque de Reims espérait rendre son jugement après les fêtes ; le 7 janvier 1696, (3) il lui annonce que tout sera terminé la semaine suivante et enfin la sentence arbitrale fut rendue le 15 janvier (4).

En voici le texte dans ses parties essentielles :

« Moy, Evesque de Soissons, promets et m'oblige de remettre dans quinze jours entre les mains de Monseigneur l'Evesque d'Avranches la cédule consistoriale de la pension de trois mil livres créée en sa faveur en cour de Rome sur l'Eveschê de Soissons, et de lui remettre dans six mois la cédulle consistoriale en bonne forme de la pension de mil livres accordée par le brevet du Roi du premier novembre mil six cent quatre-vingt-neuf sur l'abbaye de Basle, et que je me suis obligé de faire créer en sa faveur ou de lui faire valoir en forme valable et canonique.

« Comme aussy de luy payer ce qui luy peut rester dû des arrérages de ladite pension de quatre mil livres à compter du premier novembre mil six cens quatre-vingt-neuf, jour de la datte des brevets, supposé qu'il plaise à Sa Majesté ordonner que la pension de trois mil livres créées sur l'éveschê de Soissons sera allouée en charge du dit éveschê, du

---

(1) T. VII, p. 216.
(2) T. VII, p. 260.
(3) T. VII, p. 284.
(4) Bibl. nat. Ms fr. 6905, pap. Le Tellier, f. 5657 — Cf. Revue Bossuet, 1909, p. 72.

jour et datte du brevet, dans le compte de l'œconomat qui doit être rendu.

« Je promets pareillement de justifier dans un an à mon dit Seigneur l'Evesque d'Avranches de la décharge que j'auray obtenue par arrest de la Cour avec Mons^r le Procureur général du Roy de l'emploi de la somme de neuf mil livres que mon dit Seigneur l'Evesque d'Avranches m'a payée pour employer en réparations de l'Eveschê de Soissons, et de luy faire rendre dans six mois les quittances des réparations ou dépenses faites par luy dans l'Eveschê de Soissons pour la somme de cinq mil deux cens quatre-vingt-douze livres et dont le s^r Aurillon s'est chargé par son récépissé du ou de luy fournir dans ledit temps des copies collationnées des dittes quittances à mes frais.

« Et déclare que je me désiste des demandes que j'avais formées par devant les d^s Seigneurs Archevesque de Reims et Evesques de Meaux et de Troyes contre mon dit Seigneur l'Evesque d'Avranches, tant pour la restitution de la somme de mil livres employée au payement de quatre années de gages du s^r Chevalier, et à lui allouée entre les dittes quittances de réparations faites dans l'Eveschê de Soissons, que pour la contribution aux frais et épices de l'enregistrement du don des fruits de l'Eveschê de Soissons, desquels je reconnais que je suis seul tenu. »

Cette décision ne mit d'ailleurs pas fin aux discussions qui avaient eu lieu entre les deux évêques et qui furent même ensuite empreintes de plus d'aigreur, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante de Huet en date du 29 décembre 1701. (1).

(1) Lettres inédites d'Huet à son neveu de Charsigné, publiées par Armand Gasté, première partie Caen, Delesque, 1901, p. 131, 132.

« ...Mr de Soissons me vint voir avant-hier pour me prier de luy donner du temps pour payer parce M. de la Coudraye le pressoit. Je fis venir M. de la Coudraye et j'obtins quelque tems en faveur d'un homme qui, quand je fus condamné, il y a douze ans, à luy payer 9000 l. pour les réparations de Soissons, et que je luy fis demander un peu de temps, me fit réponse qu'il ne me donneroit pas un jour. Je l'en fis souvenir, et, comme depuis cette affaire, il s'en est passé de bien pires entre luy et moy, tant dans le jugement arbitral qui nous fut rendu par les trois Evesques que dans l'arrest du Conseil, et que je n'avois jamais eu d'explication avec luy sur tout cela, je fus fort aise d'avoir l'occasion de luy décharger mon cœur et je luy dis fort vertement tout ce qui luy falloit dire et je me déchargeai pleinement le cœur. Mais, au bout du compte, il obtint de M. de la Coudraye et de moy un peu de répit pour payer. Par là je perdis l'espérance de toucher l'année qu'il doit et que j'avois demandée à M. de la Coudraye par une lettre. »

Deux points, on l'a vu, étaient traités dans le jugement arbitral : la pension, les réparations faites à l'évêché.

En ce qui concerne la pension, Huet ayant donné sa démission de l'évêché d'Avranches en 1699, Sillery eut un instant la velléité de ne plus payer sa pension, tandis que, de son côté le successeur d'Huet sur le siège d'Avranches, François de Kerhoen de Coetlenfau, prétendait y avoir droit.

« Mr de Soissons m'avoit mandé par M. de la Coudraye, écrit Huet le 31 janvier 1700 (1), que ma démission le déchargeoit de cette pension, que néan-

(1) Lettres inédites p. 55, 56.

moins il consulteroit. Il a consulté et, hier, il me manda qu'on lui a répondu qu'en toutes juridictions il seroit condamné, qu'ainsi il se soumettoit à continuer le payement de la pension. Ce matin, il m'est venu voir et m'a dit la même chose, et il se mocque aussi bien que tout le monde, de la prétention de M. d'Avranches... »

Celui-ci avait fait saisie arrêt entre les mains de Mr de Soissons, « qui rit le premier de cette folle prétention » (1), écrit Huet, et cependant le 23 juillet (2) il note : « ...L'arbitre n'a pas voulu connoistre du différent de ma pension de Soissons. »

En tous cas, Huet eut gain de cause ; il pouvait écrire le 28 janvier 1704 (3) : » L'autre jour je receus une année de la pension de M. de Soissons. » Ce ne fut pas sans peine qu'il était arrivé à ce résultat, car il écrivait à son neveu le 23 avril 1703 (4) que Mme de Montespan lui avait dit qu'on le faisait passer pour un chicaneur déterminé. « Cela vient sans doute, ajoute Huet de Mr de Chamarande et de ses émissaires, et peut-être de la maison de La Rochefoucauld, qui ne m'ont point pardonné la pension que j'ay obtenue et maintenue sur M. de Soissons, leur cousin, car dès le tems du procès ils estoient fort déchainés contre moi. »

Sur l'autre affaire, celle des réparations, nous n'avons malheureusement aucun document, sinon les deux lettres suivantes d'Huet :

Le 30 décembre 1701, il écrit : « M. de Soissons me dit de son costé qu'il fit juger le Parfait de

---

(1) Lettres inédites p. 57, 59.
(2) Lettres inédites p. 97, 98.
(3) Lettres inédites p. 331, 332.
(4) Lettres inédites p. 268, 269.

Soissons, il y a trois mois, et qu'il m'en remettroist l'arrest entre les mains. »

Puis, le 19 avril 1703 : « J'ay enfin obligé M. de Soissons à me mettre en main un arrest de parfait des réparations de Soissons. Ce n'a pas été sans de grosses paroles, et j'ay eu besoin d'estre ferme sur mes estriers, mais enfin j'en suis saisi et on ne pourra vous rien demander pour ces réparations après moi. »

Notre prélat eut une certaine peine à se faire mettre en possession de cet évêché qui lui coûtait cher.

De graves difficultés étaient survenues entre la Cour de Rome et le Roi et, à un certain moment, trente-cinq diocèses étaient sans évêques.

Enfin la paix fut rétablie, et Brûlart de Sillery fut le premier évêque qui en bénéficia. (1).

Il fut préconisé dans le consistoire du 9 janvier 1692 (2) ; l'expédition des bulles eut lieu le 21 suivant.

Il fut sacré le 23 mars dans l'église professe des Jésuites de la rue St-Antoine par l'Archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, assisté de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, et de Claude Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Boulogne (3).

Notre évêque, pour obtenir cette faveur, avait dû souscrire à certaines exigences du Pape.

« Il y a dans leurs bulles (4), écrit Dangeau, le 30 mars 1692 (5), une clause qu'on ne met pas ordinairement, qui les oblige à faire leur profession de foi entre les mains du nonce et, comme celui qui était

---

(1) A N L 742. Papiers du Père Léonard.
(2) Proclamation Romae, 15 janvier, dit le Gallia Christiana.
(3) Dangeau t. IV, p. 54 — A N L 742. Papiers du Père Léonard.
(4) Celles des évêques de Soissons et de Vannes.
(5) Dangeau t. IV, p. 54.

en France est mort depuis quelques jours, on regardait cela comme un embarras ».

Le Père Léonard (1) écrit de son côté :

« On dit que c'est lui qui fit le premier sa soumission au pape Innocent XII pour avoir les bulles de Soissons, l'accommodement estant fait avec Rome au sujet de l'Assemblée générale du clergé de 1682 ».

Notre prélat vint ensuite prendre possession de son siège.

« Messire Fabio Brulart de Sillery, nous apprend un document (2) presque contemporain, fit sa première entrée à Soissons, le mardi 9 septembre 1692, où il fut reçu à la porte de St-Christophe par les maires et échevins qui lui présentèrent les clefs, la bourgeoisie sous les armes, bordant les rues, au bruit du canon et au son de toutes les cloches (3). Le dimanche suivant, 14 du même mois, après les vêpres de la cathédrale, Messieurs du Chapitre allèrent avec croix et eau bénite le recevoir au grand portail, où on lui avait préparé un prie-Dieu couvert d'un tapis violet. Il y avait un double rang de bourgeoisie sous les armes, depuis l'escalier du palais jusqu'à la grande porte du chœur, au travers duquel il vint au grand autel qu'il baisa, ensuite à la chaire épiscopale dans laquelle il s'assit, et de là à sa place ordinaire proche M. le Doyen, d'où il passa aux cloches et au chapitre, revint dans la sacristie se vêtir des habits pontificaux et, avec la mitre et la crosse, dans sa chaire, où il

---

(1) A N L 742.

(2) Bibl. nat. Collection de Picardie, n °236 f. 187. « Extrait d'une lettre de M. Gasset, archidiacre de Soissons, du 21 mars 1715, aux archives de l'Evêché ».

(3) D'après certains documents, il descendit à l'abbaye de Notre-Dame, dont sa tante, Gabrielle de La Rochefoucauld, était l'abbesse. Bibl. de Soissons, Rousseau, ms t. II, p. 216.

entonna le *Te Deum* au bruit du canon et au son de toutes les cloches:

La cérémonie finie, il repassa à travers de la même bourgeoisie sous les armes, en retournant à son palais. »

Il prêta serment au chapitre de Reims le 11 octobre 1693.

Avant de voir l'évêque à l'œuvre dans son diocèse, puis de le suivre sur un plus grand théâtre, à la cour, dans les assemblées du clergé, de relater la part qu'il prit aux querelles religieuses qui troublèrent les dernières années du règne de Louis XIV, nous voudrions nous occuper du littérateur, du membre de cette Académie de Soissons, dont notre Société peut se dire le modeste successeur.

Sillery avait de fortes études, il possédait à fond le grec, le latin et même l'hébreu; et il avait reçu, nous l'avons vu, le bonnet de docteur de Sorbonne à l'âge de 27 ans.

Il était très versé dans l'histoire sacrée et cultivait la poésie, ainsi que les sciences. Il eut aussi la réputation d'un orateur éloquent et ce fut sans doute le motif qui le fit choisir plus tard, nous le verrons, par l'assemblée du Clergé pour haranguer le roi d'Angleterre.

Le château de Sillery était d'ailleurs le rendez-vous de beaucoup de littérateurs et notre futur évêque y avait puisé le goût des belles-lettres.

Aussi ne peut-on s'étonner de le voir devenir le protecteur zélé de l'Académie de Soissons ; il en devint le président et assistait à ses séances aussi souvent qu'il le pouvait (1).

---

(1) Eloge de l'Evêque de Soissons par Boze. Hist. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Gaichiès (1) nous apprend même que ce fut Brulart de Sillery qui décida l'Académie à rendre publique la séance de réception des académiciens, et c'est dans ces nouvelles conditions que ce même Gaichiès, prêtre de l'Oratoire, théologal de la cathédrale, prononça son discours de réception le 23 octobre 1706.

Au dire de l'abbé Pécheur (2), Sillery fit même présider par des personnages de marque tels que Dangeau, Tallemant des Réaux et même Bossuet les séances solennelles de l'Académie, qui se tenaient dans la grande salle de l'évêché.

De l'Académie de Soissons, l'évêque passa à l'Académie Française.

Il fut élu le 19 février 1705 en remplacement de Pavillon.

Il fut admis « après qu'on a sceu qu'il avait l'agrément de Sa Majesté. »

Il fut reçu le samedi 7 mars. L'abbé Régnier (des Marais), secrétaire, lui répondit en l'absence de l'évêque de Senlis, directeur, et du cardinal d'Estrées, chancelier (3).

Le Mercure Galant d'avril suivant (p. 142) rendit compte de cette réception.

Le nouvel élu, se conformant à l'usage, fit d'abord l'éloge du Roi, du cardinal de Richelieu, du chancelier Séguier, ainsi que de son prédécesseur. Il passa ensuite à un autre sujet « Tout ce qui peut se dire de plus ingénieux sur le génie des langues et sur le caractère de l'éloquence et de la poésie se trouve

---

(1) Maximes sur le ministère de la chaire et Discours académique, 1742 — Le discours de réception de Gaichiès y est reproduit.

(2) Nous ne savons où l'abbé Pécheur a puisé ces renseignements. Annales t. VII, p. 13, 14.

(3) Procès-verbaux de l'Académie française, t. I, p. 450, 451.

rassemblé dans ce sçavant morceau », assure l'abbé Lambert (1), et Boze écrit de son côté : « Le discours qu'il y prononça le jour de sa réception est un tissu de remarques ingénieuses sur le génie des langues, sur le caractère de l'éloquence et la nature de la poésie, qui découvrent à quel point il en connaissait les beautez et l'usage qu'il estoit capable d'en faire. » (2).

Notons que la fin de la séance de réception de Sillery fut remplie par un discours de l'abbé d'Héricourt, doyen de St-Gervais, député de l'Académie de Soissons.

L'élection de Sillery causa un certain tapage et valut quelques horions à notre nouvel académicien, qui n'y pouvait mais. (3).

M. le Duc et le duc du Maine voulaient depuis longtemps faire entrer à l'Académie un de leurs principaux commensaux, le très spirituel et très débauché abbé de Chaulieu, et, à la mort de Perrault, ils avaient fait, mais en vain, une sérieuse pression pour faire nommer leur protégé.

Puis Bossuet fut remplacé par l'abbé de Polignac et l'abbé Boileau par l'abbé Abeille, sans que les Princes murmurassent trop, mais leur colère éclata quand se produisit la candidature de l'évêque de Soissons ; c'en était trop !

On joua sur le théâtre de Sceaux, en décembre 1704, et en janvier 1705, un Dialogue entre Polichinelle et son voisin, dans lequel l'Académie était

---

(1) Histoire littéraire du règne de Louis XIV.

(2) Le discours de Sillery et celui de Régnier se trouvent dans le recueil des pièces d'éloquence imprimées en 1705.

(3) « Relation de la querelle de Malezieux avec l'Académie française arrivée à la fin de l'année 1704, et Recueil des vers faits à cette occasion ». Manuscrit appartenant à l'Académie française et publié dans le Recueil des Procès-Verbaux t. IV, p. 116 et suivantes.

ridiculisée en des termes qu'on ne peut reproduire. Malézieux, qui régnait à la cour de Sceaux, passa pour être l'auteur de cette pièce dirigée contre la Compagnie dont il faisait partie.

Puis parurent plusieurs pièces de vers dirigées contre les uns et les autres et Sillery reçut naturellement quelques éclaboussures, en voici un exemple :

Messieurs, ne soyez point en peine
Pour achever la quarantaine,
Voulez-vous un asne parfait,
Sillery est votre vray fait.

Notons cependant qu'on lit dans cette même pièce que Fénelon écrit en novice et notre évêque put se consoler en se disant que l'auteur de ces méchants couplets était ou médisant à plaisir, ou un médiocre connaisseur en littérature.

Ajoutons que Malézieux assista cependant à la séance de réception de Mgr de Soissons, où il fit assez piètre figure, et que cet incident n'empêcha pas notre nouvel académicien de vivre dans l'intimité de la duchesse du Maine et de Malézieux.

Le 2 avril 1707, suivant la coutume, on tira au sort les nouveaux officiers, Sillery devint ainsi directeur et l'abbé de Caumartin, chancelier (1). L'évêque de Soissons n'était pas présent et il ne semble pas avoir été bien assidu.

Si on consulte les procès-verbaux de l'Académie, on ne trouve sa présence signalée qu'aux séances suivantes : 1er mars 1708 ; 18 janvier 1710 (élection de la Motte à la place de Corneille et de M. de Mesme en replacement de M. de Crécy) ; 8 février 1710 (réception de la Motte) ; 25 juin 1711 (réception de l'abbé d'Estrées) ; 20 juillet 1711 ; 26 octobre 1713 (élection

(1) Procès-verbaux de l'Académie, t. I, p. 481.

de la Monnoye à la place de Régnier) ; 23 juin 1714 (réception du maréchal de Villars).

Sillery eut comme successeur à l'Académie le duc de la Force, qui fut élu le 5 janvier 1715 et fit le 28 janvier suivant l'éloge de son prédécesseur (1).

Notre évêque fit aussi partie d'un autre corps sçavant.

Il avait été nommé par Louis XIV l'un des dix membres honoraires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, lorsque le Roi donna, en juillet 1701, un réglement et des statuts fixes à cette compagnie (2).

Il ne semble pas avoir été indigne de cet honneur.

« A l'égard de l'Académie des Inscriptions, écrit Boze dans l'Eloge déjà cité, ce n'était que depuis les deux dernières années de sa vie que, plus occupé des fonctions particulières de l'épiscopat et des affaires générales de la Religion, il estoit moins assidu à nos assemblées, mais il chérissoit toujours nos travaux et il y a souvent contribué ; il nous a donné entre autres l'explication d'un bas relief de marbre antique (3), qui est vraysemblablement le dessus d'un tombeau que le peuple appelle à Soissons le Trou de l'Oracle d'Isis ,parce que, voyant le marbre percé au dessous de deux génies qui renversent et éteignent leurs flambeaux, il se persuade qu'anciennement une divinité souterraine rendoit par là ses oracles à ceux qui venaient la consulter.

---

(1) Son discours et celui de l'abbé d'Estrées, directeur, se trouvent dans le Recueil des pièces d'éloquence pour l'année 1715.

(2) Le 15 juillet 1701, le ministre faisait part à Sillery de sa nomination et ajoutait : « Ne vous attachez point s'il vous plait, si fort à la résidence que vous ne puissiez quelquefois vous trouver à cette Académie où je suis persuadé que vos lumières seront d'un grand secours ».

(3) Enchassé dans le mur du cloître de Saint-Médard.

« Une autre fois, il nous a entretenus des sépulcres des premiers Chrétiens dans les Gaules, à l'occasion de deux autres tombeaux singuliers par leurs ornements et qui, si l'on en croit une tradition reçue dans le pays, ont renfermé les corps de Saint Drausin, évêque de Soissons, et de Saint Voué, confesseur.

« Nous lui devons encore le dessein de deux colonnes milliaires, dont les inscriptions, quoique mutilées, nous apprennent sous quels Empereurs elles ont été faites..... La première de ces colonnes est du temps de Septime-Sévère, la seconde est de la 15e année de l'empire de Caracalla. Elles nous ont valu l'une et l'autre de sçavantes dissertations (1) ».

Sillery eut M. de Bercy comme successeur à l'Académie des Inscriptions.

Régnier des Marais, dans sa réponse au discours de réception de Sillery s'exprimait ainsi : « de même que les anciens ont cru qu'il fallait être homme de bien pour être un excellent orateur, de même l'Académie est persuadée qu'il faut être véritablement honnête homme pour être un véritable académicien. »

A ce compte Sillery méritait d'entrer à l'Académie, car le judicieux et modéré marquis de Sourches écrit dans ses mémoires (2) à son sujet : « Fils de M. le marquis de Sillery..... c'était un des plus honnêtes hommes qu'il y eût dans le clergé. »

Très lettré, aimant beaucoup les belles-lettres, notre évêque vivait volontiers dans la société des littérateurs de son temps.

Il était très lié avec La Fontaine, l'eut à dîner chez

---

(1) Cette communication fut faite en 1712. Il s'agit de la borne milliaire qui est actuellement dans le parc du Château de Vic-sur-Aisne et d'une autre borne trouvée à Soissons.

(2) T. III, p. 371.

lui peu de temps avant sa dernière maladie (1), et s'intéressait beaucoup à sa santé.

Le 10 février 1695 (2), notre fabuliste écrivait à Maucroix : « Tu te trompes assurément, mon cher ami, s'il est bien vrai, comme M. de Soissons me l'a dit, que tu me crois plus malade d'esprit que de corps. Il me l'a dit pour tâcher de m'inspirer du courage, mais ce n'est pas de quoi je manque..... »

La Fontaine mourut le 13 avril suivant.

Il entretenait d'ailleurs des relations assez suivies avec toute la famille de Sillery.

Nous le voyons adresser une lettre en vers au chevalier de Sillery, frère de notre évêque, le 28 août 1692 (3), et une fable ou plutôt une petite scène pastorale intitulée *Tircis et Amarante* (4) et envoyée à Mlle de Sillery, sœur de Fabio ; elle épousa en 1675, à Sillery, Louis de Thibergeau, marquis de la Motte.

Nous venons de voir paraître Maucroix, le jovial chanoine de Reims ; lui aussi ami de notre évêque, quoiqu'il y eût 36 ans de différence d'âge entre les deux hommes, si bien faits pour s'entendre, écrit Paris, dans sa vie de Maucroix.

Celui-ci dédiait à l'évêque de Soissons un poème intitulé les *Solitaires* (5) ; il lui envoyait tout ce qui restait des homélies d'Astérius, évêque d'Amassée (6),

---

(1) Brossette — Cf. Edition des Grands Ecrivains de la France, t. I, p. XXXII.

(2) La Fontaine. Edition des Grands Ecrivains de la France, t. IX, p. 475, lettre XXXVII.

(3) Edit. des Grands Ecrivains, t. IX, p. 465.

(4) Edit. des Grands Ecrivains, t. II, p. 273.

(5) Maucroix. Œuvres diverses, Téchener, t. I, p. 213.

(6) Maucroix. Œuvres diverses, Téchener, t. II, p. 174, 175, 176.

et dans sa préface, il écrivait : « Tous ces grands personnages étaient bien éloignés de l'opinion de ceux qui se déclarent contre l'éloquence et qui voudraient même la bannir de la chaire de vérité..... Si je ne craignais, Monseigneur, de faire souffrir votre modestie, je dirais qu'il n'y a personne qui ait plus d'intérêt que vous de s'opposer à cette erreur. Car enfin, à quoi serviraient ces heureux dons pour l'éloquence que vous avez reçus de la nature et qui ont paru avec tant d'éclat dans les discours chrétiens que vous avez prononcés ? Certainement vous avez bien fait voir que l'Evangile ne perd rien de sa dignité ni de sa force pour être publiée par une bouche éloquente. »

Enfin, peu de temps avant sa mort, Maucroix faisait remettre à Sillery quelques-unes de ses traductions inédites, et il envoyait à Madame de Montmartin, sœur du Prélat, la traduction de l'Art poétique d'Horace. L'évêque de Soissons engagea le P. Toullier (d'Olivet) à revoir ces divers morceaux et à les livrer à l'impression (1).

Notre évêque parait avoir été particulièrement lié avec Segrais, et il lui adresse, entre autres, une ode, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Il était aussi un des hôtes assidus de la duchesse du Maine et s'y retrouvait avec beaucoup de littérateurs, et, entre autres, avec Malézieux, le véritable maître de céans, l'organisateur de toutes les fêtes qui se donnaient à Sceaux.

Sillery fut le promoteur de l'élection de Malézieux, le fils de l'académicien, à l'évêché de Lavaur en 1713 ;

---

(1) Paris. Louis Maucroix. Sa vie et ses œuvres — Cf. Dom Grenier. Recherches sur les hommes illustres de la Picardie.

sur les instances de la duchesse du Maine, il avait poussé le duc du Maine à s'occuper de cette affaire à l'insu ou soi-disant à l'insu de Malézieux, le père.

Sa nomination faite (1), Sillery écrivit à celui-ci de Soissons le 25 avril 1713, une lettre que nous pensons devoir reproduire (2), car elle nous donnera une idée du style épistolaire de notre évêque.

« Je vous prie de dire de ma part à Mme la duchesse du Maine que je la regarde comme la plus spirituelle princesse qui ait été. Le compliment est crû, mais vous l'accompagnerez, s'il vous plaise, de tous les préambules respectueux qui doivent être employez en pareille occasion.

Je trouve en elle
L'esprit du grand Condé
Si de Phœbus, je suis bien secondé
Son renom volera partout à tire-aile.

« Vous voyez bien que déjà c'est luy qui m'inspire et que, sans son secours, la mesure de ces vers cy n'aurait pas augmenté comme elle a fait, à chaque pas. Bientôt, quand il s'agira de louer Mme la duchesse du Maine, je négligeray les vers examètres, j'inventeray des vers dodécamètres. Avouez le vray, elle vous a bien traitté en niais de faire Mr votre fils évesque sans vous en rien dire et, si elle vous en a parlé, c'est bien médiocrement. Voilà, tout de bon, une malicieuse personne, qu'on me pardonne le terme, et qui conçoit des dessins bien noirs contre les gens qu'elle honore de sa bienveillance.

---

(1) Malezieux adresse tous ses remerciements à l'évêque de Soissons par une lettre du 22 avril 1713 (B. N. Ms f. p. 12986.

(2) Bibl. nat. Ms. fr. nº 12986. Opuscules de Mgr de Sillery.

Ainsi le fier héros dans les plaines de Lans
Fit voir en l'air ses étendarts flottans,
Attaqua des troupes superbes
Et de sang empourpra les herbes.

« La comparaison ne vous semble-t-elle pas fort juste ? Deffiez-vous, Monsieur, d'un esprit aussi couvert que celui de Mme la duchesse du Maine, vous courrez risque dans la suite d'en essuyer d'étranges tours. Elle a l'air doux, les manières insinuantes, polies, gracieuses ; sa conversation charme, tous ses sentiments semblent avoir je ne scay quoy de noble qui distingue des personnes communes, mais la griffe gît sous tant de belles apparences. Il ne tiendrait qu'à moy de citer du latin : *Latet anguis in herba.* Voulez-vous une meilleure preuve de tout cecy que le trait qu'elle vient de vous jeter !

« Laissons le badinage. Vous appartenez, Monsieur, à la princesse du monde qui mérite la plus solide estime. J'ay eu l'honneur de l'approcher au sujet de l'affaire dont il s'agit et de voir le fond de son cœur. Que de bonté ! que de générosité j'y ay découvert ! Elle est digne que tout ce qu'il y a d'honestes gens en France s'attachent à elle. Pour ce qui me regarde en particulier, daignez lui faire entendre et que je la respecte, et que je l'admire au delà de tout ce qui se peut exprimer.

« Je vous feray à présent mon compliment sur la grâce que le Prince et la Princesse viennent d'obtenir pour Mr votre fils, et je prends part à toutte votre joye. La mienne, je vous assure, la surpasse. Meslons à cecy des vues chrétiennes. Je suis très persuadé que M. l'abbé de Malezieu servira bien l'Eglise et c'est malgré toutte mon amitié et pour vous et pour luy, ce qui me donne une véritable satisfaction. Je n'ay

jamais affecté de paroistre dévot en titre d'office, comme on parle, mais j'ay toujours tasché d'estre un peu homme de bien, de sorte que je me réjouis tout de bon quand je vois que l'on met parmi les évesques des gens de la bonne conduite desquels il y a lieu de tout espérer, et c'est l'idée que j'ay de Mr vostre fils, mon élève proprement, mais qui, dans peu de temps, vaudra mieux que son vieux pédagogue.

« On ne sçaurait estre, Monsieur, avec plus de tendresse que je suis, vostre très humble et très obéissant serviteur. »

Il y a de singuliers contrastes de ton dans cette lettre ; la première partie nous semble digne de la spirituelle et maniérée cour de Sceaux.

Sillery ne se contenta pas de vivre au milieu des littérateurs ; il composa lui-même une certaine quantité d'ouvrages de nature diverse.

Quelques-uns furent imprimés ; on en trouve aussi plusieurs écrits souvent de la main même de notre évêque dans le manuscrit français 12986 de la Bibliothèque Nationale. En tête est la liste de ses ouvrages et, à la fin, la note suivante : « Ces divers traités sont surtout des brouillons, sans rien de bien original, mais prouvent cependant que Sillery était très instruit ».

Il semble bien en effet que notre auteur allait volontiers d'un sujet à l'autre sans en approfondir aucun. D'ailleurs, il consacrait aux belles-lettres tout le temps disponible et vivait volontiers à Soissons dans sa belle bibliothèque.

Nous n'avons cependant jamais rencontré aucun livre portant l'ex-libris de M. de Sillery (s'il en avait un) ni ses armes.

Occupons-nous d'abord de celui de ses travaux qui fit le plus de bruit et dont nous entretient assez longuement le Mercure galant d'avril 1705 (p. 208-215).

Le Père Lami, bénédictin, s'était, dans son Traité de la Connaissance de soi-même, « déclaré, dit le Mercure Galant, ouvertement contre la Rhétorique ordinaire qui s'enseigne dans les collèges et qui se pratique au Barreau et dans la Chaire..... Cet Auteur, dont certainement il faut louer la subtilité et la politesse, a poussé son emportement contre cet état, autrefois si célèbre dans les Ecoles grecque et latine jusqu'à dire que la Rhétorique, prise suivant l'usage ordinaire (1), est nuisible à la perfection du jugement, qu'elle ne sert qu'à renverser l'esprit, à l'affaiblir, à luy faire illusion ; qu'en un mot elle nuit au bon goust, à la droiture, à la justesse de l'esprit. Ce qu'il dit sur la poésie n'est guère moins fort ; enfin il n'a pas tenu à luy qu'on ne proscrivist ces deux arts des Ecoles chrétiennes. Ce sçavant écrivain envoya son livre à M. l'Evêque de Soissons. »

Celui-ci était très porté à prendre la défense de l'éloquence, surtout celle de la chaire, où il eut une grande réputation.

« Il annonce la parole de Dieu, dit l'abbé Lambert (2), dans les plus célèbres chaires de Paris, et ce fut toujours avec un concours prodigieux d'auditeurs.

« S'il persuadait l'esprit par la force du raisonnement, il touchait le cœur par l'onction qui se faisait

---

(1) Peut-être alors trop alambiqué et trop porté aux subtilités. Une querelle du même genre avait éclaté quelques années auparavant entre Dubois, de l'Académie française, traducteur de Saint Augustin, qui soutenait la même théorie que Lamy, d'une part, et d'autre part Arnaud, docteur en Sorbonne.

(2) Histoire littéraire du règne de Louis XIV.

sentir dans tous ses discours ; il ne lui manqua qu'un tempérament plus robuste pour briller longtemps dans ce saint exercice (1). »

Quoiqu'il en soit, Sillery adressa au P. Lami (2) deux lettres qui avaient été d'abord publiées à l'insu de l'auteur, sous le titre de : Réflexions sur l'Eloquence.

Elles furent ensuite réimprimées en 1700, avec les réflexions d'Arnauld sur l'éloquence et quelques autres pièces sur le même sujet, par les soins du P. Bouharis, jésuite, et, en 1730, dans un recueil de divers traités sur l'Eloquence et sur la poésie, imprimé en Hollande en 2 vol. in-12, par les soins de Bruzen de la Martinière.

Les autres ouvrages de Mgr de Sillery sont d'ordre divers.

Nous trouvons d'abord le fragment de Mémoires sur l'origine de la Monarchie française, en tout 9 pages (3). Sillery nous dit tout d'abord qu'ayant été nourri de bonne heure dans la meilleure cour, il a pu être mieux informé que d'autres, puis il parle des premiers temps de la France ; nous ne le suivrons pas sur ce terrain et nous nous contenterons de reproduire un passage de notre évêque, qui nous fait connaître ses sentiments vis à vis du Parlement ainsi que du corps même auquel il appartient.

Il pense que ses réflexions ne seront pas du goût du Parquet, mais il s'occupe peu de l'opinion « d'un tribunal tel que celui-là, lequel, bien que plein de règles et de maximes excellentes pour ce qui peut

(1) Nous n'avons aucun de ses sermons. Nous avons déjà vu Maucroix célébrer l'éloquence de notre prélat.

(2) Gibert, professeur de rhétorique au Collège des Quatre Nations, entra aussi en lice contre le P. Lami.

(3) Ms. fr. 12986.

concerner l'ordre public, ne respire d'ailleurs que des maximes de puissance arbitraire, ce qui n'est pas étonnant, veu que les gens du Parquet ne sont autre chose que les propres officiers des Rois, et que ces officiers ne peuvent avoir d'autre intérêt que celui de porter à son comble l'authorité du Prince qui les emploie, la leur augmentant en proportion. Et si les Parlemens, sur de fait de l'authorité des Princes, sont entrés dans les vues du Parquet, il n'en faut pas chercher d'autre raison, sinon que les Parlemens depuis qu'ils sont devenus sédentaires, n'ont été composés que de gens de robe longue, issus de bas lieu pour la plupart, experts en la pratique, jaloux de la puissance des grands, et enclins par tous ces motifs à flatter le Prince. Cependant le Parquet et les Parlemens ont imposé au public, si bien qu'insensiblement, par des traits de plumes auxquels les grands de l'Etat n'ont pas pris garde, ces grands se sont trouvés dépouillés de tout ce qui servait à les maintenir en crédit (1).

« Mais l'Eglise est, de tous les corps de l'Etat, celui dont l'autorité a été la plus énervée. Je ne m'érigerai point en défenseur et des droits et des immunitez ecclésiastiques ; j'avoueray même, si l'on veut, que tout le droit qu'ont les ecclésiastiques de connaître d'affaires temporelles ne leur vient que de la concession des Princes qui, se confiant en leur probité et en leurs lumières, leur ont transmis à cet égard une partie de leur pouvoir. Mais je diray que toutes choses n'en seraient point allées moins bien si, en obligeant les Ecclésiastiques à se conformer aux édits du Prince en ce qui aurait pu concerner

---

(1) Si Saint Simon avait connu ce passage, son animosité contre Sillery aurait été sans doute moins grande.

l'exercice de leur juridiction, et même qu'on ne rendit la justice qu'au nom de ce même Prince, on les avait maintenus dans la possession des honneurs attachés depuis beaucoup de siècles à leur dignité, et dans un exercice un peu plus libre de leurs fonctions spirituelles. C'aurait été une barrière, non entre le Prince et le Peuple, ces expressions vont trop loin, mais entre le Prince qui aurait voulu abuser de son pouvoir et le Peuple qui, souvent, aurait voulu se faire accroire.

« Mais les gens de robe longue se sont principalement attachés à abaisser ce corps ; l'un et l'autre voulaient glaner, s'il faut ainsi parler, dans le même champ, ce que d'ailleurs les Ecclésiastiques, moins redoutables que les laïques, à cause de la modestie de leur état, leur ont paru plus aisés à défaire. Ajoutez que l'abaissement des Ecclésiastiques entraînait de droit, s'il faut ainsi parler, celui des Laïques. »

L'évêque de Soissons, on le voit, aimait peu le Parlement et nourrissait de grandes ambitions pour son Ordre, mais il n'était peut-être pas toujours conséquent avec lui-même, car nous le verrons lors du conflit avec Saint Léger, souhaiter que le procès vienne devant le Parlement, craindre qu'il soit porté devant le tribunal métropolitain.

Vient ensuite un portrait du Prince de Conti (1) au moment où celui-ci partait pour occuper le trône de Pologne. « Quelle source de gloire et de félicité pour les Polonais, s'écrie Sillery, je les ay trouvés si honestes gens dans le séjour que j'ai fait en Pologne (2) que je ne puis m'empêcher de leur souhaiter un si grand bien ».

(1) Ms. fr. 12986.
(2) Nous ne savons rien de ce voyage.

Sillery commence par dépeindre l'extérieur du Prince mais, si on peut dire de lui, à la façon des anciens, qu'il a un port, un maintien, un extérieur dignes de l'Empire, *fac digna império*, il faut reconnaître que les qualités de l'âme surpassent infiniment celles du corps.

Puis il vante l'esprit de son héros, son jugement, l'agrément de sa conversation, sa connaissance des hommes, et principalement sa capacité en qualité de guerrier.

Rappelons que les Sillery étaient attachés au prince de Conti ; celui-ci semble d'ailleurs avoir mérité en grande partie ces éloges.

Nous trouverons aussi quelques ébauches de traités de morale (1) : « L'homme est naturellement né pour la société » — « De la nature de l'honeste » — « Contre Spinosa » — « Le monde a commencé et finira ».

Les questions religieuses tiennent naturellement une grande place dans les œuvres de l'évêque de Soissons.

Viennent d'abord (2) des Remarques sur le 15e canon du concile de Clermont tenu en 1555 et sur ce que signifie le mot chanoine.

Notre auteur transcrit, traduit et explique ce canon du concile, puis termine ainsi : « De ce canon ainsi expliqué, je conclus que le mot de chanoine n'a d'autre origine que l'inscription qui se faisait du nom des ministres sur les catalogues des églises, soit que ces églises fussent cathédrales ou paroissiales, qu'en conséquence de ces inscriptions, les jésuites

---

(1) Ms. fr. 12986.
(2) Ms. fr. 12986.

recevaient la portion ordinaire, et enfin que les collèges de chanoines qui occupent aujourd'hui les églises cathédrales d'institution plus nouvelle et qu'on n'en a donné le nom aux clercs qui les ont composés que par appropriation à ces anciens chanoines, dont aussi ils n'ont retenu que le nom, sans en avoir retenu la chose. En effet, les anciens chanoines partageaient avec l'Evêque le poids du travail, au lieu que les collèges de chanoines ne sont jamais entrés en part des fonctions hiérarchiques. Les curés des villes épiscopales et ceux des autres villes considérables de chaque diocèse, avec leur clergé ou prêtres habitués, sont les vrais et réels successeurs des anciens chanoines. »

Nous trouvons ensuite un travail sur la dignité de cardinal.

Sillery nous donne d'abord l'origine du mot. Les prêtres chassés par les Lombards et réfugiés à Rome reçurent des postes du pape ; ils furent nommés cardinati, agrégés, transférés, transplantés, à la différence de ceux du diocèse qui étaient appellés ordinati. Vient ensuite une dissertation sur les divers changements de signification du mot cardinal.

Signalons encore les travaux suivants :

« Preuve de la vérité de la Religion chrétienne par l'épitre de Saint Clément. » — « La preuve de l'existence de Dieu tirée de la faiblesse du droit civil. » — Preuves des vérités révélées tirées des contrariétés apparentes qui se rencontrent dans la nature. »

Nous trouvons aussi des remarques sur différents chapitres des Evangiles, des traductions de psaumes.

Sillery exhorte aussi dans un autre travail (1) les Princes à rechercher les manuscrits qui contiennent les ouvrages des Pères des deux premiers siècles. Tout ce qui a été écrit sur ces premiers siècles a un prix inestimable, mais seuls les Rois peuvent entreprendre une pareille tâche.

Notre évêque s'occupa aussi de littérature pure.

Nous avons de lui une Imitation d'un passage de la satire X de Juvenal (2).

Son éloge de Mlle de Scudery fut publié en 1701 (3), mais il faut surtout nous arrêter sur la critique curieuse et peu bienveillante qu'il fit du célèbre livre de Fénelon, *Télémaque*.

Ce livre, dit-il, n'est qu'une imitation des traductions d'Homère en prose française, œuvre aisée, où il ne faut apporter « presque ni invention, ni séconomie, ni exactitude », d'autant plus qu'on n'est pas gêné par la nécessité de renfermer sa pensée dans un certain nombre de syllabes, comme dans les compositions en vers.

« Il n'y a donc point lieu de s'étonner, continue Sillery d'un ton assez méprisant, si à chaque instant l'on orne ces ouvrages libres de descriptions magnifiques. Les peintures brillantes naissent alors sous la plume, s'il est permis de s'exprimer ainsi. En effet, lorsqu'on voudra par exemple dépeindre les douceurs de la vie champêtre, que coustera-t-il de ramasser ce que les poètes ont dit à ce sujet de plus

---

(1) Ms. fr. 12986 — D'après la préface du 12986 Sillery aurait aussi laissé en manuscrit deux longs ouvrages : une explication de la première Epitre de Saint Paul aux Corinthiens et une Lettre critique sur l'Epitre de Saint Clément.

(2) Bibl. poétique Briasson, 1745, t. III, p. 442.

(3) Pécheur, Annales, t. VI, p. 530.

gracieux et de plus naïf, et de l'étaler ensuite en prose avec pompe et avec agrément. »

Combien au contraire est difficile la composition d'un poème épique, tellement difficile qu'on n'en a pas produit depuis Homère et Virgile.

Il est certes plus facile de composer un roman, mais cependant celui-ci « estant un ouvrage d'esprit qui a sa consistance particulière et qui tire ses beautés principales de sa nature propre, il faut avouer qu'il est besoin aussi et d'art et de génie pour réussir à sa composition. »

Au contraire un livre du genre de *Télémaque*, n'étant ni poème épique ,ni roman, ni histoire, n'est qu'un pur jeu d'esprit qui ne demande qu'un génie fort ordinaire.

« Je n'examine point, ajoute Sillery, s'il y a de l'esprit dans le poème de *Télémaque*. Qui doute qu'il y en ait, mais je dis bien que, bien qu'il y en ait, il ne sçaurait être mis au rang de ces productions d'esprit qui méritent une vraye estime.

« Il est estonnant que, dans un siècle aussi délicat que le nostre, tout le monde n'ayt pas fait ces réflexions, mais c'est assez qu'un livre soit en vogue pour avoir une approbation universelle outre que, sans que l'on s'en apperçoive, M. de Cambray malheureux incline le jugement en sa faveur.

« Au reste, il règne peu d'invention dans ce livre. Les évènements ne s'y présentent point dans cet enchaînement naturel et insensible qui fait le prix d'une fable bien conçüe. On affecte trop souvent de l'embellir par des descriptions que l'on pousse aussi loin qu'elles peuvent l'estre ; cette heureuse variété qui répand un si grand charme sur les ouvrages parfaits en est bannie ; la morale qu'on y débite y

paraist toujours amenée à dessein. Cela a pu estre bon pour celuy que l'on avait alors de former les mœurs d'un jeune Prince, mais a-t-on pu s'imaginer que, se renfermant ainsi dans un sujet particulier, on ferait un ouvrage digne de la postérité? L'ouvrage ne laisse pas de plaire ; il est écrit fort purement. Les pensées et les expressions des poètes y sont semées avec profusion, et ces choses ont une élégance qui éblouit.

« C'est un ouvrage narratif et chacun sait que la narration plaît toujours. Enfin l'on y voit une morale hardie qui fait plaisir. Mais, au fond, je doute que les gens dont les lumières surpassent le vulgaire trouvent jamais, non seulement dans cet ouvrage, mais dans tous autres de mesme nature, ces sortes de beautés qui ont coutume de faire impression sur eux.

« Je ne sçay si ce n'est pas une imagination singulière dans un homme du caractère de M. l'Archevêque de Cambray, ou si l'on veut, de M. l'abbé de Fénelon, que celle qui l'a déterminé à composer une espèce de roman pour instruire un jeune Prince. Au moins le grand Arsenne qui éleva avec tant de sagesse, et, si l'on peut dire, avec tant d'art, le fils du grand Théodore, ne s'est pas avisé de recourir à cette adresse. »

Ces critiques, pour dures qu'elles soient, sont-elles toujours injustes ? En tous cas, il semble bien que le très séduisant, mais assez énigmatique archevêque de Cambrai, n'eut pas l'heur de plaire à l'évêque de Soissons.

Celui-ci, nous venons de le voir, parle de l'art de faire des vers avec une certaine indulgence et en effet ce genre littéraire pourrait avoir eu ses préférences.

Certes, il ne se haussa pas au poème épique, aux œuvres de longue haleine, il se contenta de se délasser de ses travaux en écrivant, en envoyant, à ses amis, des odes, de petites pièces de vers d'un tour facile et léger.

Nous trouvons les poésies suivantes dans le Ms f 12986 :

1° Ode au prince et princesse de Conti sur leur mariage en 1680 ;

2° Ode sur la mort de son frère tué à la bataille de Sintzeim ;

3° Ode de 1692 sur Daphnis ;

4° Stances ;

5° Ode au prince de Conti ;

6° Ode à la duchesse de Bourgogne ;

7° Ode au roi d'Espagne ;

8° Ode à Segrais (imprimée) ;

9° Ode sur la Paix (imprimée) ;

10° Eglogue ;

11° Badinages dont un adressé à M. d'Hamulton, qui avait accompagné le roi d'Angleterre, lorsqu'il vint en 1712 passer huit jours au château de Sillery.

D'autre part le P. Bouhours, jésuite, avec lequel Sillery était très lié, fit imprimer dans son Recueil de vers choisis (1) l'ode sur la Paix et celle à Segrais déjà cités.

Dans un autre Recueil édité en 1711, on trouve une Ode sur l'Amitié.

Enfin Briasson, comprit ces trois odes dans sa Bibliothèque Poétique éditée en 1745.

---

(1) Josse 1701 — Il n'y a rien dans l'Edit. de 1643.

Pour donner une idée des talents poétiques de notre évêque, nous allons reproduire l'ode sur la Paix et celle dédiée à Segrais.

ODE SUR LA PAIX

Reviens, divine Paix, agréable espérance,
Fille de Jupiter, présent des Immortels,
Déesse à qui l'on doit les plus sacrez autels,
N'avons-nous point assez gémi de ton absence.

Comme le laboureur qui fend la plaine aride
Désire le retour des humides Zéphirs
Ainsi nous t'attendons, source des doux plaisirs ;
Viens revoir nos climats, prends Mercure pour guide.

Que ton char lumineux dissipe les tempêtes,
Dont les noirs vapeurs obscurcissent les airs,
Fais succéder le calme aux orageux éclairs ;
Change nos sombres jours en de brillantes fêtes.

O qui m'arrêtera sur les rives fleuries
D'un ruisseau qui s'enfuit sur les sables dorez !
Quand pourrai-je jouir de la fraîcheur des prez
Sans craindre des soldats les injustes furies ?

Mais Isis apparaît et Phébus sur la Nüe
A fil d'or et d'azur trace mille couleurs ;
Cybèle orne son front et d'épies et de fleurs,
La Paix du haut Olympe est déjà descendue.

Ses regards amoureux ont chassé les nuages,
Dont la terre couvrait l'éclat des plus beaux jours ;
Que désormais les Ris, les Jeux et les Amours
Célèbrent son retour sous les épais ombrages.

L'Abondance aujourd'hui rend tous les biens au monde,
Et ramène avec soi les innocents plaisirs.
Maintenant puissions-nous exempts de vains désirs,
Voir couler tous nos jours dans une paix profonde.

Voici maintenant l'Ode à Segrais (1).

---

(1) Le texte donné par M. Plateau (Société de Soissons, 2e série, t. XX, p. 166) est un peu différent de celui que nous empruntons à M. Briasson. Quelques vers sont changés, et même quelques strophes. — Ces modifications sont-elles l'œuvre de Sillery ; c'est probable, car nous trouvons dans le Père Léonard la note suivante : « Ce prélat, au mois

Viens revoir, chez Segrais, nos moissons abondantes,
Viens voir leurs ondes d'or flotter sur nos guérets,
Et les épies courbez sous leurs têtes pesantes,
Rendre hommage à Cérès.

Tout plaît dans nos déserts ; nos longues avenües,
Nos ormes dont la cime est voisine des cieux,
Et jusques aux rochers qui terminent nos vües,
Tout y charme les yeux.

Nos torrens sans fureur dans leurs chutes superbes,
Aux doux soupirs des vents mèlent le bruit des eaux,
Et semblent seulement pour rafraîchir les herbes,
Tomber de nos coteaux.

Quand Jupiter du Ciel chassa l'antique Rhée,
L'injuste ambition corrompit les mortels,
Toutefois parmi nous la fugitive Astrée,
Consent a des autels.

Le redoutable Mars au champ de la Victoire
Orne ses favoris d'un superbe laurier,
Nous vivons dans nos bois contens de moins de gloire
Le front ceint d'olivier.

Tandis que nous dansons dans nos vastes campagnes,
Sous un sombre feuillage, au bruit d'un clair ruisseau,
Nos chèvres, au sommet des stériles montagnes,
Tondent quelque arbusseau.

Si d'un art somptueux l'opulente Assyrie,
Ne teint point nos habits de brillantes couleurs,
Toujours, pour nous parer, l'émail de la prairie
Nous prodigue ses fleurs.

Nos cabanes, Segrais, ne sont point magnifiques,
Nous dédaignons l'orgueil des alcoves dorez,
Nous possédons des bois, des musettes rustiques,
Des moutons et des prez.

Faune, ramène-nous ce Berger, dont la gloire
D'un renom immortel illustre nos hameaux,
Et reçois pour présent cette génisse noire
Et ces deux chalumeaux.

---

de juin 1699, composa une ode en français qu'il fit imprimer pour inciter M. de Segrais, son ami, qui est à Caen, de le venir voir, et, comme elle ne lui faisait pas honneur pour être mal faite, il en fit supprimer l'impression ». Le P. Léonard transcrit ensuite cette ode dans son texte primitif.

L'abbé Lambert dit que ces deux odes et celle de l'Amitié sont admirables « par le ton aisé et délicat, par le naturel charmant et par la noblesse et l'élégance de l'expression qui y règne. » C'est un peu exagéré, mais ces vers ne sont pas cependant sans mérite et on y respire un amour de la nature trop rare au XVII[e] siècle.

Abandonnons maintenant le littérateur, car notre évêque avait des devoirs plus pressants et plus absorbants à remplir.

Les travaux littéraires ne pouvaient être pour Sillery qu'un passe-temps, car il avait d'autres occupations plus importantes, d'autres devoirs et le premier de tous était de se consacrer à son diocèse.

Louis XIV voulait, on le sait, voir presque toujours réunis, autour de lui, dans le palais de Versailles, grands seigneurs et prélats, politique néfaste à laquelle presque tous se pliaient, grâces et faveurs n'étant accordées par le Roi qu'aux présents.

Brulart de Sillery, qui n'était pas dénué d'ambition se soumit à la règle, il résidait souvent à la Cour et la plupart de ses mandements sont datés de Paris.

Cependant (la proximité de la capitale y aidant), il ne se désintéressa pas de son diocèse, et on peut même dire qu'il fut un bon évêque et un évêque généreux, tout au moins dans la mesure où le lui permettait son budget.

Nous avons vu que sa famille était ruinée et, si Brulart de Sillery devait tirer d'assez abondantes ressources de ses nombreuses abbayes, l'évêché ne rapportait que 8.000 l, dont 4.000 étaient cédées à Huet.

Aussi notre évêque chercha-t-il à augmenter ses revenus par divers moyens et surtout en réunissant

à son évêché l'abbaye de Valsery alors très dégénérée et réduite à un petit nombre de religieux, et dont le revenu dépassait 10.000 l.

Ce ne fut pas sans peine que Sillery arriva à ce résultat et cependant il avait l'appui du Roi et il avait sû mettre dans ses intérêts le P. La Chaise.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous occuper des démêlés que Hanivel de Mannevilette, l'abbé de Valsery, avait eus avec son évêque en 1695 et 1696 au sujet de la répartition de la taxe incombant au diocèse dans la contribution de 4 millions votée par l'assemblée du clergé ; l'abbé prétendait être très imposé (1).

Il passait pour avoir un caractère assez difficile et Sillery ne devait pas être fâché de se débarrasser de lui, en même temps qu'il augmentait les ressources de son diocèse.

Ce ne fut pas d'ailleurs sans résistance que notre abbé consentit à l'union de son abbaye à la mense épiscopale et nous avons déjà vu que l'intendant dut intervenir en personne.

On obtint cependant l'assentiment de l'abbé en lui accordant une pension de 10.000 livres à prendre sur les revenus de l'abbaye, ainsi que la jouissance du château de la Grand-Maison à la Ferté-Milon.

Il semble bien qu'on lui avait promis un évêché, peut-être celui de Laon, mais la promesse ne fut pas tenue et notre abbé en mourut, dit-on, de dépit.

On dut d'ailleurs avoir recours à un arrêt du Conseil du Roi, autorisant l'évêque à jouir par provision des revenus de la mense abbatiale, car les religieux, dirigés par l'un d'entre eux, homme plein d'énergie, firent une longue résistance et tardèrent longtemps à donner leur consentement. Ils finirent

(1) Bulletin de la Soc. arch. de Soissons, t. XIV, 3e série, p. 146 à 163.

cependant par se soumettre, ainsi qu'en témoigne la pièce suivante (1) :

« Le Roy, bien informé que les revenus de l'eveschó de Soissons sont trop modiques pour soutenir la dignité épiscopale, et en considération de ce qu'un évesque de Soissons a eu l'honneur de sacrer Sa Majesté, a, du consentement de Mgr le duc d'Orléans, fait don à M. de Sillery, évesque de Soissons, et à ses successeurs aud. éveschó, de la mense abbatiale de l'abbaye régulière, conventuelle et élective de Valsery, ordre de Prémontré, diocèse de Soissons po^r être le tiltre de lad. abbaye éteint et supprimé, et la mense abbatiale avec tous les droits, juridictions, collations, putations, fruits, proffits, domaines et revenus unis à perpétuité aud. éveschó de Soissons, à la charge que frère de Hanivel, pourveu de lad. abbaye en jouira paisiblement durant sa vie et sans que, par lad. union, la manse conventuelle destinée pour l'acquit des fondations et l'entretien du service Divin et le nombre des Religieux en soit aucunement diminué et pr dédommager mond. seig. le duc d'Orléans de la putation qu'il avait de lad. abbaye de Valsery, Sa Majesté a accordé et consenti qu'il ait doresnavant la putation de celle de Clairefontaine du mesme ordre, aud. Diocèse, transférée à Villers-Cotteretz. »

Ce brevet est du 24 déc. 1712, les lettres pour Rome furent expédiées à l'ordinaire et on lit, à la suite, la note suivante :

« M. le marquis de Torcy (le secrétaire d'état aux Affaires Etrangères) est supplié de vouloir bien escrire une lettre particulière de la part du Roi à

---

(1) Aff. étrang. vol. 253, fol. 207. Rome 1712.

M. le Cardinal de la Trémoille (1) pr luy recommander cette union, luy marquer que ce n'est point une affaire à l'ordinaire, que Sa Majesté s'y intéresse effectivement, et qu'elle désire fortement qu'elle ait son effet.

« Si le marquis de Torcy juge à propos de prendre sur ceey les ordres du Roy, il le trouvera favorablement disposé. »

Notons seulement que l'affaire ne se termina pas ainsi : Depuis cette époque, écrit l'abbé Pécheur (2), les évêques de Soissons durent se contenter de jouir de la mense abbatiale de Valsery, sans pouvoir prendre canoniquement possession. Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1778, date à laquelle l'évêque Claude de Bourdeilles ayant donné sa démission de Valsery, reçut en compensation la commande de Saint-Jean des Vignes.

Sillery cherchait à augmenter les revenus de son abbaye ; il en défendait aussi vigoureusement les prérogatives.

Deux ans après son élévation à l'évêché de Soissons, il publiait le procès-verbal du sacre de Louis XIV dressé par Simon Le Gras, surtout dans le but de prouver que les évêques de Soissons avaient le droit de sacrer les rois de France, au défaut du métropolitain et pendant la vacance du siège de Reims.

Le chapitre de cette église n'accepta pas cette prétention sans protester et voulut établir que les évêques de Soissons n'avaient pas le droit d'exercer des fonctions dans la cathédrale de Reims et que

---

(1) Ambassadeur de France à Rome.
(2) Annales, t. VI, p. 586.

les offrandes qui s'y faisaient au moment du sacre appartenaient à la fabrique (1).

Si les ressources pécuniaires de notre évêque semblent avoir été assez restreintes, il exécuta cependant de grands travaux dans son diocèse.

Il décora et agrandit le palais épiscopal, nous apprend le Gallia Christiana.

Quels travaux y fit-il exécuter, nous l'ignorons ; rappelons seulement que Louis XIV descendit deux fois à l'évêché, le 12 juillet 1692 et le 23 juin 1693.

Sillery s'occupa aussi beaucoup du grand séminaire et nous ne pouvons qu'emprunter le récit de son œuvre à l'abbé Pécheur (2), qui a eu entre les mains des documents que nous ne possédons plus.

« Le séminaire, écrit-il, étant, par suite de l'accroissement, trop resserré dans l'emplacement de la rue St-Remy, on résolut de l'abandonner et de transférer la communauté dans un grand hôtel qu'on avait acheté rue de Panleu et auquel on se contenta pour lors d'ajouter divers bâtiments et une chapelle. Pour les achever, il fallait s'agrandir, mais, comme on ne pouvait le faire qu'aux dépens du jardin des chevaliers de l'Arc et d'une ruelle qui séparait ce jardin du séminaire; les Oratoriens qui le dirigeaient encore... s'adressèrent à la municipallité pour en obtenir ces terrains regardés comme sans utilité pour la ville. Le maire, Lévêque, Quinquet, procureur du Roi et les échevins, après avoir soumis cette demande à la délibération des assemblées des paroisses, furent

---

(1) « Le Procès-Verbal et les Protestations imprimées à Reims en 1697, petit in-8, furent réimprimées dans le même format en 1716 à la suite d'un Traité sur le Sacre et Couronnement de Louis XIV, roi de France et de Navarre.

(2) Annales, t.VI, p. 581, 583.

d'avis d'y faire droit, et elle fut accordée le dimanche 28 décembre 1704.

« On abandonna à l'établissement une partie de la ruelle qui formait le prolongement de la rue dite du Vieux-Rempart, et qui séparait la maison et le clos de vigne de l'évêque d'avec le jardin de la compagnie de l'arc et diverses petites maisons et jardins du chapitre de la cathédrale, à partir de la rue de Panleu, à laquelle la ruelle aboutissait en totalité, un espace de 19 verges de longueur vers le rempart, sur 15 pieds de largeur. En outre on lui accorda 62 verges du jardin des archers attenant au midi à la ruelle, au nord au cimetière de l'église St-Remy, du côté de l'Orient à la tour Macé et aux jardins des petites maisons du chapitre, enfin de l'autre bout à la partie restante du jardin de l'arc.

« Les charges de ces concessions étaient de payer au receveur de la ville 33 livres de surcens et 6 deniers de cens pour la ruelle, d'acquitter les autres cens dûs par la partie concédée du jardin, de rendre le chemin de la rue St.Remy praticable aux chevaux, voitures, etc., conformément aux plans de Philippe Binard, architecte à Soissons, enfin de faire ratifier par l'évêque, « supérieur du dit séminaire », ce traité passé avec les Oratoriens. Il le fut non seulement par Brulart de Sillery, mais aussi par l'intendant de la généralité, d'Ormesson, et, le 21 janvier 1705, par le duc d'Estrées, gouverneur de Soissons et de l'Ile de France (1).

« Après cette importante acquisition, les travaux du séminaire continuèrent, mais avec lenteur, et ce

---

(1) Contrat notarié du 31 mai 1705 — Copie d'extraits des registres du greffe de l'Hôtel de Ville. Communication de M. Choron, membre de la Société historique de Soissons. Plan des lieux par Binard.

n'est qu'en 1710-1712 que fut achevé un magnifique pignon terminant l'aile du nord sur la rue de Panleu, et encore fallait-il, faute de ressources, renoncer à mettre le reste du bâtiment en rapport avec cette construction et se contenter de réparer et de remanier l'ancienne. Ce pignon... existait encore en 1829 où on l'abattit parce qu'il était conçu dans des proportions et dans un style qu'on ne pouvait espérer d'atteindre dans la reconstruction de l'ensemble de la maison telle qu'on la voit aujourd'hui et qui ne date que de la fin du XVIII^e^ siècle. »

Il ne suffisait pas d'agrandir le grand séminaire, il fallait aussi lui apporter de nouvelles ressources pécuniaires ; notre évêque y pourvut en réunissant au séminaire certains établissements religieux en décadence, tels que la collégiale de St-Louis de l'Evêché et celle du Mont Notre-Dame.

Cette dernière était à demi ruinée et ses douze prébendes étaient à la collation de l'évêque, qui confirmait aussi l'élection du doyen. Les cinq chanoines survivants se partageaient le produit des prébendes et ne menaient d'ailleurs pas une existence absolument irréprochable.

Brulart de Sillery se transporta le 7 juin 1694 au Mont Notre-Dame et rendit, le 2 août, son ordonnance de suppression, qui fut confirmée par lettres patentes du Roi. L'évêque devint, de ce fait, collateur de la cure du Mont Notre-Dame, en remplacement du chapitre, et le séminaire, décimateur de la paroisse, à condition de faire acquitter les messes de fondation.

Il ne suffisait pas d'avoir transformé le grand séminaire, il fallait aussi assurer le recrutement du clergé, tâche qui, semble-t-il, était déjà devenue délicate.

« Persuadé, dit l'auteur d'un éloge lu en 1716 (1), que la première innocence est le fondement le plus solide sur lequel on puisse élever l'édifice de toutes les vertus sacerdotales, il voulait que ceux qui étaient destinés à ce saint état fussent de bonne heure séparés de la compagnie des pécheurs, et commençassent dès leur plus jeune jeunesse à porter le joug du Seigneur ; c'est ce qui donna lieu à l'établissement d'un petit Séminaire, où nous voyons de jeunes enfants élevés dans la piété, prendre les mœurs et l'esprit ecclésiastique, avant que de prendre l'habit et que de recevoir les premiers ordres. »

Ce grand et ce petit séminaire (2) il fallait les peupler et notre évêque s'y employa.

Il portait grand intérêt aux jeunes gens qui faisaient leurs études soit à Soissons, soit dans la capitale. Il établit le 6 mai des conférences au collège de Dormans, Beauvais, dont Rollin était le principal et il y fonda plusieurs bourses (3).

Il en créa aussi d'autres, 40 dit-on, au petit séminaire, en faveur des enfants de famille d'une condition inférieure, et il fut puissamment aidé dans cette tâche par Pomponne, abbé de St-Médard, trésorier du chapitre de St-Gervais (4).

Sur ces bourses, vingt auraient été spécialement destinées aux enfants des nobles soissonnais.

---

(1) Eloge funèbre présenté à l'Académie française par l'Académie de Soissons pour le tribut annuel en l'année 1715, le jour de Saint Louis. Recueil de pièces présentées à l'Académie française, t. XXI, p. 143. Bibl. Périn, n° 4412.

(2) On enseignait au petit séminaire les humanités et la philosophie, tandis qu'on ne s'occupait au grand séminaire que de la théologie.

(3) Pécheur. Annales, t. VI, p. 579 — Gallia Christiana.

(4) Rousseau, t. II, p. 224 — Carlier, Hist. du Valois, t. III, p. 126 — Cabaret, Hist. de Soissons, t. II, p. 187. Bibl. de Soissons.

Sillery ne s'intéressait d'ailleurs pas seulement à l'instruction des enfants qui se destinaient à devenir prêtres, il créa aussi partout où il le put des écoles gratuites.

« *Publicas et grautitas in tota diocesi pro pauperibus puellis erexit, nosocomiaque et ptochotrophia alia exstruxit, alia locupletavit* (1). »

Il réservait aussi aux moins favorisés de la fortune les petits bénéfices ou chapellenies et donnait la préférence aux sujets issus de son diocèse ou de celui de Reims.

Nous voyons aussi notre évêque trancher diverses questions intéressant le diocèse.

Ainsi il met fin à des difficultés de juridiction épiscopale, en rattachant, par une ordonnance du 11 janvier 1700 (2), à la paroisse de St-Crépin de Château-Thierry, les habitants de la rue de la Loi qui y étaient enclavés et qui cependant dépendaient de la paroisse de Brasles (3).

En 1695, il donne son approbation aux statuts de la confrérie de la Ste-Vierge (4).

Le 6 juin 1700 (5), il donne, en vertu d'une lettre du Roi, un mandement (6) pour l'exécution rigoureuse de la déclaration de 1638 sur la procession qui devait avoir lieu en vertu du vœu de Louis XIII, procession qui ne fut établie dans le diocèse que le 15 août 1701.

Puis le 6 avril 1702 (7), il publie, par un mande-

---

(1) Gallia Christiana, t. IX, p. 382.
(2) Pécheur. Annales, t. VII, p. 6.
(3) Pécheur. Annales, t. VII, p. 6.
(4) Soissons, in-12. Périn, Recherches bibliographiques, t. I, p. 2921.
(5) Pécheur, Annales, t. VII, p. 4.
(6) Pièce contresignée, Duquesnay, in-folio, sans nom d'imprimeur.
(7) Pécheur, Annales, t. VII, p. 4.

ment daté de Paris, le 24 mars, le jubilé séculaire accordé par le Pape le 18 juillet de l'année précédente.

Notre évêque édita aussi des livres liturgiques : un rituel en 1694 ; un catéchisme en 1696 ; des ordonnances synodales publiées à l'occasion du synode de 1700 (1), et enfin un bréviaire (2).

Cependant en ce qui concerne le bréviaire, M. de la Prairie, dans son travail sur les livres liturgiques du diocèse de Soissons (3), prétend que le Gallia Christiana se trompe et que Titz James, dans la préface mise en tête du bréviaire de 1742, dit que son prédécesseur avait l'intention de composer un nouveau bréviaire, mais que la mort l'empêcha d'exécuter son dessein.

L'administration des fabriques faisait aussi l'objet de la sollicitude de notre évêque.

« Les vicaires généraux du diocèse ont, conformément aux intentions du Roi, écrit Sillery au ministre, le 21 juillet 1691 (4), lancé un mandement pour obliger les marguilliers à rendre leurs comptes, mais bien peu d'entre eux ont répondu à cet appel. Faut-il s'adresser, pour les contraindre, aux intendants ou aux juges ordinaires ; l'évêque fait remarquer que les membres de ces juridictions, ou leurs proches parents, ont tous été marguilliers, aussi n'agissent-ils pas. Depuis près de trente ans,

---

(1) Réimprimées en 1769 à Soissons chez Courtois et Waroquier, in-12.
(2) Gallia Christiana.
(3) Soc. Arch. de Soissons, t. VI, 1re série, p. 52.
(4) A. N. G.7 511.

le curé de la Ferté-Milon n'a pu obtenir aucun compte (1). »

L'auteur, peut-être un peu dithyrambique, de l'éloge que nous avons déjà cité, nous dit que Sillery faisait de fréquentes tournées dans son diocèse (2), y portant les bons conseils et les bonnes paroles.

Notre évêque parcourait-il vraiment son diocèse très souvent, nous l'ignorons, mais ses allocutions devaient avoir, en tout cas, du retentissement, car il jouissait, nous l'avons déjà dit, de la réputation d'être un excellent orateur de la chaire; malheureusement, nous ne possédons aucun des sermons qu'il dut faire, nous possédons seulement l'allocution qu'il prononça au sein du chapitre de la cathédrale, le jeudi saint de l'année 1706 (3).

Aussi voudrions-nous en reproduire quelques extraits afin qu'on puisse apprécier son genre d'éloquence.

Après avoir exprimé toute sa joie de se trouver dans cette assemblée, il continue ainsi :

« Je ne sçaurais assez vous louer en de certaines choses ; vos mœurs sont pures, votre conduite est grave ; si quelqu'un parmi vous s'écarte de son devoir, ce qu'il est difficile qu'il n'arrive pas dans une compagnie nombreuse telle que la vôtre, vous le

---

(1) Il faut remarquer qu'en ce temps l'autorité diocésaine devait souvent avoir recours à l'autorité ministérielle, même pour des mesures de discipline, ainsi nous voyons le ministre écrire en 1701 à l'intendant aussi bien qu'à l'évêque, soit au sujet du curé de Nouvron que l'évêque voulait faire enfermer au séminaire à cause de sa conduite peu régulière, soit au sujet du sieur Castlot, curé de Condé, que le Roi avait exilé à Quimper sur la demande de Sillery, ce curé étant un homme processif qui maintenait ses paroissiens dans la division (A. N. O.1 362).

(2) L'auteur de l'éloge, l'abbé Fleury, l'accompagnait parfois dans ses tournées.

(3) Bibl. nat. Ms fr. n° 12986. Œuvres inédites.

reprenez avec fermeté, votre assiduité au divin service ne sçaurait être plus grande, je remarque même qu'il y a parmi vous une certaine émulation à cet égard.

« Tout cela est excellent, mais ne pensez pas que c'en soit assez ; je voudrais apercevoir en vous tous un certain désir d'avancer dans la vertu que, par malheur, je n'y aperçois pas. Vous savez ce que l'Ecriture dit des tièdes. Craignons, mes très chers frères, d'encourir la condamnation prononcée contre les tièdes si nous demeurons ainsi dans la langueur.

« Une vertu commune ne suffit pas à un ecclésiastique appelé, comme nous le sommes, à l'exercice du plus sublime ministère...

« Ne nous attachons point aux liens périssables. Je parle ainsy, parce qu'il n'est que trop ordinaire de voir des ecclésiastiques se faire un Dieu de leur argent ; quelle honte à un prêtre d'amasser des richesses, tandis que le pauvre est dans le besoin. Il ne nous est permis de rechercher les divertissements qu'en veue seulement du délassement de l'esprit et souvenons-nous que, même en cela, nous devons nous comporter avec une extrême retenue...

« Les retours fréquents sur nous-mêmes nous seront aussi très utiles. Rien n'est meilleur, en effet, pour s'affermir dans le bien, que de rentrer souvent dans son propre cœur pour y compter, s'il faut ainsy dire, avec soy-même... « Combien sont grands les avantages que nous retirons des entretiens intérieurs que nous aurons avec Dieu »... S'anéantir en sa présence, s'abandonner à luy sans réserve, et tout cela dans le silence du cœur, ce sont autant de moyens sûrs pour faire de grands progrès dans la vertu...

« Mais hélas, bien que nous nous adonnions ainsi à la prière intérieure, souvent nous négligeons de

faire la prière vocale, ou, si nous la faisons, c'est sans aucun sentiment de piété.

« En quelle disposition en effet assistons-nous par l'ordinaire au saint office de l'Eglise. Nous y apportons un esprit distrait, un cœur sec. Nous nous y acquittons des prières que le devoir et la coutume nous y obligent d'y faire comme d'une tâche onéreuse, et faut-il s'étonner après cela si nous retournons de l'église dans nos maisons, vuides de tout bien et remplis seulement de l'illusion de nos pensées, au lieu d'y retourner édifiés et meilleurs.

« Enfin tâchons de rallumer en nous le feu de la grâce de Dieu que nous avons reçue par l'imposition des mains, ce feu sacré que les passions, que le monde, que le démon s'efforcent d'éteindre. Ces ennemis... sont terribles. — Employons pour résister à leurs attaques les armes que Dieu nous a préparées avec tant de bonté. Servons-nous de la foy comme d'un bouclier, de l'espérance comme d'un casque, de la parole de Dieu comme d'une épée... Couverts de ces armes spirituelles, il n'y a ennemis si redoutables qu'ils soient dont nous ne puissions nous promettre la victoire.

« Alors nous deviendrons le sel de la terre et les peuples, animés par nos exemples, marcheront dans le chemin de la vertu ».

Les évêques avaient en toute époque et particulièrement en ces temps où le Roy, toujours à court d'argent, frappait à toutes les portes, une tâche particulièrement ingrate à remplir.

Le clergé ne voulait pas d'impôts, il ne voulait pas se soumettre à payer de nouvelles taxes, tels que la capitation, mais il fallait bien qu'il prit sa part dans les charges du Royaume.

Aussi dans chacune de ses assemblées générales, il votait une somme, soit une fois donnée, soit consentie pour un certain nombre d'années déterminé ou indéterminé, par exemple jusqu'à la fin de la guerre.

Pour se procurer l'argent demandé, l'assemblée générale fixait la somme réclamée à chaque diocèse, celui-ci devant s'acquitter suivant la méthode à sa convenance. C'était le mode le plus simple, mais on en employait aussi un autre, assez en faveur à cette époque.

Pour gérer ses finances, pour lever les sommes nécessaires, soit au Roi, soit au clergé lui-même, celui-ci avait des fonctionnaires provinciaux et diocésains.

Ainsi il y avait en 1690, dans le diocèse de Soissons, un receveur particulier ancien et un receveur alternatif des décimes, un contrôleur ancien et un contrôleur alternatif, un receveur particulier triennal et un contrôleur particulier triennal.

Lorsqu'on avait besoin d'argent, ou bien on créait de nouvelles charges que les anciens titulaires étaient obligés d'acheter, ou bien on leur accordait des augmentations de gages, mais bien entendu contre versement d'un capital déterminé. C'était l'emprunt obligatoire.

Ainsi en 1690 (1), l'assemblée générale du clergé demandait aux receveurs et contrôleurs 2.500.000 livres pour jouir de 138.888 l., sous forme d'augmentation de gages. La somme que devait verser le diocèse de Soissons s'élevait à 9.950 l.

---

(1) A. N. G 8 * 286.

Est-il besoin de dire que c'était en dernier lieu le contribuable qui payait ?

Nous aurions voulu donner le tableau complet des charges qui furent imposées au diocèse pendant l'épiscopat de Brulart de Sillery, mais l'enchevêtrement est tel que cela n'est pas possible. Nous pouvons seulement donner la date de quelques assemblées générales, le chiffre global demandé et la part du diocèse.

1690 : 46.800 l. et 10.841 l., 17 s., 4 d. (1).

1690 : 2.500.000 (sous forme d'augmentation de gages et 9.950 (2).

1693 : 1.295.659 l., 8 s., 7 d. (aug. de gages), et 4.459 l. 11 s. (3).

1695 : 2.000.000 l. et 46.289 l., 10 s., 11 d. (4).

1695: 4.000.000 l. (à payer annuellement pendant toute la guerre) et 85.578, 18, 6 (5).

1700 : 3.500.000 l. (à payer en 5 termes d'octobre 1700 à octobre 1702) et 81.006 l. (6).

1705 : 1.000.000 l. et 23.144 l. (à payer en cinq termes) (7).

1705 : 1.200.000 l. (aug. de gages) et 489.348 (8).

---

(1) A. N. G 8 * 283.
(2) A. N. G 8 * 286.
(3) A. N. G 8 * 287.
(4) A. N. G 8 * 289.
(5) A. N. G 8 * 295.
(6) A. N. G 8 * 296.
(7) A. N. G 8 * 299.
(8) A. N. G 8 * 301.

1705 : 800.000 l. (aug. de gages) et 5.120 (1).

1710 : 2.562.000 l. et 54.661 l., 11 s. (2).

1710 : 3.075.000 l. et 65.593 l., 18 s. (3).

1711 : 8.000.000 l. et 150.245 l., 5 s. (4).

« Fallait-il, écrit l'auteur de l'éloge précité, lever les sommes que le clergé consacre annuellement au soutien de la monarchie ? Avec quelle intégrité, cette répartition ne se faisait-elle pas sous ses yeux et, dans ces temps difficiles où l'église gallicane, oubliant ses besoins pour subvenir à ceux de l'Etat, promettait ce que les églises particulières avaient tant de peine à exécuter, quelle attention n'apportait-il pas pour que le diocèse de Soissons, quoique des plus chargés du royaume, fût des plus prompts à marquer son zèle. »

L'évêque avait beau faire, il ne pouvait éviter les heurts et il y en eut un entre lui et Mannevillette, abbé de Valsery.

Résumons cet incident dont nous avons donné un récit détaillé dans un autre travail (5).

En 1695, le clergé, pour s'exonérer de la capitation, avait voté une somme de 4 millions qui devait être payée tous les ans pendant toute la durée de la guerre.

En vertu des lettres patentes du Roi du 28 octobre 1695, la chambre ecclésiastique du diocèse de Soissons se réunit le 30 janvier 1696 pour faire la répartition des 85.578 l., 18 s., formant la quote-part

---

(1) A. N. G 8 * 303.

(2) A. N. G.8 * 304.

(3) A. N. G 8 * 305.

(4) A. N. G 8 * 306.

(5) Bulletin de la Soc. arch. de Soissons, t. XIV, 3e série, p. 146-163, d'après des documents des Arch. Nat. G 7, 512.

du diocèse, et à 4.196 l., 10 s., pour les frais de recou vrement.

Mannevillette, syndic et député en la chambre ecclésiastique pour les abbé, abbesses, prieur et prieures et communautés régulières, protesta vivement contre cette répartition dans une requête en date du 13 février 1696.

Il prétendait tout d'abord que l'évêque avait statué de sa pleine autorité et sans consulter l'assemblée. D'autre part, il se plaignait de la surcharge imposée au corps qu'il représentait ; suivant lui, le clergé séculier, y compris l'évêque et le chapitre, ne supportaient que le quart de la somme imposée. Lors d'un don gratuit antérieur, montant lui aussi à 4 millions, les curés encore avaient été taxés à 22 ou 23 mille livres, chiffre maintenant réduit à 11.000.

Le syndic du clergé, le baron de Maizemont, répondit et allégua que le clergé séculier payait les deux tiers de la taxe.

L'évêque de Soissons signalait en même temps au contrôleur général l'attitude de l'abbé, attitude qui pourrait porter préjudice à la levée des deniers.

La Houssaye, l'intendant de Soissons, délégué par le ministre pour s'occuper de cette affaire, tança vivement Mannevillette qui dut céder et même adresesr le 6 septembre 1696 une lettre très humble au ministre.

Sous le règne de Louis XIV, deux importantes questions vinrent agiter le royaume et l'église de France, le jansénisme et le protestantisme, mais ne portèrent pas, paraît-il, beaucoup de troubles dans nos régions.

Notre évêque semble avoir été, en ce qui concerne le jansénisme, très tolérant, et il eut même un vicaire

général grand ami de Port-Royal (1), auquel le P. Léonard a consacré quelques lignes encore inédites et que nous voudrions reproduire.

« M. le Bon Franc

« Année 1695. Grand vicaire de M. l'évêque de Soissons, grand archidiaque de Soissons. Il n'y a que trois ans qu'il s'est mis dans l'estat ecclésiastique et cela depuis la mort de M. le Président Barentin, où il estait comme homme d'affaires. Il sçait beaucoup de choses, l'histoire, les familles de ce siècle et de l'autre.

« Il est fils d'un avocat d'Amiens. Il a esté long-temps précepteur aux petites écoles de Port-Royal des Champs. Ensuite M. Laisné, conseiller de la Grande Chambre, qui avait un appartement aux Incurables, le prit auprès de luy, et il y a demeuré jusqu'à sa mort. Il luy a laissé aussy une pension de 500 l. M. de Sillery, évesque de Soissons, année 1695, l'a pris. Il s'est mis dans les ordres sacrés. Il luy a donné un canonicat et un archidiaconé de sa cathédrale ét présentement, 1695, il est de l'assemblée générale du Clergé, comme syndic député du clergé de Soissons.

« Il a la mémoire fort heureuse. Il répète un sermon ou un plaidoyé qu'il aura entendu une fois, comme s'il l'avait composé.

« Il est fort intelligent dans les affaires. Il scait bien le Palais et les maximes de la jurisprudence. Il a beaucoup d'esprit et de douceur. Il est fort désintéressé. Il dit qu'il est conduit par les résolutions des cas de conscience de feu M. de Ste-Beuve, docteur de Sorbonne.

---

(1) A. N. M 758.

« Il peut avoir (année 1695) 44 ans environ. Il scait les mathématiques et les éléments d'Euclide fort bien.

« Tout le monde a voulu avoir à faire à luy comme grand vicaire expédiant fort les affaires qu'il entend très bien. Cela a donné de la jalousie. Cela a fait qu'il s'est retiré de l'éveschéde Soissons en 1699 ».

Et plus loin :

« L'Art de penser ou la Logique de Port-Royal a esté entrepris par M. Nicol sur les veües que luy en donna M. Le Bon dans une conférence chez M. les Princes de Conty, où il fut parlé de former le jugement des enfants et de leur apprendre à raisonner juste. M. Le Bon ayant dit ce qu'il pensait sur cette matière, M. le Prince de Conty, le père, le pria de mettre ses pensées par escrits. Ce qu'il fit. S'estant trouvé chez ledit prince avec M. Nicol, il le présenta. Il fut approuvé de M. Nicol qui s'offrit de l'augmenter de ses réflexions et d'en faire part au public. C'est la raison pour quoy le privilège a été obtenu sous le nom de M. Le Bon, M. Nicol voulant luy en faire honneur. Il fut imprimé aussitost.

« Il tomba vers le commencement de février 1703 en apoplexie dont je suis bien faschéé. Il en estait encore incommodé au mois de may suivant.

« On dit que Mr de Port-Royal luy ayant fait une pension il s'en retira quelques temps après.

« Il mourut à Soissons le 15 mai 1704, âgé de soixante-et-six ans (1) après une longue infirmité causée par son apoplexie depuis 15 à 16 mois. Il n'a jamais voulu venir à Paris où tous ses amis le souhaitaient avec empressement, voulant mourir à

---

(1) Il avait donc plus de 44 ans en 1695.

Soissons... Je ne l'ay jamais entendu mal parler de personne pas mesme des jésuites. Il estait fort sage et réglé.

« Son mérite a esté cause que M. l'évesque de Soissons n'a pas eu pour luy sur la fin la mesme considération qu'il avait eüe, quand il le priait de venir auprès de luy.

« Il venait tous les ans à Paris pendant deux mois au moins faire une récolte d'aumosnes pour l'hopital de Soissons dont il estait administrateur. »

Nous trouvons encore auprès de Brulart de Sillery un autre prêtre qui semble avoir été entaché de jansénisme, le P. Gachies (Jean-Baptiste), originaire de Condom. Entré dans la congrégation de l'Oratoire, il fut envoyé à Soissons pour y enseigner la rhétorique. Pendant plus de trente ans il exerça les fonctions de théologal à la cathédrale et accompagna souvent son évêque dans ses tournées.

Le P. Gachies écrivit beaucoup, il fut membre de l'Académie de Soissons et notre collègue M. de Buttet lui a consacré une intéressante notice à laquelle nous ne pouvons que renvoyer.

Sillery eut dans une autre occasion à s'occuper du jansénisme

Le vicomte du Charmel ayant été exilé dans sa terre du Charmel, près Château-Thierry en 1706, le chancelier de Pontchartrain en avertit l'évêque le 7 avril, en le chargeant de sa surveillance, puis il lui écrivait de nouveau le 20: « J'ai lu au Roi la lettre que vous m'avez écrite concernant M. du Charmel. Rien n'est mieux que la confiance qu'il paraît avoir en vous pour prendre vos avis sur sa conduite. Il faut vous en servir pour lui inspirer, autant qu'il vous sera possible, de bons sentiments. Mais il serait trop

violent et même inutile de vouloir l'assujettir à vous rendre compte de tous ses commerces, et il suffira que sous main vous vous informiez de sa conduite par rapport au jansénisme » (1).

Du Charmel vécut d'ailleurs en paix profonde dans sa retraite.

Notre évêque eut aussi à s'occuper des protestants, mais sa tâche semble avoir été assez facile, car il n'y en avait qu'un petit nombre dans son diocèse.

On trouve dans l'intéressant ouvrage de Douen (2) la liste des églises qui existaient dans le département avant la Révocation, ainsi que des paroisses où se trouvaient des protestants, et encore faut-il remarquer qu'en 1685 plusieurs églises avaient déjà été supprimées.

Si nous prenons l'arrondissement de Soissons, nous constatons qu'il y avait des églises à Soissons, Morsain, Cœuvres, St-Pierre-Aigle, Grand Rozoy (3). et Belleu ; on trouvait en outre des protestants à Vregny, Dhivier (Duizel ?), Muret, Missy-sur-Aisne, Pernière (Pernant ?), Villers-Cotterêts, Acy.

Aussi avons-nous peu de renseignements sur les mesures qui furent prises dans notre diocèse relativement aux religionnaires.

L'abbé Pécheur (4) nous apprend qu'en 1698 on enfermait encore des enfants de protestants à Notre-Dame de Soissons et aux Oratoriens)en vue de travailler à leur conversion.

---

(1) A. N. O 1 34 — Cf. Dubuc. L'intendance de Soissons sous Louis XIV.

(2) Douen. Les églises reformées du département de l'Aisne.

(3) En 1681, le culte protestant étant encore célébré chez Philippe de Parenteau au Grand-Rozoy.

(4) T. VI, p. 250.

Nous voyons aussi le ministre écrire le 27 mars 1702 à l'évêque de Soissons : « J'envoye à M. Sanson (intendant de Soissons) un ordre pour les obliger les d[lles] de la Mothe (1) de se rendre à Soissons, ainsi que vous l'avez jugé à propos ; elles y resteront le temps que vous estimerez nécessaire, afin que vous puissiez essayer de les convertir ».

A Soissons le libraire Anisset fut dénoncé comme détenteur de livres protestants ; on fit chez lui une perquisition qui ne donna aucun résultat (2).

On eut d'ailleurs recours dans notre diocèse, comme dans toute la France, aux mesures de rigueur, aux soldats, ainsi qu'il résulte de deux lettres des 23 et 30 novembre 1685, par Louvois à l'intendant Bossuet, et déjà publiés par notre collègue M. Brun (3).

On suivait d'ailleurs de près les mouvements des protestants, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante de l'intendant Bossuet, adressée le 19 avril 1693 au ministre (4).

« Sur la première lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire du 24 décembre dernier, je m'informe s'il y avait des religionnaires qui fussent revenus à Genève en cette généralité, mais ni en ce tens là, ni depuis, je n'en ai découvert aucun ; au contraire, j'ai eu avis, M., que quelques nouveaux catholiques de la frontière vendaient leurs biens et s'absentaient et que plusieurs autres paraissaient être dans la

---

(1) S'agit-il des filles de Louis Laumonier, sieur de la Mothe, ancien de Chauny, envoyées aux Nouvelles Catholiques de Paris, en 1695.

(2) A. N. O Cf. Douen.

(3) A. H. G, vol. 751, 757. Lettres publiées par M. Brun dans le tome IX, 3[e] série de la Société arch. de Soissons.

(4) Bibl. nat. Ms. fr., 7045.

même disposition, ce qui me donna occasion, sur la fin du mois dernier, de rendre une ordonnance pour saisir les biens de ces fugitifs, même ceux ainsi aliénés en fraude, à la diligence des Procureurs du Roy des Bailliages et d'en faire adjuger les revenus et les meubles, mais, en même tems, j'ai mandé qu'on se contentât de faire saisir et publier, afin de retenir ceux qui voudraient se retirer, sans passer outre à aucune vente et adjudication jusqu'à ce qu'il eût plu à Sa Majesté d'en ordonner ».

La lettre est assez curieuse ; il semble qu'on s'était aperçu du tort immense que causait au royaume le départ de tant de Français.

En tout cas Brulart de Sillery ne devait pas être grand partisan des mesures de rigueur, de contrainte, si nous en croyons un document que nous empruntons encore à l'intéressant travail de M. Brun.

La révocation de l'Edit de Nantes, l'emploi de la force à laquelle on avait eu souvent recours, n'ayant peut-être pas donné le résultat attendu, le Roi chargea en 1698 le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, de consulter l'Episcopat ; il s'agissait surtout de la conduite à tenir vis-à-vis des nouveaux convertis et principalement de l'obligation d'assister à la messe (1).

Voici la réponse de notre évêque:

« Touchant la question, Monseigneur, si l'on doit obliger les huguenots nouveaux convertis d'aller à la messe, mon avis est qu'on ne le peut, ni dans le fond, ni dans la forme.

---

(1) Toutes les réponses de l'épiscopat sont contenues dans un manuscrit provenant de la famille de Noailles et actuellement à la bibliothèque du Ministère de la Guerre.

« On ne le peut dans le fond : c'est profaner ce sacré mystère et l'exposer au blasphème que d'y faire assister des gens qui non seulement font profession de n'y point croire, mais qui même le considèrent comme une idolâtrie ;

« C'est leur faire commettre un nouveau pêché ; parce que par là on les oblige à faire un acte de religion contre leur conscience ;

« C'est exposer la foi des vrais fidèles parmi lesquels il se trouve toujours des esprits singuliers qui peuvent être séduits par le commerce qu'ils auront avec ces gens-ci à l'occasion des actes de religion qu'ils feront en commun ;

« C'est donner du scandale aux vrais fidèles en les rendant témoins des signes extérieurs d'aversion et de mépris pour l'auguste sacrifice de la messe que les nouveaux mal convertis ne pourront s'empêcher de faire voir dans l'église ;

« C'est violer le commandement de Saint Paul qui enjoint aux fidèles en termes exprès d'éviter la société des hérétiques et c'est condamner la conduite de l'apôtre saint Jean lequel, au rapport d'Eusèbe, s'enfuit, ayant trouvé dans un bain public l'hérésiarque Cérinthe ;

« C'est introduire une discipline contraire de tous points à celle que l'Eglise a tenue à l'égard des hérétiques dans tous les temps et dans tous les lieux, à commencer depuis les apôtres ;

« Il est constant que l'entrée de l'Eglise doit être interdite aux excommuniés. Or les hérétiques sont excommuniés et les nouveaux mal convertis sont hérétiques ; donc l'entrée de l'Eglise doit être interdite aux nouveaux mal convertis ;

« On pourrait encore alléguer beaucoup de raisons, mais celles-ci suffisent, il me semble.

« A l'égard de la forme. La question de savoir si l'on doit obliger les hérétiques mal convertis d'aller à la messe étant purement spirituelle et toute de droit public, j'ose dire qu'elle ne peut ni ne doit être examinée, ni décidée que dans un concile. Cependant on ne doute point que le roi, en sa qualité de roi et aussi en qualité de protecteur de l'Eglise, étant *episcopus ad extra*, titre qui a autrefois été donné à l'Empereur Constantin, ne puisse, pour le bien de l'Etat et par zèle pour la vraie religion, prendre par forme d'avis le sentiment des évêques à qui seuls il appartient de décider en ces matières et, après avoir pesé toutes les raisons qui auront été mises en avant, permettre, s'il le juge à propos, de tenir des conciles provinciaux ou un concile national, où la question sera examinée et décidée:

« Mais, Monseigneur, la piété du roi doit s'occuper toute entière à trouver des moyens pour faire élever les enfants des nouveaux convertis dans la vraie religion. Sa Majesté, étant remplie de religion et de prudence, n'en emploiera sans doute que de chrétiens et de sages dans un fait de cet importance. »

Cette lettre fait honneur à l'esprit de modération de Brulart de Sillery, il était aussi, on le voit, assez sceptique en ce qui concerne la sincérité des conversions obtenues trop souvent par la force. Il ne faudrait pas cependant en conclure qu'il blâmait la révocation de l'Edit de Nantes. Cette mesure, qui nous paraît aujourd'hui si regrettable et qui constitue une lourde faute, fut approuvée par presque tous les contemporains, même par les plus modérés, tels que Fénelon.

Notons aussi que notre évêque n'admettait pas volontiers l'omnipotence royale en matière religieuse, et qu'il s'y montrait même hostile en termes adoucis, mais suffisamment nets. C'était faire preuve d'un certain esprit d'indépendance qui ne devait plaire que médiocrement à Louis XIV.

Sous l'ancien régime, par suite de l'extrême enchevêtrement des diverses attributions, les conflits étaient fréquents et d'autant plus âpres qu'il s'agissait souvent de questions financières, nous en avons eu sous nos yeux au moins deux exemples au cours de cette étude.

Les évêques et les chapitres n'échappaient pas à cette règle. En fut-il ainsi à l'époque dont nous nous occupons, nous n'en savons rien et nous ne pouvons citer qu'un seul conflit, dont le P. Léonard nous donne le récit suivant :

« Après la mort de M. d'Argenlieu, prévost du chapitre de l'église cathédrale de Soissons, vers le commencement de 1701, MM. les chanoines, pour éviter les poursuites de M. l'Evêque, qu'ils disent les avoir déjà troublés dans 3 ou 4 élections des dignités de ce chapitre, s'assemblèrent immédiatement après le service et enterrement du susdit prévost et élirent M. Raquet.

« M. l'Evesque, fort estonné et faché de n'avoir point de part en ceste élection (il estoit à son abbaye de (Le Gard) près Amiens) partit en poste, mais l'affaire estoit faite devant qu'il arriva, n'estant pas sur les lieux, fit former opposition par un chanoine de sa suite et par un autre qui estoit à Paris, disant qu'ils n'y avoient point été appelez. Procès au Grand Conseil. Les deux chanoines ont été condamnés aux frais et à l'amende au commencement de janvier 1702 ».

Et, un peu plus loin, le P. Léonard, parlant de cette condamnation des chanoines, ajoute : « Ce fut une mortification pour M. l'Evêque qui s'est toujours intrigué dans les élections du chapitre aux dignités de la cathédrale pour placer ses amis. »

Sillery eut aussi à régler des contestations assez vives survenues entre le doyen, les chanoines et le chapitre de l'église Saint-Vaast de Soissons, et il chercha à terminer ces différends par des statuts donnés le 3 août 1703 (1).

Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que les difficultés se produisaient, car on vise, dans le préambule, outre les chartres de l'évêque Nivelon de 1180, une sentence du Châtelet de Paris du 11 avril 1553, un réglement épiscopal du 2 mars 1655, deux sentences de 1664 et 1667, une transaction de 1679, un traité de 1688.

Lettres anciennes, on le voit, et propres, ajoute l'évêque, à diminuer le respect des fidèles pour les choses saintes et à ralentir leur zèle, leur ferveur, et il enjoint aux chanoines d'éviter dans leurs délibérations « toutes paroles contentieuses et capables d'altérer la charité », sinon le président devra imposer silence.

Le réglement de 1655 est maintenu en principe, mais on y apporte quelques modifications, principalement à cause de la modicité du revenu du chapitre et du petit nombre de chanoines. Ainsi le chapitre n'est plus tenu de chanter l'office canonial comme à la cathédrale, tout en le célébrant avec la gravité requise et en psalmodiant distinctement. Chaque chanoine recevra un sou par heure d'office.

---

(1) Pièce in-4 signée Duquesnoy par ordre de l'Evêque. Bibl. Périn n° 4369.

Il y eut aussi dispense de chanter la messe canoniale, quand il y avait une autre messe d'assistance, sauf à la dire tout bas au maître autel, dispense de chanter les matines et laudes tous les jours, sauf dans certains cas et certaines époques spécialement prévus, enfin dispense de chanter les obits de fabrique, à condition de les psalmodier gravement et pausément.

Le doyen doit dire la messe de paroisse les dimanches et fêtes à l'heure fixée par les statuts, ainsi que la messe des jardiniers qui se célèbre tous les premiers dimanches du mois, la messe qui se dit le jeudi de la Saint-Pierre pour les poissonniers ; les deux processions du jour de la Saint-Fiacre seront faites à l'ordinaire.

Les chanoines sont d'ailleurs exhortés à se rendre ponctuellement à l'église chaque fois qu'ils sont convoqués. Ils sont tous sujets à la piquette, sans doute à l'inscription sur une planchette où on notait les absences.

Les prérogatives du doyen, qui était en même temps le curé de la paroisse, sont soigneusement réglées. Ainsi ces chanoines ne pourront confesser dans la paroisse qu'après avoir fait voir au doyen leur approbation par écrit ; ils ne pourront confesser les malades qu'avec la permission de celui-ci.

Le droit de relever les femmes accouchées étant une fonction curiale n'appartient qu'au doyen et celui-ci ne pourra porter l'étole que lorsqu'il remplira les dites fonctions.

Enfin il fallait déterminer la part qui revenait à chaque intéressé dans les revenus, ainsi que dans les oblations en cire et en argent.

La cire des personnes non mariées et au-dessous de vingt ans appartiendra au doyen ; celle des étrangers, moitié au doyen, moitié au chapitre, toute autre entièrement au chapitre, le doyen ayant deux parts.

En ce qui concerne les convois et enterrements, le doyen a ce qui est réglé par les statuts pour les curés, et les chanoines se partagent ce qui est offert par les héritiers.

A l'égard du service pour les défunts et les confraries, le doyen a un dixième de la somme versée, plus deux sols, six deniers et enfin deux parts sur le reste.

Enfin, vu la modicité du revenu, il ne sera donné que sept livres pour les fonctions de semainier, sous-semainier, et arrière-semainier.

Certaines règles étaient aussi fixées pour la tenue des chapitres.

Sillery eut aussi d'autres luttes à soutenir, car, tout au moins au XVII[e] siècle, l'accord n'était pas toujours parfait entre le clergé régulier et le clergé séculier.

Est-ce à quelque difficulté de cet ordre que s'appliquent les phrases suivantes du P. Léonard (1).

« On croit que l'évêque (de Soissons) aura fait la même cérémonie pour recevoir les compliments sur la mort de l'abbesse de Notre-Dame, sa tante, de la Rochefoucauld, morte en novembre 1693, qu'il fit pour sa prise de possession de l'évêché. Il entra dans le monastère et vint à la grille recevoir les complimens. »

L'évêque de Soissons eut aussi en 1703 de sérieuses difficultés avec les Religieux de Saint-Jean-des-

---

(1) A. N. L 742.

Vignes (1) auxquels il voulait sans doute imposer un prieur de son choix, mais qui ne leur agréait pas ; il en résulta un conflit dont nous empruntons le récit à une curieuse correspondance que nous avons trouvée aux archives nationales (2).

Une lettre de cachet est adressée aux Religieux de Saint-Jean afin qu'ils procèdent, en présence de l'évêque et de l'intendant, à l'élection du prieur et des autres officiers (3).

Malgré toutes ces précautions, l'élection ne dut pas marcher au gré de Sillery, car, le 8 juillet, le ministre écrivait à l'évêque : « J'ai rendu compte au Roy de ce que vous m'aviez écrit par votre lettre du 26 passé concernant l'élection qui a été faite d'un sous-prieur à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes et S. M. m'a ordonné de vous écrire, et à M. Sanson aussi, de voir et de concerter ensemble ce qui peut se faire pour parvenir au changement que vous désirez, en observant, autant qu'il se pourra, les règles et les constitutions de l'ordre ».

Tout alla d'ailleurs en s'envenimant et le ministre prévenait le 5 septembre suivant l'intendant

---

(1) Il est aussi question dans une lettre adressée par le ministre à l'évêque le 24 janvier 1703 de l'envoi du P. Paul Du Tour, religieux à Saint-Jean, à l'abbaye de Hénin-Liétard, sans doute à charge de réciprocité. « C'est, écrit le ministre, un moyen fort naturel à ces deux abbayes pour corriger les mauvais Religieux qu'elles ont chacune ». A. N. O 1 364.

(2) A. N. O 1. Registres du Secrétariat d'Etat.

(3) A. N. O 1 364, f° 104. Cette lettre de cachet était d'ailleurs semblable à celle qu'on avait dû adresser trois ans auparavant aux mêmes religieux.

Sanson (1) que l'évêque de Soissons lui avait transmis lui-même un mémoire produit par les Religieux relativement à l'élection des officiers et autres affaires. « Le Roy qui est bien aise qu'on fasse justice à tout le monde, m'a ordonné de vous écrire d'examiner si les plaintes contenues dans ce mémoire ont quelque fondement et de me mander ce que vous en aprendrez et de l'apostiller article par article, je crois qu'il est inutile de vous dire que ce qu'il y a contre vous dans ce mémoire ne doit pas vous empêcher de rendre la justice qui peut être due à ces Religieux. »

Puis, Sillery ayant rendu compte au ministre des nouveaux troubles survenus à Saint-Jean, toujours au sujet des élections d'officiers, l'intendant fut saisi de l'affaire (2).

L'évêque eut gain de cause après lecture du mémoire de l'intendant ; le Roi « a cru ne pouvoir mieux faire que de suivre votre avis, écrit le ministre à Sanson le 14 novembre 1703 (3), en défendant à ceux qui troublent cette maison d'y venir et obligeant les autres à faire à leur Evêque la satisfaction que vous proposez ».

Sanson exécuta les ordres qui lui étaient donnés et, le 28 novembre, le ministre lui écrivait : (4)

« La satisfaction que vous avez fait faire à M. l'Evesque de Soissons par les Religieux de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes en présence des principaux officiers de la ville est tout ce que cet

---

(1) A. N. O 1 364, f° 185 v.

(2) A. N. O 1 364, f° 239.

(3) A. N. O 1 364, f° 301 — Copie de cette lettre était adressée à l'évêque.

(4) A. N. O 1 364, f° 312 v.

Evesque pouvait souhaiter de mieux. Il ne reste plus qu'à tenir la main à ce que les quatre moines (1) qui ont été renvoyés à leurs cures exécutent ponctuellement les ordres que vous leur avez donnés de la part du Roy ».

En 1706, une nouvelle cabale eut lieu pour l'élection du prieur et on dut interdire l'entrée de l'assemblée à trois religieux (2).

Sillery n'en avait pas fini avec les abbayes et, presque à la même époque, un conflit des plus vifs éclatait entre Claude de Bourlon, abbé régulier de Saint-Léger depuis 1690, d'une part et, d'autre part, l'évêque et les paroissiens de Saint-Léger.

Il s'agit principalement du desservice de la cure de Saint-Léger, et nous voudrions donner un bref résumé de cette affaire, sans nous lancer dans l'analyse des titres et pièces de genre divers et d'apparence souvent contradictoires que les parties se lançaient à la tête. Faisons cependant remarquer que certains de ces documents présentent un véritable intérêt pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Léger (3).

Au moyen âge et, par suite d'un abus détestable, condamné par différents conciles et, entre autres, par celui de Clermont de 1095, abus cependant perpétué, des cures étaient données aux laïques ; ainsi celle de Saint-Léger, située dans un faubourg de Soissons et, alors sans doute d'un revenu minime, avait été abandonnée par l'évêque de Soissons au comte

---

(1) Marchand, curé de Montmirail ; Gaudron, curé de la Ferté-Gaucher ; Cordenay, curé de la Ferté-sous-Jouarre, et Dubois, curé d'Arcy-Sainte-Restitue.

(2) A. N. O 1 35. Lettre du 19 mai 1706. Cf. Dubuc.

(3) Nous avons consulté sur ce litige deux pièces de la Bibliothèque d'Amiens, n° 3595, pièces 2 et 39, copiées par Périn n°s 4351, 4357, et les papiers du Père Léonard, A. N. L 742.

Renaud le Lépreux, de cette même ville. Celui-ci, qui détenait aussi illégalement d'autres biens ecclésiastiques, fut pris de remords et les remit en 1139 à l'évêque Joscelin en vue de fonder à Saint-Léger un monastère, la cure étant réunie à la crosse de l'abbé.

Ainsi, l'église était abbatiale et, en même temps, servait de paroisse, enchevêtrement qui ne surprenait pas nos ancêtres ; et le Père Léonard cite plusieurs exemples d'une situation semblable à Paris même.

D'ailleurs, tout au moins, suivant l'abbé, il n'y eut pendant longtemps ni fabrique ni marguilliers ; l'abbé, en qualité de curé, touchait les quêtes, deniers, aumônes, fondations curiales, sans avoir aucun compte à rendre aux paroissiens ; il devait par contre administrer ou faire administrer les sacrements, célébrer l'office, faire face à toutes les dépenses.

La situation changea à la fin du XVI^e^ siècle.

La nef avait été détruite par les protestants, l'abbé n'avait pas de ressources suffisantes pour la rebâtir. Alors les paroissiens se trouvant trop à l'étroit dans le chœur, offrirent à l'abbé de reconstruire la nef et d'assurer le service divin, moyennant certaines conditions, ce qui fut conclu en vertu d'une transaction en date du 19 mai 1592.

L'abbé cédait aux paroissiens la nef (un autre acte du 21 juillet 1596 y ajouta une croisée), ainsi que toutes les recettes et fondations. L'abbé conservait le droit de faire administrer les sacrements et célébrer le service divin par un vicaire ou religieux de son choix. Les paroissiens ne pouvaient d'ailleurs instituer une messe ou autre service sans le consentement de l'abbé et ils devaient verser à celui-ci, ou à son

vicaire, chaque année, cent sols tournois pour l'aider à payer les droits de visitation ou de procuration.

Il y eut dans l'église deux autels, celui de la paroisse, celui du chœur des réguliers.

Par qui et comment devaient être remplies les fonctions curiales ? c'est sur ce point que s'élèvent souvent des difficultés qui finirent par donner lieu au procès dont nous allons parler.

Il nous faut tout d'abord rappeler que l'abbaye de Saint-Léger avait été réunie à la Congrégation de Sainte-Geneviève en 1630 ; une lutte très vive, souvent violente, s'engagea entre les anciens religieux et la Congrégation ; celle-ci finit par l'emporter grâce surtout à l'appui de l'Evêque de Soissons, Charles de Bourlon, dont le frère Claude était prieur de Saint-Léger et fut le principal instigateur de ce changement, changement auquel le corps municipal de Soissons fit toujours une sérieuse opposition.

D'autre part, il faut le noter, au cours du procès qui allait s'engager, l'abbé de Bourlon soutint que la cure appartenait à sa crosse et non au monastère, il eut d'ailleurs soin d'ajouter, au cours du procès, qu'il ne faisait cette revendication que pour l'honneur, et qu'il comptait abandonner tout le profit de la cure à son monastère, qui en avait grand besoin, car les huit chanoines n'avaient à se partager que 1.900 livres.

Quoiqu'il en soit, on distinguait anciennement deux sortes de curés : les curés primitifs, qui avaient les fruits des bénéfices sans exercer eux-mêmes les fonctions, puis les véritables curés.

Les abbés n'exerçaient naturellement pas eux-mêmes les fonctions curiales et il en était nécessaire-

ment ainsi quand l'abbaye était en commende et surtout quand l'abbé était mineur ; ce fut le cas du sieur de La Fontaine, pourvu de l'abbaye en 1613, à l'âge de 15 ans.

Le curé primitif se faisait suppléer par un vicaire amovible *ad nutum*, coutume contre laquelle les conciles s'élevèrent à plusieurs reprises ; nous verrons Sillery en dénoncer avec vigueur tous les inconvénients.

Les choses changèrent cependant pour Saint-Léger, en 1664, et le Frère François Budé fut nommé vicaire perpétuel. Il y eut bien quelques contestations, mais le Frère Marais, qui remplaça Budé, le 3 octobre 1679, passa, dès le lendemain, une transaction avec l'abbé qui promit de ne nommer à l'avenir que des vicaires perpétuels, moyennant l'abandon par Marais d'une partie de ses droits.

Vint ensuite Coquebert promu en 1688, et bientôt en but à des tracasseries.

Le 6 mars 1692, l'abbé de Bourlon (1) l'assigna à fin de révocation et usa de toute l'autorité qu'il avait sur lui pour le forcer à abandonner sa place.

C'est à ce moment que l'évêque de Soissons intervint, car il ne voulait à aucun prix voir revivre les vicaires amovibles (2).

« L'amovibilité des vicaires, écrit-il dans un de ces factums, est contraire au devoir des pasteurs, à la dignité des prêtres et à l'unité des peuples.

« Le curé primitif porte le nom de pasteur, mais quel de ses devoirs remplit-il ? Sans amour pour son

---

(1) Nommé abbé en septembre 1690.

(2) Nous empruntons tous les détails qui suivent aux deux pièces de la Bibliothèque d'Amiens.

troupeau, il ne s'applique ni à le connaître, ni à le conserver ; il abandonne ce soin à un autre, avec qui il en traite à vil prix, et comme s'il n'était établi que pour piller ses ouailles. Tandis que, sans faire aucune fonction, il conserve leurs dépouilles dans l'abondance ou les retient par avarice, le vicaire amovible, accablé de travail manque de ce qui est nécessaire à une honneste subsistance.

« Le prêtre amovible tombe dans le mépris par son indigence ; il avilit son caractère par ses bassesses, c'est un homme à gage qui peut être changé à tout moment, c'est un mercenaire qui se borne à une très petite récompense, et qui ne sçait pas se proposer un motif plus noble ; aussi on a toujours manqué pour eux de respect et de confiance. »

Notre évêque n'y allait pas de main morte.

Puis, dans une autre pièce, il revient à la charge :

« On fait enfin remarquer en terminant que l'abbaye de Saint-Léger a déjà eu des abbés commendataires, qu'elle peut en avoir encore, et on s'exposerait à de graves désordres en confiant à des vicaires amovibles une paroisse qui est la plus considérable de la ville et qui est habitée par beaucoup d'officiers et de haute bourgeoisie qui demandent tous un pasteur perpétuel, l'expérience leur ayant trop fait connaître le peu d'attachement des vicaires amovibles. Ils ne peuvent donner aux pauvres aucun secours, les abbés se réservant les offrandes et autres revenus, revenus qui étaient considérables avant que la cure ait été réunie au monastère, ce fait ayant été probablement une des causes qui a amené les abbés à vouloir retenir la cure. »

Quoiqu'il en soit, l'action fut engagée avec vigueur et se trouva portée devant la première Chambre des

Enquêtes du Parlement de Paris à une date que nous ne pouvons indiquer, nous savons seulement qu'une des pièces de procédure est datée du 11 janvier 1698.

Sillery, dans une lettre écrite de Compiègne, le.... donnait ses instructions :

« Sur l'avis que j'ay eu que M. l'abbé de Bourlon s'était immiscé de faire les fonctions abbatiales et mêmes curiales dans l'abbaye de Saint-Léger, sans que ses bulles aient été fulminées, en l'officialité de Soissons, je vous fais ce mot pour vous prier, M., que vous le fassiez incessamment assigner en votre nom, pour qu'il ait à dire en vertu de quoy il s'est ingéré de faire les dites fonctions, c'est pour qu'il ait à dire une chose à laquelle il n'y a point de temps à perdre et que je souhaiterais qui fût déjà faite. S'il montre ses bulles et la sentence de fulmination, alors, sur le vu des pièces, l'official de Soissons pourra l'interdire de toutes fonctions, tant abbatiales que curiales, et alors il sera bon qu'en même temps les habitants appellent comme d'abus de tout ce qui a été fait précédemment ainsi qu'ils me paraissent le désirer (1), et, comme je n'ai pas lieu de croire qu'on le relève à Reims de son interdiction, l'affaire aura lieu au Parlement par le moyen de l'appel comme l'abus ; il me paraît que tout sera en bon état que s'il ne montre pas ses bulles ni la sentence de fulmination, faute de ce faire, il demeure interdit. Si bien que de tous costez, en suivant exactement cette procédure, l'affaire ne saurait que bien aller. Il faudra que vous me fassiez avoir communication de ses titres, si tost que vous les aurez vus afin que j'en prenne avis. Je vous prie de m'écrire à Compiègne, où je serai dimanche au soir,

(1) Les paroissiens de Saint-Léger intervinrent en effet au procès.

et je vous recommande avec instance que tout s'exécute promptement s'il ne l'est déjà. »

L'affaire suit son cours. Le promoteur cite l'abbé devant l'official pour qu'il montre ses bulles, avec l'ordre de l'interdire, qu'il les présente ou ne les présente pas ; l'évêque commet pour desservir la cure son Porte-Crosse et son Porte-Mitre, révoquant toutes les permissions par lui données aux religieux de Saint-Léger pour administrer les sacrements, et leur interdisant toutes fonctions curiales.

Sur ce, l'abbé de Bourlon appelle comme d'abus devant le Parlement, prend à parti le promoteur et l'official, appelle aussi comme d'abus de provisions des trois vicaires perpétuels institués depuis 1664, prend des lettres de rescision contre la transaction du 4 octobre 1679.

L'évêque riposte :

« Il s'agit, dit-il, de savoir si la conduite de la paroisse la plus considérable du diocèse de Soissons continuera à être confiée à des vicaires perpétuels, ou si, à l'avenir, elle sera abandonnée à des prêtres amovibles ou révocables à volonté.

« Lorsque la sainteté des loix de l'Eglise n'a pas esté un motif suffisant pour engager les curez primitifs à supprimer l'abus des vicaires amovibles, on a souvent vu les peuples avoir recours à l'autorité du Parlement pour les y contraindre, mais il est peut-être sans exemple qu'un curé primitif ait demandé qu'on fasse renaître cet abus tant de fois condamné par les conciles, les ordonnances et les arrêts de réglement.

« Il n'est plus question des intérêts particuliers d'un seul vicaire perpétuel, M. l'évêque de Soissons et les paroissiens étant en cause, il s'agit de fixer

pour toujours la manière dont la cure de Saint-Léger doit être desservie. On vient de faire aux paroissiens l'injustice de leur arracher un pasteur expérimenté, et auquel ils avaient pris confiance et. pour obtenir de la Cour qu'ils ne soient pas à l'avenir continuellement exposés à de pareils malheurs au gré des abbez de Saint-Léger, on prouve :

« 1° Que l'amovibilité des vicaires est un abus que les évêques doivent réformer.

« 2° Que l'abbé de Saint-Léger n'a aucun titre pour faire revivre cet abus ».

Nous ne pouvons d'ailleurs suivre les parties dans tous les détails de la procédure ; notons seulement une autre difficulté qui vint à surgir et empruntons au P. Léonard (1) le récit de cet incident :

« Il y a dans le diocèse de Soissons, comme ailleurs, un certain jour marqué pour la Dédicace générale des églises, dont les curés et les peuples sont obligés de faire une fête solennelle.

« Les chanoines réguliers de Saint-Léger ont dans leur église une paroisse séparée de leur chœur, comme nous en avons à Paris, à Saint-Méry, à Saint-Benoist, à Saint-Germain de l'Auxerrois et aux autres églises collégiales.

« Le Père Moreau, aujourd'hui prieur et curé de Saint-Léger de Soissons, et les religieux prétendent avoir droit et être en possession de chanter le jour de la Dédicace la messe de paroisse à l'autel de leur chœur et que leur droit et leur possession sont confirmés par plusieurs arrêts du Parlement.

« M. l'Evesque de Soissons prétend au contraire que le prieur et curé de Saint-Léger doit, le jour de

---

(1) A. N. L 742.

la feste de la Dédicace, célébrer la messe paroissiale à l'autel de la paroisse, et non à celuy des Religieux.

« La feste de la Dédicace des églises du diocèse de Soissons se fait tous les ans au commencement du mois de may. En ce temps-là donc, et le jour même de la Dédicace (1), M. de Soissons envoya un huissier au prieur et curé de Saint-Léger. Quand l'huissier arriva à Saint-Léger il apprit que le curé était à la sacristie, il s'y rendit et luy signiffia en parlant à sa personne des deffences de la part de l'Evesque de Soissons de dire la messe de la Dédicace, à peine d'interdit, *ipso-facto*, à autre autel que celuy de la paroisse.

« Le Prieur et curé mit la signiffication dans sa poche sans en rien dire à personne ; il acheva de s'habiller et alla avec les assistans célébrer la messe paroissiale de la dédicace à l'autel des Religieux et non à l'autel de la paroisse.

« M. de Soissons ayant appris avec chagrin le peu de cas que le Père Moreau avait fait de son ordonnance et que sans avoir égard à ses deffenses il avait osé célébrer la messe de paroisse, le jour de la Dédicace à l'autel des Religieux ; il luy fit le lendemain signiffier qu'il était interdit, et tous les religieux qui avaient serviz de diacre, sous-diacre, accolites, chappiers et autrement à la messe de la dédicace ».

Le Prieur curé et les religieux interjetèrent appel comme d'abus de cet interdit et le P. Léonard nous apprend le 27 mai 1702 que le Parlement renvoya les parties devant l'archevêque de Reims comme leur métropolitain, pour faire juger leur appel à l'ordinaire (solution que l'évêque de Soissons semblait redouter).

---

(1) La date n'est pas indiquée.

« L'avocat Nouet, ajoute notre auteur, n'a pas trouvé que la procédure de M. l'Evesque de Soissons fût régulière, les interdits, dit-il, et autres peines ecclésiastiques doivent être précédés au moins de trois monitoires de jour à autre ; il n'y en a eu aucun avant l'interdit de l'appel duquel il s'agit.

« On parle d'accommoder cette affaire à l'amiable. »

Sagit-il là d'un simple incident du procès analysé ci-dessus, l'arrêt de 1702 s'applique-t-il à toute l'affaire, qu'advint-il du tout, nous l'ignorons.

Sillery ne s'occupa pas seulement des affaires religieuses et du salut des âmes, il voulut aussi soulager les misères humaines.

Sa réputation de charité était grande et Boze, faisant l'éloge de son collègue dans la séance publique tenue par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pouvait écrire : « Plus de la moitié de son revenu était ordinairement employé au soulagement des pauvres ; simple et œconome dans sa dépense, il estoit, si on le peut être, prodigue à leur égard ; on l'a vu, dans les disettes de 1693 et de 1709, s'engager pour leur subsistance, souffrir même avec eux, autant que la différence des conditions leur permettait, et suppléer à ce qu'il ne pouvait faire par de sages réglements, qui valent bien plus encore au public que le sacrifice d'une fortune particulière. »

D'autre part on lisait sur son épitaphe :

In mansuetudine et charitate opera sua perfecit.

Cet éloge ne semble pas exagéré.

Par suite des gelées de 1692, suivies d'une mauvaise récolte en 1693, on se trouva acculé à la disette et le prix du blé monta à Soissons à 400 livres.

Le roi fit appel au clergé pour adoucir tant de maux et le Parlement ordonna une imposition extraordinaire.

Entrant dans ces vues, notre évêque enjoignit à tous les décimateurs, curés, vicaires et autres ecclésiastiques de visiter les granges et greniers des communautés pour connaître la quantité de grains qu'ils renfermaient et obliger leurs détenteurs à en apporter la moitié sur le marché.

Il leur imposait aussi l'obligation de lui envoyer, dans le délai de quinze jours, un état de la quantité de blé et d'avoine produite par les dîmes de l'année ainsi que de leur rendement approximatif. Il voulait aussi connaître le nombre des habitants de chaque paroisse, le nom du marché le plus proche et, pour les gros décimateurs, la quantité de dîmes recueillies dans chaque paroisse.

Au mandement de l'évêque était joint un modèle à remplir (1).

Pendant la famine de 1708-1709, notre évêque déploya aussi une grande charité et défendit énergiquement les intérêts des habitants. Le munitionnaire de l'armée de Flandre ayant demandé 15.000 sacs de blé à l'intendant de Soissons, Sillery intervint auprès du contrôleur général pour faire rapporter cette mesure (2).

---

(1) Collection Périn, n° 2917. Mémoire de ce qui s'est passé et de l'ordre qui a été tenu pour faire subsister les pauvres dans le diocèse de Soissons et principalement dans la ville et la banlieue jusqu'à deux ou trois lieues aux environs, depuis le 13 décembre 1693 jusqu'au 10 juillet 1694, sous la présidence de Mgr de Sillery, évêque de Soissons. Soissons, 1694, in-12.

(2) A. N. G 7 514. Lettre du contrôleur général du 30 avril 1709 — Dubuc. L'intendance de Soissons sous Louis XIV, p. 84.

Il ne se borna d'ailleurs pas à pourvoir à des besoins urgents et temporaires, il voulut créer aussi des établissements de charité durables et permanents.

Il fonda dans son palais un bureau de charité qui s'appela la Petite Charité (1), et avait pour but de procurer des secours aux enfants pauvres mis en nourrice et aux artisans chargés de famille. Ses ressources consistaient en dons volontaires auxquels s'ajoutait le produit de quêtes faites dans chaque paroisse les dimanches et fêtes, pendant les vêpres ou après le sermon aux fêtes de la Vierge. En outre, il y avait dans toutes les églises exemptes ou non exemptes, un tronc destiné à recevoir les aumônes secrètes.

A l'issue de chaque assemblée générale mensuelle, on faisait une exhortation suivie d'une quête.

Cette assemblée, présidée par l'évêque ou un grand vicaire, était composée de six dames et d'une trésorière qui fut d'abord Mlle Le Gras. Celle-ci rendait chaque année compte de sa mission à l'évêque auquel elle prêtait serment.

Cette institution devint si populaire que de nombreux legs furent faits en sa faveur et que ses revenus atteignirent trois mille livres.

Notre évêque s'intéressa aussi à tous les établissements charitables du diocèse et, en particulier, à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

Ainsi il obtenait du pape Innocent XII un bref, en date du 27 septembre 1692, par lequel il accordait une indulgence pleine et entière à tous les fidèles chrétiens qui, s'étant confessés et ayant communié, visitaient avec dévotion l'église Saint-Charles de

---

(1)Pécheur. Annales, t. VI, p. 553. Une Petite Charité fut aussi créée à Orbais.

l'hôpital Général et y faisaient « des prières à Dieu pour la paix entre les Princes Chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et pour l'exaltation de Notre Mère la Sainte Eglise Chrestienne et Apostolique ».

L'évêque porta ce bref à la connaissance des fidèles par un mandement en date du 15 décembre 1692 (1).

« Comme nous avons, écrivait-il, une forte inclination pour la sanctificaôn et le salut des âmes ..... et que nous n'en ressentons pas moins pour le soulagement des pauvres, mais principalement des pauvres de notre hospital général, nous n'avons pu recevoir le bref de Notre Saint-Père le Pape qu'avec beaucoup de joye ..... ».

Il favorisa aussi de tout son pouvoir la réunion de nombreuses maladreries à l'Hôtel-Dieu.

Toujours dans le même but il intervient, le 9 janvier 1706, auprès du ministre (2) : « Notre hospital général de Soissons ne peut se soutenir longtemps à cause du surcroît de pauvres dont il est accablé, des dettes dont il est chargé, du refroidissement des charitez et du peu de revenu qu'il a et dont on ne peut presque rien recevoir. » Il demande que cet établissement soit autorisé à faire une loterie, ce qui fut refusé, le roi ne donnant plus d'autorisation de ce genre.

Il revient à la charge en 1712, d'accord avec l'intendant Langeois.

La situation de l'Hôtel-Dieu est déplorable. La dépense, d'après les comptes, dépasse la recette de 4.400 l., et la dette présente est de 3.000 l. ; il n'y a plus de linge, les charités ont presque entièrement

---

(1) Bibl. Périn n° 4345.

(2) G 7, 514.

cessé et le nombre des soldats en traitement augmente par suite du passage continuel des troupes. L'hôpital est cependant très bien tenu.

En principe, cette fois la loterie est accordée, mais le chiffre n'en est pas fixé et le Roi ne permet l'ouverture de bureaux de recettes qu'à Soissons.

Intendant et évêque déclarent naturellement que le succès est impossible, si on n'installe pas de bureaux à Paris et demandent que le chiffre de la loterie soit fixé à 60.000 l. dont 15.000 pour l'Hôtel-Dieu (1).

Nous ne savons quelle suite fut donnée à cette affaire.

Enfin, nous voyons Sillery approuver, par ordonnance du 26 avril 1702, la fondation d'un hôpital de la Charité à Villers-Cotterets, fondation faite par le duc d'Orléans (2).

L'évêque de Soissons eut naturellement à user de son influence auprès des ministres en faveur des populations de son diocèse ; il dut le faire souvent de vive voix, mais nous trouvons cependant dans la correspondance avec les ministres quelques témoignages de cette sollicitude.

Le 25 août 1691 (3), conjointement avec les députés de Soissons, il expose au ministre les griefs de sa ville épiscopale en ce qui concerne l'ustensile (4). Soissons serait, si on tient compte du nombre de feux, très-surchargé si on en croit un tableau joint

---

(1) A. N. G 7, 516. Lettres de l'intendant et de l'évêque des 15 mars, 16 mai 1712.

(2) Pécheur. Annales, t. VI, p. 569.

(3) A. N. G 7, 511.

(4) L'ustensile comprenait le lit, le pot, et place au feu et à la chandelle dus aux troupes passant dans la province ou y prenant leur quartier d'hiver.

à la lettre. « Les particuliers de Soissons sont moins accomodez que dans les autres villes, au moins on en peut répondre avec certitude pour Laon, Noyon et Château-Thierry. »

Voici ce tableau qui est assez curieux :

« Soissons composé de 1632 feux contribuables a été imposé pour l'année 1690 à 32.250 l. d'ustancille.

VILLES DE LA GÉNÉRALITÉ	NOMBRE DE FEUX	Ce qu'elles paient d'instanciles en 1690	Ce que Soissons devra payer à proportion	Disproportion ou ce que Soissons a porté de trop
Laon	1.625	16.500	16.571	15.679
Noyon	1.466	16.500	18.008	14.242
Crépy	498	7.500	24.578	7.672
Château-Thierry	921	9.750	17.277	14.973
Chauny	816	6.750	13.500	18.750
La Fère	456	6.750	24.158	8.092
Clermont	495	6.000	19.539	12.711
La Ferté-Milon	485	4.500	15.142	17.108
Nesle	364	1.500	6.725	25.525

Nous voyons aussi l'évêque de Soissons solliciter le 29 juillet 1705 (1) l'intendant de Soissons, d'Ormesson, en faveur du sieur Dartigny, capitaine commandant le second bataillon du régiment de Sillery; cet officier qui était alors en Espagne, réclamait la succession de son oncle le sieur de Nouzet, curé de Filain, mort le 3 juin 1703, succession que l'archevêque de Reims, seigneur haut justicier de Vailly (Filain était dans cette justice) prétendait lui appartenir par droit d'aubaine. L'affaire était d'ailleurs compliquée, on avait en effet trouvé chez ce curé une somme de 1.255 l. en vieilles espèces que les juges de la monnaie voulaient confisquer.

---

(1) A. N. G 7, 513.

Voici enfin une autre intervention de notre évêque. Le 6 décembre 1705, il écrit au ministre qu'on lève depuis le 1er novembre 10 sols sur chaque pièce de vin, lourde charge pour un pays qui compte beaucoup de vignes.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, notre évêque était souvent absent de son diocèse, pour divers motifs.

Le premier, et le plus naturel, était l'obligation d'assister aux assemblées ecclésiastiques dont il faisait partie (1).

Le 24 mai 1699 (2), il assistait à l'assemblée provinciale tenue à Reims sous la présidence du métropolitain, Le Tellier. Cette assemblée se composait des archevêques de Paris et de Reims, des évêques de Meaux, de Chartres, de Toul et d'Amiens.

Il s'agissait d'une question importante : l'examen des deux livres de Bossuet et de Fénelon ; l'Instruction sur les deux états d'oraison et les maximes des Saints.

Nous n'avons pas l'intention de relater toutes les phases de cette affaire ; rappelons smplement que Fénelon fut condamné à Rome, qu'il fit une soumission édifiante et qu'il fut décidé dans cette assemblée de 1699 que chaque évêque publierait un mandement dans chaque paroisse, pour porter à la connaissance de leurs diocésains la conclusion de cette affaire (3).

---

(1) Notons que l'abbé de Sillery avait été en 1685 député du second ordre à l'assemblée du clergé.

(2) Bibl. nat. Ms fr. 6907. Pap. Le Tellier — Mém. du clergé, t. I, p. 443.

(3) Saint Simon (t. IV, p. 91) écrit que le Roi obligea Fénelon à souffrir que son livre fût examiné par les archevêques de Reims et de Paris, les évêques de Meaux, Chartres, Toul, Soissons et Amiens, c'est-à-dire par ses adversaires.

En 1695 (4), les évêques de Soissons et de Laon furent nommés par leurs collègues de la province de Reims pour les représenter à l'assemblée générale du clergé.

Celle-ci désigna, le 30 mai, Sillery pour faire partie de la commission des Vieux Comptes, ainsi que celle des Contrats et Moyens. Le 31 juillet, il était nommé commissaire de la province de Reims pour la répartition des 1.500.000 l. qui restaient dues sur les 4 millions tenant lieu de la capitation.

Cette commission se partagea en 4 bureaux, l'archevêque d'Aix, les évêques de Séez, de Troyes et de Soissons eurent à s'occuper des provinces de Tours, Bourges, Bordeaux et Toulouse.

Ce fut sans doute la réputation d'éloquence de notre évêque qui lui fit confier par ses collègues une flatteuse mission.

Le 1^er^ juin (2), le président de l'assemblée lui faisait savoir qu'elle devait d'ordre du Roi, aller saluer, par députés, le roi et la reine d'Angleterre. Il chargea l'évêque de Soissons d'aller haranguer le roi d'Angleterre en compagnie des évêques de Riez, d'Aire, de Séez, d'Avranches et de Vence, ainsi que des abbés de Lusignan, Brigault, de Tonnerre, de Caumartin, de Vaubrun et de Coëtlogon. L'évêque de Nîmes fut chargé de la même mission en ce qui concerne la reine d'Angleterre.

Le 6 juin il fut rendu compte à l'Assemblée de l'accomplissement de cette mission.

« Le 6 juin Mgr l'évêque de Soissons a dit qu'il s'étoit rendu (3), avec Mgrs et MM. les Députés qui

---

(1) Procès-verbaux des assemblées du Clergé, t. VI, colonnes 87, 96 et suivantes.

(2) Procès-verbaux des assemblées du Clergé, t. VI, col. 105, 106.

(3) Le 4. Le roi d'Angleterre habitait Saint-Germain-en-Laye et le Clergé y tenait aussi ses séances.

étaient chargés de faire compliment au roi d'Angleterre, dans l'appartement qui avait été préparé auprès de la Chapelle, où M. secrétaire d'Etat est venu les prendre, qu'ils ont trouvé au bas du grand escalier M. le Duc de Pouvis, Grand Chambellan et les autres officiers de Sa Majesté Britannique, que les Gardes étaient sous les armes et les officiers à leur tête, que les deux battants des portes où ils ont passé étaient ouverts, qu'ils sont entrés dans la chambre du Roi d'Angleterre, qui a fait l'honneur au Clergé d'entendre le compliment debout et découvert, auquel il a répondu qu'il étoit infiniment touché des marques d'amitié qu'il recevoit du Clergé de France, qu'il avait toujours eu une très grande estime pour un Corps aussi illustre et aussi rempli de lumière et de piété ; que cette estime avoit beaucoup augmenté par tout ce qu'il remarquait d'édifiant dans la conduite des particuliers qui composent aujourd'hui cette assemblée et qu'il se feroit un grand plaisir de donner en toutes occasions au Clergé de France des marques de la considération qu'il a pour lui, en suite de quoi ils ont été reconduits comme ils étoient venus ».

Vient ensuite le texte de la harangue de Sillery ; nous nous dispenserons de le reproduire, elle est nécessairement très banale comme toutes les compositions de ce genre (1).

Empruntons-en seulement l'analyse au « Mercure Galant » (juillet 1695 n° 108).

« Le Prélat (Sillery) dit qu'il laissait aux gens du siècle le soin d'admirer en ce Monarque cette intrépidité dans les plus grands périls de la guerre, qui

---

(1) Ce discours fut imprimé en 1695 in-4 et fut réimprimé dans le procès-verbal du Clergé. Il aurait été traduit en plusieurs langues.

lui a acquis une réputation si distinguée dans toute l'Europe, de parler de cette magnanimité qui le soutient si également dans l'une et l'autre fortune, de louer cette bonté admirable qui le rend toujours prest à oublier les égaremens de ses sujets qui n'avaient pu estre dans une nation si noble que l'effet d'une séduction artificieuse, et enfin de mesler dans son éloge tout ce qui peut mieux tracer l'image d'un grand Prince ; que le Clergé, qui estoit dépositaire des sacrées véritez de l'Evangile ne louerait en luy que ce qui avait rapport à la Religion Catholique et qu'il oublierait en quelque sorte un grand Roi pour ne se souvenir que d'un Chrétien d'une fidélité si entière et si célèbre, qu'il ne parloit point de la sorte qu'à l'occasion de l'estat présent où ce Prince se trouvait, ni du prétexte de Religion qu'avoiēnt pris ses ennemis pour lui nuire et que son dessein estoit uniquement d'admirer cette piété sincère qu'on voyait reluire en toutes les actions de Sa Majesté, ce respect si édifiant qu'elle témoignait en toutes occasions pour les mistères sacrez de notre Sainte Religion, ce goust si Chrétien qu'elle faisait voir pour nos augustes cérémonies et son exacte assiduité au divin Service, en sorte qu'on pouvaīt nommer heureuses les âmes Chrestiennes qui, contemplant ce grand Roy, trouvèrent à la fois dans ses exemples des instructions et un modèle. »

L'orateur ajoutait que les Anglais reviendraient bientôt de leurs égarements et répareraient les fautes qu'ils avaient commises malgré eux.

« Le Prélat finit en assurant Sa Majesté que le Clergé de France ne cessoit point de demander au Ciel une faveur signalée et qu'il en faisoit un des principaux objets de ses vœux. »

Lorsque, en 1696, Louis XIV voulut faire une tentative pour remettre sur son trône Jacques II, Sillery crut devoir adresser au clergé de son Diocèse un mandement en date du 2 mars.

Le Roy écrit-il : « veut tenter encore une fois de faire rentrer dans ses Etats ce vertueux Prince qui en est sorti pour la Religion. Ses troupes doivent incessamment descendre en Angleterre pour tâcher d'en chasser l'usurpateur. Mais comme c'est en vain que l'homme travaille si Dieu n'est avec lui, nous sommes obligés de lever les mains au Ciel à l'exemple de Moïse..... Nous vous mandons pour cet effet de dire tous les jours à la messe la collecte : *contra persecutores et male agentes* qui commnce ainsi : *Hostium nostrorum,* et d'exciter les fidèles à recommander avec ferveur cette entreprise dans leurs prières. »

Le P. Léonard, (1) qui reproduit ce mandement, dit qu'on en fut surpris, d'autant plus que l'affaire ne réussit pas, ajoute-t-il assez naïvement.

Notre évêque ne fit partie d'aucune des assemblées suivantes du Clergé, nous le retrouverons seulement un peu plus loin à l'assemblée si connue de 1713- 1714.

En dehors des assemblées, nous voyons souvent Sillery à la cour, occupé de soins plus profanes.

En 1692, il prononça, nous ne savons à quel titre, un discours à l'ouverture du Parlement (2).

Il fait un grand éloge de la Justice. « A l'exemple de Dieu, les Juges de la terre sont véritablement le refuge des misérables, la consolation des affligés, l'appui des faibles, le soutien ou plutôt les vengeurs

(1) A. N. L 742.

(2) Bibl. nat. Ms fr. n° 12986.

des opprimés . . . » Et il termine ainsi: « Heureuse et véritablement heureuse cette portion de l'Eglise de France qui se trouve dans le ressort de ce Parlement, quelle protection Messieurs, ne lui donnez-vous pas ? Et en trouverait-elle jamais ailleurs une plus favorable, une plus certaine, une plus canonique, car c'est véritablement icy l'eschole des règles, non seulement des règles du droit civil, mais des règles de l'Eglise, c'est icy que sont en vigueur les grandes maximes, les grands principes de l'une et l'autre jurisprudence, et quelle heureuse expérience n'en faisons-nous pas tous les jours dans nos Diocèses! »

Discours d'apparat et qui, nous l'avons vu, ne correspond peut-être pas complètement aux véritables sentiments de notre évêque.

Le 6 mars de la même année 1692, il assiste à la Croix-Saint-Ouen à la revue des gardes du corps et des grenadiers à cheval passée par Louis XIV en l'honneur du roi d'Angleterre.

Le vendredi 26 mars 1694, écrit Dangeau (1), le roi alla faire la revue des seize escadrons de carabiniers dont la droite était appuyée à la forêt de Compiègne et la gauche à Royaulieu. La revue finie, on apporta les étendarts que l'évêque de Soissons bénit.

Ce fut aussi au moment du camp de Compiègne qu'il bénit la première pierre de l'église des Dominicains posée par Philippe d'Anjou, depuis roi d'Espagne.

Le 27 février 1697 eut lieu à minuit dans la chapelle du château de Versailles le mariage de Mlle de Roye avec Phélypeaux, le fils de Pontchartrain, mariage que bénit l'évêque de Soissons.

---

(1) Journal, t. IV, p. 467.

Il fut, en 1701, un des assistants de l'archevêque de Bordeaux au service de Monsieur, frère du roi (1).

Nous le voyons aussi profiter des faveurs que le Roi prodiguait surtout aux personnages qui fréquentaient assidûment la cour.

Il eut, le 1er novembre 1693, l'abbaye du Gard près d'Amiens (2) puis, le 17 août 1710, celle de Masgarnier que possédait l'archevêque de Toulouse, abbaye valant 7.000 l. de rente (3) et qu'il échangea contre l'abbaye de Chézy, de son diocèse (4).

Il eut d'assez grosses difficultés avec les Religieux de l'abbaye du Gard au sujet d'un partage que ceux-ci avaient demandé.

« Ils ont eu, écrit Huet, le 22 décembre 1702 (5), un arrest après plusieurs années de procédure. Ils ont tous deux cru gagner leur cause et tous deux ont fait imprimer leur arrest.....

« Vous verrez entre autres choses qu'ils (les Religieux) furent condamnés à estre 14 en nombre estant beaucoup moins auparavant ».

Ces abbayes constituaient évidemment une faveur qui n'était pas négligeable, mais notre évêque avait des ambitions plus hautes et il avait, en 1710, espéré succéder à Le Tellier sur le siège de Reims.

Il dut naturellement faire agir toutes les influences dont il put disposer et nous voyons son frère, le

---

(1) Dangeau, VIII, p. 155.

(2) Dangeau, IV, p. 387.

(3) Dangeau, XIII, p. 227.

(4) Pécheur. Annales, VII, p. 525.

(5) Lettres inédites à son neveu de Charsigné. Il semble qu'Huet ait voulu se servir de cet arrêt pour un procès qu'il avait lui-même, sans doute pour une affaire du même genre.

marquis de Puysieulx (1) s'adresser à ce sujet à Madame de Maintenon (2).

« Mon frère, écrit-il, est un homme de bon entendement, d'un caractère d'esprit très sensé, il l'a même orné de toutes les belles connaissances et son savoir est très étendu, il a une grande expérience de tout ce qui s'appelle gouvernement de diocèse.

« Personne n'est plus capable que lui de réprimer tout ce qui s'appelle nouveauté dans la doctrine. Je ne parle point de sa vertu. Elle est telle, Madame, que sa vie, dès sa plus tendre enfance, a toujours été irréprochable. Sa charité envers les pauvres a toujours été très grande, jusqu'à se dépouiller pour leur soulagement de tout ce qu'il a. Enfin, Madame, il me paraît que Dieu et l'Eglise seraient utilement servis si mon frère, du poste où il est, passait à celui de Reims. Il ne sçait aucunement rien de ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je suis même persuadé qu'il ne m'avouerait pas. Il est actuellement à Senlis, tenant l'assemblée provinciale de la métropole de Reims, il ignore tout ce qui se fait ici. »

Tentative inutile ; François de Mailly, archevêque d'Arles, lui fut préféré sans doute sur la demande même de Madame de Maintenon qui aimait beaucoup les Mailly.

---

(1) Ambassadeur en Suisse de 1697 à 1708. L'évêque était lui-même intervenu en faveur de son frère, nous ne savons pas exactement pour quel motif et Madame de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles le 14 novembre 1704 (Lettres de Mme de Maintenon, Maestricht, t. X (IV des Lettres) p. 269, 270) : « Je vous conjure de dire à M. l'évêque de Soissons que je n'ai osé en face de lui refuser l'audience qu'il me demande pour M. de Pisieulx, mais je le supplie de considérer le peu de temps que j'ai et l'inutilité de m'instruire des affaires de Suisse. Je ne suis point un ministre d'Etat, le roi n'aime point que j'entre ni que je paraisse entrer dans ces détails..... c'est à M. de Torci à faire valoir les services de M. Pisieulx.....

(2) Lettres de Madame de Maintenon, Glascow, 1756, t. IV, p. 316.

Saint Simon relate cet incident dans le cruel portrait qu'il fit de notre évêque au moment de sa mort, portrait dont nous voudrions encore reproduire quelques traits avant de quitter cette cour où Sillery trouva quelques satisfactions mais peut-être encore plus de déboires (1).

Après avoir raconté l'échange qu'il fit avec Huet, il continue en ces termes : « L'autre (Sillery) crut avoir déjà fait sa fortune de s'être si fort rapproché de Paris, de Sillery et de l'église de Reims, dont il se flattait que sa nouvelle qualité de premier suffragant lui faciliterait la translation (2). Pour y arriver, il se donna tout entier à la cour et aux jésuites, fit main basse sur les meilleurs livres, sacrifia le repos des communautés de son diocèse. La rage le surmonta quand il vit ses espérances frustrées, surtout après avoir eu l'imprudence de s'en vanter tout haut et publiquement compté sur l'archevêché de Reims. Il fut assez follement vain pour en montrer sa douleur même à Mailly, transféré d'Arles à Reims, et depuis cardinal, et d'en faire des plaintes publiques. Le repentir suivit de près l'impétuosité de sa douleur et d'un dépit qui avait été plus fort que lui, il en craignit les suites pour sa fortune, il prodigua les bassesses et s'attacha de plus en plus aux jésuites et à tout ce qu'il imagina qui pouvait plaire à la cour. C'était bouillir du lait aux bons Pères. Ils l'en méprisèrent davantage et trouvèrent en lui ce qu'ils aiment le mieux, un valet à tout faire par l'espoir de ce qui n'arrive jamais, et qui jamais n'ose se fâcher, ni cesser d'être entièrement entre leurs mains de peur

---

(1) Saint Simon, t. XV, p. 137 et suiv. et l'addition au journal de Dangeau — Saint Simon avait parlé une autre fois (v. t. IV) plus brièvement de Sillery.

(2) « Il muguetait la translation » lit-on dans l'Addition.

de perdre les services passés. Brulart avait beaucoup d'esprit et du savoir, mais l'un et l'autre fort désagréables par un air de hauteur, de mépris des autres, de transcendance, de pédanterie, d'importance, de préférence de soi, répandus dans son parler et dans toute sa personne (1), jusque dans son tour et sa démarche qui frappait et qui le rendait de ces hommes qui ont tellement le don de déplaire et d'aliéner que, dès qu'ils ouvrent la bouche, on meurt d'envie de leur dire non. Il joignait à tout cela l'arrogance et ce rang des La Rochefoucauld, dont était sa mère, et la fatuité des fils de ministres, quoique son père ne fût que le fils d'un ministre chassé. Il se piquait encore de beau monde, de belles-lettres, de beau langage. »

De ces cruelles et souvent injustes lignes rapprochons et opposons-leur le fragment d'une lettre qtue Sillery écrivait à l'abbé de Pomponne en 1704 (2) et nous aurons ainsi, il nous semble, des vues assez précises sur le rôle que joua notre évêque à la cour et sur ses sentiments intimes en tant que courtisan.

« Il n'est pas vray que je croye ma fortune tombée, ie suis touiours fort bien avec les bons pères, et ie ne reçois qu'amitié et distinction de M^me^ de Maintenon en toutes occasions. Je voulois aller à Paris avec mon frère, ie l'ay attendu de jour en jour. Cette attente m'a mené jusqu'à aujourd'huy, car enfin ce n'est que depuis 10 ou 12 iours, que ie scay qu'il ne viendra pas, outre que, depuis un an, il m'en couste 24.000 francs en réparaons à l'abbaye du jard ; cela diminue un peu le nerf des voiages ; c'est l'argent du reste.

---

(1) Rigaud a fait de Sillery un portrait qui fut gravé par Edelinck.

(2) Bibl. nat. Ms fr. 12986.

« Vous m'en croirez si vous voulez, mais ie vous assure que ie suis l'homme du monde qui se soucie le moins de ma fortune particulière. J'ay exprimé, il y a longtemps, mes vrais sentimens dans ces vers que ie fis dans une occasion particulière.

O plus heureux celui qui dans ces lieux sauvages
Voit la manne couler et qui, sous les ombrages
S'endort parmi les fleurs ;
Libre du soin génant de courtiser les princes
Il jouit du repos des tranquilles provinces
Sous Saturne autrefois on goûta ces douceurs.

« Au pais où vous êtes, on croit fou un homme qui pense de la sorte ou plustôt on croit qu'il ne parle pas avec vérité, mais on se trompe fort, aussi y a-t-il en ce pais-là peu d'âmes d'un certain caractère, ie n'y vois que des valets lasches et nulle trace de notre ancienne liberté. On n'y considère les hommes que par les places et nullement par ce qu'ils sont. Je vous avoue que ie me plais plus dans la compagnie, ou de mes livres, ou de mes pensées, que dans toutes celles qu'on croit si bonnes à Versailles et qui la plus part du temps, m'ennuyent très fort. Je ne sçai si c'est l'aage qui m'a apporté ces goûts, mais plus ie vais, plus ie trouve qu'ils se fortifient en moy. Après tout, le pauvre M. d'Héricourt a bien affaire qu'on le mesle dans les affaires présentes, aussi est-il vray qu'on l'y mesle fort peu. J'en sçai là dessus tout ce qu'on peut en sçavoir. Je ne l'ay pas épousé au reste, et vous sçavez qu'il n'est n'y mon grand vicaire, n'y mon officier principal ; mais voilà trop raisonner. »

Notre prélat était peut-être plus ambitieux qu'il ne veut le dire !

Nous avons vu la place tenue par Sillery dans les différentes réunions du clergé, il allait jouer dans

une autre assemblée ecclésiastique un rôle important ; il y eut de gros déboires et y passa par des angoisses qui eurent certainement une influence néfaste sur sa santé déjà ébranlée et durent contribuer à abréger sa vie.

Cette assemblée eut à s'occuper de cette Constitution Unigénitus qui fit couler tant de flots d'encre, qui souleva tant de passions et de polémiques et qui, à distance, nous laisse assez froids.

Aussi nous ne dirons de cette Constitution que ce qui est strictement nécessaire pour situer l'affaire et nous ne nous occuperons ensuite que du rôle personnel de notre évêque.

Le livre du Père Quesnel portant pour titre les Réflexions morales sur le Nouveau Testament, les Actes et les Epitres des Apôtres est à la base de l'affaire, et cependant cet ouvrage, paru en 1693, n'avait pendant longtemps soulevé, je ne dis pas aucune critique, mais en tous cas, aucune critique violente, et il avait même été approuvé par divers évêques et, entre autres, fait à noter, par l'évêque de Chalons, Louis-Antoine de Noailles, que nous allons retrouver en qualité de cardinal et d'archevêque de Paris.

D'ailleurs la lutte, à la fin du règne de Louis XIV, s'engage surtout contre le gallicanisme et le jansénisme alliés et il semble bien que trop souvent il s'agissait de compétitions plus politiques que religieuses, et le vieux roi, toujours jaloux de son autorité, dominé par son entourage, crut devoir intervenir ; il le faisait d'ailleurs depuis longtemps, dans des questions concernant la religion et qui n'étaient pas de son domaine.

La lutte prit un caractère particulièrement aigu en 1710 et 1711.

Le 10 juillet 1710, les évêques de Luçon et de la Rochelle, auxquels devait bientôt se joindre l'évêque de Gap, signaient un mandement dans lequel ils condamnaient en termes très vifs les Réflexions Morales. Ce mandement ne fut d'ailleurs publié qu'en février 1711 et, comme c'était surtout Noailles qu'on voulait battre en brèche, on le distribua surtout à Paris et on en cloua même un exemplaire à la porte de l'archevêché.

A ce procédé au moins insolite, Noailles répondit en interdisant le 28 avril la lecture de ce mandement dans le diocèse de Paris.

La guerre était déclarée et Sillery faillit y être mêlé.

Fénelon qui, de Cambrai, menait la lutte contre l'archevêque de Paris, entretenait des relations avec notre évêque, désigné dans sa correspondance sous le pseudonyme de Villers ; il semble avoir compté sur lui, et d'ailleurs Sillery, qui avait autrefois condamné Fénelon et qui, nous l'avons vu, avait porté un jugement très acerbe sur Télémaque et son auteur, semble s'être ensuite rattaché à lui, tout au moins si on en croit une lettre que le P. Lallemant, jésuite, adressait le 20 mars 1711 (1) à l'archevêque de Cambrai.

« M. l'Evêque de Soissons me dit hier de lui-même que, dans l'état où il voyait la religion et épiscopat en France, il ne voyait guère que vous, Monseigneur, avec qui on pût prendre des mesures et concerter pour le bien. Ce prélat a de bonnes vues et de bonnes intentions. Il marche bien quand on l'a mis en mouvement ; il entre du bon côté dans une affaire

---

(1) Correspondance de Fénelon, édi. Le Clerc, t. III, p. 324, 325.

et ne prend pas le change, il a de la dignité, un nom et peut paraître à la tête d'une bonne entreprise. Sur cela, Monseigneur, vous me marquerez, s'il vous plait, ce que je dois dire et faire. »

Puis, le 4 juillet (1), il annonce à Fénelon que M. de Villers est prêt à tout, et, le 11 (2), il écrit : « Je dirai à M. de Villers ce qui le regarde dans votre lettre. Au regard des vues qu'on a sur lui et que j'ai eu l'honneur de marquer à Votre Grandeur, nous craignons de les communiquer sitôt à M. Robert (le curé de Saint-Sulpice), qui est un peu tonneau percé. M. Bourdon (le P. Le Tellier) entre absolument dans notre idée. »

Le duc de Chevreuse, dans deux lettres adressées à Fénelon, les 21 août et 4 septembre suivant (3), prononce aussi le nom de Sillery, mais celui-ci semble n'avoir joué aucun rôle en cette affaire.

Le Roi prenait d'ailleurs parti ; Noailles était disgrâcié et, le 11 novembre 1711, un arrêt du Conseil supprime (18 ans après son apparition) le privilège du livre du P. Quesnel, en interdit le débit. Le 16 du même mois, Louis XIV enjoint à son représentant à Rome, le cardinal de la Tremoille, de demander au Pape une bulle contre les Reflexions Morales.

Rome, qui aime à étudier les questions à tête reposée et qui aurait peut-être préféré la temporisation, fut longtemps sans se décider, malgré les objurgations passionnées et reitérées du Roi.

Enfin, le 8 septembre 1713, le Pape condamne, par la bulle *Unigenitus*, cent une propositions extraites du livre du P. Quesnel.

---

(1) T. III, p. 404, 405.
(2) T. III, p. 407.
(3) T. I, p. 475, 478, 479, 488.

Tout cependant n'était pas fini et il fallait, pour recevoir la bulle, une assemblée du clergé national, car, notons-le, il y avait dans cette affaire deux faces, le jansénisme, et Noailles lui-même n'hésite pas à condamner ce livre du P. Quesnel qui avait donné lieu à la Bulle, puis le gallicanisme, et il s'agissait de la manière dont la bulle serait reçue et enregistrée par le Parlement, et la question s'était déjà posée pour la bulle *Vineam Domini*.

Ajoutons encore, pour mieux situer l'affaire, que le Roi s'occupait beaucoup plus qu'il ne le fallait des affaires religieuses, et il y était, il faut le dire, encouragé par presque tout son entourage. Le roi de France, écrivait d'Aguesseau, dans un réquisitoire en date du 14 août 1699, doit être « roi et prêtre tout ensemble » et c'est de ces maximes que Louis XIV s'imprégna, surtout dans les derniers temps de son règne, poussé surtout par Madame de Maintenon.

Pour recevoir la bulle, il fallait régulièrement une assemblée générale du clergé, mais on se souvenait de celle de 1705 qui n'avait reçu la bulle *Vineam Domini* qu'avec beaucoup de mauvaise grâce, et on résolut de ne réunir que les quarante-huit prélats présents à Paris ou qui se trouvaient à proximité.

On se figurait sans doute que cette assemblée dans laquelle figuraient presque tous les prélats habitués de Versailles serait plus facile à manier.

Voyons maintenant comment elle fonctionna, en nous occupant seulement, nous l'avons déjà dit, que du rôle qu'y joua Sillery. Cela nous sera d'autant plus facile que notre évêque écrivit un journal de l'assemblée (1), journal autographe qui ne va

---

(1) Bibl. nat. Ms fr. 12986, fol. 102-106.

malheureusement que du 15 octobre au 1er novembre. A la suite de ce journal on trouve aussi, émanant toujours de lui, des réflexions sur l'instruction pastorale qui devait accompagner la publication de la bulle, et l'exposé de deux moyens qui permettraient de terminer l'affaire. Enfin, dans le même manuscrit (fol. 138 et suivants), on trouve un écrit autographe de notre évêque intitulé « Récit d'une conversation avec un jésuite », écrit d'un caractère nettement janséniste. Il a d'ailleurs trop peu de valeur pour que nous le reproduisions (1).

La bulle étant arrivée à Fontainebleau le 24 septembre, le Roi en fit envoyer un exemplaire au cardinal de Noailles, et un autre au premier président ; le 4 octobre, la convocation de l'assemblée fut décidée (2).

A la première réunion se présentèrent 29 évêques, puis le nombre s'en éleva à quarante-huit.

Deux groupes se dessinèrent immédiatement : d'une part les évêques inféodés à la cour et ayant à leur tête le successeur de Bossuet sur le siège de Meaux, le futur cardinal de Bissy, puis, en face d'eux le cardinal de Noailles et quelques évêques qui le suivaient.

Le roi, soit qu'il voulût ramener Noailles, soit qu'il n'osât pas faire autrement, confia au cardinal la présidence de l'assemblée.

---

(1) Ceux qui voudront lire ce factum, le trouveront au tome XXV des Mémoires de Saint Simon, appendice VII, p. 460-467.

(2) Outre les documents émanant de Sillery lui-même, nous avons eu recours, pour le récit de ces événements, principalement aux documents suivants : Procès-verbaux des assemblées du Clergé — Journal de Dorsannes, chef du conseil de cardinal de Noailles — Journal historique de Guillaume de Lamoignon (Bulletin de la Société de l'Histoire de France 1910) — Bourgoin de Villefore, Mémoires secrets de la Constitution Unigenitus, enfin Albert le Roy. La France et Rome de 1700 à 1716, ouvrage très documenté mais très tendancieux.

Sillery savait depuis quelques jours qu'il devait en faire partie. Laissons-lui d'ailleurs la parole le plus souvent possible.

« Le lundi 9e d'octobre je reçus une lettre d'un de mes amis, par laquelle il me donnoit avis qu'il devait se tenir à l'archevêché de Paris une assemblée extraordinaire, ordonnée par le Roi, de tous les prélats qui se trouveraient en cette ville et que cette assemblée se tiendrait le 16 du même mois ; que je devais tout quitter pour y venir, s'agissant de rendre service à l'Eglise. Je connoissois la difficulté du temps et l'embarras qu'il y aurait à faire son devoir. Je priois Dieu de m'éclairer sur le parti que j'avais à prendre d'aller ou de demeurer, enfin je crus qu'il ne pouvoit point être permis de fuir dans une occasion pareille. et je disposois toutes choses pour mon voyage, en sorte que, le samedi 14e d'octobre, j'arrivois à Paris. »

Sillery fut immédiatement l'objet des sollicitations des divers partis.

« Le lendemain matin dimanche 15, M. l'évêque de Meaux me vint voir. Il m'expliqua les raisons qui avoient déterminé la cour à convoquer une assemblée de l'espèce de celle-ci, plutôt que de permettre des assemblées provinciales, ainsi que cela s'étoit pratiqué dans l'affaire de M. l'archevêque de Cambrai. Ces raisons ne me parurent pas solides, et je lui dis qu'une telle assemblée n'auroit aucune autorité, d'autant plus qu'il paraîtrait toujours que les suffrages n'y avaient pas été libres, tout se faisant sous les yeux de la cour. Il m'apprit que la projet était d'établir un bureau composé de six commissaires pour examiner la Bulle et en faire rapport à l'assemblée et que ces commissaires seroient M. le cardinal de Rohan, MM. les archevêques de Bordeaux

(de Bezons) et d'Auch (Desmarets) et, pour les évêques, moi l'ancien, avec lui, M. l'évêque de Meaux, et M. l'évêque de Blois (de Bertier).

« Le même jour de dimanche 15, après diner, je vis le cardinal de Noailles. Il me parla confidemment sur la Constitution qu'elle tendoit à établir le pur molinisme et, à l'égard de la morale, qu'elle établis- sur la Constitution, qu'elle tendoit à établir le pur ouvrage des jésuites, mais que ces gens là servoient bien mal la cour de Rome en l'engageant à donner des Constitutions qui faisoient perdre tout le respect que l'on devoit avoir pour les décrets pontificaux, et que tous les gens de bien devoient déplorer un si grand mal. Du reste, je le trouvois en disposition de vouloir que tout se passât doucement dans l'assemblée.

« Le lendemain au matin, 16 octobre, je vis M. le cardinal de Rohan qui me dit que je devois être des commissaires avec lui. Je lui répondis que cette affaire étoit bien délicate et que nous avions à contenter Dieu, le Pape, le Roi et le public. Il m'ajouta que le Roi vouloit que tout fût promptement décidé et réglé. Je répartis qu'il falloit néanmoins du temps pour examiner tous ces cent un articles et que des affaires de foi devoient être plus murement pesées. Il me parut que ce cardinal avoit néanmoins l'intention de bien faire. »

Le 16 octobre, après la célébration de la messe du Saint-Esprit, les cardinaux, archevêques et évêques se réunirent à trois heures de l'après-midi à l'archevêché ; l'abbé de Broglie, agent général du clergé, donna lecture de deux lettres du Roi, le cardinal de Noailles nomma les six commissaires déjà désignés ci-dessus et « rendit compte par un discours fort

sage de toute la conduite qu'il avait tenue dans l'affaire du P. Quesnel (1) ».

« Le 17, M. l'évêque de Meaux me manda qu'il me viendroit voir le lendemain 18, vers les sept heures du soir, pour convenir avec moi des choses qu'il y aurait à traiter dans le bureau et de la manière à les traiter.

« Le 18, M. l'évêque de Meaux ne put venir chez moi à l'heure marquée et il me manda qu'il ne se traitroit rien d'important dans le bureau du lendemain.

« Le 19, le bureau se tint depuis neuf heures du matin jusqu'à midi et demi. On ne fit autre chose qu'examiner la conformité du texte latin de la bulle avec le françois original du P. Quesnel. Mais, comme il y a eu diverses éditions de ce livre et que, dans les dernières éditions, surtout dans celle de 1699, on y a et retranché et ajouté diverses clauses, on s'appliqua à connoître sur laquelle des diverses éditions de ce livre la version latine avoit été faite à Rome, et l'on trouva que c'étoit principalement sur l'édition de 1693.

« De sorte que la condamnation tombe principalement sur cette édition, laquelle en effet le P. Quesnel, dans une lettre qu'il a écrite au Pape, reconnoit contenir son véritable ouvrage (2).

« M. le cardinal de Noailles, dans cette séance, distribua à chacun des commissaires la copie d'une lettre écrite au Pape par M. le cardinal de Noailles quelque temps après l'assemblée de..... (3), et que

---

(1) Nous avons déjà vu que Noailles, étant évêque de Chalons, avait donné son approbation au livre du P. Quesnel ce qui, tout au moins au dire de ses adversaires, devait le mettre dans un grand embarras.

(2) C'est en 1695 que Noailles avait approuvé l'ouvrage du P. Quesnel.

(3) Il y a un blanc dans le manuscrit — Sans doute l'assemblée de 1705 qui reçut la bulle Vineam.

la cour l'obligea d'écrire pour apaiser le Pape qui se plaignoit aigrement de ce que les évêques de France avoient paru, en recevant la bulle, l'examiner et la juger, et M. le cardinal nous ajouta que le Roi vouloit absolument que, dans la reception de cette bulle-ci on se conformât à ce qui étoit porté dans cette lettre. A quoi il est aisé de reconnoître combien on laissa peu de liberté aux évêques.

« L'après-diner du même jour, il y eut assemblée à l'archevêché. Ces sortes d'assemblées extraordinaires, qui ne se tiennent point aux Augustins, se sont toujours faites sans aucune des cérémonies qui précèdent les assemblées réglées et en forme, même celles où il fut question de la réception des premières bulles des Papes données contre le jansénisme, jusque là que les évêques n'ont jamais assisté à ces sortes d'assemblées qu'en habit ordinaire, soutane et manteau long avec le chapeau. Mais quelqu'un fit comprendre au Roi que, pour donner plus d'autorité à cette assemblée ci, il étoit bon de la revêtir de plus de formes, si bien que l'on proposa de sa part de dire une messe basse du Saint-Esprit, à communier à cette messe et de venir, dans la suite, aux assemblées en rochet et en camail. Qui aurait contredit à une chose si sainte et qui venait de la part du Roi ? Ce fut M. le cardinal de Noailles qui fit cette proposition de la part de S. M. Il y a lieu de douter néanmoins que cette forme nouvelle et inusitée dût rendre l'assemblée plus canonique et lui donner plus d'autorité.

M. l'abbé de Broglie, agent du clergé, assista à la séance du bureau et continua d'assister à toutes les autres séances. Il est difficile de dire en vertu de quoi il s'y trouve, si ce n'est pour rendre un compte

secret au Roi de tout ce qui s'y traite et de ce que les évêques qui le composent peuvent penser ; car, du reste, sa qualité d'agent ne lui donne aucun droit de se trouver à ces sortes de séances, où il s'agit d'affaires de foi et de doctrine, où il n'est point appelé par le bureau même, et où son ministère n'est d'aucune nécessité.

« Le 20, il ne se fit rien.

« Le 21, il y eut assemblée à l'archevêché pour dire la messe du Saint-Esprit. Elle le fut par M. le cardinal de Noailles ; tous les évêques et archevêques et M. le cardinal de Rohan y communièrent de la main du sieur cardinal de Noailles. Dieu sait dans quel esprit quelques uns reçurent de lui le baiser de paix qu'il donna à chacun avant que de présenter le sacré corps de Notre-Seigneur. J'avoue que je ne pus voir cette cérémonie sans frayeur et sans faire l'affreuse réflexion qu'il falloit que la bonté de Dieu fût bien grande pour souffrir que l'on fît servir ce qu'il y a de plus sacré aux passions humaines et aux intérêts secrets. Je convins dans cette matinée, avec M. le cardinal de Rohan, M. l'archevêque de Rouen et M. l'évêque de Meaux, qu'à l'exemple de lui, cardinal de Rohan, je ferois écrire sur les matières en question des gens docteurs thomistes et autres gens d'une doctrine opposée à celle des parties de Quesnel, afin, dis-je à ces Messieurs, de prévoir les objections que tous ces gens là pourroient faire. Mais aussi c'étoit ma vue d'arrêter un peu l'impétuosité avec laquelle on procéda par la lecture des objections solides qui se pouvoient faire contre tout ce qui se passoit. Je convins aussi avec M. l'archevêque de Rouen et avec l'évêque de Meaux que nous aurions tous trois ensemble des conférences particulières.

« Le 22, j'allai à Sceaux chez M. le duc du Maine, où je fis la cérémonie du sacre de M. l'abbé de Malézieu, nommé à l'Evêché de Lavaur, ayant pour assistants MM. les évêques de Mende et de Noyon ; grand nombre de prélats de l'assemblée s'y trouvèrent, et, en dinant, comme je me trouvois auprès de M. le duc du Maine, je lui dis à l'oreille que je serois bien aise de pouvoir lui dire un mot après diner sur toutes les affaires ecclésiastiques. Il me prit en particulier dès que le diner fut fini, nous fûmes plus de trois quarts d'heure ensemble. Je lui parlai à cœur ouvert, et il me répondit de même. Il convint du danger où étoit l'Eglise, que les jésuites, de concert avec Rome, n'avoient d'objet dans tout ceci que de ruiner l'épiscopat pour faire prévaloir l'autorité des Papes ; que la bulle avait été fabriquée à Rome par ces Pères ou par leurs adhérents ; qu'elle tendoit à n'établir dans la religion que le molinisme pour seul dogme de foi sur les matières contestées ; que la mauvaise morale ayant été condamnée directement dans beaucoup de bulles, on s'étoit appliqué ici à la faire revivre indirectement à l'ombre des décrets spéculatifs sur la lecture de l'Ecriture sainte, l'amour de Dieu, l'administration des sacrements et l'excommunication ; qu'il régnoit dans tout cela une intrigue sombre et noire qui alloit perdre l'Eglise ; que cette affaire ne seroit pas finie, qu'on en verroit renaître de nouvelles; que ce n'étoit ici que le commencement des maux, mais que la fin n'en étoit pas prochaine. Nous dîmes tout cela et bien d'autres choses d'abondance de cœur, et enfin je convins avec lui que je l'avertirois de ce qui se passeroit, afin que dans l'occasion, il pût nous aider, s'il y voyoit quelque jour.

« Le 23, on continua de s'assembler l'après-diner chez M. le cardinal de Rohan ; mais où étoit la liberté ? Il n'y en avoit aucune dans le bureau. J'avois vu le matin M. l'Evêque de Meaux, sans lui rien dire de ce qui s'étoit passé entre M. le duc du Maine et moi. Je ne laissois pas de lui faire entendre que la bulle tendoit à des opinions pélagiennes, que la mauvaise morale y étoit autorisée et que la manière dont on la recevroit pourroit avoir de fâcheuses suites. Je crus qu'il entroit de bonne foi dans tout ce que je lui disois, mais je me trompois fort.

« Nos séances continuèrent le 24. Nous restâmes ce soir là, M. l'évêque de Meaux et moi, seuls avec le cardinal de Rohan. Je pensois, et c'étoit mon dessein, que nous allions prendre tous trois de bonnes mesures pour faire quelque chose d'honnête ; mais je ne fus jamais plus étonné que lorsque je vis Monsieur de Meaux faire la leçon au cardinal, lui lire un préambule que lui, évêque de Meaux, avoit fabriqué, pour que le cardinal le mît à la tête de son rapport. C'étoit un amas d'invectives, de déclamations violentes contre les hérésies nouvelles, de flatteries pour le Roi, de bassesses pour la cour de Rome. Le cardinal de Rohan me regardoit de temps en temps, voyant ma surprise, et tout ce que je pouvois faire étoit de dire qu'il étoit important au bien de la chose et à la gloire du cardinal que les paroles de ce préambule fussent fort mesurées et pussent être approuvées par les honnêtes gens. C'étoit en dire assez pour marquer combien je condamnois tout ce que j'entendois.

« Le 25, j'écrivis à M. le duc du Maine pour lui rendre compte du péril où étoient toutes choses. Je

fus à l'Académie française l'après-diner, où je trouvoi M. de Malézieu, qui me dit que ce prince avoit été infiniment touché de tout ce que je lui avois dit. Il n'y eut point de bureau chez le cardinal ce jour là. Le soir, M. l'évêque de Châlons me vint voir. Je lui fis confidence d'une partie de tout ceci pour qu'il le dît à son frère le cardinal de Noailles. Je convins avec lui que je n'irois point à l'archevêché de peur de me rendre suspect et de nuire par là à toutes choses.

« Le 26, le bureau se tint l'après-diner. On y lut les procès-verbaux des assemblées de 1653 et 1654 et autres qui nous devoient servir de règle, disoit-on, pour la réception de la bulle aussi bien qu'une lettre que M. le cardinal de Noailles avoit écrite au Pape après l'assemblée de 1705.

« Le 27, je fus voir le matin M. le premier président. Je le trouvoi dans tous les sentiments d'un honnête magistrat à l'égard de tout ce qui se passoit. Nous fûmes au moins une bonne heure ensemble, et il promit de nous aider à propos et en temps et lieu. Nous traitâmes les affaires fort avant : le détail en seroit ici trop long.

« L'après-diner du même jour, le bureau se tint et l'on examina les deux premières propositions. Monsieur de Bordeaux lut un mémoire sur ces deux propositions qui lui avoit été fourni par le sieur Lhuillier, docteur et principal du collège du cardinal Lemoine, mais qu'il avoit eu la précaution d'écrire de sa main, afin qu'il parût que l'ouvrage étoit de lui. Les autres évêques firent de même. Mais Monsieur de Meaux, qui étoit venu bien préparé, et qui avoit le secret de la cour, qui d'ailleurs était accoutumé à battre le fer des questions scholastiques, prit

la parole et occupa presque toute la séance, chacun l'écoutant en crainte, sans oser dire ce que l'on pensoit, bien que, dans le fond, il n'y eût aucun évêque dans le bureau qui ne vît la plaie qui se faisoit à l'Eglise, et qui ne la déplorât ; mais encore une fois chacun trembloit.

« On connaissoit les dispositions de la cour, tous les ministres, les parlements même se taisoient, et il n'étoit pas permis aux évêques de se parler en particulier, autrement c'auroit été cabale. Et d'opiner contre les sentiments de la cour, seroit-on soutenu ? on vous auroit fait passer pour un indiscret, pour un esprit singulier, et ensuite on vous auroit écrasé, exilé, perdu, et la vérité n'en auroit pas été plus avancée. On savoit au bureau que l'évêque de Meaux avoit le secret de la cour et, qu'étant nommé au cardinalat, il avoit grand intérêt de servir à leur gré et la cour de Rome et la cour de France.

« Le 28, je fus à Versailles. Je parlai au chancelier (1) pour voir si j'en pourrois tirer quelques secours ; je trouvai un homme qui ne faisait qu'invectiver contre la lâcheté des évêques, mais duquel d'ailleurs il n'y avoit rien à espérer. Je lui fis remarquer que les évêques qui ménagèrent la paix qu'on appelle de Clément IX, n'auroient jamais entrepris cette affaire, s'ils ne s'étoient vus soutenus des ministres le Tellier et de Lionne, mais qu'ici les évêques étoient totalement abandonnés, et que pouvoient faire des évêques débarqués de la province, sans connaissance des intérêts de ce pays ci, sans considération à la cour, tels qu'ils étoient pour la plupart ?

---

(1) Pontchartrain.

« Le 29, je parlai au cardinal de Rohan après le lever du Roi ; je lui dis qu'il étoit chargé d'une commission où sa conscience et son honneur étoient également engagés à s'en bien acquitter, que de son rapport à l'assemblée dépendoit le bon ou le mauvais succès, et que l'Europe avoit les yeux sur lui. Il conçut tout cela et il me parut être dans de bons sentiments. Il me dit qu'on avoit irrité le Roi contre les évêques qui demandoient qu'on prît du temps, pas davantage, pour examiner tant de questions de foi, et que ce prince lui avoit parlé là dessus en grande colère.

« Le 30, on tint bureau le matin et l'on examina jusqu'à la dixième proposition. Le bureau se passa tranquillement, et l'on y raisonna assez bien. Le cardinal de Rohan me déclara en particulier tout son projet, qui étoit en gros de faire tomber la censure dans son rapport sur des propositions déjà condamnées et de sauver par là tous les sens admis par les théologiens des différentes écoles, d'accepter la bulle quant à la condamnation du P. Quesnel et, sur les articles très extraordinaires que contient cette bulle, d'engager l'assemblée à écrire une lettre au Pape pour avoir de lui une explication ; ce qui alloit à faire tomber toute la bulle, mais contenteroit le Roi et, pour le Pape, il ne s'oseroit plaindre ; à l'égard des jésuites, ils seroient certainement très mécontents.

« Le soir, à sept heures, M. l'évêque de Châlons-en-Champagne me vint voir. Je lui dis tout ce qu'il falloit pour qu'il engageât le cardinal, son frère, à prendre de bonnes mesures dans tout ce qui restoit à faire. Une heure auparavant, l'archevêque de Rouen m'étoit venu voir. Celui-là me parla en cour-

tisan, quoiqu'il fut fort de mon avis, et il ne songeoit qu'à contenter la cour.

« Le 31, je vis, l'après-diner à deux heures, la maréchale de Noailles. Je lui avois donné rendez-vous dans la maison de M. l'abbé de Thou, rue Cassette, faubourg Saint-Germain. Nous tinmes bien des discours, dont la substance tendoit de ma part à l'engager de prendre des mesures pour fortifier le cardinal de Rohan dans l'intention de bien faire, que je l'assurois qu'il avoit. Elle prétendit me faire entendre que le Roi étoit fatigué de son confesseur, que bientôt les temps changeroient à la cour. Elle invectiva contre M. l'évêque de Meaux, elle se tint cependant toujours en réserve, en femme de cour, qui est accoustumée à ne s'expliquer jamais franchement avec personne. Du reste nous nous séparâmes en nous promettant le secret. Je ne sais si elle le tiendra. Je vis, en sortant de cette conférence, M. le Maire, avocat en parlement, que je faisois travailler sur la manière dont se pouvoit faire l'acceptation de la bulle. Je parlerai, dans la suite, de son ouvrage.

« Le 1er novembre, M. l'abbé Laigneau me vint voir et me demanda de la part de M. le cardinal de Noailles si je lui conseillais d'appeler de temps en temps le bureau chez lui et d'assister à la discution des matières..... »

Ici s'arrête malheureusement le Journal de notre évêque, et ce précieux guide va nous faire grand défaut.

Est-ce la maladie qui fit tomber la plume de ses mains (en mars l'évêque de Châlons le dit très mal), ou le travail intense auquel il dut se livrer, nous ne le savons. En tous cas, nous aurons lieu d'y revenir.

Sillery continua d'ailleurs à jouer un rôle très actif.

Au commencement de novembre, nous dit Dorsanne (1), qui sera maintenant un de nos principaux guides, le Roi, ayant appris que les jansénistes allaient lancer une traduction de la Constitution et, craignant qu'elle ne fût pas fidèle, donna l'ordre d'en rédiger une version authentique. « M. l'évêque de Soissons en fut chargé ; il en vint conférer avec M. le cardinal de Noailles le vendredi au soir, et elle fut en état d'être portée le samedi sur le bureau pour y être revue par tous les commissaires. On y employa le samedi entier (4 nov.) ».

Tout étant en ce temps objet de chansons, Sillery ne fut pas en cette occasion épargné.

Voici quelques-uns de ces vers d'ailleurs pas bien méchants (2) :

Brulard plus propre à composer
Discours académiques
Qu'à définir, qu'à décider
Question théologique
En a fait la traduction.
Elle adoucira le party.

On a déjà vu, en lisant le journal, que Sillery cherchait à réagir contre le courant qui entraînait tout le monde.

Dorsanne donne la même note.

Dans la séance du 11 novembre on traita des questions qui concernaient la Grâce. Personne n'osait s'expliquer en faveur de la Grâce efficace, notait

---

(1) T. I, p. 51.
(2) Bibl. nat. Ms. fr. 12673. Recueil de chansons, f° 21.

Dorsanne (1), pour ne pas paraître janséniste et de crainte d'être déféré au Père Tellier et ensuite au Roi.

M. de Rohan proposait ce qu'on devait examiner ; M. de Bordeaux parlait ensuite et rapportait fidèlement ce qu'il avait trouvé dans les mémoires que les jésuites lui avaient donnés ; M. d'Auch parlait peu ainsi que M. de Blois, M. de Soissons paraissait avoir examiné un peu plus les propositions, mais à peine commençait-il à les expliquer dans le bon sens qu'elles pouvaient avoir, que M. de Meaux prenait la parole et voulait seul être écouté. M. le cardinal de Rohan écoutait M. de Meaux avec beaucoup de docilité et suivait ses décisions. »

Cependant Sillery ne se décourageait pas. A la fin de novembre (2), il se rend chez Bissy, le priant d'être moins vif dans les bureaux. Il lui demanda s'il s'était concerté, ainsi qu'il avait été convenu, avec les magistrats en ce qui concernait les propositions 90, 91 et 92 (3). Il n'eut aucun succès. « M. de Meaux répondit qu'il était inutile d'agir de concert avec eux..... que Sa Majesté commanderait et qu'il faudrait bien que les magistrats obéissent. »

Cependant l'assemblée traînait en longueur et le Roi s'en irritait.

Le 27 décembre (4), le cardinal de Rohan fait connaître aux commissaires que le Roi veut que l'assemblée prenne fin le 8 janvier, la Constitution

---

(1) T. I, p. 52.

(2) Dorsanne, t. I, p. 61.

(3) Ces propositions concernaient l'excommunication. On ne voit pas pour quel motif elles concernaient principalement le Parlement.

(4) Dorsanne, t. I, p. 66 — Cf. Anecdotes et Mémoires secrets sur la Constitution Unigénitus par Bourgoin de Villefore.

doit être « acceptée purement et simplement, sans parler ni d'explications ni de précis. » Tous les évêques, sauf Bissy, furent indignés, avance Dorsanne. « M. de Soissons resta après le Bureau avec le Président (le cardinal de Rohan) et l'excita fort à tenir ferme contre les indignes procédés et l'assurant qu'il se deshonorerait si cela finissait sans rapport et sans précis. »

On avait d'ailleurs souvent recours à notre évêque et le 3 janvier le cardinal de Rohan le chargeait d'aller avec l'archevêque de Bordeaux voir le cardinal de Noailles et essayer de le gagner (1).

Il ne devait d'ailleurs pas aller souvent à l'archevêché car, nous dit Dorsanne quelques pages plus loin (2), on faisait regarder aux commissaires Noailles comme tellement suspect « qu'ils n'osaient le venir voir et conférer avec lui sans en avoir obtenu la permission. Ayant un jour prié à diner MM. de Bordeaux et de Soissons, ses anciens amis, ils n'en avaient pas demandé la permission et ils n'osèrent y venir. »

L'affaire ne vint pas en discussion aussi vite que le voulait le Roi, et le cardinal de Rohan ne commença la lecture du rapport que le 15, lecture qui continua les 16, 17, 19, 20, 21 janvier. Ce rapport lu au nom des six commissaires, n'était en réalité que l'œuvre de Rohan et de Bissy.

« Combien de fois, lit-on dans une narration anonyme écrite de mémoire après l'assemblée des

---

(1) Dorsanne, t. I, p. 75.
(2) Dorsanne, t. I, p. 82.

évêques (1) : « Feu M. l'évêque de Soissons m'a-t-il dit à moy-même comme à plusieurs de ses amis, que ce qui se passait dans le bureau des commissaires était un mystère d'iniquité (2). Combien de fois s'est-il plaint que les résolutions se prenoient avec M. le cardinal de Rohan et M. l'évêque de Meaux indépendamment des autres commissaires... A la fin de la séance du 15, M. de Soissons convint que la préface du rapport ne lui avoit point été communiquée. » Néanmoins l'auteur du mémoire et Dorsanne (3) constatent que Sillery et ses autres collègues n'étaient pas satisfaits de l'œuvre.

Le rapport lu, on le discute le 23 janvier, le cardinal de Noailles et huit évêques n'adoptent pas les conclusions de la commission.

Le 1er février, le cardinal de Rohan apporte l'instruction pastorale préparée par la commission ; Noailles et ses huit collègues refusent de l'accepter puis, à la séance finale du 5, ils s'abstinrent de signer les procès-verbaux, ce qui aurait impliqué acquiescement à tous les actes de l'assemblée.

Sillery était parmi les acceptants, ce qui ne laissa pas de causer une certaine surprise.

D'ailleurs, si on en croit Dorsanne, qui, il est vrai, en sa qualité de chef du conseil du cardinal de Noailles, n'est pas toujours impartial, notre évêque n'était pas très fier de ce qu'il avait fait.

« Il est étonnant, écrit Dorsanne (4), de voir la manière dont ces quarante évêques parlèrent après leur signature, du parti qu'ils avaient pris. M. l'évêque

---

(1) Bibl. nat. Ms fr. 20946.

(2) Même expression dans Dorsanne.

(3) T. I, p. 87.

(4) T. I, p. 96.

de Soissons disait partout où il se trouvait et où on lui faisait des reproches de l'avis de la commission que, dans le fond, il n'était pas le sien ; qu'il avait toujours voulu qu'après avoir condamné le livre, on s'adressât au Pape pour le prier de déterminer le sens erroné des Propositions ; que tout ce qu'on avait fait ne valait rien, que l'Instruction pastorale n'était pas suffisante pour mettre la vérité à couvert ; que, lorsqu'il serait dans son diocèse, il ferait un mandement qui y suppléerait (1), qu'il était aisé de voir que tout ceci, dès son origine, c'est-à-dire à le prendre dès la lettre des évêques de Luçon et de La Rochelle, était un mystère d'iniquité, qu'il n'y avait que du personnel contre M. le cardinal de Noailles, et nul amour de la vérité et de la Religion..... Les autres quarante évêques ne parlaient pas mieux de la Constitution que M. l'évêque de Soissons. »

Et l'auteur anonyme du mémoire déjà cité d'écrire : « Quelques-uns des autres prélats avouèrent que le parti auquel M. le cardinal de Noailles et les huit autres prélats s'étaient déterminés était le meilleur, qu'ils avaient toujours pensé qu'il fallait le suivre.

« M. l'évêque de Soissons s'était flatté pendant bien du tems d'y faire entrer les prélats de la commission, ce qui aurait entraîné presque toute l'assemblée, mais ce qu'il y a de triste, c'est que les évêques n'ont pas osé parler comme ils pensaient. »

Mais laissons de côté ces documents qui, par leur source, peuvent sembler un peu tendancieux et adressons-nous au Journal de Sillery pour apprécier

---

(1) Il n'en fut rien, et le 26 avril 1714, étant à la Ferté-Milon, il publie un mandement conforme à celui qui avait été arrêté dans l'assemblée du clergé (Bibl. nat. fr. 20249 — Bibl. de Soissons, Cat. Périn n° 4400. Imprim.

son rôle, pour connaître ses impressions personnelles, ses sentiments intimes, le jugement qu'il portait sur les événements qui se déroulaient devant lui.

Tout d'abord notre évêque s'insurge contre la tyrannie que la Cour faisait peser sur les membres de l'assemblée, tyrannie telle que les confrères de Noailles ne pouvaient aller diner chez lui sans en avoir l'autorisation. Il proteste contre la présence de l'abbé de Broglie, agent du clergé aux séances du bureau. Il se rend bien compte aussi qu'en cette affaire, les intérêts religieux n'étaient peut-être pas seuls en cause.

Relatant la manière dont s'était déroulée la messe du Saint-Esprit, il ajoute dans un langage ému : « J'avoue que je ne pus voir cette cérémonie sans frayeur et sans faire l'affreuse réflexion qu'il fallait que la bonté de Dieu fût bien grande pour souffrir que l'on fit servir ce qu'il y a de plus sacré aux passions humaines et aux intérêts secrets. Il parle plus d'intrigue sombre et noire.

Il semble bien aussi être enclin au gallicanisme; les jésuites qu'il n'aime évidemment pas (nous l'avons vu se plaindre autre part de la trop grande influence du confesseur du Roi) n'ont d'autre objet, écrit-il, que de ruiner l'épiscopat pour faire prévaloir l'autorité des Papes. Dans cette Conversation avec un jésuite à laquelle nous avons fait déjà allusion, il ridiculise volontiers son interlocuteur.

Il s'abouche d'autre part avec tous les adversaires de la bulle, le cardinal de Noailles, le premier président, le duc du Maine, dont la cour de Sceaux était un foyer d'opposition.

Il combat vivement l'évêque de Meaux, le principal agent de la Cour, encourage le cardinal de Rohan à la résistance.

La bulle elle-même ne trouve pas grâce à ses yeux ; elle a été fabriquée à Rome par les Pères ou leurs adhérents, elle tend à n'établir dans la religion que le molinisme pour seul dogme de foi, ainsi que les opinions pélagiennes ; la mauvaise morale y est autorisée.

Il n'était, en tous cas, pas l'ardent constitutionnaire, l'évêque inféodé aux jésuites, le prélat sans indépendance dont nous parle Saint Simon.

Tout paraissait le rapprocher du cardinal de Noailles et cependant, au dernier moment, au moment décisif, il se sépare de lui. Pour quel motif ?

Ce ne dut pas être l'ambition qui le fit agir, quoiqu'en dise le noble duc. Le cruel échec qu'avait subi Sillery, lorsqu'il briguait l'archevêché de Reims, avait dû lui ouvrir les yeux, et il était trop intelligent pour ne pas se rendre compte que les preuves d'indépendance qu'il venait de donner lui fermaient toutes les portes.

Notre évêque s'était d'ailleurs ardemment employé à trouver un terrain de conciliation ; il aurait voulu une acceptation mitigée avec recours au Pape. Il échoua et se trouva en présence ou d'une adhésion ou d'un refus pur et simple. Sans doute il pensa qu'il valait mieux ne pas se mettre en opposition ouverte avec le Pape, avec la majorité du clergé et aussi avec le Roi.

Un autre motif, certainement moins élevé, acheva peut-être de le déterminer (1).

---

(1) Le P. Bliard dans l'ouvrage déjà visé, cite la phrase suivante de Sillery : « Qui peut douter que lorsque l'Eglise a prononcé sur le sens d'un livre, tout vrai fidèle ne doive renoncer à son propre jugement et se soumettre intérieurement au jugement qu'elle a rendu. »

Il dit dans un passage de son journal que tout le monde tremblait et il continue ainsi : « on connaissait les dispositions de la Cour ; tous les ministres, les parlements même se taisaient, et il n'était pas permis aux évêques de se parler en particulier, autrement c'aurait été cabale. Et d'opiner contre les sentiments de la cour, serait-on soutenu ? On vous aurait fait passer pour un indiscret, pour un esprit singulier, et ensuite on vous aurait écrasé, exilé, perdu, et la vérité n'en aurait pas été plus avancée. »

Etre exilé, être privé de Versailles, de la présence royale était un supplice insupportable pour la plupart des grands seigneurs, des évêques de ce temps. Louis XIV, toujours hanté des souvenirs de la Fronde, avait sû trop bien les domestiquer, et ce fut peut être la plus grande faute de son règne.

La royauté restée seule debout, isolée, privée de tout appui, sans contact avec le pays, était incapable de résister au moindre choc, on le vit trop bien plus tard.

La tâche de notre évêque était d'ailleurs des plus délicates, et il avait pu écrire au début de son Journal: « Je connaissois la difficulté du temps et l'embarras qu'il y auroit à faire son devoir. » Il chercha certes de bonne foi à le faire, et tandis que Bissy recevait le chapeau de cardinal, que ceux qui avaient accepté sa direction se partageaient les faveurs de la cour, Sillery se demandait s'il avait vraiment fait son devoir.

Voici sur ce sujet deux documents empruntés par M. Le Roy aux archives d'Amersfoort (1), documents

(1) Les archives du séminaire ancien catholique d'Amersfoort (province d'Utrecht, Pas-Bas) est très riche en documents sur le jansénisme. M. Le Roy a pu les dépouiller.

qui éclairent d'une lumière très vive les sentiments intimes de notre évêque.

En mars 1714, le frère du cardinal de Noailles, l'évêque de Châlons-sur-Marne, écrit à de Langle évêque de Boulogne : « Notre comprovincial est très mal. M. le cardinal a envoyé savoir de ses nouvelles, et il lui a répondu qu'il lui demandait pardon de ce qu'il avait fait et que son grand mal venait du chagrin qu'il avait éprouvé d'avoir deshonoré l'épiscopat. Ses gens disent qu'il en parle sans cesse et qu'il regarde son mal comme une punition de Dieu. »

On lit aussi dans son testament conservé aux mêmes archives les lignes suivantes :

« Je déclare que, dans tout ce que j'ai fait par rapport à la Constitution Unigénitus, j'ai agi contre mes lumières et contre ma conscience. J'en demande pardon à Dieu que j'ai offensé en cela, à l'Eglise que j'ai scandalisée et au roi que j'ai trompé. »

Scrupules certainement exagérés sous l'influence même de la maladie, de l'attaque qui l'avait frappé, mais qu'on ne peut que respecter.

D'ailleurs combien il est périlleux et délicat de vouloir sonder la conscience et le cœur humain !

Le rôle de Sillery n'était pas encore fini et Louis XIV se trompait étrangement en croyant que tout était terminé.

Le 25 février, Noailles en même temps qu'il condamnait le livre de Quesnel à nouveau, lançait une instruction pastorale défendant aux prêtres de son diocèse de recevoir la bulle indépendamment de son autorité sous peine de suspense.

Cependant on cherchait un terrain de conciliation et des conférences eurent lieu entre les représentants des deux partis.

On s'ingéniait à mettre sur pied une instruction pastorale que le cardinal de Noailles pourrait signer et qui paraîtrait acceptable au Pape, négociation difficile et qui devait aboutir à un échec.

Sans doute remis de la maladie qui l'avait frappé, Sillery servit fréquemment d'intermédiaire entre l'archevêque de Paris d'une part, et, d'autre part, les cardinaux d'Estrées, de Polignac qui négociaient au nom de la Cour, les six commissaires auparavant nommés restant d'ailleurs en fonctions.

Dès le mois de février, écrit Dorsanne (1) : « M. l'évêque de Soissons et quelques autres se jetèrent à la traverse pour savoir s'il n'y aurait pas quelque moyen de pacifier... M. l'Evêque de Soissons vit Mme de Maintenon et M. Voisin qui lui dirent qu'il devait parler à M. le cardinal de Rohan et lui communiquer ses vues. Il le fit, mais une seule parole de ce cardinal lui fit comprendre que tout son travail serait inutile. Il lui demanda « si ce qu'il disait était concerté avec le P. Tellier et qu'il fallait le voir ». M. de Soissons le vit donc pour suivre les avis du cardinal de Rohan, mais il trouva un homme bien peu disposé à la paix, il fit des reproches à cet Evêque de ce qu'il allait au devant du cardinal de Noailles et mandéer sa réunion avec le reste des Evêques, que c'était à ce Cardinal à venir à eux, qu'ils n'avaient qu'à attendre et qu'il y serait contraint. »

Cependant (2) le cardinal de Rohan, réunissait au cours du mois de mai une assemblée d'évêques et de docteurs pour savoir ce qu'il y avait à faire au sujet de l'instruction pastorale de Noailles « Il pria MM. de

---

(1) T. II, p. 109.

(2) Dorsanne, t. II, p. 115, 116.

Bordeaux et de Soissons de dire leur avis. Ils répondirent que l'affaire était de trop grande conséquence pour la décider sur le champ et qu'elle méritait bien d'être méditée à tête reposée et même consultée à ce qu'on connaissait de plus habile jurisconsulte avant de prendre un parti. Sur quoi le cardinal de Rohan répliqua que la Cour n'avait pas le loisir d'attendre et qu'il fallait qu'il partit sur le champ pour y porter leur délibération, à quoi ces deux Prélats répartirent que la Cour ferait ce qu'il lui plairait. »

La réponse était assez crâne, d'ailleurs le cardinal de Noailles avait terminé son Instruction et il écrivait le 27 mai à Voisin (1) qu'il l'avait lue à MM. de Bordeaux et de Soissons, ceux-ci en avaient semblé contents mais demandaient cependant à la méditer à tête reposée Ils n'étaient d'ailleurs venus chez Noailles qu'avec la permission du cardinal de Rohan (2).

L'examen promis fut favorable au dire de Dorsanne (3) : « Ils ne purent refuser à l'Instruction les louanges les plus expresses. Ils convinrent en plusieurs endroits que le dogme y était expliqué avec beaucoup plus de netteté et d'exactitude que dans la leur ; ils n'en trouvèrent aucun endroit à réformer et tout ce que désira M. de Soissons fut qu'un Minime, qu'il faisait venir de Soissons et en qui il avait confiance, la vit, ce qui lui fut accordé.

« A peine ces deux Prélats eurent-ils entendu toute l'Instruction Pastorale qu'ils allèrent à Versailles en rendre compte à M. le cardinal de Rohan. J'ai su d'un

---

(1) Bibl. nat. Ms. fr. 20946.
(2) Dorsanne, t. II, p. 148.
(3) Dorsanne, t. II, p. 148.

de leurs amis qu'ils avaient été indignés de la manière dont le Cardinal avait reçu tout ce qu'ils lui avaient dit ; qu'ils virent dans toutes ses réponses une aigreur personnelle contre le Cardinal de Noailles, une disposition expresse à s'opposer à tout ce qui irait à une fin pacifique et une résolution très marquée de traverser autant qu'il le pourrait cette Instruction pastorale.

Le métier de conciliateur n'était vraiment pas tentant, cependant Sillery persista.

Noailles voulait cependant en finir.

Le 10 juin (1), il écrit à l'évêque de Soissons lui demandant si l'archevêque de Bordeaux et lui ont fini d'examiner son projet, si le Minime était arrivé.

Le 12, Bezons et Sillery vont à l'archevêché, avouent qu'ils avaient eu défense de s'occuper de cette affaire, par crainte qu'ils fussent trop favorables, défense qui venait d'être levée.

Le 16 (2), eut lieu une deuxième lecture ; les deux prélats rendirent compte à Noailles de ce qu'ils avaient fait « Ils avouèrent que ses ennemis même étaient persuadés que sa doctrine était saine et orthodoxe et qu'il ne pouvait y avoir de difficulté que dans la relation, ils convinrent qu'elle était nécessaire, et, afin que les affaires avançassent, ils le prièrent d'en faire le projet et de l'envoyer aux Evêques qui lui étaient unis. Ils l'exhortèrent fort à ne point demander des sûretés par rapport à Rome et à donner son Instruction aussitôt qu'elle serait convenue avec MM. de Rohan et de Meaux, regardant les Décrets de l'Inqui-

---

(1) Dorsanne, t. I, p. 150.
(2) Dorsanne, t. II, p. 150, 155.

sition comme émanant d'un Tribunal fort méprisable et fort méprisé. »

Si les deux cardinaux médiateurs, Polignac et d'Estrées, étaient de bonne foi, il n'en était pas de même du P. Tellier, de Brissy et de leurs acolytes qui voulaient abattre Noailles.

Sillery indigné prévint ce cardinal de toutes ces menées par une lettre qui lui parvint le dimanche 16 juillet au soir à Conflans (1). Il « lui mandait que le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux jouaient la comédie et qu'ils trompaient les deux médiateurs et qu'enfin ils s'étaient expliqués à un ami que jamais ils ne passeraient ce qui ne serait pas une acceptation pure et simple. Il explique à Noailles la marche que ses adversaires veulent suivre pour l'amener à une complète abdication, ils multiplient les conférences pour le réduire par lambeaux. »

Il est d'ailleurs bien difficile de serrer de près la vérité dans tout ce conflit et nous voyons tout à coup Dorsanne (2) qui venait de faire l'éloge de Sillery, le persifler. Il prétend qu'à la suite de la thèse de l'abbé de Biron l'archevêque d'Auch et l'évêque de Soissons s'étaient plaints avec aigreur au cardinal de Polignac des traitements indignes qu'on faisait subir au cardinal de Noailles, puisque, deux jours après dans une réunion tenue chez le cardinal de Rohan, ces deux prélats ne se souvenaient plus de ce qu'ils avaient dit, et Dorsanne continue ainsi : « M. l'évêque de Meaux avait trouvé un moyen excellent pour fermer la bouche à M. l'Evêque de Soissons et pour le conduire comme il voulait. Il lui avait fait espérer le chapeau de cardinal par la nomination du roi

(1) T. II, p. 163.
(2) T. II, p. 166.

d'Angleterre. Pour cette promesse plus spécieuse, il y avait fait entrer M. le duc du Maine et Mme de Maintenon, qui lui promettaient tout, pourvu que le Roi fût content de lui, et le grand moyen de contenter Sa Majesté était de se laisser conduire aveuglément par M. de Meaux. Ce bon Evêque a avoué depuis qu'il avait été bien dupe. »

Ceci paraît bien invraisemblable ou exagéré, car, quelques pages plus loin (1) Dorsanne reconnaît que le P. Tellier a fait à Sillery de sérieux reproches sur sa faiblesse.

En tous cas, notre évêque cherchait toujours un terrain de conciliation, et il était sur ce point appuyé par le cardinal de Polignac.

Celui-ci écrit le 10 juillet 1714 à Noailles (2) :

« Après avoir quitté V. Em., Monsieur, j'allai voir M. de Soissons qui me parut plus que jamais avoir envie de la servir en tout ce qui peut dépendre de lui. Sur le récit que je lui fis des difficultés qu'à mon regret on continue à faire pour la communication des remarques, il me demanda si ce ne seroit pas la même chose pour l'usage que V. Em. en veut faire, qu'elles vous fussent communiquées le même jour et à la même heure que vous donneriez le commencement et la fin, que si on vous les donnoit auparavant, puisque vous n'en auriez pas moins occasion de mettre la doctrine hors d'atteinte, indépendamment de la teste et de la queue. Si cette réflexion à laquelle il ne me vint dans l'esprit rien de solide à opposer, ne déplait pas à V. Em., je la supplie d'avoir la bonté de me le mander. »

---

(1) Dorsanne, t. II, p. 180.
(2) Bibl. nat. Ms. fr. 20947.

Puis le 1er août (1), le cardinal de Polignac adressait à Noailles la lettre suivante :

« M. de Soissons vient de m'envoier un écrit de sa façon qu'il souhaiteroit que V. Em. voulût insérer en substance dans son mandement pour prévenir et réfuter tout d'un coup l'objection qu'on lui fait sur le tour qu'elle a donnée à son ouvrage. Effectivement son avis n'est pas à négliger et V. Em. peut en prendre ce qu'elle estimera le plus convenable à ce dessein.

« Escrit de Monsieur de Soissons (2)

« Au reste si nous nous sommes appliqués en divers endroits de cette instruction pastorale à établir certaines véritez avec une sorte et de soin et d'étendue; on ne doit pas penser que nous l'avons fait sur ce fondement que la bulle, par une équivoque de termes ou dévociations, donnât atteinte à ces véritez en sorte qu'elle eûst besoin d'une espèce d'apologie. A Dieu ne plaise qu'une telle pensée nous soit venue dans l'esprit. Nous n'avons point aussi prétendu le moins du monde justifier le livre dont les propositions ont esté extraites, ni aucune des propositions en elles-mêmes. Notre unique dessein a été, en parlant comme nous avons fait, de vous faire connaître qu'on ne pouvoit, sous quelque prétexte que ce soit, abuser de ces propositions et de leur condamnaôn pour donner cours à de certains dogmes ou pour altérer certains points de morale ou de discipline. Le Saint-Père a donc toujours bien parlé, mais les hommes peuvent quelqufois ne pas bien parler après lui et c'est le mal que nous avons cru devoir prévenir. Ainsy, mes Frères, reconnaissés dans ces endroits là même, notre respect

---

(1) Bibl. nat. M. fr. 20946, f° 137.

(2) On en trouve aussi le texte dans le Ms. fr. 12986 qui n'offre avec le texte du Ms. fr. 20946 que des différences insignifiantes.

inviolable pour le St Siège. Ne faites aussi l'application de ces endroits, ni à aucun corps, ni à aucunes personnes en particulier, comme si quelques personnes en particulier y estoient désignées. Vous iriés en cela formellement contre notre intention, et d'ailleurs ces sortes d'applications sont toujours odieuses et, ce qui est infiniment plus considérable, elles ne sont point conformes à l'esprit de l'Eglise, qui ne juge point des intentions mais des actions uniquement.

« Soiés seulement certains que nous nous élèverons toujours avec force contre ceux, si jamais il s'en trouve, et Dieu l'empêchera, qui oseront faire un tel abus de la condamnation des propositions.

« On croit ce mémoire bon dans la substance et c'est l'avis de gens capables et entendus à qui on l'a communiqué. Il est certainement nécessaire que M. le Cardinal de Noailles en fasse usage, non pas peut-être en propres paroles, mais quant aux choses. »

Sillery avait dû se donner beaucoup de mal pour produire quelque chose de très alambiqué et qui pût plaire à tout le monde, mal peut-être inutile, car l'évêque le constatait et le disait le 16 août (1) à l'archevêque de Bordeaux, on ne cherchait qu'à les amuser, sauf à les rendre ensuite responsables de tout ce qui se faisait de mal.

La séance du Comité du 17 fut d'ailleurs des plus vives.

Le cardinal de Rohan avait déposé sur le bureau un nouveau projet dressé sans l'approbation des commissaires et qui devait être envoyé au roi sans nouvelle communication.

---

(1) Dorsanne, t. II, p. 210.

L'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Soissons en furent très piqués, avance Dorsanne (1), et s'élevèrent contre le projet.

On demandait au cardinal de Noailles des choses trop fortes, fit remarquer Bezons, et c'était vouloir ne jamais en finir.

« M. l'Evêque de Soissons appuya les remontrances de M. l'Archevêque de Bordeaux ; il convint qu'il était juste de chercher à contenter le Pape, mais qu'il ne fallait pas pour cela abandonner les droits de l'Episcopat, les Maximes du Royaume et se déshonorer aux yeux du public ; que des Evêques ne pouvaient être utiles à l'Eglise qu'autant qu'ils étaient estimés des peuples, qu'ainsi qu'il ne devait rien faire qui pût leur faire perdre cet estime. »

Rohan répondit assez brusquement que l'opinion du public lui importait peu, et, peu habitué à une résistance, traita assez durement ses deux compétiteurs qui lui répondirent assez vivement, disant qu'il ne fallait pas trop demander au cardinal de Noailles.

L'Evêque de Soissons dit même que : « s'il était à la place de M. le cardinal de Noailles, il finirait tout ceci indépendamment d'eux que son Instruction pastorale de l'aveu de tout le monde était très orthodoxe, ainsi qu'il acceplerait la Constitution dans le sens de son Instruction. »

Sur ce, Rohan déclara qu'il ferait censurer à Rome l'instruction de Noailles et même lancer contre lui une excommunication. M. de Soissons répliqua qu'en France « ces sortes d'excommunications étaient comptées pour peu de choses. »

---

(1) Dorsanne, t. II, p. 212, 213, 214.

Puis l'évêque de Meaux parle du concile national devant lequel l'excommunication serait portée et surtout confirmée, Rohan appuie, mais Sillery réplique « qu'ils ne trouveraient pas tant de facilité qu'ils croyaient dans un Conseil National, plusieurs Evêques étant offensés de la manière dont on traitait l'Episcopat, et tout s'y est dit avec tant d'aigreur que l'on ne crut pas que le Bureau dût s'assembler si tôt. »

Le conflit tournait à l'état aigu et, le 5 septembre, dans une lettre adressée aux évêques opposants (1), Noailles précisait la situation. Suivant lui MM. de Bordeaux, d'Auch, de Soissons et de Blois avaient approuvé son Instruction, mais sans cependant oser contredire ouvertement le cardinal de Rohan et Bissy qui étaient complètement hostiles.

En tous cas, nous ne retrouverons plus Sillery, sans doute vaincu par la maladie qui l'avait déjà atteint, mais avant de relater ses derniers jours, nous voudrions reproduire deux documents émanant de la main de Sillery (2) et qui nous montrent avec quelle ténacité et quelle conscience il cherchait un terrain de conciliation.

« Moyen pour parvenir à terminer l'affaire présente.

«Monsieur le Nonce dans une de ses dépêches ordinaires pourrait rendre compte au Pape que les mauvaises interprétations que les personnes mal intentionnées donneraient à la Constitution causent toute la difficulté qu'on fait de la recevoir. Que c'est cette même raison qui a obligé les quarante évêques qui ont composé la dernière assemblée de dresser une

---

(1) T. II, p. 278.

(2) Bibl. nat. Ms. fr. 12986.

instruction pastorale, comme elle y a aussi obligé d'autres évêques, bien qu'en des matières différentes, mais que tout ce scandale cessera si Sa Sainteté voulait bien en telle forme qu'elle jugera à propos, déclarer que son intention n'eût jamais été :

1° « De donner atteinte dans sa bulle, sur diverses questions qui regardent le dogme, à la liberté des Escholes, et qu'au contraire selon l'esprit du Concile de Trente, elle a conservé en son entier cette liberté ;

2° « que sur ce qui regarde l'administration du sacrement de Pénitence, la bulle n'affaiblit point les règles prescrites par St Charles ;

3° « qu'elle ne donne aucun lieu sur divers chefs appartenant à la morale ou à la discipline, de ne s'en pas tenir aux sentiments les plus exacts, tels que les ont soutenus les Théologiens orthodoxes les plus approuvés par le St Siège, par exemple St Thomas, St Bernard, etc...

4° « Sa Sainteté exhorterait les Evêques de France, en faisant cette déclaration, de punir sévèrement ceux qui oseraient abuser de la Constitution dans le sens ci-dessus exprimé.

« Ces articles ainsi expliqués, aucun Evesque en France ne fera difficulté d'acepter la bulle conformément aux intentions de Sa Sainteté. »

La deuxième pièce est dans le fond semblable à la précédente, le mode de procéder diffère seul. Les cardinaux médiateurs écrivaient au Pape une lettre à laquelle celui-ci répondrait dans le sens indiqué ci-dessus.

Sillery, nous l'avons déjà vu, avait été très malade en mars et Dorsanne nous apprend qu'il fut atteint d'une attaque d'apoplexie à Reims, sans doute en octobre, sa maladie n'ayant duré qu'un mois.

Il mourut à Paris, après une longue maladie, le 20 novembre 1714, à l'âge de 59 ans, sans doute dans l'hôtel de Sillery qui se voit sur le plan de J. de Caille en 1714, entre l'hôtel de Guénegaud et le collège des Quatre Nations, sur le quai de Conti actuel (1).

C'est à l'occasion de ce décès que St-Simon (2) écrivait un cruel portrait dont nous avons déjà donné plusieurs extraits ; il nous reste à reproduire les passages qui concernent la mort de notre évêque.

« Dans ces conjonctures, il arriva un évènement qu'on étouffa avec tout le soin qu'il fut possible, mais que l'artifice et l'autorité ne put empêcher de faire grand bruit malgré toute la crainte de la puissance et de l'autorité. Brûlart évêque de Soissons, mourut à Paris, point vieux, au milieu d'une ferme et constante santé....

« L'affaire de la Constitution lui parut propre à lui faire faire une grande fortune. Il s'y livra à tout et eut la douleur de n'y être pas des premiers. Il avait été de diverses commissions, où sa chaleur et son travail avait fort plu, lorsqu'il tomba malade. Les réflexions l'y saisirent sur l'aveuglement de la fortune à son égard, d'où naquirent d'autres sur son aveuglement pour elle. De là les regrets, puis les horreurs, les remords, qui se tournèrent en hurlements, en protestations à haute voix contre la Constitution, et en confession publique de l'avoir soutenue contre sa lumière et sa conscience. Sa tremblante famille ne sut mieux faire que de le cacher et d'écarter les valets non nécessaires des chambres voisines, d'où on l'entendait crier ses repentirs, ses confessions sur la Contitution et ses protestations. Ce qui l'environnait

(1) Saint Simon, t. XXV, p. 137, note.
(2) Saint Simon, t. XXV, p. 137 et suivantes.

espérait le calmer par les discours des prélats avec qui il avait le plus travaillé dans cette affaire : il cria aux séductions et n'en voulut voir aucun. On fut réduit à lui faire recevoir les sacrements avec les plus grandes précautions d'entière solitude, excepté quelques valets affidés dont on ne pouvait se passer dans la crainte d'une amende honorable publique contre la Constitution et sur ce qu'il avait fait pour elle. Ses plaintes, ses reproches contre lui-même, ses cris ne cessèrent point, et il mourut ainsi, toujours en pleine connaissance, dans les angoisses et les éclats du plus vif repentir, et dans les frayeurs les plus terribles des jugements de Dieu. Quelques soins que sa famille eût pu prendre pour cacher une fin si parlante et dont les élans avaient duré presque autant que la maladie, trop de médecins ou de gens de santé, trop de valets, trop encore de famille et d'amis même au commencement de cette surprise, avaient été témoins de ces choses; ils en avaient été trop effrayés pour que, de l'un et de l'autre, elles ne devinssent pas bientôt publiques. On nia, on étouffa tant qu'on put, mais en vain. Trop de gens avaient vu et entendu et n'avaient pu dans leur premier émoi se contenir de le raconter. L'autorité fit qu'on n'osa guère en parler tout haut, après les premiers jours, mais le fait n'en demeura pas moins certain, constant et public. On mit au moins bon ordre que le Roi n'en sût rien et, avec cela, tout fut gagné. Ce déplorable évêque fut la première victime de la Constitution qui s'en immola bien d'autres et s'en immole encore tous les jours depuis trente ans. »

Quelle est la valeur ou l'autorité de ce passionné récit rédigé tant d'années après l'évènement, nous serions, en ce qui nous concerne, disposé à penser que St-Simon exagère comme il le fait trop souvent.

Nous avons retracé le rôle joué par notre évêque au cours de l'assemblée, il n'y a nullement fait figure de fougueux constitutionnel, ainsi que l'avance St-Simon, il y a joué un rôle très correct et a cherché un terrain de conciliation. On peut seulement constater que ses sentiments intimes l'auraient incité à se ranger du côté de Noailles et qu'il n'a pas osé le faire d'où, je ne dirai pas des remords, mais des scrupules de conscience qui, dans un corps affaibli et une tête atteinte, ont dégénéré en obsession.

D'ailleurs si Duclos (1) parle d'hurlements qu'on entendait de la rue sans doute sur la foi de St Simon dont il a connu les mémoires tout au moins en partie, d'autres documents contemporains sont moins tendancieux.

Dorsanne, qui ne devait pas être très favorable à notre évêque, s'exprime ainsi :

« M. l'Evêque de Soissons fut frappé d'apoplexie à Reims ; il vint à Paris, où sa tête attaquée ne lui laissait pas la liberté de penser. Il fut plus d'un mois malade et, pendant ce temps là, il fit une confession très imparfaite à M. le Curé de St-André des Arcs (Labbé) qui s'aperçut que son pénitent ne parlait point de suite, et le pria de remettre à un autre jour que Dieu ne lui a point donné. N'ayant pu le confesser, il ne put aussi recevoir le Viatique. Il reçut cependant l'Extrême Onction pendant une parfaite léthargie. Ce qui est certain c'est que, pendant toute sa maladie, il parut fort occupé de la Constitution et de la manière dont elle avait été reçue. M. le cardinal de Noailles alla le voir pendant sa maladie. M. de Sillery et Mademoiselle de Tibergeau (2) le

---

(1) Mémoires secrets. Ed. Gay, t. 1, p. 203, 204.

(2) Nièce de l'évêque.

prièrent de ne le point voir, parce que sa présence seule lui retracerait les idées de la Constitution et achèverait de lui renverser l'esprit (1). La preuve qu'ils en avaient est que, quelques jours auparavant, ce cardinal avait envoyé savoir de ses nouvelles ; on le dit au Prélat qui se répandit aussitôt en éloges sur le Cardinal et en particulier sur sa conduite à l'égard de la Constitution, ce qui lui avait tellement échauffé la tête que son mal était considérablement augmenté. Par la même raison, on ne permit pas à un certain ami (M. l'abbé de Haute Fontaine Lagneau) à qui il avait souvent parlé de la Constitution de le voir dans sa maladie...

« Il est nécessaire de remarquer ici que ce certain ami, dont on vient de parler, lui ayant écrit peu de jours avant son attaque d'apoplexie, et ayant parlé de la Constitution dans sa lettre, ce Prélt lui fit réponse et dit qu'il croyait dans son acceptation avoir pris le parti le plus prudent. Il l'a fait publier dans tout son diocèse et a même exigé de quelques curés des certificats de publication. Il est vrai qu'il a souvent parlé à cet ami comme désapprouvant le parti qu'il avait pris dans l'assemblée ; qu'il convenait qu'il faisait de mauvaise besogne ; que l'Instruction ne valait pas mieux que la Constitution et qu'il avouait qu'il avait souvent sur tout cela des remords de conscience. »

Enfin, transcrivons le passage suivant d'une lettre écrite par Mme de Maintenon à la princesse des Ursins le 25 novembre 1714.

« Mgr l'Evêque de Soissons est mort après avoir été pendant quinze jours sans aucune mémoire et

---

(1) De cette sollicitude familiale à la sorte de séquestration dont parle Saint Simon il y a loin.

très peu de connaissance. Les jansénistes ont fait courir le bruit qu'il avait fait déclarer que tout ce qu'il avait fait dans l'assemblée était par respect humain, cela se trouve aussi faux que tout ce qu'ils disent tous les jours. »

Les partis en présence faisaient arme de tout.

Quoiqu'il en soit, l'évêque de Soissons reçut après sa mort les honneurs qui lui étaient dus et tout d'abord de l'Académie française.

Le jeudi 22 novembre « la Compagnie a appris avec beaucoup de douleur la mort de M. l'Evêque de Soissons » puis, « Ce jourd'huy (vendredi 7 décembre 1714), la Compagnie convoquée par billets a assisté au service que M. l'abbé Fleury, directeur, a fait faire dans l'église des Cordeliers pour le repos de l'âme de M. l'Evèque de Soissons. La famille y avait été invitée et Mons^r^ le marquis de Puiseux et Mons^r^ le comte de Sillery y ont assisté. » (1)

Enfin le 25 août 1715, on lut dans la séance publique de l'Académie le tribut que l'Académie de Soissons avait envoyé et qui consistait dans l'Eloge funèbre de notre Prélat composé par l'abbé Fleury.

On lut dans cette même séance l'Ode à la Prudence que l'abbé Abeille, membre de l'Académie française, avait dédiée à Sillery (2).

Le duc de la Force, dans son discours de réception, parla naturellement de son prédécesseur, et Boze fit paraître son éloge dans l'Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (3)

---

(1) Procès-verbaux de l'Académie française, p. 584-585.

(2) Recueil de pièces présentées à l'Académie française.

(3) Notons que Louise-Hélène de Bazin, dans son ouvrage intitulé l'*Eloge de Soissons*, imprimé en 1712, avait consacré quelques vers flatteurs à son évêque.

La dépouille mortelle du prélat fut rapportée à Soissons et déposée dans la cathédrale, près du grand autel. Son épitaphe est ainsi conçue :

Hic jacet Fabius Brulart de Sillery *Suessionum episcopus. In mansuetudine et charitate opera sua perfecit et super hominum gloriam dilectus est. Obiit Parisiis 20 nov. 1714, ætatis 59, episcopatus 23. Collaudabunt omnes sapientiam ejus et usque in seculum non delebitur. Ecclesiast. cap.* 39.

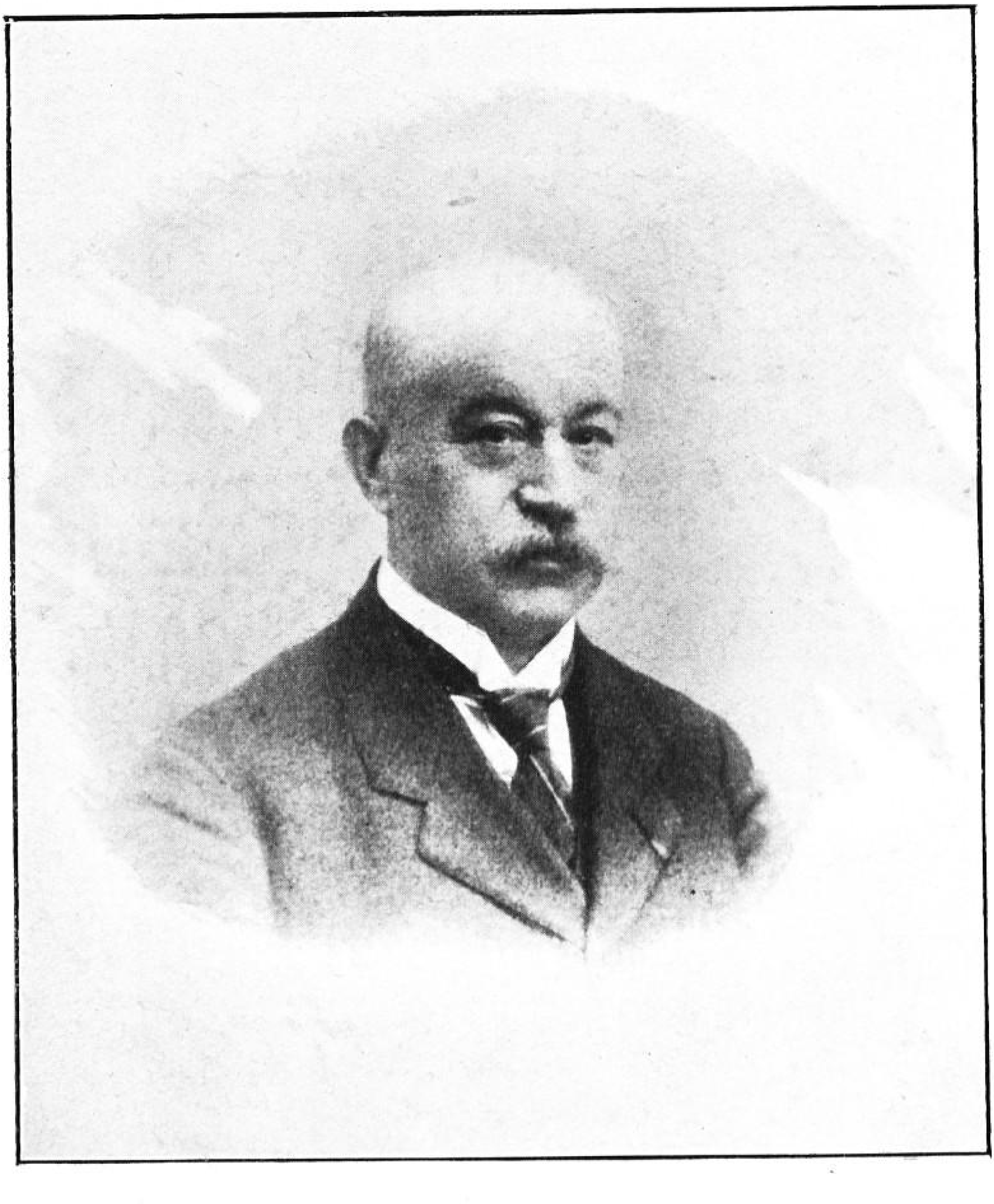
L'Hôtel-Dieu voulut aussi rendre hommage à son bienfaiteur et prit le 6 décembre 1714, la délibération suivante (1) :

« Nous avons délibéré qu'il sera fait un grand service en l'église de cet Hostel-Dieu savoir le vigil lundy prochain et le mardy suivant la grande messe à dix heures du matin pour le repos de l'âme de Monseigneur Fabio Bruslart de Sillery, évesque décédé le mardy vingt novembre dernier en son hôtel de Paris et inhumé dans la cathédrale de cette ville, à costé du maistre autel assez près de la chaire épiscopale. »

On lit en marge : « fait le dit jour en présence de Monseig. Lefebvre d'Eaubonne, intendant, de Mad. l'Intendante, de M. le doyen de St Gervais et autres. »

---

(1) Par son testament en date du 27 septembre 1720, Adrien Gasset, chanoine et archidiacre de Brié, fait un legs à l'Hôtel-Dieu à la charge d'un service annuel dans l'église de l'Hôtel-Dieu pour le repos de l'âme de Mgr de Sillery et de celle du testateur.



Roger FIRINO

1854-1926

M. ROGER FIRINO

1854 - 1926

Notre Société se souviendra du 28 Juillet 1926 comme d'une journée de malheur et de deuil ; nous perdions notre président aimé et vénéré, Monsieur ROGER FIRINO était mort au Château de Fontenoy.

Des funérailles imposantes et grandioses, qui eurent lieu le samedi suivant, furent l'occasion d'une manifestation de sympathie profonde à l'égard du défunt et de respectueuse communion avec la douleur de sa famille.

Derrière le cercueil, où tous les rangs sociaux se trouvaient représentés, l'immensité de la foule recueillie et émue nous permit de mesurer la hauteur de la situation où cet homme de bien avait su s'élever et la grandeur du respect que son beau caractère avait imposé à tous.

Sur sa tombe de nombreux orateurs vinrent retracer les différentes phases de sa carrière si noblement parcourue, faire l'éloge de son patriotisme et de son dévouement, rendre hommage aux qualités exceptionnelles de son intelligence et de son cœur.

Monsieur DESCAMBRE, notre vice-Président, parlant éloquemment en notre nom, s'exprima ainsi :

Discours de M. Descambres

Vice-Président de la Société Archéologique de Soissons

Mesdames, Messieurs,

« Des voix autorisés nous parleront de l'homme public, de l'administrateur dévoué, bon et secourable, du patriote courageux qui a bien mérité de son pays.

Il semble qu'il n'y aurait rien à ajouter.

Et cependant, il n'est pas possible que la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons ne vienne pas aussi dire un dernier adieu à son président et exprimer la sincère affliction que lui cause sa disparition.

Il y a 40 ans exactement que M. Firino était élu membre de notre Société. Et ce furent 40 années de collaboration étroite et féconde au cours desquelles M. Firino a, par un travail incessant, enrichi nos publications annuelles d'un grand nombre d'études du plus haut intérêt et d'une documentation solide.

C'est que M. Firino était un chercheur infatigable, qui joignait à une érudition très étendue, le désir ardent d'augmenter sans cesse son bagage pourtant considérable.

Toutes les archives qu'il pouvait explorer, il les fouillait scrupuleusement et il a tiré des ténèbres nombre de documents d'un intérêt puissant pour l'histoire de notre région.

Une étude détaillée fixera dans notre bulletin le résultat de cette collaboration si complète et si productive et donnera la longue liste et l'analyse de ces travaux dans lesquels M. Firino faisait revivre le passé de façon si saisissante, mais ce que je veux dire, dès maintenant, c'est que, ces communications, M. Firino nous les faisait non seulement avec sa large compréhension des choses du passé, mais encore en y mettant tout son cœur.

Aussi quel agréable et doux contact entre le président et les membres qui assistaient aux séances ! Quelle affabilité de la part du premier, quelle affectueuse et déférence attention de la part des seconds ! Et avec quelle bonne grâce et quel effacement de lui-même notre président sollicitait et accueillait les communications que voulaient bien faire les membres de la Société.

Ce qui fait le charme de nos réunions, c'est l'atmosphère de bonne entente qui y règne. Le bruit des luttes du dehors vient expirer sur le seuil.

Cette intimité est douce et reposante, surtout pour ceux que leur mauvais destin mêle plus ou moins aux agitations de la vie publique.

Aussi M. Firino était heureux, il se plaisait à nous le redire, de se trouver au milieu de nous : il aimait profondément sa chère Société qui le lui rendait bien.

C'est donc le cœur bien triste, que je viens apporter à notre excellent président ce dernier témoignage d'affectueuse estime et offrir à Mme Firino et à sa famille l'hommage de nos sentiments de douloureuse condoléance. »

Monsieur Roger Firino était né à Paris le 23 septembre 1854.

Ses ancêtres étaient d'origine italienne et descendaient d'une très ancienne et noble famille dont on voit encore aujourd'hui les armes sur le baptistère et dans un oratoire à Craveggia près de Domo d'Ossola, sur le versant oriental des Alpes.

L'orthographe du nom patronymique, ainsi qu'il arrive bien souvent, a subi de nombreuses transformations pendant le cours des âges et l'on rencontre dans les divers actes et parfois au cours d'un même acte les variantes suivantes : Firino, Ferrini, Ferrino, Ferino.

La proximité de la frontière et le goût que la race italienne a toujours eu pour l'émigration firent que plusieurs membres de la famille Firino vinrent se fixer en France pendant le XVIII^e^ siècle.

Quelques-uns parmi eux servirent noblement sous nos drapeaux, l'Empereur Napoléon et les gouvernements qui lui succédèrent apprécièrent particulièrement les services rendus à notre Patrie par deux représentants de cette famille : Le Général Ferino (1747-1816) et le payeur général des armées Firino (1779-1868) qui fut le grand-père de notre regretté collègue.

Par son ascendance maternelle il se rattache à la très ancienne et honorable famille Martell, originaire de l'île Anglo-Normande de Jersey. Au début du XVIII^e^ siècle, un sieur Jean Martell venait s'établir à Bordeaux, puis se fixait à Cognac et y fondait une maison de commerce, qui n'a cessé de prospérer jusqu'à nos jours et qui est universellement connue et estimée.

Depuis plus de deux siècles, cette famille a produit des hommes de haute intelligence et de puissante activité. Bien qu'absorbés par les exigences d'un important négoce, la plupart d'entre eux trouvent le moyen de distraire une partie de leur temps précieux pour le consacrer aux affaires publiques ; ils occupèrent de nombreuses fonctions électives et furent tour à tour : Maire, Conseiller général, Député, Sénateur.

Tous surent défendre avec dévouement les intérêts de leurs concitoyens et ceux du pays.

Notre collègue fit ses études à Paris au Collège Rollin où il fut l'un des meilleurs élèves de sa classe, sa supériorité en histoire le fit toujours désigner pour aller en Sorbonne représenter le collège Rollin au Concours Général et, en 1870, il eut le très grand honneur de voir son nom figurer sur le glorieux palmarès.

Monsieur Roger Firino épousa en 1883 Mademoiselle de Rivocet, qui lui apportait en mariage la terre et le Château de Fontenoy, magnifique domaine qui appartenait aux ancêtres de sa femme depuis 1755.

Les Godart de Rivocet étaient les représentants d'une race très ancienne, très puissante et très honorable du Soissonnais.

Les membres des différentes branches de cette famille, les Godart de Vingré, les Godart de Clamecy et les Godart de Rivocet ont joué un rôle considérable dans notre pays.

Ils étaient alliés aux plus vieilles familles Soissonnaises, aux Regnault, aux Quinquet, aux Morant, aux de Vuillefroy, aux Capitain de Clacy, aux Petit.

aux de Bussières, aux Balahu de Noiron, aux Warel de Beauvoir, aux Branche de Flavigny, aux Charpentier.

Depuis la fin du XVII[e] siècle jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, tous les membres de ces familles alliées occupèrent constamment les plus hautes situations à Soissons.

Ils y furent tour à tour : Conseiller, Gouverneur-Echevin ou Maire, Président au Grenier à sel, Conseiller du Roi, Grand Maître ou Officier de la Maîtrise des Eaux et Forêts, Conseiller, Assesseur, Procureur, Lieutenant-Général, Grand Bailli ou Président au Bailliage et Siège Présidial, puis après la révolution, Adjoint, Maire, Conseiller Général, Député.

J'ai le devoir de signaler dans cette notice et de faire revivre dans notre bulletin les noms de ceux des membres de ces glorieuses familles qui se sont plus particulièrement consacrés à l'étude de notre histoire locale.

Il faut citer par ordre d'ancienneté :

1° Un Melchior Regnault, Conseiller à notre Bailliage et siège Présidial vers 1625 et qui est l'auteur de la plus ancienne histoire de Soissons, imprimée en 1633.

2° Un François Godart de Clamecy, mort en 1794 qui fut membre de l'Académie de Soissons, et était maire de notre ville en 1787.

3° Enfin un Branche de Flavigny, un de Bussières, un de Noiron et un de Vuillefroy qui figurent parmi les premiers membres qui ont fondé notre Société d'Archéologie en 1847. Monsieur de Vuillefroy, collaborant avec Monsieur Leclercq de Laprairie, complétait l'intéressant travail de ce dernier sur les fortifi-

cations de Soissons en l'éclairant par un plan indiquant les enceintes successives et l'emplacement de nos anciens monuments. Ce plan parut dans le bulletin de 1853.

Après son mariage, Monsieur Roger Firino établissait sa résidence à Fontenoy et devenait notre compatriote. Il était alors en pleine possession des forces de la jeunesse. Comment allait-il organiser son existence ? Quel but allait-il donner à son activité ?

Les renseignements très brefs donnés plus haut sur les origines familiales nous font comprendre les raisons qui très probablement l'ont amené à choisir la voie qu'il a suivie.

Uni à l'ultime représentante d'une vieille race, vivant au milieu d'un domaine rempli des souvenirs du passé, cet homme, respectueux des traditions de famille, voulut les suivre et les prolonger.

Guidé par une âme ardente, droite et sincère, il s'engagea dans la voie tracée par les ancêtres, il résolut de se consacrer comme eux aux affaires publiques et comme eux il devait être maire, conseiller général, député.

Et en effet, en 1884 il fut nommé à la Mairie de Fontenoy puis en 1892 les électeurs du Canton de Vic-sur-Aisne lui confièrent la défense de leurs intérêts au Conseil Général, enfin en 1893, Soissons et son arrondissement l'envoyèrent siéger à la Chambre des Députés.

Il se consacra alors entièrement à l'exercice de ses mandats avec un dévouement inlassable guidé par la haute conscience qu'il s'était faite du devoir.

Ses manières simples et affables, son amabilité et son caractère égal, son intelligence ouverte, son esprit de justice, de bonté admirable et son activité persévérante lui conquirent rapidement dans son canton une popularité de bon aloi, solide et durable.

Aussi pendant plus de quarante années et jusqu'à sa mort les mandats de Conseiller Général et de Maire lui furent constamment renouvelés.

En 1914, lorsque les hordes Allemandes envahirent nos villages, ils trouvèrent le maire de Fontenoy à son poste ; après le recul de l'envahisseur, Monsieur Firino demeura dans sa Commune sous le feu de l'ennemi demeuré tout proche, consentant noblement le sacrifice de soi-même pour accomplir son devoir, guider et aider ses concitoyens, défendre leurs intérêts et ceux du pays. Sa conduite courageuse pendant toute la durée de la guerre est au-dessus de tout éloge ; les belles citations à l'ordre de la Nation et à l'ordre de l'armée, la Croix de guerre et celle de la Légion d'Honneur qui lui furent décernées sont les sûrs garants du patriotisme et de l'héroïsme dont il a fait preuve.

Sitôt la paix signée, il consacra son activité au relèvement des ruines partout accumulées dans son canton. Son activité énergique sut écarter une à une les difficultés de toutes sortes qui surgissaient sans cesse et retardaient la marche des travaux.

Il a eu la satisfaction de voir la plus grande partie des ruines relevées, mais la mort est venue le surprendre avant que cette dernière tâche qu'il s'était assignée fut entièrement terminée.

***

Pendant la conquête, par l'exercice des différents mandats qui lui furent confiés, Monsieur R. Firino eut à parcourir bien souvent et en tous sens le beau pays où il avait fixé son existence.

Les paysages magnifiques ou pittoresques que l'on y rencontre de tous côtés, les échappées de vues grandioses sur les horizons profonds de nos vallées; les riantes frondaisons de nos bois et de nos coteaux, la richesse de nos plateaux, nos belles églises, nos vieux monuments évocateurs et témoins d'un passé glorieux, tout le calme qui se dégage de ce cadre merveilleux exercèrent une séduction puissante sur son âme ouverte à la grandeur et à la beauté.

Monsieur Firino s'assimila entièrement à sa nouvelle patrie d'adoption, il voulut de mieux en mieux la connaître, il s'adonna à en étudier l'histoire sitôt que l'inconstance et la versatilité de la foule lui en laissèrent le loisir en le libérant de son mandat de député.

Dès les premiers temps de son installation à Fontenoy, Monsieur Firino avait voulu témoigner à la Société Historique, Archéologique et Scientifique de Soissons tout l'intérêt qu'il portait à ses travaux et il s'en faisait élire membre en 1886.

Pendant de nombreuses années, les occupations multiples auxquelles est assujetti un homme politique ne lui permirent pas d'assister à nos séances aussi régulièrement qu'il l'eut désiré, mais sitôt qu'il eut reconquis une partie de sa liberté, sa présence parmi nous devint de plus en plus fréquente.

Le calme reposant de nos réunions, la courtoisie de nos discussions lui plurent, nos travaux l'inté-

ressèrent vivement et peu à peu l'ancien lauréat du Concours général sentit revivre sa vocation d'historien.

Depuis 1907 notre collègue Firino assista régulièrement à nos réunions et les ordres du jour des séances témoignent de sa puissance de travail et de sa fécondité. Il fut élu vice-Président en Avril 1911.

Puis en 1914 la guerre éclata, suivie de son cortège habituel de deuils et de ruines ; notre Société ne fut pas épargnée et ses dégâts furent très importants. Notre situation après guerre était lamentable.

Le volume de notre bulletin en cours de publication en Juillet 1914 et les manuscrits des ouvrages dont il était composé avaient été détruits et engloutis sous les décombres de l'imprimerie incendiée ; nos archives n'existaient plus ; notre bibliothèque avait perdu un nombre considérable de ses volumes, de ses manuscrits et de ses documents de toute nature intéressant notre histoire locale ; nos ressources étaient presque nulles ; pendant le cours de cinq années la mort avait fait un grand vide parmi nous, notre président le Colonel Lecer était décédé, le nombre des sociétaires se trouvait très réduit, le recouvrement des cotisations nouvelles était bien aléatoire en un moment où la gêne était générale ; la hausse des prix de toutes choses commençait à se produire et venait encore compliquer une situation difficile ; notre avenir était sombre.

C'est à ce moment que Monsieur Firino toujours et opiniâtrement optimiste voulut bien consacrer son activité et son énergie au relèvement de notre Société. Il convoqua tous nos collègues, qui ne s'étaient plus réunis depuis le mois de juillet 1914, à une séance qui eut lieu le 17 mai 1920 ; la présidence de notre

Société lui fut offerte et il eut le noble dévouement de vouloir bien l'accepter dans les circonstances difficiles où nous nous trouvions.

Il commença par faire établir l'inventaire de nos pertes pour constituer et déposer notre dossier de dommages de guerre, il sut en mener à bonne fin le règlement et c'est grâce aux ressources que ce règlement nous procura, et aussi à sa discrète générosité et à celle de sa famille, qu'il nous fut possible de faire paraître les quatre derniers volumes de notre bulletin malgré l'augmentation considérable du prix des imprimés.

Il n'a pas cessé un instant d'être l'animateur persévérant de notre Société reconstituée, il recruta infatigablement de nouveaux adhérents, il rechercha et encouragea sans cesse les Membres travailleurs et producteurs, tout en produisant lui-même inlassablement.

La lecture de nombreux travaux et la diversité des communications nous étaient en effet indispensables pour justifier nos réunions, donner de l'intérêt à nos séances et recréer une vie nouvelle.

Notre président a eu la satisfaction de pouvoir constater avant sa mort que ses efforts et son dévouement n'avaient pas été inutiles ; les nuages qui rendaient notre destinée si incertaine et si sombre au moment où il a accepté la présidence se sont, grâce à lui, dissipés peu à peu, nos ruines ont été réparées dans la mesure où elles étaient réparables et c'est maintenant vers un avenir plein d'heureux espoirs que nous nous dirigeons.

Tous nos membres garderont une éternelle reconnaissance au président Roger Firino et à sa famille pour la part prépondérante qu'ils ont prise au relèvement de notre Société.

***

Il me reste à parler de l'écrivain et de l'historien. Pendant tout le cours de son existence cet homme de goût et d'esprit cultivé n'a cessé d'enrichir sa bibliothèque qui se compose des éditions les plus estimées de tous nos meilleurs ouvrages, amoureusement enrobés dans des reliures précieuses.

Curieux des questions d'histoire générale et d'histoire locale, il en a recherché et réuni tous les livres, estampes et documents qui en constituent les sources; fréquentant assidûment nos grandes bibliothèques, compulsant méthodiquement les anciens dossiers conservés dans nos études de notaires, nos archives départementales à Laon, nos archives nationales à Paris et celles du ministère de la guerre où notre érudit et regretté collègue, Monsieur Félix Brun, lui servait de guide, il y découvrit de très nombreux documents intéressants et inédits qu'il fit copier ou reproduire.

Il se constitua ainsi des matériaux solides qui lui permirent de travailler utilement à édifier son œuvre.

Monsieur Firino avait montré de grandes dispositions pour l'étude de l'histoire dans sa jeunesse, parvenu à la maturité de son âge il se révéla historien de mérite. Tous les sujets qu'il traita furent étudiés par lui avec science et conscience.

Quand un hasard heureux lui faisait sortir de l'ombre de nos archives une pièce historique demeurée inconnue jusque là, sa critique éclairée et son érudition savait remonter facilement à ses origines et à ses causes comme en déduire ses conséquences et ses résultats.

Son style volontairement simple, exempt de toute recherche inutile, mais clair, élégant et précis reflète merveilleusement tout son beau caractère et s'adapte admirablement aux sujets d'histoire qu'il traite.

Il se consacra plus particulièrement à l'étude des guerres de la Révolution et de l'Empire; l'un de ses aïeux et son propre grand-père ayant rempli un rôle glorieux dans l'épopée Napoléonienne.

Une partie de ses ouvrages est consacrée au canton de Vic-sur-Aisne et plus particulièrement à la commune de Fontenoy : il a écrit sur un épisode de son histoire en 1652, sur sa maladrerie, sur ses anciens domaines : le fief de la Barre et le fief Champêtre, sur ses anciens habitants : les Warel de Beauvoir et les de Vassan, mais le plus grand nombre de ses travaux et les plus importants ont été consacrés à la Ville de Soissons, à son histoire, à ses administrateurs, aux personnages qui y sont nés ou qui y ont joué un rôle important.

Je donne à la fin de cette notice la liste complète des travaux de M. Roger Firino. Je ne pense pas utile d'analyser ici ces ouvrages que vous connaissez tous pour les avoir appréciés pendant leur lecture en séance et pour les avoir relus dans nos différents bulletins ; il me faut toutefois rappeler les plus importants : Le Congrès de Soissons, Les Quinquet, ses trois notices sur les généraux Vinot, Charpentier et Pille, tous trois Soissonnais de naissance, Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, et enfin ses deux études magistrales sur l'histoire de Soissons et des sièges que la ville a subis en 1814 et 1815.

Ces deux ouvrages constituent l'œuvre historique et patriotique la mieux étudiée, la plus claire, la plus complète qui ait été écrite sur cette période si désastreuse pour notre cité.

L'activité de notre président ne s'est pas bornée aux nombreux travaux déjà publiés ou restant à publier dans nos bulletins futurs ; il laisse en outre un certain nombre de manuscrits non publiés et d'études inachevées ; enfin il est l'auteur de trois importants ouvrages consacrés à chacune des branches de sa famille. Ces trois volumes qui sont inspirés par le respect des plus nobles traditions familiales et par une véritable piété à l'égard de la mémoire des ancêtres ont été publiés sous les titres suivants :

Deux familles Soissonnaises : Les Godart de Vingré, de Clamecy, de Rivocet, les Warel de Beauvoir.

La Famille Martell.

La Famille Firino : Le général Comte Ferino (1747-1816) ; Le payeur Général Firino (1779-1868).

Voici brièvement et simplement exposée la vie d'un homme de bien, favorisé par la fortune, mais admirablement doué et équilibré; il a dédaigné l'existence oisive, égoïste et facile pour chercher dans le travail les moyens de se rendre utile aux autres et de s'élever encore au-dessus de lui-même en cultivant toujours son esprit.

Stanislas LELOUTRE.

LISTE DES OUVRAGES

de M. Roger FIRINO

Publiés dans le Bulletin

Bulletin. — Série 3. — *Tome* XV

Lettre de rémission concernant Ambleny et Pernant (1422).

Les Quinquet.

Soissons en 1814 d'après STANLEY.

GUERIN et HEBERT, de l'Académie de Soissons.

M. de MANEVILLETTE, abbé de Valsery.

Note sur l'abbé NUSSE.

Bulletin. — Série 3. — *Tome* XVI

Le Fief de la Barre et le Fief Champêtre à Fontenoy.

Notice sur Adrien de WAREL de Beauvoir.

Lettre de Jehan LESPAULLART.

Note sur la situation précaire d'officiers retraités sous l'ancien régime (MM. de GODERNAUX et de RENTY.)

Un épisode de l'histoire de Fontenoy en 1652.

Note pour servir à l'histoire des Receveurs Généraux de la Généralité de Soissons.

Bulletin. — Série 3. — *Tome* XVII

Le Général VINOT.
Soissons en 1815.

Bulletin. — Série 3. — *Tome* XVIII

Les prisonniers de guerre Espagnols à Soissons pendant le premier Empire.

Le Fief des MARDANSONS.

La Maladrerie de Fontenoy et d'Osly.

La Peste à Soissons en 1668.

Le Général CHARPENTIER.

Bulletin. — Série 3. — *Tome* XIX

Le Général PILLE.
Les de VASSAN.

Bulletin. — Série 3. — *Tome* XX *et Supplément*

Le colonel LECER.
Soissons en 1814 (dans supplément du Tome XX).

Bulletin. — Série 4. — *Tome* I

Le Congrès de Soissons.

Bulletin. — Série 4. — *Tome* II

FABIO BRULART DE SILLERY, évêque de Soissons.

LISTE DES OUVRAGES

NON PUBLIÉS A CE JOUR

Le Général Vezu.

Dom Jan de Watteville.

Le Général Randon du Lauloy.

Rapport de l'architecte Soufflot relatif à l'Abbaye de Valsery en 1782.

Une émeute en Cuisy-en-Almont en messidor an IV.

Les Renty de Fontenoy.

Le Général Carra Saint-Cyr.

Le Fief de Broucy à Vic-sur-Aisne.

FÉLIX BRUN

1851-1926

L'année 1926 a vu notre Société douloureusement frappée par la double perte de son dévoué Président, M. Firino, et d'un de ses membres les plus distingués par son savoir et par son active collaboration, M. Félix BRUN. L'affection et la sollicitude dont M. Firino entourait sa chère Société, les titres éminents qui doivent lui assurer notre fidèle souvenir, une plume autorisée nous en donnera le témoignage. La mienne essaiera de retracer sommairement la vie de M. Brun, vie modeste, vie cachée, à laquelle il n'a manqué, pour devenir une vie brilante, qu'un peu de confiance en soi et d'ambition.

La modestie en effet fut le trait dominant de son caractère. Il aimait à s'effacer, et, en tête de ses manuscrits, qui sont en ma possession, figure toujours cette devise : *In simplicitate nostra*. Dans ses derniers jours, il demandait instamment qu'on parlât de lui le moins possible, et il n'aurait jamais accepté l'idée qu'une page de notre Bulletin dût être consacrée à sa mémoire. C'est toutefois sans hésitation et sans remords que je transgresse sa volonté nettement exprimée ; car la commémoration d'une noble vie est un acte de pure justice, en même temps qu'elle offre à ceux qui la liront un exemple salutaire.

Félix Brun naquit à Bucy-le-Long, le 14 janvier 1851, jour de la fête de son patron, Saint-Félix. Il passa son enfance dans une belle propriété, voisine de l'église, qui appartenait à ses parents. Son père était originaire de l'Ain ; sa mère, née Latour, était de Charleville, où sa famille faisait figure dans la haute bourgeoisie. Vers l'âge de onze ans, il fut confié aux soins de M. Marly, curé de Missy-sur-Aisne, qui exerça sur sa formation morale une influence décisive, et imprima dans son âme des sentiments religieux qui devaient être la lumière de toute sa vie.

Après sa première communion, il fut mis au Collège de Soissons, qui connut alors des années de brillante prospérité sous l'habile et vigilante direction de son principal, M. Migneaux. Je l'y avais précédé de quelques années, et, bien que nous fussions dans des classes différentes, nous fûmes bientôt liés par une amitié qui a duré jusqu'à son dernier jour, et qui me permit, dès cette époque lointaine, de connaître l'élévation de son caractère et la délicatesse de son esprit. Il obtint de beaux succès, tant dans les classes du collège que dans les concours qui, en fin d'année, mettaient aux prises les élèves d'élite des collèges et lycées de l'Académie de Douai. Il disputait la première place à son camarade Fécamp, qui fut depuis professeur et bibliothécaire à la Faculté des Lettres de Montpellier.

Ses études terminées, il fut quelque peu embarrassé pour le choix d'une carrière. Son inclination le portait vers l'Ecole des Chartes. Il s'en détourna pour des raisons de famille, suivit les cours de l'Ecole de Droit, et, devenu licencié, entra au Ministère de la Guerre, dans le service des Archives Historiques. C'est là que s'écoula toute son existence, dans un

bureau dont il fût devenu le directeur, si ce poste n'avait été supprimé à la retraite de son chef ; de fait il exerça la fonction sans en avoir le titre. Je ne m'arrêterai pas sur la tâche éminemment utile qu'il y remplit avec une assiduité, une conscience qui ne se démentit jamais. Je ne puis omettre pourtant un très important travail auquel il consacra un grand nombre d'années, la confection d'un catalogue méthodique, très complet, des pièces conservées aux Archives militaires depuis plusieurs siècles ; travail aride, pénible, fastidieux même, auquel il se donna tout entier, et qu'il poursuivit avec une admirable persévérance. Non content de dépouiller ces multiples documents durant ses heures de présence au Ministère, il emportait chez lui les gros et lourds in-folio qui les contenaient, et il passait la plupart de ses soirées penché sur ces vieilles écritures et notant infatigablement tout ce qu'il devait en extraire pour les besoins de sa tâche. Que de fois, dans mes visites du soir, je l'ai trouvé s'absorbant dans cette ingrate occupation. Et cette fatigue supplémentaire, il se l'imposait par pur dévouement, sans en tirer aucun avantage matériel. La seule récompense de tant de veilles fut le ruban rouge, que d'autres autour de lui, obtenaient sans dépenser autant de zèle. Il eut en plus la satisfaction de mener l'œuvre à son terme, et, quand il quitta le Ministère, il y laissait un véritable monument, dans ce riche et précieux répertoire destiné à rendre les plus grands services aux historiens qui viendraient consulter les archives.

Disons que dans ce long travail on reconnait non seulement le fonctionnaire scrupuleux, l'homme du devoir professionnel, entraîné par son zèle bien au delà des obligations déterminées de sa fonction, mais encore cet esprit curieux du passé national, qui

s'était formé chez Brun dès son enfance, et qui l'a amené plus tard dans notre Société. Je dis dès son enfance, car je me souviens que, sur les bancs du collège, il me contait, d'un esprit charmé, la légende de Sainte Radegonde poursuivie par les émissaires de Clotaire, et fuyant, pour leur échapper, à travers notre vallée de l'Aisne. C'était à Missy, dont l'église porte le nom de la Sainte et où il me conduisit un jour jusqu'à une fontaine, au milieu des bois, près de laquelle elle se reposa pendant sa fuite, c'était à Missy sans doute qu'il avait pris ce goût des vieilles histoires. Sa jeune imagination s'abandonnait au charme de la légende, en attendant que son esprit, mûri par les années, se plongeât dans l'étude sérieuse des sources de l'histoire.

Sa prédilection pour cette étude se manifesta de bonne heure ; mais tout d'abord ce fut vers les monuments de notre plus ancienne poésie qu'il se sentit attiré. La Chanson de Roland, la Geste de Guillaume d'Orange, les fabliaux contenant une leçon morale, furent l'objet des premiers essais de sa plume. Il écrivit aussi des pages très agréables sur l'histoire littéraire de l'alouette, qu'il présentait comme l'oiseau de France le plus souvent chanté par nos poètes au cours des siècles.

Enfin il aborda l'histoire, et, dans la profusion des sujets d'étude qu'elle lui offrait, il choisit celui qui était le plus propre à séduire son âme de chrétien et de Français et consacra la plus grande part de ses rceherches à la miraculeuse destinée de Jeanne d'Arc. Il fut toute sa vie le dévôt de notre héroïne nationale. Il lut avec passion tous les ouvrages qui parlaient d'elle, scruta tous les documents qu'il put découvrir, et acquit ainsi une connaissance complète

des moindres circonstances de cette vie merveilleuse. S'il eût eu plus d'ambition et plus de loisirs, il était assez fortement documenté pour entreprendre quelque grand travail qui n'eût pas été inférieur à ceux des autres historiens de la Pucelle. Son ardeur ne l'entraîna pas si loin. Il se borna à traiter quelques questions spéciales, et s'attacha à celles où notre Soissonnais était intéressé. Deux épisodes surtout ont été étudiés et commentés par lui, dans un petit livre d'une centaine de pages, intitulé *Jeanne d'Arc à Soissons*, et tiré à 60 exemplaires. Il s'agit des deux passages de Jeanne à Soissons, en juillet 1429 et en mai 1430. A la première de ces deux dates, venant de Reims où elle avait fait sacrer Charles VII, Jeanne entra avec le roi et l'armée victorieuse dans Soissons, qui se soumit sans résistance à son roi légitime. L'année suivante, elle se présenta avec ses troupes devant la ville, qu'elle voulait traverser pour aller surprendre le duc de Bourgogne au milieu des dispositions qu'il prenait pour assiéger Compiègne. Mais elle fut reçue seule avec quelques officiers dans l'enceinte de la ville. Le capitaine Bournel, qui commandait au nom du roy, refusa obstinément de laisser passer les troupes royales. L'opération contre les Bourguignons étant ainsi arrêtée, Jeanne dut retourner par la rive gauche de l'Aisne à Compiègne, où elle fut prise peu de jours après. Quelle fut, en cette occasion l'attitude réelle des bourgeois de Soissons ? Brun voudrait manifestement les décharger de tout reproche... Ce désir ne l'empêche pas de mettre impartialement en lumière tous les faits de la cause, et nous pouvons souscrire avec confiance à sa conclusion, qui, sans disculper cependant nos aïeux, rejette sur Bournel, avec la plus grande vraisemblance, tout l'odieux et toute la honte de sa trahison.

Comme on regrette, après avoir lu ces pages, que leur auteur se soit contenté d'effleurer la grande histoire, où sa science et son talent d'écrivain eussent pu se donner libre carrière ! Sa modestie s'accommodait mieux d'un champ plus étroit, où il put d'ailleurs satisfaire son goût pour l'exploration des vieux documents. C'est ainsi qu'il fit sur le passé de son pays natal des recherches assez heureuses pour lui permettre d'écrire un volume de 125 pages, ayant pour titre : *Un Village Soissonnais*, et pour sous-titre : *Notes pour servir à l'histoire de Bucy-le-Long*, 1634-1815. En vérité ce sont plus que des notes, c'est une histoire aussi complète qu'il était possible de la faire avec les documents dont il disposait. Ne perdant rien des ressources qu'ils lui offraient, il a su tracer un tableau très intéressant de la vie rustique dans ce coin de province durant près de deux siècles. Là comme ailleurs, l'érudition, fécondée par l'intelligence, animée par l'imagination, parée des grâces naturelles d'un style simple, limpide, coulant, remet vivants sous nos yeux les coutumes, les faits, les personnages.

Le livre est dédié aux habitants de Bucy. Brun, sans doute, distribua dans le pays un certain nombre des 100 exemplaires qu'il en avait fait tirer. Ceux qui les reçurent ont-ils tous trouvé plaisir à les lire ? Et combien pourrait-on aujourd'hui en retrouver dans tout Bucy ?

Avant d'élever ce pieux monument en l'honneur de son village, Brun avait déjà écrit, sur le Bucy de son enfance, un livre d'un caractère tout intime, où s'exprime avec un charme extrême l'amour qu'il lui portait. C'est un petit volume d'une centaine de pages,

imprimé à 60 exemplaires, et, plus encore que les autres du même auteur, réservé à ses amis. Il s'y peint lui-même, sans y prendre garde, dans des confidences qui révèlent le fond de son âme. Si je veux évoquer une image de mon ami, tel que je l'ai connu, quand il me confiait toutes ses pensées, je n'ai qu'à ouvrir Bucy, à n'importe quelle page, et j'y retrouve sa nature méditative, sa fraîcheur de sentiment, la sensibilité délicate d'un poète qui, pour n'avoir pas écrit en vers, n'en a pas moins versé dans sa prose autant de poésie qu'en peuvent contenir les poèmes les plus renommés. Le fond de cette poésie, c'est la tendresse de Brun pour le sol natal ; il nourrissait sa vue et sa pensée des spectacles familiers d'un paysage, dont il a laissé d'admirables descriptions. Qu'on en juge par cet extrait :

« Une rivière coule là-bas, tantôt allant droit son chemin, tantôt s'attardant à d'imprévus détours : c'est Madame d'Aisne : ainsi que la nomme, respectueusement, une inscription que je lus jadis à Soissons, contre un mur. Je ne puis guère que deviner sa présence ; Madame d'Aisne se dérobe derrière un ruban boisé, sorte d'écharpe verte élégamment drapée au milieu de la plaine. Elle ne se laisse voir que par deux ou trois échappées ; tout de suite recommencent les peupliers et les aulnes. »

Et ce morceau sur les collines natales :

« Ces deux collines de Bucy, à combien de générations déjà ont-elles prodigué, à combien prodigueront-elles encore, maternellement, l'ombre fraîche de leurs replis, la grâce sinueuse de leurs sentiers, les mélodies de leurs brises, les pures haleines de leurs sommets, les riants tableaux de leurs horizons ! Mon regret, ayant à parler d'elles, est de ne le savoir faire comme

j'aurais voulu, avec des mots assez tendres, une langue assez douce, surtout — ceci est bien puéril, mais si naturel et si vrai ! — en une langue et avec des mots qu'elles puissent entendre et comprendre; car on aimerait penser qu'elles ne sont pas sans âme, ces grandes amies ; on aimerait leur devoir de la reconnaissance comme à des bienfaiteurs, et se dire qu'elles n'ignorent pas leurs bienfaits, encore plus que notre gratitude. »

On voit par ces lignes, quelle était la qualité des sentiments qu'éveillait dans l'âme de Brun la vue des champs et des bois, surtout des champs et des bois de Bucy. Son cœur et son imagination, également émus, s'unissaient pour exprimer dans ce style aux teintes si douces et si harmonieuses, son intime communion avec un paysage dont les plus sensibles caractères sont précisément la douceur et l'harmonie.

Ces effusions d'une tendre admiration pour les sites de son Bucy, s'alliaient tout naturellement, chez Brun, à l'amour du passé et de ses monuments. Il aimait du même cœur les vieilles pierres et la nature qui leur servait de cadre, et il leur prêtait également une âme, la sienne, et une voix, qu'il écoutait avec un pieux recueillement. Cet archéologue explorait les reliques des anciens âges, moins pour recueillir des vestiges inanimés et les classer dans une collection de pièces curieuses, que pour ressaisir dans ces débris la vie dont ils gardent l'empreinte, pour renouer par eux la chaîne des temps et rejoindre dans leur existence d'autrefois les générations éteintes. Foin d'une érudition sèche et décolorée ! Sa sensibilité et son imagination trouvaient dans ses études archéologiques le même aliment et la même jouissance que dans la contemplation des vallons et

des collines de Bucy. C'est de quoi témoigne ce joli couplet sur Coucy-le-Château :

« Ce nom de Coucy me fut familier de bonne heure ; de bonne heure il fit flotter devant mes yeux je ne sais quelles oriflammes guerrières et quels nobles panaches ; il me mettait dans les oreilles d'éclatantes sonneries de clairons mêlées à de plaintifs appels de cors et d'oliphants, à des ritournelles de luths et de violes. Je ne savais pas au juste ce qu'étaient un oliphant, un luth, une viole ; mais cette misère ne m'arrêtait point, et ces mots me semblaient si charmants ! »

Ces lignes sont un écho de son enfance rêveuse. Mais plus tard, lorsqu'il eut voué ses loisirs à l'étude sérieuse, approfondie, des monuments et des textes, il ne s'affranchit pas de ses premières inclinations, et la science, au visage si sévère chez d'autres, ne perdit jamais chez lui les grâces aimables avec lesquelles elle s'était présentée tout d'abord à son jeune esprit.

Je ne veux pas terminer cette notice, un peu longue peut-être, que je sens si incomplète pourtant, sans ajouter à la liste des livres dont j'ai parlé, un manuscrit, où, sous le titre de *Notes et Menus Propos*, Brun retrace le meilleur de ses souvenirs et de ses méditations. Là, plus que partout, il nous fait entrer dans sa vie intérieure, si riche en impressions de toute nature, impressions de promenades, de voyages, d'art, de littérature, d'archéologie, de tout ce qui a occupé son esprit et mis en jeu sa sensibilité. Ce manuscrit est comme le couronnement de son œuvre, dont il rassemble tous les aspects dans une suite de morceaux que je crois pouvoir, sans exagération, qualifier de petits chefs-d'œuvre.

La curiosité passionnée de Brun pour nos antiquités nationales ou locales, et les travaux qui en ont été le fruit, expliquent comme il fut un fervent de notre Société. Il y entra de bonne heure, et, jusqu'à son dernier jour, il ne cessa de s'intéresser à ses recherches auxquelles il apporta une contribution personnelle aussi abondante que précieuse. Retenu à Paris par ses fonctions, il ne pouvait assister aux séances aussi souvent qu'il l'aurait voulu; mais, de près ou de loin, il suivait assidûment les heureux efforts de ses collègues pour accroître le trésor des souvenirs de notre passé régional. Bien plus, si, selon le vœu ardent qu'il m'a souvent exprimé, il avait pu couler dans cette ville de Soissons, à laquelle il était si profondément attaché, quelques années de vieillesse, un de ses plus chers projets était de donner à notre Société une collaboration plus active que jamais.

Nous l'aurions vu assidu à toutes nos réunions, d'autant plus qu'il trouvait chez tous ses collègues une estime déférente, et chez quelques-uns, une sympathie à laquelle il était très sensible. Je ne puis oublier que notre regretté Président, M. Firino, si près lui-même de sa fin, venait s'asseoir à son chevet, quand il pouvait se transporter de Fontenoy à Soissons. Et comment ne rappellerais-je pas que Monseigneur Binet, avec qui il entretenait d'anciennes relations, a voulu lui donner un témoignage de son amitié en présidant à ses funérailles dans la chapelle paroissiale de Bucy, et en prononçant devant ses restes, au pied de l'autel, un éloquent éloge de l'homme, du savant et du chrétien ? Si Brun pouvait voir aujourd'hui celui qu'il connut si simple en amitié, élevé aux plus hautes dignités de l'Eglise, quelle part il eut prise à la joie publique ! Je me le

représente, venant saluer son Eminence avec sa réserve et sa discrétion habituelles et, par contre, le Cardinal l'accueillant avec la même cordialité qu'autrefois, comme s'ils étaient toujours l'un et l'autre de simples membres de la Société Archéologique.

Erudit d'un savoir profond, écrivain d'une sensibilité fine et délicate, d'une imagination charmante, qui savait communiquer à ses lecteurs par un style toujours naturel et toujours aimable, les émotions d'une âme noble et belle, tel fut notre collègue tant regretté, l'ami qui vivra toujours dans ma mémoire. En m'excusant d'avoir tracé de lui une image trop imparfaite, je me réjouis de penser que le bulletin de notre Société gardera le témoignage que j'ai voulu lui rendre en faisant voir sous le voile d'une vie modeste tout ce que son âme enfermait de mérite intellectuel et de beauté morale.

Jules PRESSOIR.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

DEUXIÈME VOLUME

(4e série)

DU BULLETIN

DE LA

Société Archéologique, Historique et Scientifique

DE SOISSONS

A

Abbaye Notre-Dame de Soissons XVII
Abbaye de Prémontré XII
Aizy 2
Arnissat, libraire à Soissons 175
Argenlieu (d'), prévôt du chapitre de la Cathédrale 177
Augier du Fot LIV

B

Balahu de Noiron 256
Barentin 169
Barre (fief de la) 265
Barthelemy de Vir, évêque de Laon XII
Beauvoir (Warel de) 256
Bertier (de), évêque de Blois 215
Bertrand (l'ermite Henri) LXVIII
Bigand (décès de M.) XLIX

Blamoutier (décès de M.) XLVIII
Bossuet, Intendant à Soissons 173
Bouchel (décès de M.) CIV
Bourdeille (Henri, Jean-Claude de), évêque de Soissons ..... LXXXI, 155
Bourdonnaye (O. de la) ..... LI. LIX
Bourlon (Charles de), évêque de Soissons 19, 185
Bourlon (Claude de), abbaye de Saint-Léger 183, 186
Bourru (Edme-Claude) notice sur XXXIII
Braine CII
Branche de Flavigny 256
Brayer (Louise-Victoire) XLVII
Broucy (fief de), à Vic-sur-Aisne 267
Brulart de Sillery (Fabio) 105
Brun Félix (décès de M.) ..... LXXX, 202, 269
Budé François, vicaire de Saint-Léger .. 186
Bussières (de) 256
Buffenoir Hippolyte XC
Buzancy (Marguerite de) XXXVIII

C

Capitain de Clacy 255
Carra Saint-Cyr 267
Castlot, curé de Condé 162
Célestins (de Villeneuve) XLIX
Champêtre (fief) à Fontenoy 265
Charpentier (Général) 256, 263, 266
Chassemy LXXVI
Clairefontaine (Abbaye de) 154
Coquebert (Abbaye de Saint-Léger) 186
Crépin (Saint-) de Château-Thierry 160
Creusonnet LII
Cuisy-en-Almont 267

D

Demon Sablon 96
Descambres 252

Desmarest Jean 19
Desrues (François), receveur à Soissons LXXVII
Dumas Alexandre (le général) LXXXII
Dulauloy (le général Randon) ..... XLIX, LI
Duroché LVII
Drausin (Saint) 134

E

Egmont (Comtesse d') XCI
Estrées (Duc d'), gouverneur de Soissons 157

F

Fère-en-Tardenois LXXVII
Filain 197
Firino Roger ..... XCIV, 251
Fitz James (Duc François de), évêque de Soissons LXIX
Fleury (abbé) 162, 248
Fontaine (La) 134
Fontenoy ..... XCVI, 263, 265, 266
Foy (le général), député de l'Aisne XVII, XLVI, LXX LXXXV, 47, 61

G

Gautier de Coincy LXXII
Gérard de Nerval ..... LIV, 93
Girard, chanoine de Saint-Pierre XIX
Godart de Clamecy 255, 256
Godart de Rivocet 255
Godart de Vingré 255
Godernaux (de) 265
Guérin (de l'Académie de Soissons) 265

H

Hébert (de l'Académie de Soissons) 265
Héricourt (abbé d') 131, 208

Hivet (curé de Saint-Waast) XLVIII
Huet, évêque de Soissons 189, 204

J

Jeanne-d'Arc à Soissons XXXIV

L

Laffaux 95
La Houssaye, Intendant de Soissons 168
Langlois, Intendant de Soissons 195
Langourian (Colonel de), guerre de 1914 LXXX
Le Bon, vicaire général 169
Lecer (colonel) 260, 265
Leclerc (général) CIII
Lefebvre d'Eaubonne 249
Lefèvre-Pontalis (décès de M.) ..... XXXVI, CII
Le Gras (Simon), évêque de Soissons .. 155
Lejeune Catherine LXXVII
Lespaullart Jehan 265
Le Vasseur (abbé) 12
Levesque François XLVII
Lyé (Saint) CV

M

Maast-et-Violaine pendant la guerre de 1914 XI
Macé (Tour) 157
Maizemont (Baron de), syndic du clergé 168
Mannevillette (de), abbé de Valsery .. 153, 167, 265
Marais (abbé de Saint-Léger) 186
Mardansons (Le fief des) 266
Martell ..... LXVIII, 264
Mauclaire (Docteur P.), notice sur Cl. Bourru XXXIII
Mayenne (Duc de) L
Méchin (Baron), député de l'Aisne XXXIII
Monclin (Mahaut de) LXXVII

Mennesson XLVII
Merlin de Thionville ..... XXXII, 47
Monclin (Mahaut de) LXXVII
Montgobert CIII
Montigny-Lengrain en 1914 XX
Mont-Notre-Dame (Collégiale du) 158
Mont-Saint-Martin LXXVII
Morant 255
Moreau, Prieur de Saint-Léger 190

N

Nouel 192
Nouzet (de) 197
Nusse (abbé) 265

O

Obry Antoine LXI
Oratoriens de Soissons 156
Ormesson (d'), Intendant de Soissons .. 157, 197
Osly (Maladrerie d') 266
Oulchy-le-Château 11

P

Paillet Alphonse LXXV
Panleu (Rue de) 157
Petit 255
Petit de Reimpré CVII
Pille (général) 263, 266
Pomponne (de), abbé de Saint Médard .. 159, 207
Pougens XXXV
Presles et Boves LXXV

Q

Quinquet 156, 255, 263

R

Randon-Dulauloy (général) ..... XLIX, LI, 267
Raquet, prévôt du Chapitre 177
Regnault 255, 256
Reims XXVIII
Rempart (Rue du Vieux) 157
Remy (Eglise Saint-) 157
Renart Jean LXXIII
Renty (de) ..... CVI, 265, 267
Rigeasse (famille) XIX
Rivocet (de) 255
Rochefoucauld (Cardinal François de) LXXVIII

S

Sanson, Intendant de Soissons 173, 183
Seonin Adrien ..... XCIII, 1
Septmonts ..... CI, CVI
Sergy LXXVII
Sillery (Fabio Brulart de), évêque de Soissons 105
Soissons Abbaye Notre-Dame (plan de l') XVII
— Abbaye Notre-Dame (porte du réfectoire) ..... XXXVII, XXXIX
— Abbaye de Saint-Jean XXVII
— boulangers de (arrêt concernant les) LXXV
— bureau Louis XV de la mairie de) XCVII
— Cathédrale Saint-Pierre-Saint-Jean (Conférence sur), par M. Brunet XLI
— Censier de L
— Cimetière des Longues-Raies LVI
— Congré de... en 1728 266
— Desrues, receveur à..., en 1602 LXXVII
— en 1814 266
— en 1815 266
— Hospice de ..... XLVII, XLIX
— Les Milices de LIII

Soissons La peste en 1668 266
— La Soissonnaise (chanson) .. LXXIV
— Les Receveurs Généraux de .. 266
— Pierre avec inscription LXI
— Pierres tombales romaines .... X, XXXV
— Prisonniers de guerre à 266
— Saint-Pierre au Parvis (pierre tombale) ..... XIX, XV
— Sceau de la Commune en 1228 LXXI
— Sépultures gallo-romaines XXII
— Soissons à la France (Elégie de Sconin) 25
— Vin de LXXIV
Sussaneau LXXIII

T

Tellier (Le), archevêque de Reims 127, 204
Tellier (Le) père 211, 234

V

Vailly LIX
Valsery (Abbaye de) 267
Vassan (de) 266
Vauxrot XLIX
Vézu (le général) 267
Vic-sur-Aisne 257, 267
Villeneuve XLIX
Villesavoye LXXVII
Vinot (le général) 263
Vuillefroy (de) 255

W

Watteville (Jean de) ..... LXXV, 267
Warel de Beauvoir 256, 265

TABLE DES MATIÈRES

du Tome II (4e série)

Procès-verbaux des séances. Année 1922 . IX
— — Année 1923 XXII
— — Année 1924 XXXV
— — Année 1925 LIII
— — Année 1926 LXXI
Fouilles au cimetière des Longues-Raies, à Soissons XXVII
Excursion à Reims XXVIII
Monuments historiques classés en 1922 XXXV
Conférence de M. Brunet. La Cathédrale Saint-Pierre-Saint-Jean XLI
Tablette celtique de Rom LXIV
Art de la terre chez les Gallo-Romains (L') Céramique LXVI
Le régime des fiches sous le Premier Empire LXXXVIII
Liste des Présidents et des Membres du Bureau de la Société depuis son origine CIX
Liste des membres de la Société CXIV
Liste des Sociétés avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance CXXVI
Adrien Sconin, oncle de Racine et principal du Collège de Soissons, par M. Maximilien Buffenoir 1
Le général Foy et Napoléon, par M. Maximilien Buffenoir 61
Les médailles à l'effigie du général Foy, par M. Maximilien Buffenoir 83

Gérard de Nerval et le Soissonnais, par M. M. Buffenoir 93
Fabio Brulart de Sillery, par M. Roger Firino 105
Notice sur M. Roger Firino, par M. Stanislas Leloutre 251
Notice sur M. Félix Brun, par M. Jules Pressoir 269